1244

Bibliothèque
Publ XXVII 56 (5

ÉLÉMENS
D'HISTOIRE
GÉNÉRALE.

TOME CINQUIEME.

5833304

ÉLÉMENS D'HISTOIRE GÉNÉRALE.

SECONDE PARTIE.

HISTOIRE MODERNE.

Par M. l'Abbé MILLOT, de l'Académie Françoiſe, & des Académies de Lyon & de Nancy.

TOME CINQUIEME.

NOUVELLE ÉDITION, AUGMENTÉE.

A PARIS,

Chez DURAND, neveu, Libraire, rue Galande, à la Sageſſe.

M. DCC. LXXXVIII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

PREFACE.

LE plan de cet Ouvrage eſt expoſé dans la préface & l'introduction de l'hiſtoire ancienne. Ce que je dois ajouter ici regarde ſurtout l'hiſtoire moderne, beaucoup plus difficile à traiter ſous un point de vue général.

J'ai travaillé, non pour des enfans encore incapables de réflexions ſuivies, mais pour la jeuneſſe déjà inſtruite par les premieres études, & pour les perſonnes du monde qui veulent, ou acquérir les principales notions hiſtoriques, ou ſe les retracer avec fruit ſans une trop longue étude. Je me ſuis propoſé néanmoins d'être utile aux enfans même : on peut aiſément leur choiſir les morceaux les plus convenables, leur éclaircir les difficultés qu'ils y trouveront, &

ſuppléer le peu de connoiſſances préliminaires que demande cette lecture.

En matiere de ſciences exactes, des élémens doivent tout définir, tout démontrer, faire naître immédiatement toutes les idées les unes des autres, enchaîner les principes & les conſéquences dans un ordre également précis & lumineux. Encore eſt-il rare que les eſprits médiocrement exercés les apprennent ſans ſecours.

L'hiſtoire, ſurtout l'hiſtoire générale, ſe refuſe à cette méthode. C'eſt un nombre infini de faits, la plupart iſolés, confondus dans l'abîme des ſiecles & dans l'immenſité de l'univers; plus ou moins intéreſſans à notre égard, ſelon nos goûts & nos rapports perſonnels; tels enfin, que chaque nation (pour ne pas dire, chaque cité ou chaque province)

fournit aux bibliothèques une collection énorme de faits qui lui ſont particuliers. Comment tirer de ce cahos, comment arranger avec ordre, préciſion, clarté, juſteſſe, élégance, la matiere d'un ouvrage propre à donner les connoiſſances eſſentielles, & à rendre l'étude moins pénible qu'agréable?

Si j'ai approché du but, c'eſt tout le ſuccès que je pouvois eſpérer de ce long travail, dont les défauts diminueront peut-être dans la ſuite. Le titre d'*Élémens* n'eſt point ſuſceptible ici du ſens rigoureux qu'on y attache en d'autres genres. Je l'ai préféré comme le plus conforme à mon objet, ſans m'aſſujettir aux entraves d'une contrainte inutilement ſcrupuleuſe. La briéveté m'a paru ſurtout néceſſaire; & ſouvent il ſuffit d'indiquer les faits, pour former la liaiſon des idées. En un mot,

je ne devois écrire ni une ſeche chronologie hériſſée de noms & de dates, ni une froide compilation de notices triviales & ennuieuſes ; je devois ébaucher le grand tableau des choſes humaines, & n'y préſenter que ce qu'il falloit abſolument de détails, pour fixer l'attention ſur les faits les plus importans à retenir. C'eſt ici le germe des connoiſſances que développeront les hiſtoires particulieres.

Dans les ouvrages de cette nature, une bonne narration n'eſt pas facile ; mais une bonne méthode l'eſt encore moins. La meilleure, autant que j'en puis juger, ſeroit celle qui, en excitant davantage la curioſité de l'eſprit, dirigeroit le mieux les opérations de la mémoire. Mais de quelque maniere qu'on procede, le point capital eſt de rapprocher les objets analogues, de marquer l'en-

chaînement des cauſes & des effets, d'obſerver le principe des diverſes révolutions, de ſuivre la marche de l'intelligence humaine, & de diſtribuer les matie es dans certaines bornes, où elles puiſſent être aperçues diſtinctement. Les époques, telles qu'on les emploie pour l'ordinaire, me paroiſſent fort inſuffiſantes. Malgré mes ſoins à en perfectionner l'uſage, je ne me flatte pas de l'avoir porté au point d'utilité dont il paroît ſuſceptible.

Raiſonnons ſur l'hiſtoire, pour en tirer des idées juſtes & des conſéquences pratiques ſur tout ce qui intéreſſe la ſociété. Voilà ſans doute l'eſſentiel dans une carriere d'inſtruction, où l'on ſe propoſe de ne point ſéparer les lumieres & les ſentimens. Tout doit conduire à des réflexions ou à des maximes; tout doit éclairer l'eſprit ou former le cœur.

La ſageſſe ſeroit naturelle aux hommes, & n'exigeroit preſque ni étude ni efforts, ſi elle avoit communément régné parmi eux. Telle eſt au contraire la foibleſſe ou la dépravation humaine, que l'hiſtoire des peuples offre continuellement un ſpectacle de folies & de déſordres, & qu'elle nous inſtruit par les égaremens & les malheurs de nos ancêtres, beaucoup plus que par des exemples dignes de notre imitation.

Auſſi les vices des anciens gouvernemens ſont-ils devenus une des meilleures leçons de politique; de même que les écarts de l'ancien clergé, une des meilleures leçons de diſcipline & de morale.

Je ne diſſimulerai donc aucun des excès qui ont eu des ſuites pernicieuſes ; pas même ceux qu'on reproche ſi durement au pontificat, au ſacerdoce, & aux religieux. Je ſuis obligé de faire

voir que, dans les ſiecles d'ignorance & de ſuperſtition, ces excès ont été la ſource d'une grande partie des maux de l'humanité. Les livres ſaints ne peignent-ils pas de pareils déſordres avec les plus vives couleurs ? La loi divine ne condamne-t-elle pas juſqu'aux imperfections de ſes miniſtres ? Un des triomphes de l'égliſe eſt d'avoir ſubſiſté au milieu des abus & des ſcandales. En vain l'impie oſe les imputer à la religion même, le chrétien y trouve un motif de plus d'adorer la providence.

D'ailleurs, ſi l'abus du miniſtere ſacerdotal a ſouvent produit de grands maux, que de biens n'ont pas produit en même-tems ſa vigilance ſur les mœurs, ſes exhortations à la vertu, l'horreur qu'il inſpiroit pour le crime, les conſolations & les ſecours qu'il donnoit aux malheureux ? Le mal eſt connu par des effets éclatans ;

le bien eſt obſcur par une continuité uniforme. Le premier occupe malheureuſement l'hiſtoire ; le ſecond ſuit le cours habituel de la ſociété.

Enfin ce mal eſt venu de l'erreur, encore plus que des paſſions. Il peut tourner en quelque ſorte aujourd'hui à la gloire des miniſtres de l'autel ; puiſque les uns le confeſſent avec candeur, que les autres l'évitent avec ſoin, & que la plupart, connoiſſant mieux les devoirs de la ſociété civile & chrétienne, ſe montrent plus dignes de la confiance ou de l'eſtime publique.

La perfection eſt une belle chimere ici-bas. Mais tout gouvernement devoit ſe rectifier, & ſe rectifiera toujours davantage, par un examen réfléchi des anciennes fautes. Dans les fonctions de toute eſpece, eccléſiaſtiques, politiques & civiles, les chutes d'autrui en-

ſeignent l'art de ſe conduire ſagement.

Ceux qui alterent ou affectent de déguiſer les faits hiſtoriques à cet égard, ſeront toujours ſoupçonnés d'un orgueil & d'un eſprit d'intérêt, d'autant plus mal entendus, que la vérité perce depuis long-temps les nuages, & que rien ne lui donne tant d'éclat que les vains manéges de l'imprudence pour l'obſcurcir. Eſſentiellement amie de la religion, des lois, du bon ordre, elle ne tend qu'à inſpirer les vertus & les devoirs. On ne peut, ſans la dénaturer, la rendre favorable à la licence. Quiconque s'écarte, en écrivant, des principes fondamentaux du chrétien & du citoyen, eſt aveugle ou menteur; & l'hiſtoire dépoſera contre lui.

Puiſſe-t-elle former par-tout des paſteurs dignes d'être cités pour modeles; des magiſtrats,

vrais organes de la juſtice ; des guerriers, généreux défenſeurs de l'état, des ſujets fideles à leur prince & zélés pour leur patrie, des princes attentifs à mériter l'amour & le zele de leurs ſujets ; des écrivains capables d'éclairer les nations ; des hommes enfin, dans chaque condition particuliere, heureux par la ſageſſe, & utiles à la ſociété par le travail !

Si cet ouvrage excite ou entretient dans quelques lecteurs le goût de la vérité & de la vertu, le ſuccès aura couronné mes efforts. S'il fournit à qui que ce ſoit un juſte motif de plainte, rien n'aura été plus contraire à mes intentions. Je me reprocherois la ſatire, autant que je rougirois de la flatterie.

TABLE
CHRONOLOGIQUE

De quelques faits principaux de l'Hiſtoire moderne, juſques au quinzieme ſiecle.

CETTE table m'a paru néceſſaire, 1°. parce qu'ayant continué l'hiſtoire de l'empire romain juſqu'aux conquêtes des Arabes, j'ai rapporté d'avance pluſieurs faits conſidérables, poſtérieurs à l'époque de Clovis; 2°. parce que les premiers ſiecles de l'hiſtoire moderne offrent un mélange ſi confus, qu'il eſt impoſſible d'obſerver dans la narration un certain ordre, où le rapport des temps ſoit ſuffiſamment marqué. Je me borne aux choſes les plus eſſentielles.

CLOVIS défait les Romains près de Soiſſons, & s'empare de ce qui leur reſtoit dans la Gaule. C'eſt alors proprement que commence la monarchie françoiſe. Les FRANCS étoient déjà établis à Tournai & aux envi- 486.

rons ; mais on ne ſait preſque rien de leurs premiers rois. Le nouveau conquérant ſe fit chrétien, en 496, après la bataille de TOLBIAC ſur les Allemands.

507. ALARIC, roi des VISIGOTHS, vaincu à Vouillé par Clovis. Le vainqueur ſe rend maître de ce royaume, dont Toulouſe étoit la capitale ; mais Théodoric, roi des Oſtrogoths, lui en reprend une partie par ſes généraux.

511. Mort de CLOVIS. La monarchie partagée entre ſes quatre fils. Ces partages furent long-temps funeſtes. Les guerres civiles ſe ſuccédèrent preſque ſans interruption.

526. Mort de THÉODORIC le Grand. Il avoit gouverné l'Italie en grand roi, tandis que les empereurs Romains ſe rendoient mépriſables. L'empereur JUSTIN mourut l'année ſuivante, & eut pour ſucceſſeur le célebre JUSTINIEN, dont la réputation a ſurpaſſé le mérite.

533. Conquête de l'Afrique ſur les VANDALES, par BÉLISAIRE. Ce général de JUSTINIEN auroit pu relever l'empire, ſi les fondemens en avoient été moins

ruineux. Il ne ſervoit qu'une cour dépravée & ingrate.

Fin du royaume des BOURGUIGNONS. 534.
Les rois François partagerent cette conquête, qui augmenta conſidérablement la monarchie.

Expédition de BÉLISAIRE en Italie. Il 537.
força dans Ravenne VITIGÉS, roi des Oſtrogoths, & parut avoir rendu l'Italie à l'empire, en 540; mais l'empire ne pouvoit la garder longtemps. TOTILA, marchant ſur les traces de THÉODORIC, obligea bientôt les Romains à ſe retirer.

L'eunuque NARSÉS, envoyé par Juſti- 553.
nien avec une bonne armée, défait TOTILA. L'Italie eſt enlevée aux Goths, que d'autres barbares remplaceront peu d'années après.

Sous JUSTIN II, ſucceſſeur de Juſtinien, 568.
ALBOIN établit en Italie le royaume des LOMBARDS. L'empire n'y conſerve que l'EXARCAT de Ravenne.

Commencement des guerres civiles ex- 575.
citées en France par les reines FRÉDÉGONDE & BRUNEHAUT. Jamais on

ne vit plus d'horreurs. C'étoit moins le fruit de l'ambition de ces deux femmes, que de l'atrocité des mœurs générales, & des idées ſuperſtitieuſes qui corrompoient l'influence de la religion.

590. Saint GRÉGOIRE, ſurnommé le Grand. Ce pontificat eſt célebre, ſoit par les vertus du pontife, ſoit parce qu'il eut beaucoup de crédit dans les cours. Il envoya les premiers miſſionnaires dans la Grande-Bretagne, que les Saxons & les Anglois avoient ſubjuguée depuis environ un ſiecle.

602. PHOCAS détrône l'empereur MAURICE. Révolution remarquable par des circonſtances affreuſes. HÉRACLIUS, qui détrôna Phocas en 610, vainquit les Perſes; mais il augmenta les maux de l'empire par un mauvais gouvernement, & par de nouvelles diſſentions théologiques.

622. L'HEGIRE des Mahométans, ou fuite de MAHOMET. Ce redoutable impoſteur, obligé de s'enfuir de la Mecque, ne laiſſa pas de ſoumettre bientôt à ſa religion & à ſa puiſſance les Arabes ou Saraſins, dont il fit un

peuple également fanatique & conquerant. Les CALIFS, ſes ſucceſſeurs, rois pontifes, ſubjuguerent en très-peu de temps la Syrie, la Perſe & l'Afrique.

CONSTANTINOPLE aſſiégée par les SARASINS. On voit la capitale de l'empire déjà menacée. Le feu grégeois, inventé par l'ingénieur Callinique, la ſauva; mais les provinces ſuccomboient de toutes parts. 672.

WAMBA, roi d'Eſpagne, détrôné par un concile de Tolède, ſous prétexte de pénitence. Les évêques dominoient en Eſpagne; ils faiſoient les lois: ils donnerent l'exemple d'une entrepriſe inouie contre le ſouverain. 681.

Conquête de l'ESPAGNE par les SARASINS d'Afrique, appelés MAURES. Un héros du ſang royal des Viſigoths, PÉLAGE, ſe retira dans les montagnes des ASTURIES, & y fonda un petit royaume chrétien, d'où ſortiront de redoutables ennemis des conquérans. 711.

Mort de PEPIN-HÉRISTEL. Il avoit régné glorieuſement en France, avec 714.

le titre de maire du palais ; car les rois FAINÉANS étoient ſans pouvoir, & les maires avoient toute l'autorité. CHARLES-MARTEL, qui ſuccéda à Pepin, ſon pere, le ſurpaſſa encore par ſes exploits.

725. L'empereur LÉON L'ISAURIEN veut détruire le culte des images. Cette nouvelle héréſie des ICONOCLASTES excita les troubles les plus funeſtes : elle ſouleva les papes & les peuples contre l'empire.

732. CHARLES-MARTEL défait près de Tours les SARASINS. De l'Eſpagne, ils s'étoient jetés ſur la France. Ils l'auroient peut-être ſoumiſe à l'alcoran, ſi le héros François ne les eût taillés en pieces. Leurs guerres civiles contribuerent enſuite au ſalut des états chrétiens.

752. PEPIN, fils de Charles-Martel, détrône la race de Clovis ou les MÉROVINGIENS. Ce fut en partie l'effet de la politique du pape ZACHARIE. Les papes vouloient ſe ſouſtraire à l'empire de Conſtantinople, & ſe délivrer de l'inquiétude que leur cauſoient les rois Lombards : ils comptoient

ſur la France. Pepin paſſa deux fois en Italie, & força AÏSTULF, roi des Lombards, à céder des places au ſaint ſiege.

Mort de Pepin, qui laiſſe la couronne à ſes deux fils, CHARLEMAGNE & CARLOMAN. Le premier régna ſeul en 771. Ses expéditions, ſes lois, ſon gouvernement, forment une époque des plus mémorables de l'hiſtoire. 768.

Fin du royaume des LOMBARDS. Le pape ADRIEN avoit appelé Charlemagne contre le roi DIDIER, qui fut pris dans Pavie, ſa capitale. Ce royaume fut incorporé à la monarchie françoiſe. 774.

ABDÉRAME ou ALMANZOR, prince Arabe, enleve l'Eſpagne aux Califs, & la gouverne glorieuſement en qualité de roi. 778.

CONCILE DE FRANCFORT, célebre par la condamnation du ſecond concile de Nicée, où le culte des images avoit été rétabli, en 787, ſous l'Impératrice Irène. Charlemagne fit mal à propos le théologien dans cette affaire, où l'on ne comprit pas même le ſens du décret de Nicée. 794.

800. Le pape Léon III couronne Charlemagne EMPEREUR. On crut rétablir l'empire d'occident ; il n'en reſtoit aucun veſtige. La puiſſance temporelle des papes, dont Pepin avoit jeté les fondemens, ſe trouva plus ſolidement établie. NICÉPHORE ayant détrôné Irenée, s'accommoda avec Charlemagne. Les limites des deux empires furent réglées

807. HAROUN-AL-RASCHID, calif qui cultivoit & faiſoit fleurir les ſciences, cede Jéruſalem à Charlemagne, par eſtime pour lui. Une des révolutions les plus remarquables dans l'eſprit humain, c'eſt l'ignorance profonde où tombe l'Europe, tandis que les Arabes s'éclairent.

814. Mort de CHARLEMAGNE. Son empire embraſſoit la France, l'Allemagne, l'Italie, la Catalogne, &c. Son fils, LOUIS LE DÉBONNAIRE fut le jouet des factions, & n'y oppoſa qu'une dévotion puſillanime.

820. Premieres incurſions des NORMANDS ou DANOIS. Ces pirates, ſortis des bords de la mer Baltique, devoient être long-temps un des fléaux de

l'Europe, & y produire de grandes révolutions.

EGBERT, roi de Weſſex, qui s'étoit formé à la cour de Charlemagne, réunit ſous ſa domination en Angleterre, les ſept petits royaumes Anglo-Saxons, qu'on appelle l'HEPTARCHIE. 827.

L'empereur LOUIS, détrôné par ſes fils rebelles, ou plutôt par des évêques qui le ſoumirent à la pénitence publique pour lui ôter la couronne. Il fut rétabli, mais n'apprit point à régner. 830.

Après la mort de Louis, ſes trois fils, LOTHAIRE, LOUIS LE GERMANIQUE, & CHARLES LE CHAUVE, partagent la monarchie. Nouvelle ſource de guerres civiles. 840.

Les NORMANDS pénetrent juſqu'auprès de Paris. Leurs incurſions devinrent ſans ceſſe plus terribles. Le roi Charles le Chauve les renvoyoit avec de l'argent; c'eſt-à-dire leur donnoit envie de revenir, & étoit incapable de leur réſiſter. L'Angleterre étoit dévaſtée comme la France. 845.

860. Divorce de LOTHAIRE, roi de Lorraine. Ce fut le ſujet de ſa fameuſe diſpute avec le pape NICOLAS I, qui donna l'exemple des plus violentes meſures contre les têtes couronnées. Les querelles avec Rome deviendront plus fréquentes de jour en jour ; & les papes l'emporteront ſur les rois. — Nicolas excommunia le patriarche PHOTIUS. Origine du ſchiſme des Grecs.

871. Regne du grand ALFRED en Angleterre. C'eſt le prodige de ſon ſiecle avec CHARLEMAGNE.

877. Mort de CHARLES LE CHAUVE, devenu empereur. On peut regarder ſon regne comme l'époque du GOUVERNEMENT FÉODAL, qui perpétua long-temps l'anarchie & les violences.

885. Siege de Paris par les NORMANDS. La ville ſe défendit deux ans. CHARLES LE GROS fit une paix honteuſe avec les barbares. CHARLES LE SIMPLE fut contraint de leur céder, en 912, le pays qu'on appelle de leur nom la Normandie. ROLLON, leur chef, y régna glorieuſement avec le titre de duc.

Réforme

Réforme de CLUNI. C'eſt alors que les moines avec des mœurs reſpectables devinrent très-puiſſans, parce que le clergé étoit très-corrompu, & les peuples très-ſtupides. 910.

CONRAD, duc de Franconie, élu roi par les Allemands. Ainſi la maiſon de France perd l'Allemagne. Charles le Simple, à qui cette couronne devoit revenir, n'étoit qu'un fantôme de roi. Les Seigneurs François le dépouilloient ſans peine. Il mourut en priſon. (929). 912.

RAMIRE II, roi de Léon & des Aſturies, défait les Maures à Simencas; bataille fameuſe. Les Maures d'Eſpagne étoient diviſés par des guerres civiles, dont les chrétiens profiterent, quoique peu unis entre eux. Les progrès de ces derniers étoient lents; mais leur courage ſe fortifioit avec l'eſpérance. 938.

OTTON LE GRAND, couronné roi d'Italie, & empereur l'année ſuivante. Il étoit fils de HENRI L'OISELEUR, duc de Saxe, qu'on avoit élu roi d'Allemagne. Jean XII appela Otton en Italie contre Bérenger, qui tyran- 961.

niſoit ce pays. L'empire fut donné aux Allemands, à peu-près de la même façon qu'il avoit été donné aux François. Mais bientôt le Pape révolta Rome; l'empereur la ſubjugua. Sous les Ottons le clergé devint très-puiſſant en Allemagne, & l'hérédité des fiefs s'y établit.

Depuis quelque tems, les pontifes participoient à la dépravation des mœurs; & l'augmentoient par leur exemple. L'ignorance, la ſuperſtition, le ſcandale & les crimes étoient à leur comble. C'eſt néanmoins dans ce ſiecle que le chriſtianiſme s'établit en Dannemarck, en Suède, en Pologne, en Ruſſie, en Hongrie, &c.

987. HUGUES CAPET parvient à la couronne de France, & la race des CARLOVINGIENS eſt détrônée. Cette race, comme la premiere, étoit tombée dans le mépris par la foibleſſe des princes. La maiſon régnante aujourd'hui deſcend de Hugues Capet, dont l'aïeul & le grand oncle avoient déjà eu le titre de rois.

998. ROBERT, fils de Hugues Capet, excommunié par Grégoire V. Cette ex-

communication le força de quitter ſa femme.

Les DANOIS ſous CANUTE, roi de Danemarck, ſubjuguent l'Angleterre. Canute y régna en grand prince. Son pere SWEYN, avoit commencé la révolution. 1017.

Des aventuriers de Normandie fondent en Italie la ville d'Averſe. Ces gentilshommes NORMANDS, animés de l'ancien eſprit de leur nation, ſont les fondateurs du royaume des DEUX SICILES, fruit de leur ambition & de leur courage. 1029.

PAIX DE DIEU, publiée par les évêques ſous Henri I, roi de France. Cette inſtitution bizarre prouve l'excès des déſordres & des calamités; & l'impuiſſance d'y mettre remede. 1033.

Mort de SANCHE, roi de Navarre; ſurnommé le Grand, parce qu'il avoit fait des conquêtes ſur les Maures. Il partagea ſes états entre ſes quatre fils. Voilà quatre petits royaumes chrétiens en Eſpagne: LEON, NAVARRE, CASTILLE, ARAGON. Source de guerres civiles. 1035.

1054. SCHISME DES GRECS, consommé par le patriarche CÉRULARIUS, que le pape LÉON IX ne ménagea point. La cour de Constantinople étoit un théâtre de crimes. La fameuse impératrice ZOÉ vivoit alors.

1058. Les NORMANDS établis en Italie enlevent la SICILE aux Sarasins. Cette famille de héros ne cessoit de s'agrandir.

1066. Conquête de l'ANGLETERRE par GUILLAUME, duc de Normandie. Il subjugua entierement la nation par une cruelle politique.

1073. HILDEBRAND, pape, sous le nom de GÉRGOIRE VII. Nul pontificat n'est plus célebre par les entreprises contre les couronnes. On voit un système de monarchie universelle formé par ce pontife, qui travailla moins efficacement à réformer les mœurs du clergé, qu'à ébranler la constitution des états.

1076. L'empereur HENRI IV (de la maison de Franconie) excommunié & déposé par Grégoire VII. Alors commence la guerre du sacerdoce avec

l'empire, dont les circonſtances ſont horreur. Le pape étoit ſoutenu par les Normands, devenus vaſſaux du ſaint Siége, & par la fameuſe Comteſſe MALTHILDE, qui lui fit donation de ſes états. Il mourut en 1085. Ses ſucceſſeurs ſuivirent ſes traces.

LE CID prend Tolède ſur les Maures. Les chrétiens d'Eſpagne faiſoient toujours du progrès. Le royaume de PORTUGAL commença en 1132. 1085.

CROISADE prêchée par URBAIN II, au concile de Clermont, où il excommunia le roi de France, Philippe I. Les croiſades font connoître parfaitement l'eſprit qui régnoit alors. Celle-ci ſe termina par la priſe de Jéruſalem, en 1099; conquête très-peu ſolide. 1095.

HENRI IV, détrôné par ſon fils HENRI V, que PASCAL II avoit pouſſé à la révolte. C'étoit la ſuite de la querelle de Grégoire VII. Le nouvel empereur la continua cependant. Paſcal rompit en 1112 un accord qu'il avoit fait pour les inveſtitures, & la guerre ſe ralluma. 1105.

Guerre de LOUIS LE GROS, roi de 1115.

France, avec HENRI I, roi d'Angleterre & duc de Normandie. C'eſt le commencement des guerres ſi longues entre ces deux couronnes. Elles étoient inévitables, dès que le roi d'Angleterre poſſédoit un grand fief en France.

1122. Fin de la guerre des INVESTITURES, par un accommodement ſingulier entre Calixte II & Henri V. Mais la coutume de ſoulever les ſujets par l'excommunication des ſouverains, troublera long-tems l'Europe.

1130. Schiſme d'ANACLET, qui diſputoit la papauté à INNOCENT II. Le célebre ſaint BERNARD fit reconnoître Innocent. Il y eut des guerres à ce ſujet. Innocent priſonnier de ROGER, roi de SICILE, lui confirma ce titre de roi, qu'Anaclet lui avoit donné.

1140. ABÉLARD, condamné à Sens. BÉRENGER l'avoit été en France & à Rome, vers le milieu du ſiecle précédent. Nous le remarquons, comme l'époque de la fauſſe DIALECTIQUE, d'où ſont nées tant d'erreurs & tant de diſputes funeſtes. Les études ſe ranimoient; & l'on n'en connoiſſoit

pas de meilleures. ARNAUD DE BRESCIA dogmatiſoit par fanatiſme. Adrien IV le pourſuivit : il fut brulé en 1155. Ainſi recommencent les héréſies, qui deviendront plus dangereuſes à meſure que les diſputes s'enflammeront.

Seconde CROISADE, prêchée par ſaint Bernard. LOUIS LE JEUNE & CONRAD III, premier empereur de la maiſon de Souabe, paſſerent en Aſie avec de grandes armées. Défaits par les Turcs, l'un après l'autre, ils revinrent en 1149. 1149.

FRÉDÉRIC BARBEROUSSE, empereur. Il s'efforça pluſieurs fois en vain de dompter l'eſprit de liberté & de révolte, qui ſe répandoit dans la Lombardie en 1176, les Milanois défirent l'empereur. C'eſt le tems où le peuple ſortoit par-tout de la ſervitude, en achetant des AFFRANCHISSEMENS. Le gouvernement MUNICIPAL s'établiſſoit dans les villes ; les bourgeois acquéroient du ſentiment & de l'induſtrie. VENISE, déjà puiſſante par le commerce, ſoutint Adrien IV contre l'empereur Frédéric. 1156.

Commencement de la querelle de 1164.

HENRI II, roi d'Angleterre, avec THOMAS BECKET, (Saint Thomas de Cantorbéry) au ſujet des immunités eccléſiaſtiques. Henri étoit le roi le plus puiſſant de l'Europe; il poſſédoit pluſieurs provinces de France: cette querelle le rendit malheureux.

1188. Troiſieme CROISADE contre SALADIN, qui venoit de prendre Jéruſalem. FRÉDÉRIC BARBEROUSSE mourut dans cette expédition. PHILIPPE-AUGUSTE & RICHARD, roi d'Angleterre, y eurent peu de ſuccès. Tout ſe réduiſit à la priſe d'ACRE. Richard, à ſon retour en 1192, fut retenu priſonnier par l'empereur Henri VI. Philippe-Auguſte, qui l'avoit devancé, profita de ſon abſence pour lui faire tout le mal qu'il put.

1196. L'empereur HENRI VI, maître de la SICILE, dont il avoit épouſé l'héritiere. C'eſt la principale ſource de la haine des papes pour la maiſon de Souabe, qu'ils ne vouloient pas ſouffrir en Italie.

1198. Commencement du pontificat d'INNOCENT III, qui, à certains égards, ſurpaſſa Grégoire VII. Il débuta par

mettre la France en interdit ; pour un divorce du roi.

PHILIPPE-AUGUSTE confisque les provinces que JEAN, roi d'Angleterre, possédoit en France. Cette confiscation fut exécutée par les armes. Jean étoit aussi lâche que violent. 1202.

CONSTANTINOPLE prise dans la quatrieme CROISADE. Baudouin, comte de Flandre, en étoit le chef, & fut empereur. Les croisés avoient toujours eu des vues sur cette ville, en paroissant ne s'armer que contre les infidelles. VENISE eut beaucoup de part à cette expédition ; elle y gagna la Morée & Candie. 1204.

1208.

Croisade contre les ALBIGEOIS. Le comte de Toulouse, Raimond ; fut la victime de cette atrocité. L'INQUISITION prit alors naissance, pour mettre le comble aux barbaries.

Innocent III, brouillé avec JEAN, roi d'ANGLETERRE, donne ce royaume à Philippe Auguste. Jean se fit vassal du pape, qui changea alors de dispositions. Les seigneurs Anglois, révoltés, obligent leur roi 1212.

en 1215, à ſigner la GRANDE-CHARTE.

1215. Commencement des ORDRES MENDIANS. Cet établiſſement d'Innocent III influa beaucoup dans les affaires de l'égliſe. — Les UNIVERSITÉS s'établiſſoient. On défendoit de lire la métaphyſique d'ARISTOTE. L'étude du DROIT ROMAIN préparoit une révolution politique.

1223. Mort de PHILIPPE-AUGUSTE. Sa politique avoit augmenté le pouvoir de ſa couronne.

1227. GRÉGOIRE IX excommunie FRÉDÉRIC II. Cet empereur fut ſans ceſſe expoſé aux entrepriſes de la cour de Rome, qui vouloit la ruine de la maiſon de Souabe. Il acquit Jéruſalem par un traité avec le ſultan d'Egypte, & fut cependant excommunié de nouveau.

GENGHIZ KAN, qui venoit de mourir, avoit établi en Aſie, & dans une grande partie de la Chine, la domination des Tartares MOGOLS.

1236. Saint FERDINAND, roi de Caſtille,

enleve CORDOUE aux Maures. Il leur prit enſuite Séville. JACQUES I, roi d'Aragon, leur enleva auſſi Valence. Ces deux princes furent légiſlateurs. Le regne d'ALPHONSE LE SAGE, roi de Caſtille en 1252, n'eſt pas moins célebre. Les ſciences commencerent à naître en Eſpagne. — Le royaume de Navarre avoit paſſé, en 1234, au comte de champagne.

Concile général de Lyon, où FRÉDÉRIC eſt dépoſé par INNOCENT IV. Grégoire IX, quelques années auparavant, avoit offert l'empire à ſaint LOUIS pour ſon frere, & le vertueux roi l'avoit refuſé. L'empereur ſe ſoutint par ſon courage : il mourut en 1250. Les querelles avec Rome, depuis Henri IV, anéantiſſoient la dignité impériale. 1245.

Croiſade de ſaint LOUIS. Malgré ſa vertu héroïque, il fut priſonnier en Egypte ; & il ne put rien faire en Paleſtine. 1248.

Fin du CALIFAT. Depus long-tems les Califs n'avoient preſque plus qu'un grand titre ſans pouvoir. Un petit-fils 1258.

de Genghiz-Kan s'empara de leur capitale.

1261. Les Latins perdent CONSTANTINOPLE, que MICHEL PALÉOLOGUE leur enleve. Cet empire ſe réduiſoit preſque à la ville ſeule.

1264. HENRI III, roi d'Angleterre, dépouillé par les ſeigneurs. Saint Louis avoit été choiſi pour arbitre entre ce roi & les rebelles; mais le comte de Leiceſter éluda ſa ſentence. On trouve ici l'époque de la chambre des COMMUNES.

1266. CHARLES D'ANJOU détrône CONRADIN, roi de NAPLES & de SICILE. Conradin étoit petit-fils de Frédéric II, & Clément IV avoit donné ſon royaume au prince François, qui le fit décapiter.

1270. Mort de ſaint LOUIS en Afrique, où la dévotion des croiſades l'avoit entraîné.

1273. RODOLPHE DE HABSBOURG, empereur. C'eſt l'origine de la grandeur de la maiſon d'AUTRICHE. Il dépouilla

le roi de Bohême, Ottocar, & donna l'Autriche à un de ſes fils.

VÉPRES SICILIENNES. Tous les François furent maſſacrés en Sicile. PIERRE III, roi d'Aragon, s'empara de ce royaume, qui fut ſéparé de celui de Naples. 1282.

EDOUARD I, roi d'Angleterre, reçoit l'hommage de l'ECOSSE. Ce fut l'effet de la violence jointe à une politique ambitieuſe. PHILIPPE LE BEL confiſqua & prit la Guienne ſur ce prince. 1293.

Pontificat de BONIFACE VIII. Ce fut un émule d'Innocent III. Ses diſputes avec PHILIPPE LE BEL font époque. 1294.

OTMAN établit l'empire des TURCS, qui s'accrut rapidement ſous ſes ſucceſſeurs. La maiſon OTHOMANE deſcend de lui. 1300.

ETATS GÉNÉRAUX en France, où les COMMUNES ſont pour la premiere fois convoquées. L'aſſemblée nationale ſe déclara contre les prétentions énormes du pape, qui avoit excommunié le roi & vouloit le dépoſer. 1302.

1306. ROBERT BRUCE délivre l'ECOSSE du joug de l'Angleterre.

1308. Commencement de la république des SUISSES. La maiſon d'Autriche les opprimoit. Trois cantons donnerent l'exemple d'une liberté qui a été le prix d'une valeur héroïque.

1309. CLÉMENT V transfere le ſaint ſiege à AVIGNON, où régnerent ſept papes François.

1314. Mort de PHILIPPE LE BEL. Il affermit le trône; mais il commit beaucoup d'injuſtices. Le PARLEMENT fut fixé à Paris ſous ce regne.

1321. LE DANTE meurt. Après lui PÉTRARQUE & BOCACE perfectionnerent la langue italienne. Les autres peuples n'avoient point de goût.

1323. L'empereur LOUIS DE BAVIERE, excommunié par JEAN XXII. Cette grande querelle renouvela les anciens ſcandales.

1326. ÉDOUARD II détrôné en Angleterre. Le fameux ÉDOUARD III, ſon fils, lui ſuccede.

PHILIPPE DE VALOIS, roi de France. Édouard III étoit plus proche parent du dernier roi, mais par les femmes. La loi SALIQUE triompha heureusement. Les deux compétiteurs furent bientôt en guerre. L'Anglois gagna la bataille navale de l'ECLUSE en 1340, la bataille de CRECI en 1346; il prit ensuite Calais. 1328.

Bataille de POITIERS, où Jean, roi de France, est prisonnier des Anglois. La France, & Paris sur-tout, devinrent un théâtre d'affreux désordres. 1356.

La même année, l'empereur CHARLES IV établit sept ELECTEURS par sa *bulle d'or*.

PIERRE LE CRUEL, roi de Castille, détrôné par Henri de TRANSTAMARE, son frere naturel. 1368.

CHARLES V (le Sage) chasse de France les Anglois, par le moyen de ses généraux, sur-tout de DU GUESCLIN. — Ce siecle est l'époque la plus brillante de la CHEVALERIE. 1370.

Grand SCHISME d'OCCIDENT, après 1379.

la mort de Grégoire XI. Ce furent quarante années de maux publics pour la religion & pour les peuples.

1380. JEANNE, reine de NAPLES, dépoſée par Urbain VI. Elle donna ſon royaume au duc d'Anjou, qui ne put s'y établir. Durazzo s'en étoit emparé.

La même année mourut CHARLES V, un des plus grands rois qu'ait eu la France. Jamais elle ne fut ſi malheureuſe que ſous le long regne de CHARLES VI, ſon fils.

1386. JAGELLON ou ULADISLAS V, roi de POLOGNE. Il unit à cette couronne le grand duché de Lithuanie, & d'autres états qui lui appartenoient.

1390. BAJAZET I, fils d'Amurath, ſultan des Turcs, aſſiege CONSTANTINOPLE. On traita, & il ſe retira. Mais ce terrible ennemi des chrétiens auroit enſuite anéanti l'empire grec, ſi on ne lui avoit ſuſcité un rival tel que TAMERLAN, qui le vainquit en 1402.

1396. Bataille de NICOPOLIS, où SIGISMOND, roi de Hongrie, eſt défait

par les Turcs. C'eſt le même Sigiſmond qui fut empereur en 1410, & qui fit aſſembler le fameux concile de Conſtance, où finit le grand Schiſme.

RICHARD II, détrôné en Angleterre par HENRI IV, dont le fils, Henri V, devint ſi redoutable à la France, par les guerres qu'il lui ſuſcita. 1399.

Fin de la Table Chronologique.

COMME les principales puiſſances qui figurent dans l'hiſtoire générale des premiers ſiecles, & qui forment preſque tout le ſyſtême politique de l'Europe, ſont les papes, les rois de France, les Empereurs d'Allemagne & les rois d'Angleterre, les tables chronologiques ſuivantes peuvent avoir une utilité particuliere.

Les chiffres marquent l'année de la mort.

PAPES

LES PLUS CELEBRES.

Depuis GRÉGOIRE II, juſques au grand ſchiſme.

GRÉGOIRE II, appela en Italie Charles-Martel. 731

GRÉGOIRE III ſuivit le même plan de politique. 741

ZACHARIE décida que Pepin devoit être roi. 752

ETIENNE III obtint de Pepin la donation de l'Exarcat. 757

PAUL I, brouillé avec Didier, roi des Lombards. 767

ETIENNE IV appela Charlémagne contre les Lombards. 772

ADRIEN I reçut pompeuſement ce prince à Rome, le ménagea toujours, & fut comblé de ſes bienfaits. 795

LÉON III le couronna empereur. 816

ETIENNE V n'attendit point que Louis le Débonnaire confirmât ſon élection. 817

PASCAL I imita cette entrepriſe. Tous deux firent des excuſes. 824

. . . . . .

GRÉGOIRE IV ſe joignit aux enfans rebelles de Louis. 844

SERGIUS II brava l'empereur Lothaire. 847

LÉON IV défendit Rome contre les Saraſins. 855

BENOIT III, élu malgré l'empereur. 858

NICOLAS I, très-entreprenant. Il s'érigea en juge du roi Lothaire, & de tous les évêques; il excommunia

Photius, patriarche de Conſtantinople. 865

ADRIEN II prit parti contre Charles le Chauve. 872

JEAN VIII prétendit donner l'empire à ce prince : il contribua à faire Boſon roi de Provence. 882

ETIENNE VI couronna empereur le duc de Spolète. 891

. . . . . .

SERGIUS III déshonora le ſaint-ſiége, & eut malheureuſement quelques imitateurs. 912

. . . . . .

JEAN X couronna empereur Bérenger. 928

. . . . . .

JEAN XII, pape à dix-huit ans. Il appela en Italie Otton le Grand, & le couronna empereur ; il ſe révolta enſuite. 963

LÉON VIII remplaça Jean XII, dépoſé. 965

Pluſieurs papes & antipapes : tout étoit déſordre à Rome.

JEAN XV appela Otton III contre Creſcentius, & ſe fit craindre de Hugues Capet. 996

GRÉGOIRE V couronna Otton III, & triompha d'un antipape, après avoir été chaſſé par Creſcentius. Il caſſa le mariage du roi Robert, & l'excommunia. 999

SILVESTRE II, c'eſt le fameux Gerbert, qui avoit invectivé contre Jean XV. 1003

. . . . . .

BENOÎT IX, ſcandaleux & chaſſé, dépoſé enſuite avec deux autres par les ſoins de l'empereur Henri III. 1048

LÉON IX. Il fit la guerre aux Normands qui s'établiſſoient en Italie, il attaqua le patriarche Cérularius, & le ſchiſme des Grecs fut conſommé. 1054

. . . . . .

NICOLAS II, gouverné par Hildebrand, mépriſa les droits de l'empire. Il donna l'inveſtiture aux Normands, de ce qu'ils pourroient conquérir. 1061

ALEXANDRE II, élu par le moyen d'Hildebrand, ſans l'aveu de la cour impériale. Il favoriſa Guillaume le Conquérant dans ſon entrepriſe contre l'Angleterre. 1073

GRÉGOIRE VII, (Hildébrand) zélé pour la réformation du clergé, ennemi déclaré des couronnes. 1085

VICTOR III ſuivit la querelle des inveſtitures. 1087

URBAIN II prêcha la croiſade en France, apres avoir excommunié le roi Philippe I. 1099

PASCAL II acheva la ruine de l'empereur Henri IV, en excitant ſon fils à la révolte. 1118

GÉLASE II. L'empereur Henri V lui oppoſa l'antipape Bourdin. 1119

CALISTE II excommunia de nouveau l'empereur. 1124

HONORIUS II excommunia Conrad, compétiteur de Lothaire pour l'empire. 1130

INNOCENT II, en guerre avec Anaclet, qui diſputoit la papauté. Il mit la France en interdit, parce que Louis le Jeune refuſoit de reconnoî-

tre un évêque ſacré à Rome. 1143

. . . . . .

EUGENE III, fugitif, réfugié en France. Il remua l'Europe pour une croiſade, par le moyen de ſaint Bernard. 1153

ADRIEN IV donna l'Irlande à Henri II par une bulle; il obligea l'empereur Frédéric I de lui ténir l'étrier. 1159

ALEXANDRE III, chaſſé par l'antipape Victor, ſoutint ſaint Thomas de Cantorbery contre Henri II. Il dépoſa l'empereur, qui eut encore des querelles avec LUCIUS III & URBAIN III. 1181

. . . . . .

GRÉGOIRE VIII ſuſcita la croiſade contre Saladin. 1187

CLÉMENT III, de même. 1191

CÉLESTIN III envoya un légat en Eſpagne caſſer le mariage d'Alphonſe IX, roi de Léon. 1198

INNOCENT III, terrible aux puiſſances; auteur de la croiſade des Albigeois & de l'inquiſition; plus maître à Rome qu'aucun pape. 1216

HONORIUS III exigea de Frédéric II, que le royaume des deux-Siciles ne put être uni à l'empire. 1227

GRÉGOIRE IX perſécuta Frédéric, & offrit l'empire à ſaint Louis. 1241

INNOCENT IV, ennemi mortel de Frédéric, qu'il dépoſa dans le concile de Lyon. Il fit prêcher enſuite une croiſade contre l'empereur Conrad IV. 1254

ALEXANDRE IV, en guerre avec Mainfroi; pour le royaume de Naples. 1261

URBAIN IV donna ce royaume. 1264

CLÉMENT IV, auteur de la révolution qui fit périr Conradin, roi de Naples. 1268

GRÉGOIRE X confirma l'élection de Rodolphe de Habsbourg à l'empire, & l'excommunia enſuite. 1276

. . . . . .

NICOLAS III, un des auteurs du complot contre Charles d'Anjou, roi de Naples. 1280

MARTIN IV, favorable à Charles d'Anjou, donna le royaume du roi d'Aragon,

d'Aragon, Pierre III. 1285

. . . . . .

CÉLESTIN V, dont le ſucceſſeur, Caïétan, l'engagea à ſe démettre, en 1294, & le fit mourir en priſon.

BONIFACE VIII (Caïétan). Il vouloit détrôner Philippe le Bel, & impoſer la loi aux couronnes. 1303

BENOÎT XI leva l'excommunication de Philippe. 1304

CLÉMENT V, dévoué à Philippe le Bel; deſtructeur des Templiers; fixé à Avignon. 1314

JEAN XXII, célebre par ſes exactions, & par ſa querelle avec l'empereur Louis de Baviere. Il acquit Bologne, & trompa les Bolonois. 1334

BENOÎT XII pourſuivit la querelle avec Louis de Baviere. 1342

CLÉMENT VI ordonna d'élire un autre empereur. Il profita des malheurs de Jeanne, reine de Naples, pour acheter Avignon. 1352

INNOCENT VI. L'Angleterre, ré-

voltée des taxes de la cour pontificale, lui refusa le tribut auquel s'étoit soumis le roi Jean. 1362

URBAIN V, alla à Rome, & revint à Avignon. 1370

GRÉGOIRE XI s'établit à Rome, & s'en repentit. 1378

Grand schisme d'Occident.

ROIS DE FRANCE,

Depuis PEPIN *juſqu'à* CHARLES VI.

JE commence cette liſte à la ſeconde race, parce que dans la premiere, après Clovis, on ne voit que partages & confuſions.

PEPIN LE BREF, grand Prince. 768

CHARLEMAGNE, empereur; le prodige de ſon ſiecle. 814

LOUIS I (le Débonnaire), empereur, foible & malheureux. 840

CHARLES II (le Chauve), empereur, ambitieux ſans mérite. 877

LOUIS II (le Bègue), dépouillé en partie par les ſeigneurs. 879

LOUIS III & CARLOMAN, dépouillés de même. 884

CHARLES le Gros, empereur, incapable de régner. 888

EUDES (grand-oncle de Hugues Capet), préféré à Charles le Simple. 898

CHARLES III (le Simple) ſans pouvoir, détrôné en 922.

RAOUL, par élection ; il prodigua les fiefs. 936

LOUIS IV (d'Outremer) battu par ſes vaſſaux. 954

LOTHAIRE, preſque ſans domaine. 986

LOUIS V (le Fainéant). 987

Fin de la ſeconde race.

RACE

DES CAPÉTIENS.

HUGUES CAPET, prince habile. 996

ROBERT, bon & foible. 1031

HENRI I, auſſi foible. 1060

PHILIPPE I, mépriſé, parce qu'il n'eut aucune part aux grands événemens de ſon regne. 1108

LOUIS VI (le Gros) acquit de l'autorité. 1137

LOUIS VII, (le Jeune), imprudent, malheureux par ſa croiſade & par ſon divorce. 1180

PHILIPPE II (Auguſte), ambitieux, politique & puiſſant. 1223

LOUIS VIII, croiſé contre les Albigeois. 1226

LOUIS IX (Saint), admirable en pluſieurs choſes. 1270

PHILIPPE III (le Hardi), prince médiocre. 1285

PHILIPPE IV (le Bel). Son regne doit être étudié. 1314

LOUIS X (Hutin) très-dur. 1316

PHILIPPE V (le Long) manqua de tems. 1322

CHARLES IV (le Bel). 1328

PHILIPPE VI (de Valois), malheureux contre les Anglois. 1350

JEAN. Il penſa perdre la France. 1364

CHARLES V (le Sage), reſtaurateur du royaume. 1380

CHARLES VI. 1422

EMPEREURS D'ALLEMAGNE,

Juſqu'à VENCESLAS.

LA maiſon de France perdit l'empire, & le royaume d'Allemagne, à la mort de l'empereur Louis IV, en 912. Les Allemands élurent pour roi, CONRAD, duc de Franconie, qui eut pour ſucceſſeur

HENRI I (l'Oiſeleur), duc de SAXE. 936

OTTON I (le Grand), fils de Henri, couronné par Jean XII, imitateur de Charlemagne. 973

OTTON II, fils d'Otton I. 983

OTTON III, fils du précédent 1001

HENRI II, de la même maiſon. 1024

CONRAD II, de FRANCONIE. 1039

HENRI III, fils du précédent. 1056

HENRI IV, fils de Henri III. 1106

HENRI V, fils de Henri IV. 1125

LOTHAIRE, de SUPLENBOURG. 1137

CONRAD III, de SOUABE. 1152

FRÉDÉRIC I (Barberouſſe), neveu de Conrad. 1190

HENRI VI, fils de Frédéric. 1197

PHILIPPE, même maiſon. 1208

OTTON IV, de Brunſwick. 1212

FRÉDÉRIC II, fils de Henri VI. 1250

GUILLAUME, de Hollande. 1256

RODOLPHE de HABSBOURG. 1291

ADOLPHE, de Naſſau. 1298

ALBERT I, d'Autriche. 1310

HENRI VII, de Luxembourg. 1313

LOUIS V, de Bavière. 1343

CHARLES IV, de Moravie. 1378

VENCESLAS, fils de Charles IV. 1400

ROIS D'ANGLETERRE,

Depuis la conquête des Normands, jusqu'à Henri V.

GUILLAUME I (le Conquérant). 1087

GUILLAUME II (le Roux), méchant roi 1110

HENRI I, uſurpateur habile. 1135

ETIENNE, autre uſurpateur, moins heureux. 1254

HENRI II (Plantagenet), très-puiſſant, mais malheureux par la diſpute ſur les immunités eccléſiaſtiques. 1189

RICHARD I, guerrier ſans prudence. 1199

JEAN (Sans-terre), dépouillé par Philippe-Auguſte, aſſujetti par les ſeigneurs, vaſſal volontaire du pape. 1216

HENRI III, dévot foible, jouet des ſeigneurs. 1272

ÉDOUARD I, politique & entreprenant, vainqueur de l'Ecoſſe. 1307

EDOUARD II, eſclave de ſes favoris, détrôné par ſa femme & par ſon fils. 1327

EDOUARD III. Regne glorieux, funeſte à la France. 1377.

RICHARD II, dépoſé & aſſaſſiné. 1399

HENRI IV, uſurpateur, avec du mérite, pere de Henri V, qui ſe fit couronner roi de France. 1413

Fin des Tables Chronologiques.

OBSERVATIONS

PRÉLIMINAIRES.

Sur l'établiſſement des Barbares dans l'empire romain.

La ruine de l'empire romain, grand objet de réflexions.

PARMI tant de révolutions ſanglantes qui ont changé la face du monde, il n'en eſt aucune plus digne de fixer les regards de la politique, & même de la philoſophie, que celle qui a renverſé l'empire romain, & élevé ſur ſes ruines les monarchies de l'Europe. La gloire, la grandeur, les forces, les lumieres de cet empire fameux, tout périt en peu de tems. Des barbares inconnus ou mépriſés détruiſent l'ouvrage des ſiecles, l'ouvrage d'une infinité de héros & de génies immortels. Ils triomphent de Rome, s'emparent de ſes provinces, en font des états indépendans, y établiſſent leurs lois & leurs préjugés avec leur puiſſance. Les cauſes & les effets d'un événement ſi mémorable fourniroient matiere à pluſieurs volumes : je vais les réunir en un ſeul tableau, me bornant à quelques réflexions utiles, & ne

chercher dans l'hiſtoire que ce qui peut éclairer la raiſon & inſpirer la ſageſſe.

Le nom romain nous en impoſe. Peu s'en faut que nous ne gémiſſions ſur les ruines de l'empire, que nous n'abhorrions ſes deſtructeurs comme des monſtres également vils & déteſtables. Mais le coloſſe qui écraſoit les nations & qui s'étoit formé de leurs débris, doit-il donc nous intéreſſer davantage que les peuples dont le ſang coule dans nos veines ? Les Honorius, les Arcadius, & les héritiers de leur lâcheté & de leur ſtupide imprudence, ſont-ils plus dignes de notre vénération que les Alaric, les Ataulfe, les Clovis, les Odoacre, les Théodoric, les Totila, les Alboin, les Autharic, &c. ? Le joug des empereurs valoit-il mieux que celui des nouveaux fondateurs de monarchies ? Enfin ne doit-on pas regarder les victoires & l'établiſſement fixe des barbares, comme une ſuite des cauſes morales, dont l'influence produit tôt ou tard l'élévation & la chute des empires ? Nous en jugerons par l'hiſtoire. Retournons un moment ſur nos pas ; rappelons nous quelques idées importantes, éparſes dans la premiere partie de cet ouvrage : elles ſont le germe des conſéquences qui nous reſtent à développer.

Cette révolution s'explique par les cauſes morales.

Comment les Romains avoient acquis leur empire.

C'eſt à ſes mœurs, autant qu'à ſa politique & à ſes armes, que Rome étoit redevable de ſa fortune. La nobleſſe des ſentimens, l'amour de la liberté & de la patrie, la paſſion de la gloire, la conſtance invincible dans les travaux, le mépris des dangers & de la mort; l'obéiſſance aux lois, & ſur-tout la diſcipline militaire, avoient étendu & cimenté ſes conquêtes. Ses injuſtices mêmes étoient revêtues d'une certaine majeſté brillante, & le *peuple roi* faiſoit reſpecter ſa tyrannie.

Comment & à quel point ils ſe corrompirent.

Les richeſſes produiſirent à Rome ce qu'elles ont produit par-tout : le luxe corrompit les mœurs, & l'ambition des grands acheta les ſuffrages de la multitude; la liberté s'éteignit dans le ſang des citoyens; les guerres civiles ne ſe calmerent que par la domination d'un maître; l'intérêt fit des courtiſans, & la force des eſclaves; les légions devinrent les inſtrumens du deſpotiſme, & ſe crurent en droit de diſpoſer de la ſouveraineté; les prétoriens, toujours vendus au plus offrant, ſe jouerent de la vie des princes comme des lois de la république; en un mot, ſous la forme de l'ancien gouvernement, on vit régner le crime & les abus les plus monſtrueux.

Un ſénat avili, des magiſtrats ſans au-

torité ou ſans honneur, des troupes ſans frein ; un peuple lâche, opprimé & inſolent, s'abandonnerent à tous les déſordres. L'air de la cour auroit ſuffi pour infecter la nation : la débauche, la ſcélérateſſe, & preſque tous les vices, étoient ordinairement ſur le trône.

Quelques grands hommes, parvenus au rang ſuprême retracerent l'image des vertus antiques. Rome ſembla renaître : mais telle que ces malades qu'on a tirés des bords du tombeau, ſans extirper le principe de mort attaché à leur ſubſtance, ſa rechute fut affreuſe dès que les ſources de la corruption ſe rouvrirent. Quelques grands empereurs ne remédierent au mal qu'en paſſant.

Les armées, qui créoient des princes pour en extorquer d'immenſes largeſſes, & qui les maſſacroient pour extorquer les mêmes ſommes de leurs ſucceſſeurs, en vinrent à ce point de licence, où le nom de diſcipline eſt un ſignal de révolte. Ce n'étoient plus les ſoldats, c'étoient les oppreſſeurs de la patrie ; ce n'étoient plus des citoyens armés pour la défenſe commune, c'étoient des brigands effrénés & inſatiables de rapines. Encore avoit-on enrôlé parmi eux un grand nombre de ces barbares, dont les compatriotes & les freres venoient fondre ſur les provinces. Les ennemis Licence affreuſe des ſoldats.

trouvoient juſques dans les légions des hommes empreſſés à les recevoir.

Vices & miſere du peuple.

Tandis qu'une milice dangereuſe gardoit ou ruinoit les frontieres, le peuple dans les capitales, loin de la guerre qu'il ne connoiſſoit plus, ignoroit preſque également le travail, ſi néceſſaire au maintien des mœurs. Indigent & oiſif, il vivoit des diſtributions, des prodigalités, qu'une mauvaiſe politique avoit établies pour capter ſa bienveillance. Il exigeoit *du pain & des jeux*, non comme le ſalaire ou le ſoulagement de ſes ſueurs, mais plutôt comme le fruit & l'aliment de ſes vices; prêt à ſe revolter quand les beſoins de l'état empêchoient de lui payer ce tribut. L'Italie, changée en jardin par un faſte aſiatique, refuſoit de nourrir ſes habitans. Qu'un malheur fît manquer les flottes d'Afrique & de Sicile, malheur fréquent au milieu des troubles & des guerres : le peuple ne reſpiroit que ſéditions. Qu'un ennemi parût aux portes de la ville : le peuple ne ſavoit ni obéir ni combattre. Rome n'avoit plus de Romains.

Etat déplorable de l'occident, après la fondation de Conſtantinople.

Quand Conſtantin eut fondé ſa nouvelle capitale, & que par un orgueil imprudent, il y eut attiré preſque toutes les richeſſes de l'état, l'occident épuiſé tomba dans une eſpece d'anéantiſſe-

ment. On aſſure néanmoins qu'au tems de la priſe de Rome par Alaric, le revenu de pluſieurs familles montoit au-delà de quatre millions de notre monnoie, & que les familles du ſecond ordre avoient au moins un million de rente. En rabattant même beaucoup de ce calcul, c'eſt une preuve évidente que le petit nombre dévoroit la ſubſtance de la nation; qu'un luxe abominable multiplioit ſans ceſſe les crimes, agravoit ſans ceſſe la miſere; & que les provinces étoient la proie des courtiſans, des magiſtrats & des financiers.

Brigandages publics.

En effet, l'hiſtoire ne préſente qu'un tableau de concuſſions & de brigandages. Le fameux impôt du chryſargire, établi ſur les choſes les moins ſuſceptibles de taxe, ſur la mendicité même en quelque ſorte, flétrit la mémoire de Conſtantin. Pluſieurs lois, en particulier celles des imbécilles enfans de Théodoſe, parurent mettre un frein à l'injuſtice. Mais les lois n'étoient plus que des paroles mépriſées: jamais l'injuſtice ne fut plus criante ni plus impunie. Les miniſtres, les femmes, les eunuques, les valets de cour, ſacrifioient tout à leurs paſſions, ſous le nom ſacré de la puiſſance impériale: ce nom n'annonçoit que tyrannie.

Révolutions continuelles.

Qu'on réfléchiſſe ſeulement ſur deux points d'hiſtoire inconteſtables. Dans un eſpace de cinquante ans, après Alexandre Sévère, plus de cinquante céſars ou auguſtes ſont proclamés, ſont égorgés par les gens de guerre, auſſi prompts à la révolte & au meurtre qu'indifférens pour la gloire & pour l'état. D'un autre côté, l'infâme trahiſon devient une des principales reſſources du gouvernement. On envoie des aſſaſſins contre les princes étrangers dont on craint les armes : on les attire même dans le piege par les dehors de l'amitié, & l'hoſpitalité eſt homicide; l'hoſpitalité, autrefois ſi ſainte parmi les Romains ! l'hoſpitalité, que les barbares exerçoient avec une franchiſe généreuſe ! Le regne de Valens fournit deux exemples de rois ainſi maſſacrés au ſortir de table. Etrange maniere d'arrêter les entrepriſes de ces peuples conquérans, tandis qu'on n'avoit pas honte de leur payer des tributs, & d'acheter la paix en leur faiſant deſirer la guerre !

Trahiſons employées contre les barbares.

Plus de vertu ni d'honneur

Faut-il donc s'étonner que la vertu & l'honneur diſparoiſſant à la cour, dans les armées, dans les emplois, un peuple malheureux & avili ne conſervât que le nom ſeul de Romain ; que ce nom, devenu commun à tous les ſujets de

l'empire ne réveillât dans aucun les ſentimens de l'ancienne Rome ; que les eſprits, autrefois ſi ardens pour les intérêts publics, ne s'enflammaſſent que pour des factions de cochers & pour des querelles de théologie ; enfin, que les haines de religion, achevant d'éteindre le patriotiſme, devinſſent une des principales cauſes de la ruine qui ſe préparoit ?

Haines de religion après l'établiſſement du chriſtianiſme.

Le chriſtianiſme étoit heureuſement monté ſur le trône. Par lui la vérité devoit bannir les erreurs, & la vertu triompher des paſſions ; par lui une charité univerſelle devoit unir les hommes en dieu, dont la bonté même & la miſéricorde ſans bornes leur étoient propoſées pour modele. Mais cette religion ne les rendoit point impeccables. Ils pouvoient en s'éloignant de ſes maximes, la faire ſervir de prétexte aux excès les plus pernicieux. Si les chrétiens devenoient perſécuteurs, après avoir ſignalé leur foi ſous le glaive des perſécutions, une guerre inteſtine alloit déchirer le corps politique, & ouvrir de toutes parts les breches par où les ennemis du dehors, pénétreroient dans ſon ſein. C'eſt ce qui arriva.

Violences contre les paiens.

Conſtantin n'avoit point entrepris de forcer les conſciences des idolâtres,

quelque penchant qu'il eût au deſpotiſme. Comment auroit-il imaginé que les Romains fléchiroient le genou devant la croix, à moins que la perſuaſion ne leur en fît adorer intérieurement le myſtere ? C'étoit beaucoup que le vrai dieu eût des autels, & que l'évangile fût prêché dans le Capitole. Quelques empereurs ſuivirent ce ſyſtême de modération. Mais le zele impatient, auquel la paſſion peut ſe mêler avec tant d'adreſſe, ſe prévalut enfin de la faveur. On inſulta publiquement les dieux de Rome, on briſa leurs ſtatues, on vexa leurs partiſans. Des lois pénales foudroyerent bientôt l'ancien culte ; la peine de mort fut prononcée contre des ſacrifices auparavant preſcrits par les lois ; le ſénat vit abattre l'autel de la Victoire, cet autel ſi cher à la nation ; & quoique le nombre des païens fût encore très-conſidérable, quoique l'empire n'eût point aſſez de force contre un déluge d'ennemis, le gouvernement exclut des emplois & de la milice quiconque ne ſuivoit pas la religion du prince, c'eſt-à-dire, coupa, en quelque ſorte, les têtes & les bras dont il falloit tirer du ſecours.

De-là les diſcordes & le fanatiſme.

De-là les reproches, les injures, les haines mutuelles, ſi propres à exciter le fanatiſme. De-là les factions pour ou

contre les nouveaux auguſtes, ſelon qu'on ſe les figuroit ou favorables ou contraires au parti dont on étoit zélateur. De-là ce mécontentement des païens porté à un tel excès, que l'invaſion de Radagaiſe en Italie, à la tête de deux cent mille Goths (l'an 405), fut pour eux un ſujet de joie éclatante, comme ſi les dieux étoient venus en perſonne venger leurs autels. En un mot, les païens accuſoient le chriſtianiſme de tous les déſaſtres de l'empire; les chrétiens aſſuroient que les reſtes du paganiſme attiroient les fleaux du ciel; les uns & les autres, moins occupés du ſalut commun que de leurs querelles religieuſes.

Les chrétiens eux-mêmes diviſés entre eux.

Pour comble d'infortune, des haines encore plus funeſtes diviſoient cruellement les diſciples de Jeſus-Chriſt. Cet eſprit contentieux que ſaint Paul avoit réprouvé, devint preſque l'eſprit général. Les ſectes pullulerent, ſe combattirent. Chacune vanta ſes apôtres; chacune donna ſes ſophiſmes pour des oracles divins; chacune ſe prétendit dépoſitaire de la foi, & s'efforça d'entraîner la multitude ſous ſes drapeaux. La diſcorde régna dans l'égliſe. Les évêques anathématiſerent les évêques; les violences accompagnerent les argumens, & la folie des princes attiſa un feu qui cauſoit

Empereurs théologiens & persécuteurs.

tant de ravages, ils firent les théologiens; ils voulurent commander aux opinions, ils punirent ceux qu'ils ne pouvoient pas convaincre. Les lois contre les idolâtres envelopperent bientôt les hérétiques. Mais ce qu'un empereur proscrivoit comme hérésie, étoit dogme pour un autre empereur : ainsi la persécution irritoit tour à tour les divers partis, sans jamais produire de bien; puisque même en poursuivant l'hérésie, elle rendoit la catholicité moins triomphante qu'odieuse.

Le clergé prenant trop d'empire.

Qu'arriva-t-il ? le clergé déjà puissant à la cour, & encore plus parmi le peuple, commença dès-lors à perdre le respect que la religion inspire pour l'autorité souveraine. J'en supprime les exemples trop connus. Nous appellerions aujourd'hui libelles séditieux quelques écrits de personnages illustres, dont les fanatiques citent les noms avec audace, en se déchaînant contre les puissances; mais dont ils oublient les vertus, pour s'autoriser de leurs fautes. L'animosité d'un grand nombre de pasteurs embrâsant la fougue populaire, on méconnut & prince & patrie, & lois & devoirs; on fut arien, donatiste, priscillianiste, nestorien, eutychien, monothélite, &c. On cessa d'être citoyen; ou plutôt on

Acharnement des sectes.

ſut l'ennemi mortel des citoyens, dont on condamnoit les opinions. Au lieu que les anciens Romains terminoient toutes leurs diſputes ſur les droits les plus précieux, dès qu'un ſignal de guerre leur annonçoit les dangers de la république ; cette rage inouie de s'acharner les uns contre les autres, ſur des matieres où il falloit s'en rapporter au jugement de l'égliſe, ne ſe rallentit jamais au milieu des plus terribles déſaſtres. Autant de ſectes, autant de partis dans l'état, dont les haines réciproques conſpiroient à en ſapper les fondemens. C'eſt probablement ce qui avoit inſpiré à Julien la fureur d'abolir le chiſtianiſme. Aveugle ſur un objet ſi eſſentiel, il ne penſoit qu'à l'abus qu'on faiſoit du dogme, ſans voir que la morale chrétienne condamnoit expreſſément cet abus, & que les meilleurs citoyens devoient ſe former à l'école de l'évangile, puiſqu'on y apprenoit la pratique de tous les devoirs.

Mauvaiſes lois de Théodoſe & de ſes fils.

Les vices du gouvernement fortifierent de jour en jour ces principes de deſtruction. Théodoſe lui-même manqua de ſageſſe. Il permit les voies de fait aux catholiques, contre les hétérodoxes qui s'aſſembleroient dans des maiſons particulieres. Il déclara les manichéens dignes de mort : on ſe crut en droit de les tuer

comme des proſcrits : & l'empereur enfin fut obligé de défendre, ſous peine de mort, les meurtres occaſionnés par ſa loi. Ses deux fils Arcadius & Honorius hâterent par leur ſuperſtition, par la méchanceté de leurs favoris, les ravages du torrent qui menaçoit depuis long-tems l'empire ébranlé.

Les barbares, bien ſupérieurs aux Romains de cetems-là.

Sans doute, ils méritoient le nom de barbares, ces peuples du nord armés contre les Romains. Ne reſpirant que combats & rapines, ils cherchoient un climat plus doux, des terres plus fertiles que leurs forêts & leurs montagnes ; le droit de l'épée faiſoit leur titre, & ils l'exerçoient ſans remords comme le droit de la nature. Mais que ces barbares, dont je ſuis bien éloigné de vouloir faire le panégyrique, étoient redoutables & ſupérieurs aux nations policées qu'ils attaquoient ! Avec des mœurs ſimples & dures, ils ignoroient juſqu'au nom de la molleſſe ; tout ſuffiſoit à leur extrême frugalité ; leurs corps endurcis par les travaux ſembloient inacceſſibles à la douleur ; la guerre étoit, pour ainſi dire, leur élément : ils ſe faiſoient un jeu des périls, & affrontoient la mort avec les ſignes de l'alégreſſe ; libres & ennemis de la contrainte, ils n'en étoient pas moins attachés à leurs chefs, parce

qu'ils choisissoient les plus dignes de leur commander. Une valeur féroce, quoiqu'on en dise, n'étoit point leur unique vertu. Nous avons la peinture des mœurs germaniques tracée par un historien philosophe: nous y voyons la sainteté du mariage, une généreuse hospitalité, la haine des vices corrupteurs, plusieurs traits respectables de sagesse, auxquels il ne manque, pour faire un peuple solidement vertueux, que la culture de la raison qui conduit aux vrais principes de la vie sociale. L'histoire ne dépose-t-elle pas que les Huns mêmes, ces brigands sauvages, gardoient inviolablement leur parole ? Ajoutons que les Francs, les Goths, & plusieurs autres barbares, tantôt en combattant les Romains, tantôt en leur vendant leurs services, avoient acquis des idées & des connoissances; & que leur mépris pour un peuple dont ils exigeoient des tributs, démontre assez qu'ils avoient sur lui les avantages qui assurent les conquêtes. Leurs princes conquérans furent de grands hommes; ces grands hommes, avec des forces terribles, attaquerent des foibles ennemis: le courage & la politique des vainqueurs, les vices & les fautes des vaincus, expliquent la révolution.

On frémit à la lecture des barbaries Les Van-

Vandales sous Genséric.

que commirent dans la Gaule, & ensuite au-delà des Pyrénées, les Vandales, les Alains & les Suèves, premiers conquérans de l'Espagne. Cependant à peine maître du pays, on les voit adoucir leur férocité, cultiver la terre, dissiper les alarmes des habitans, & ramener, par leur réputation de justice & de clémence, ceux que la terreur avoit mis en fuite. Quelques années après, on voit Genséric, roi des Vandales, préférant à l'Espagne une conquête plus utile, enlever l'Afrique aux Romains autant par sa prudence que par sa valeur; créer tout d'un coup une marine formidable, lui qui n'avoit pas un vaisseau; se maintenir en grand politique, négocier & combattre avec le même succès; en un mot, triompher de l'empire jusqu'à la mort, par les moyens que Rome employa si heureusement dans les premiers siecles.

Alaric & les Visigoths.

Alaric, roi des Visigoths, se montre encore plus admirable en Italie. Les perfidies multipliées de la cour d'Honorius l'irritent, sans pouvoir le rendre ni perfide ni cruel. Il réclame la foi des traités; il se venge en héros conduit par l'honneur. Deux fois il a épargné Rome: forcé enfin de la prendre en (410), il n'oublie rien pour diminuer les horreurs de

de la vengeance ; il ordonne de reſpecter les femmes, les égliſes, de ménager le ſang des vaincus ; il ſauve la vie à une foule de Romains. Après ſa mort, Ataulfe, ſon ſucceſſeur, héritier de ſes nobles ſentimens, ami de la paix, va s'établir au-delà des Alpes vers les Pyrénées, & mérite la main de Placidie par ſes vertus. La modération ſeule d'Ataulfe étoit un gage de la puiſſance des Viſigoths.

Attila ; grand homme à pluſieurs égards.

Ce fier Attila, qui pénetre enſuite au cœur de l'empire d'occident, après avoir fait trembler Théodoſe II dans Conſtantinople ; Attila, dont ce prince avoit voulu ſe défaire par un meurtre, & qui lui avoit pardonné, en lui reprochant d'être un eſclave perfide ; Attila, qui, enrichi de dépouilles avoit reçu les ambaſſadeurs romains avec une fiere ſimplicité, prenant un repas frugal ſur de la vaiſſelle de bois, & les faiſant ſervir en vaiſſelle d'or ; Attila, qui ſe laiſſa fléchir par un ſaint pontife au moment de ſaccager Rome ; également habile, brave & puiſſant, devenu la terreur du fameux Aétius, par lequel il avoit été une fois vaincu ; Attila, dis-je, auroit détrôné ſans peine Valentinien III, s'il n'eût mieux aimé l'avoir, comme Théodoſe, pour ſon tributaire.

Odoacre & Théodoric, conquérans de l'Italie.

La conquête de l'Italie étoit réſervée au chef des Hérules, Odoacre ; digne d'y fonder un royaume, puiſqu'il y ramena la paix, la ſécurité, le bonheur, inconnus depuis long-temps ſous les empereurs romains. Un nouveau conquérant vient le dépouiller ; mais heureuſement pour les peuples, c'eſt Théodoric, prince au-deſſus de tout éloge par la ſageſſe du gouvernement, par l'amour du bien public, par les vues d'une prudence conſommée, par le choix de ſes miniſtres, de ſes généraux, par tout ce qui rend un ſouverain cher à ſes ſujets, & reſpectable à ſes ennemis. Les Trajan, les Antonin, devoient donc renaître dans un Oſtrogoth, tandis que leurs ſucceſſeurs étoient l'opprobre de l'empire, & le jouet des barbares ! La nation gothique devoit donc effacer la gloire du nom romain, après avoir cent fois ravagé les provinces de l'empire ! Ainſi les peuples ſe forment, s'élevent, fleuriſſent, dégénerent, tombent, diſparoiſſent ſucceſſivement ; & toutes ces viciſſitudes ont leurs cauſes, que l'étude réfléchie de l'hiſtoire peut découvrir.

Leur tolérance, comparée à l'intolérance de Juſtin.

Un ſeul trait peint quelquefois les hommes. Odoacre & Théodoric, ariens, protegerent équitablement les catholiques. *Nous n'avons*, diſoit le dernier,

aucun empire ſur la religion, parce qu'on ne peut forcer la croyance. L'empereur Juſtin, au contraire, fulminoit de nouveaux édits contre les hétérodoxes, ſans voir qu'en affoibliſſant beaucoup l'empire, il fourniſſoit au roi d'Italie une raiſon de traiter les catholiques avec la même rigueur. Théodoric indigné l'en menaça, & peu s'en fallut que les Italiens ne perdiſſent un des plus grands avantages que la ſageſſe de ce prince leur procuroit. Tant il importe au bien de la religion de ne pas irriter ſes adverſaires.

Clovis & les Francs

Les Francs, moins éclairés que les Goths, étoient, ſans doute, plus barbares. Mais Clovis réuniſſoit dans ſa perſonne toutes les qualités propres à étendre & à cimenter les conquêtes. Héros politique, il ſut faire ſervir à ſes deſſeins la religion ainſi que les armes. Et pourquoi la Gaule embraſſa-t-elle ſon joug avec ardeur, ſinon parce qu'il le rendit auſſi deſirable que celui des Romains étoit odieux? Des Barbares deſirés, reçus comme les vengeurs des nations ſoumiſes par leurs armes! Rien ne prouve mieux l'horreur qu'inſpire la tyrannie.

Révolution paſſagere ſous Juſtinien.

L'empire ſe releve en apparence ſous Juſtinien. Les Vandales, amollis & corrompus au ſein du luxe, ſuccombent &

ſont chaſſés d'Afrique ; les Goths, quoiqu'ils aient pour prince un autre Théodoric dans Totila, ſont vaincus & chaſſés d'Italie. Cette révolution paſſagere fut uniquement l'ouvrage de deux grands hommes, qui eurent beſoin, on peut le dire, de triompher des vices du gouvernement, avant de triompher des barbares. Béliſaire, ſans troupes, ſans argent, étoit même réduit à errer en fugitif devant Totila. Et ſi Narſès eût été moins courtiſan, s'il n'eût profité de ſa faveur pour ſe ménager tous les moyens de réuſſir, Totila n'auroit point eu de vainqueur.

Fautes énormes de cet empereur.

Quand on voit Juſtinien payer des penſions immenſes aux Perſes, aux Huns, aux Turcs, aux Arabes, &c. ; s'épuiſer par un nombre prodigieux de vains édifices ; ruiner ſes provinces par des impôts accablans : employer Béliſaire dans les beſoins, ſans lui donner de ſecours, & le diſgracier après les plus grands ſervices ; ſe déclarer partiſan d'une des factions du cirque, & armer par cette honteuſe imprudence la rage ſanguinaire des factions ; s'ériger en docteur de l'égliſe, ou plutôt en juge de la foi, au milieu des calamités de la guerre ; dépeupler des pays entiers en perſécutant les hétérodoxes, & tomber

enſuite dans l'héréſie pour perſécuter les catholiques; entaſſer dans le code & le digeſte une infinité de lois, qui lui ſurvécurent à peine; & changer lui-même perpétuellement ces lois par des *novelles* minutieuſes & vénales; quand on examine, dis-je, ſes actions & ſes monumens; on ſe défie, avec juſtice, des éloges que lui ont prodigués les juriſconſultes; on prévoit avec certitude que ſon regne ſera ſuivi de fatales révolutions.

Elles commencent déjà ſous Juſtin II, ſon ſucceſſeur. Les italiens, qui, par zele de la catholicité, s'étoient détachés des rois oſtrogoths, dont les lois équitables reſpectoient leurs dogmes & leurs fortunes, s'en étoient repentis d'abord ſous le poids d'un gouvernement plus dur. Les intrigues de la cour de Conſtantinople contre Narſès leur procurerent le changement qu'ils deſiroient. Alboin parut à la tête des Lombards, s'empara aiſément de preſque toute l'Italie, y fit aimer ſa domination pleine de bonté & de juſtice. Il eut des ſages ſucceſſeurs qui régnerent par les lois. Cette belle conttée gagna toujours, en paſſant de l'empire des auguſtes ſous celui des barbares, ſi témérairement mépriſés. Les Lombards établis en Italie.

Il ne reſte qu'à jeter un coup-d'œil ſur Héraclius

Se conduit mal en orient.

l'orient, pour être pleinement convaincu du principe des révolutions inévitables que j'examine. Tandis que l'empereur Héraclius flétrit l'éclat de ſes victoires ſur les Perſes, en ſe livrant à un ſtupide repos, dont il ſe réveille ſeulement pour les rêveries du monothéliſme; tandis que par ſon *ecthèſe* il prétend régler le dogme, & provoque les théologiens à de nouvelles diſputes; Mahomet réunit les Arabes ſous ſes lois, en fait un peuple de héros, & manie ſi adroitement les reſſorts du fanatiſme, que ſes ſujets, humblement ſoumis à l'abſurdité de ſes oracles, ſont des guerriers invincibles contre leurs voiſins. Avec une poignée de muſulmans, il porte le premier coup à l'empire, il écraſe une armée nombreuſe d'Héraclius. Abubéker & Omar, ſes deux premiers ſucceſſeurs, pauvres, vertueux, prudens, intrépides, volent de conquêtes en conquêtes. La Méſopotamie, la Syrie, la Paleſtine, l'Egypte, l'Afrique, outre le grand royaume des Perſes, ſubiſſent en peu d'années la loi des Arabes. Exemple unique, où la ſupériorité de conduite n'éclata pas moins que la ſupériorité de valeur.

Mahomet & les Arabes.

Ces guerriers, quelquefois repréſentés comme des monſtres inſatiables de ſang, offroient toujours l'alternative,

Leur conduite par rapport aux chrétiens.

ou de leur payer tribut, ou d'embraſſer leur religion. En prenant le ſecond parti, on étoit ſûr de partager leurs avantages ; en prenant le premier, on étoit ſûr d'un traitement modéré. Qu'eſt-ce que la politique lâche & cruelle des empereurs pouvoit oppoſer à de pareils moyens d'agrandiſſement, ſoutenus par tout ce qui donne la victoire ? Si les muſulmans n'avoient pas éprouvé à leur tour le poiſon des richeſſes & de la grandeur, & la manie de l'eſprit de ſecte, le monde connu auroit été totalement englouti, peut-être, dans leur empire.

Tous les barbares devoient vaincre les Romains.

Corruption & foibleſſe, d'une part ; de l'autre, bravoure, vigueur, activité & politique : ce ſont les cauſes les plus ſenſibles de l'établiſſement des barbares ſur les ruines des Romains. Les détails en ce genre ne finiroient point. Les fautes des princes, les crimes de la cour, les trahiſons des généraux, les ſéditions du peuple, les traits de noirceur, de lâcheté & de baſſeſſe, ſont innombrables. Sans doute, les barbares étoient moins indignes de regner ; puiſque depuis le Tage juſqu'à l'Euphrate, tous les peuples reſpirerent, quand la puiſſance romaine ceſſa de les accabler de ſon poids.

Triſtes effets de la révolution

Mais quelque néceſſaire que fût cette révolution, on doit regarder comme un malheur qu'elle ait été faite par des barbares. Obſervons-en les effets relativement aux lois, au gouvernement, aux mœurs, à l'eſprit humain & à la religion. Nous trouverons de quoi gémir ſur l'humanité, qui rarement ſort d'un abîme ſans retomber dans un autre.

Les lois romaines tombent.

Les lois romaines, quoique mélangées d'abus, ſurtout depuis Conſtantin, étoient en général les meilleures que la raiſon eût produites. Le grand Théodoric les adopta; & ſon génie, ſecondé par Caſſiodore, ſaiſit ce moyen de rendre ſa domination plus douce & plus reſpectable en Italie. Mais ſon exemple fut très-peu ſuivi. Chindaſuinthe, l'un des rois viſigoths d'Eſpagne, proſcrivit ces lois comme trop hériſſées de difficultés, comme trop ſubtiles pour la prompte déciſion des affaires. Les autres peuples jugerent vraiſemblablement de même en les rejetant; & il faut avouer que la ſimplicité des lois germaniques convenoit mieux à des hommes ſimples, ignorans, à des guerriers également incapables d'application & de contrainte.

Abus des

Les lois barbares régnerent donc

preſque par-tout ; les déſordres régnerent avec elles. Douces en apparence, puiſqu'elles épargnoient la vie des malfaiteurs, elles manquoient le but de la légiſlation en ne réprimant point aſſez le crime. Permettre de racheter le meurtre à prix d'argent ; n'eſt-ce pas dire au riche qu'il peut impunément ſe ſouiller de meurtres ? La preuve du duel, établie pour décider les procès, ne réduiſoit-elle pas tout au droit du plus fort ? Les abſurdes épreuves du fer, de l'eau, de la croix, ne changeoient-elles pas la juſtice en tours de force & d'adreſſe ? On trouve ces énormes abus juſques dans les lois lombardes, ſi pleines d'ailleurs d'équité & de ſageſſe, qu'elles ſe maintinrent en Italie après l'expulſion du peuple qui les y avoit apportées. Tel eſt l'empire de la coutume ſur la raiſon même. *lois barbares.*

Si les conquérans n'adopterent pas les lois des vaincus, ils eurent aſſez de prudence pour leur en laiſſer l'uſage. Le Romain en Italie, en Gaule, en Eſpagne, fut d'abord jugé par les lois romaines. Mais, outre qu'il devoit avec le temps devenir Lombard, François, Viſigoth, par le mélange des peuples, ce contraſte de lois oc- *Mélange dangereux de ces deux eſpeces de lois*

caſionna néceſſairement de nouveaux déſordres, dès que l'autorité perdit de vue les premiers principes. La légiſlation, loin de ſe perfectionner, ſe montra de jour en jour plus mauvaiſe & plus ténébreuſe. Ce qui doit faire le bonheur de la ſociété contribua donc auſſi à ſon malheur.

Gouvernement des barbares, beau en apparence.

Il faut convenir néanmoins que la forme du gouvernement des barbares intéreſſe le cœur humain. Au lieu de ce deſpotiſme qu'exerçoient les empereurs, on voit ici la liberté aſſiſe à l'ombre du trône. Les aſſemblées nationales balancent avec le prince les droits de la nation. Les lois auxquelles tous doivent ſe ſoumettre, ſont l'ouvrage de tous, ou paroiſſent munies du conſentement de tous. Jamais les barbares ne regarderent les rois que comme des généraux ou comme les chefs du gouvernement. Auſſi la couronne, parmi eux, ne fut-elle jamais tellement héréditaire, qu'un pere pût la tranſmettre de droit à un fils incapable de la porter.

Inconvéniens qui en réſultent.

Ne nous laiſſons point éblouir par des apparences trompeuſes. Cette forme de gouvernement qui paroît la plus digne de la nature, qui ſeroit excellente chez un peuple ſage, devint

une ſource de convulſions & d'anarchie. Je ſupprime les exemples nombreux de grands rois aſſaſſinés, de méchans rois élevés par la brigue ou la violence : je m'attache au fond des choſes. Le peuple, même chez les Lombards, dont on vante la ſageſſe, étoit compté pour rien dans les aſſemblées générales. Toute l'hiſtoire ne prouve que trop à quel point d'aviliſſement fut réduite cette partie de la ſociété, qui nourrit l'autre par ſon travail ; qui met des bornes ſi étroites à ſes deſirs ; & qui, malgré la politeſſe de nos mœurs, eſt encore ſi miſérable dans preſque toute l'Europe. C'étoit aux grands, aux magiſtrats guerriers, qu'appartenoit effectivement, ſinon le droit, du moins le pouvoir de régler avec le prince les affaires de l'état. Leur dureté naturelle, leur mépris pour l'agriculture, pour le commerce & les arts, tout leur faiſoit négliger & fouler des hommes qu'ils diſtinguoient à peine de leurs eſclaves.

Aviliſſement du peuple.

Et combien ces grands, ces membres du conſeil public étoient-ils jaloux de leur pouvoir, empreſſés à ſaiſir les occaſions de l'étendre ! Partageant la légiſlation, diſpoſant quel-

Indépendance des grands.

quefois de la couronne, quels moyens n'avoient ils pas de parvenir au but où tendent les ames ambitieuſes ? Les rois leur conféroient des bénéfices, connus depuis ſous le nom de fiefs.

Les fiefs. Ces terres détachées du domaine royal, pour y rentrer au gré du ſouverain, étoient comme la ſolde du ſervice militaire, & en impoſoient l'obligation. Mais par la nature même de la choſe, ne devoit-il pas arriver que l'uſufruitier voulût devenir poſſeſſeur ; qu'il s'accoutumât à regarder d'un œil de propriété la terre dont il aimoit la jouiſſance ; qu'il tâchât d'en faire l'héritage de ſa famille, & qu'ayant la force en main, il pût ſe flatter d'y réuſſir ?

Gouvernement féodal. Ainſi le germe du gouvernement féodal étoit enveloppé dans la conſtitution des nouvelles monarchies. Il ſe développa inſenſiblement, & jeta ſous terre beaucoup de racines inconnues, avant de produire ce mélange monſtrueux de royauté ſans pouvoir, & de vaſſelage ſans ſoumiſſion, mélange d'où ſont ſortis le plus grands maux de l'Europe.

Anarchie féodale. Quoique la juriſprudence des fiefs tire ſon origine des Lombards, Giannoné obſerve avec raiſon qu'on con-

noiſſoit avant eux les fiefs, même en Italie. Les peuples germaniques en établirent par-tout l'uſage, lié à leur ſyſtême de gouvernement. Par-tout on auroit eu beſoin de génies ſupérieurs pour en prévenir les abus ; par-tout la foibleſſe & l'impéritie des princes ſuſciterent une foule innombrable d'uſurpateurs, qui furent les tyrans & des ſujets & des princes. Le gouvernement féodal devint un fléau univerſel, digne des mœurs qui caractériſoient les deſtructeurs de l'empire.

Mœurs barbares.

Si les Romains, avec tant de goût & tant de luxe, conſerverent toujours une rouille de barbarie : témoin leur paſſion pour des ſpectacles ſanguinaires, & la fureur dont les actions du cirque étoient animées ; ſi les mœurs s'endurcirent davantage, lorſqu'on eut admis des barbares dans la milice & les emplois, dans le corps des citoyens ; la domination des barbares eux-mêmes ne pouvoit manquer de rendre la barbarie générale & permanente. Théodoric & quelques grands hommes en ſuſpendirent les effets, ſans pouvoir en détruire le principe. L'Italie en fut moins infectée d'abord, parce que les peuples y étoient mieux policés : mais le caractere des con-

quérans s'imprima enfin ſur toutes les conquêtes ; & ce qu'ils empruntèrent de bon des vaincus, augmenta peut-être le mal en dégénérant.

Pourquoi l'ancienne Rome avoit été vertueuſe.

Dans l'ancienne Rome, la vertu républicaine, trop vantée ſans doute, puiſqu'elle s'allioit avec l'ambition & l'injuſtice, ſubſiſta long-temps, ſoit par une pauvreté honorable, ſoit par les travaux innocens de l'agriculture, ſoit par l'influence des lois empruntées de la Grèce, qui produiſirent un double bien, culture des mœurs & réforme des abus.

Tout devoit empirer chez les nouveaux peuples.

Chez les nouveaux peuples, tout fomenta au contraire la barbarie ; elle tenoit à leurs lois, à leur gouvernement, à leurs coutumes. Comme ils mépriſoient les arts, & n'attachoient de mérite qu'aux armes, en acquérant tout-à-coup de vaſtes domaines, ils contractèrent des vices, ſans dépouiller la férocité de leur nature. Ils faiſoient trop peu de cas des Romains, pour ſe former à leur exemple ; & ce qu'on appeloit Romains n'étoit guere alors dans les provinces qu'un ramas d'homme abrutis, peu dignes de leur ſervir de modeles. Les combats, les violences, les brigandages ſe perpétuerent. L'épée fut la meſure

de l'honneur, la regle du juſte & de l'injuſte. Moins le gouvernement étoit capable de réprimer la licence, qu'il autoriſa ſouvent par ſes excès, plus elle donna l'eſſor à la fougue du génie national. Les François, qu'Agathias peint comme très-doux & très-policés pour des barbares, quelles atrocités ne ſouillent pas leur hiſtoire ? Que d'horreurs après Clovis, ſans parler de celles de ſon regne ? Et ne ſuffit il pas de nommer Frédégonde & Brunehaut, ces deux furies qui s'abreuverent du ſang des peuples, pour aſſouvir leur ambition & leur vengeance ? Des femmes ſi ſanguinaires ne faiſoient que ſuivre le torrent des mœurs, avec le penchant des paſſions. Charlemagne, le prodige de ſon ſiecle, entreprit une réforme dont le projet ſeul mérite l'immortalité. Mais à quoi ſervirent ſes efforts ? A laiſſer des monumens d'un zèle admirable & impuiſſant. Ce grand prince, comme le czar Pierre, auroit créé une nouvelle nation, ſi, comme lui, il en avoit trouvé le modele. Ne trouvant que barbarie par-tout, il laiſſa l'Europe barbare.

Leurs excès.

Charlemagne tenta en vain de les réformer.

Comment les peuples ſeroient ils devenus humains, juſtes, ſociables, au milieu des ténebres profondes où étoit

L'ignorance fomenta la barbarie.

enſevelie la raiſon ? Depuis long-temps l'ignorance, répandue ſur l'empire d'occident, ayant éteint preſque toutes les lumieres de Rome, y avoit ſubſtitué des erreurs funeſtes ou ridicules. Le mauvais goût, indice ordinaire de l'eſprit faux, dominoit dans les ouvrages. Les lettres n'étoient plus cultivées avec ſoin : car les périls & les calamités publiques abſorboient l'ame. L'éloquence conſiſtoit en futiles déclamations ; la philoſophie s'étoit perdue dans les abîmes d'une théologie ſophiſtique ; la guerre déclarée, ſoit entre les deux religions, ſoit entre les orthodoxes & les ſectaires, avoit détourné les eſprits des vérités naturelles, dont l'oubli eſt toujours pernicieux à la religion même ; les principes de la politique & de la morale s'étoient prodigieuſement altérés : on en trouve la preuve juſques dans les loix.

Cette gnorance devoit augmenter.

Mais l'ignorance des barbares, en comparaiſon de celle des Romains, eſt la nuit comparée au crépuſcule. Avec eux devoit donc s'établir le regne de l'ignorance, comme celui de la barbarie. Le peu de lumieres qui reſtoit aux vaincus, ne pouvoit éclairer des ennemis du ſavoir & de la réflexion : les vaincus ne pouvoient que

ſe plier aux préjugés des vainqueurs.

On a vu cependant les Tartares, après leur conquête de la Chine, ſubjugués en quelque maniere par la raiſon & par les principes des Chinois. Cette différence étonne, mais elle peut s'expliquer. L'empire chinois ayant pour baſe des maximes uniformes, conſacrées immuablement, enracinées dans les cœurs d'un peuple innombrable ; l'autorité ſouveraine tirant ſa force de ces maximes, & les lettrés étant les dépoſitaires des lois, les ſoutiens de l'opinion, les mobiles du gouvernement ; les Tartares ſe trouvoient forcés, ou à changer un ſi beau pays en déſert par le maſſacre, & à perdre les fruits de leur conquête ; ou à devenir Chinois pour poſſéder tranquillement la Chine. Au contraire, les provinces, démembrées ſucceſſivement de l'empire romain, reçurent ſans peine le joug des barbares : elles n'avoient pas même alors une ſupériorité de raiſon, qui pût en impoſer à leur eſprit. Tout étoit déjà plus ou moins barbare ; tout devoit le devenir davantage de jour en jour.

Ce n'étoit pas comme à la Chine, où les Tartares ſe ſont éclairés.

Je ne m'arrête point à dépeindre l'ignorance affreuſe où l'Europe fut enſevelie. Nous en rougiſſons pour nos

Funeſtes effets de l'ignorance.

ancêtres, nous déplorons l'abrutiſſement de l'eſprit humain. S'il eſt encore des hommes injuſtes qui oſent calomnier la ſcience, parce qu'on en abuſe quelquefois ; qu'ils comparent du moins à cet abus les maux infinis de l'antique barbarie : tant de préjugés deſtructeurs de l'ordre civil, du droit des gens, de l'humanité, de la décence, de la vertu ; tant d'erreurs honteuſement établies comme des vérités certaines, & tant de vérités tyranniquement proſcrites comme des erreurs ; tant de combats opiniâtres pour de frivoles opinions ; tant de citoyens ſacrifiés, tant d'états bouleverſés par l'influence de faux principes. S'ils diſſimulent ces maux, ils ſont coupables d'impoſture ; s'ils les méconnoiſſent, l'hiſtoire parle & la vérité triomphe.

Superſtition aveugle.

Le plus grand de tous fut, ſans doute, d'altérer une religion divine, qui mieux connue auroit prévenu & corrigé tous les déſordres. En examinant la conduite des barbares, malgré tout leur zele pour le chriſtianiſme, on cherche parmi eux des chrétiens. Leur dévotion également aveugle & cruelle, voit ſans ceſſe des miracles de ſaints, & rarement les

caracteres diſtinctifs de la ſainteté ; elle ſe nourrit de fables, ſans connoître les préceptes de l'évangile : elle ſe permet la débauche, les rapines, le meurtre, croyant acheter le ciel par des pratiques bizarres, ou par de ſomptueuſes fondations ; au nom de dieu, pour ſa gloire & par ſes ordres prétendus, elle fait en conſcience tout le mal que peut inſpirer le fanatiſme, & viole toutes les vertus bienfaiſantes qu'ordonne la religion. De pareils chrétiens ont été quelquefois préconiſés par des faiſeurs de chroniques, ignorans comme eux : c'eſt que les largeſſes prodiguées aux égliſes & aux monaſteres rachetoient tous ſes crimes, à la faveur de l'opinion commune.

Pouvoir exceſſif du clergé.

Une ſuite de cette démence, & l'un des principaux effets de l'établiſſement des barbares, ce fut l'énorme pouvoir qui rendit bientôt le clergé maître des peuples & des ſouverains. Les empereurs, en l'appelant à la cour, & en mêlant la théologie aux affaires politiques, avoient excité par leur imprudence les entrepriſes d'un corps ſi reſpectable, ſi utile, ſi ſaint dans les premiers ſiecles ; mais que l'abus de ſon auguſte miniſtere pou-

voit rendre un jour dangereux. Le mal s'accrut avec une rapidité ſans exemple.

En Eſpagne, les évêques diſpoſent de la couronne.

Moins les barbares avoient de lumieres, plus ils étoient ſuperſtitieux, plus auſſi ils ſe livrerent aveuglément aux paſteurs des ames, trop peu éclairés eux-mêmes pour diſcerner le véritable eſprit du chriſtianiſme ; & trop ſujets aux foibleſſes de l'humanité pour ſe tenir dans les bornes de leurs fonctions. Dès le commencement de la monarchie eſpagnole des Viſigoths, les évêques partagent avec les ſeigneurs le droit d'élire à la couronne, ils ſont abſolus dans leurs diocèſes, ils reglent dans les conciles les affaires du gouvernement ; chargés de la commiſſion eſſentielle de refondre & de rédiger les lois, ils la rempliſſent au gré de leur intérêt & de leurs préjugés. « Nous devons au code des Viſigoths, dit le célebre Monteſquieu, » toutes les maximes, tous les principes & toutes les vues de l'inquiſition d'aujourd'hui ; & les moines » n'ont fait que copier contre les Juifs » des lois faites autrefois par des évêques ». (*Eſprit des lois*, *l.* 28. *c.* 1.)

En France, ils font ſi la loi.

Clovis, redevable en partie aux prélats de la ſoumiſſion des peuples, fut

prodigue à leur égard de tout ce qui pouvoit les rendre puiſſans. Ses ſucceſſeurs le furent encore davantage, parce qu'ils étoient moins politiques. Sous la premiere race des rois de France, le clergé parvint à un point de grandeur, où il ne lui manquoit plus que l'occaſion pour détrôner & pour créer les monarques, comme un concile de Toléde l'avoit fait à la fin du ſeptieme ſiecle, ſous le regne de l'infortuné Vamba. Pepin éprouva combien la faveur des évêques étoit utile à l'ambition. Louis le Débonnaire, Charles le Chauve, & d'autres princes, éprouverent combien leur inimitié étoit redoutable à la couronne.

Les aſſemblées mixtes, ſi fréquentes ſous Charlemagne, tantôt appelées conciles, tantôt parlemens, quelque éloge qu'elles méritent d'ailleurs, étoient propres à augmenter un abus déjà commun ſous les empereurs romains. En mêlant les lois eccléſiaſtiques avec les lois civiles, elles confondirent des choſes trop diſparates, & préparerent la confuſion entiere des deux puiſſances. Si un prince, tel que Charlemagne, pouvoit ſans riſque admettre le clergé aux ſoins de la légiſlation; n'étoit-il pas à craindre pour

Les lois eccléſiaſtiques confondues avec les lois civiles

des rois foibles & ignorans, que le clergé ne voulût être effectivement légiſlateur ? Il le devint, puiſque pluſieurs de ſes ordonnances, ſur des objets concernant l'ordre civil, eurent ſouvent plus de force que les lois mêmes de l'état. Soyons juſtes ; nous l'imputerons plutôt à l'ignorance des laïques qu'à l'ambition des prêtres.

Autres abus.

Tout s'abîme enfin pour un temps dans le plus horrible cahos. Les évêques & les abbés, métamorphoſés en ſeigneurs, prennent les armes avec les mœurs militaires ; tiennent des conciles, après avoir commandé des troupes ; & portent dans l'exercice de la puiſſance ſpirituelle le génie de la domination temporelle. Les cenſures eccléſiaſtiques, deſtinées à convertir les pécheurs, deviennent un inſtrument formidable pour défendre des terres, pour ſoutenir des privileges & quelquefois d'injuſtes prétentions. Les clercs, conſervant ſeul une teinture groſſiere des lettres, qui ſe borne preſque à ſavoir lire & écrire, s'érigent par ce moyen un tribunal ſuprême, où ils jugent les affaires ſur des maximes inconnues à l'antiquité. Les mariages, les teſtamens, les contrats, les intérêts de famille, les intérêts de

cour, l'état des vivans, l'état des morts, tout ſert à leur crédit & à leur fortune. Reprocher à la religion ces abus, eſt une impiété abſurde ; car la religion, dégagée enfin de ſes entraves, a fourni des preuves pour les condamner, & des moyens pour les réformer. J'ajoute une remarque certaine : les miniſtres de l'autel, malgré leurs vices & leurs uſurpations, exerçoient encore une autorité ſalutaire, ſans laquelle il n'y auroit eu probablement aucune eſpece de frein pour le crime.

Entrepriſes des papes.

Doit-on s'étonner maintenant que les papes, devenus princes par les bienfaits des rois de France, aient bientôt confondu les droits ſacrés de leur ſiege avec les chimeres de l'ambition ? qu'ils ſe ſoient comportés ſouvent, moins en ſouverains pontifes, qu'en ſouverains maîtres des états chrétiens ? & que les évêques, les peuples & les monarques aient tant de fois ſuccombé ſous le deſpotiſme de la nouvelle cour romaine ? Dans un temps où, pour être admis au ſacerdoce, il ſuffiſoit, en pluſieurs pays, d'entendre l'oraiſon dominicale, on n'alloit pas lire dans l'évangile que le royaume de Jeſus-Chriſt n'eſt point de ce monde;

on n'auroit pas ſu en conclure que les ſucceſſeurs de ſaint Pierre n'avoient point hérité de lui l'empire du monde ; on ſe gardoit bien de chercher dans les monumens eccléſiaſtiques les anciennes regles, dont on ne ſoupçonnoit pas même l'exiſtence ; on croyoit les papes au-deſſus de l'humanité ; on en faiſoit preſque des dieux : malheureuſement ils étoient hommes.

Comment l'Europe ſortira enfin de la barbarie.

Telles furent les ſuites les plus remarquables de la révolution qui détruiſit l'empire romain. Elles vinrent ſans doute en partie de l'aviliſſement où cet empire languiſſoit avant ſa chute. Mais les mœurs & l'ignorance des barbares firent autant de mal que la ſuperſtition & les vices des peuples ſubjugués. Il eſt donc dans l'ordre inconcevable des choſes humaines, que la barbarie & la politeſſe, la folie & la raiſon, la ſtupidité & la ſcience, les maux & les biens, circulent d'une contrée à l'autre, & ſe remplacent mutuellement dans une même contrée ? Auroit-on pu croire que les premiers rayons de lumiere, dont l'Europe ſeroit éclairée au ſein d'une ignorance univerſelle, lui viendroient de ces Arabes, qui avoient brûlé la bibliotheque d'Alexandrie, parce que toutes les

les vérités, ſelon eux, étoient contenues dans l'alcoran ? auroit-on pu croire que l'Italie, déchirée en lambeaux, accablée de chaînes, enſeigneroit la premiere aux Européens l'art d'écrire & de penſer ? Auroit-on pu croire que la France & l'Angleterre, après des ſiecles d'abrutiſſement, ſurpaſſeroient les écoles d'Athènes, non-ſeulement en matiere ſcientifique, mais quelquefois en matiere de goût ? Auroit-on pu croire que l'Allemagne, la Suiſſe, les pays glacés du nord, produiroient tout-à-coup des phénomenes de littérature & de ſcience ? que des corps littéraires, avec la ſeule autorité de la raiſon, que des particuliers concentrés dans leur cabinet, ſerviroient de légiſlateurs à l'eſprit humain ? qu'ils éclaireroient les gouvernemens, les peuples même ? & qu'une infinité d'erreurs, devenues le fléau de la ſociété, ſe diſſiperoient comme une vapeur légere devant le ſoleil ? Révolutions auſſi étonnantes que toutes les autres.

Ce tableau nous diſpenſe de pluſieurs détails qui chargeroient trop un livre élémentaire. Les triſtes objets qu'il préſente font déplorer le ſort des peuples. L'Europe, ſi malheureuſe ſous l'empire romain, le ſera long-temps ſous la do. Auparavant elle éprouvera tous les malheurs.

mination des barbares. Il faudra plusieurs succès pour que la raison ramene l'ordre & l'humanité. Mais enfin les ténebres se dissiperont ; la culture des talens polira les mœurs, produira les vertus sociales ; &, malgré les vices de la nature & les défauts du gouvernement, les peuples parviendront à un état de lumiere, où l'on puisse espérer que tout se perfectionnant, les maux diminuant avec le nombre des crimes, le bien général & le bien particulier augmentant par une influence réciproque, les lois & les mœurs se prêtant un secours mutuel, l'Europe, gouvernée avec sagesse, jouira de tous les avantages qui doivent adoucir les peines inséparables de la vie.

Il est important de bien connoître les mœurs & les principes des barbares, qui ont fondé tant de monarchies modernes. A la fin de nos premieres époques, on trouvera plusieurs observations sur cet objet ; mais le morceau que j'ajoute ici, m'a paru très-propre à instruire les lecteurs, dont l'attention se porte aux idées générales : il peut servir de modele, ainsi que l'introduction de l'Histoire de Charles-quint, par Robertson, *pour former un ex-*

cellent réſultat des faits particuliers. J'ai traduit ce morceau d'un ouvrage anglois intitulé : Eſſai ſur l'hiſtoire de la ſociété civile, par *M. Ferguſon*, profeſſeur de philoſophie morale en l'univerſité d'Edimbourg. *L.* 2. *c.* 3.

Des Nations groſſieres, ſous l'influence de la propriété & de l'intérêt.

. . . . . A L'OCCIDENT de l'Europe, en Amérique ; du midi au nord, avec peu d'exceptions ; ſous la zone torride, &, en général, dans les pays les plus chauds, le genre humain s'eſt adonné à quelque eſpece d'agriculture, & a eu de l'inclination pour quelque établiſſement. A l'orient & au nord de l'Aſie, il a dépendu entierement de ſes troupeaux, & a, ſans ceſſe, changé de lieu pour avoir des pâturages. Les arts, qui ſuppoſent l'établiſſement, ont été pratiqués & cultivés en différentes manieres par les habitans de l'Europe : ceux qui conviennent à des migrations perpétuelles, ont ſubſiſté preſque toujours les mêmes, parmi les Scythes & les tartares. La tente dreſſée ſur un chariot, le cheval employé à tout objet de travail & de guerre, pour la laiterie &

pour la boucherie, ont toujours fait les richeſſes & l'équipage de ce peuple errant.

Mais de quelque façon que ſubſiſtent les nations groſſieres, il y a certains points en quoi elles ſe reſſemblent beaucoup, ſous les premieres impreſſions de la propriété. Homère a vécu avec un peuple qui étoit encore dans cet état, ou s'eſt trouvé engagé à peindre ſon caractere. Tacite a expoſé le même ſujet dans un traité particulier. Et ſi le genre humain mérite d'être conſidéré ſous ce point de vue, nous avons certainement un grand avantage pour raſſembler les traits du tableau. Les plus habiles mains l'ont déjà tracé : leurs ouvrages nous préſentent réuni, ce qui n'eſt que parſemé dans les relations des hiſtoriens, ou ce que l'on peut obſerver ſur les mœurs actuelles des hommes, encore exiſtans dans le même état.

En paſſant de l'état de ſauvage à celui-ci, le genre humain conſerve en grande partie ſon caractere primitif. Il hait toujours le travail, ſe livre à la guerre, admire la bravoure ; &, ſelon les termes de Tacite, il eſt plus prodigue de ſon ſang que de ſes ſueurs. Il recherche des ornemens bizarres dans ſa parure ; il tâche de remplir par des

divertiſſemens périlleux & des jeux de haſard, les intervalles de loiſir d'une vie dévouée à la violence. Toute occupation ſervile eſt deſtinée aux femmes & aux eſclaves. Mais l'individu ayant déjà ſon intérêt particulier, les liens de la ſociété doivent devenir moins forts, & les déſordres domeſtiques, plus fréquens. Dès que les membres de chaque communauté ſont diſtingués par une propriété inégale, il exiſte un principe de ſubordination palpable & permanente.... Les particuliers s'engagent dans les querelles de la rivalité & de la vengeance. Ils s'uniſſent ſous des chefs, que diſtinguent leur fortune & l'éclat de leur origine. Ils joignent le deſir du butin à la paſſion de la gloire; & s'imaginant que tout ce qui s'acquiert par la force appartient légitimement au vainqueur, ils deviennent chaſſeurs d'hommes, & décident toutes les conteſtations avec l'épée....

Dans toutes les nations barbares de l'Europe, de l'Aſie & de l'Afrique, le même eſprit a régné ſans exception. Les antiquités de la Grèce & de l'Italie, les fables de tous les anciens poëtes, contiennent des exemples de ſon empire. Cet eſprit pouſſa d'abord nos ancêtres à fondre ſur les provinces romaines; &

enſuite, peut-être plus que leur vénération pour la croix, les entraîna au Levant, pour partager avec les Tartares les dépouilles des Saraſins.

A en juger par notre dernier chapitre, (ſur les ſauvages), on croiroit que le genre humain, dans ſon état le plus ſimple, eſt à la veille d'établir des républiques. L'amour de l'égalité, la coutume de s'aſſembler en conſeils publics, le zèle pour la tribu dont on eſt membre, ſont des qualités qui le rendent propre à cette eſpece de gouvernement, & il ſemble n'avoir que peu de pas à faire pour y parvenir. Il ne reſte qu'à déterminer le nombre des membres du conſeil, & qu'à régler la forme de ſes aſſemblées : il ne reſte qu'à donner une autorité permanente pour réprimer les déſordres, & qu'à faire un petit nombre de réglemens en faveur de cette juſtice, déjà connue, déjà ſi bien obſervée par inclination.

Mais ces pas ſont beaucoup plus difficiles, qu'on ne le penſe au premier coup-d'œil. La réſolution de choiſir entre ſes égaux un magiſtrat, & de ſoumettre ſes actions au jugement d'autrui, eſt bien loin de la penſée des hommes ſimples. Nulle éloquence peut-être n'auroit la force de les engager à cette dé-

marche, ni de leur en faire ſentir l'utilité.

Avant d'admettre ce changement eſſentiel, il faut que les hommes ſoient accoutumés à une diſtinction de rangs; avant de ſentir que la ſubordination eſt une matiere de choix, il faut que le ſort les conduiſe à une inégalité de conditions. En deſirant la propriété, ils ne veulent qu'aſſurer leur ſubſiſtance; mais les braves qui les menent à la guerre, ont une plus grande part aux dépouilles. Les plus éminent ſouhaitent de rendre leurs honneurs héréditaires; & la multitude, qui admire le pere, eſt diſpoſée à étendre ſon reſpect ſur le fils.

Les poſſeſſions deſcendent: le luſtre d'une famille s'accroît avec les années. Hercule, après avoir été peut-être un grand guerrier, devint un dieu pour la poſtérité, & le pouvoir ſuprême, la royauté fut le partage de ſa race. Quand les diſtinctions de la fortune ſont unies à celles de la naiſſance, le chef de la tribu a une prééminence dans les fêtes, comme dans les expéditions. Ses partiſans ont des places ſubordonnées; & au lieu de ſe regarder comme parties de la tribu, ils ſe rangent comme compagnons du chef, & empruntent leurs titres de ſon nom. Ils trouvent un nouvel objet d'affection publique, en dé-

ſendant ſa perſonne & ſoutenant ſa dignité; ils prennent ſur leur ſubſiſtance, pour lui former un état; & ils briguent, comme l'honneur le plus diſtingué, d'être admis au feſtin dont ils ont fait eux-mêmes les frais.

De même que le premier état de l'humanité paroît tendre à la démocratie, celui-ci paroît renfermer les principes du gouvernement monarchique. Mais il n'approche point encore de cet établiſſement appelé depuis *monarchie*. La diſtinction entre le chef & ſa ſuite, entre le prince & le ſujet, n'eſt qu'imparfaitement marquée : leurs vues & leurs occupations ne ſont pas différentes ; leurs eſprits n'ont pas une culture inégale ; ils mangent du même plat ; ils dorment enſemble ſur la terre ; les enfans du roi, ainſi que ceux du ſujet, gardent les troupeaux : un berger de porcs étoit le premier conſeiller à la cour d'Uliſſe.

Le chef, aſſez diſtingué dans ſa tribu pour exciter l'admiration, s'attire le reſpect, & non l'envie ; on le regarde comme le nœud commun de l'union, & non comme un maître commun. Il eſt le plus expoſé aux périls ; il a le plus de part aux inquiétudes. Sa gloire conſiſte dans le nombre de ſes compagnons,

dans la ſupériorité de ſon courage & de ſa grandeur d'ame : la gloire de ſes compagnons, dans leur zele à répandre leur ſang pour ſon ſervice.

La pratique fréquente de la guerre tend à reſſerrer les liens de l'union ; & la pratique même du brigandage porte les hommes à des épreuves de courage & d'attachement mutuel. Ce qui menaçoit de détruire toute bonne diſpoſition dans le cœur humain, ce qui ſembloit bannir la juſtice des ſociétés humaines, eſt réellement propre à unir l'eſpece en tribus & en aſſociations, ennemies, à la vérité, & formidables les unes pour les autres, mais fideles, déſintéreſſées & généreuſes dans leur ſociété domeſtique. Les dangers qui mettent ſouvent à l'épreuve la fidélité & la valeur, excitent l'amour de ces vertus, en font un objet d'admiration, & rendent chers ceux qui les poſſedent.

Animé par de grandes paſſions, l'amour de la gloire & le deſir de la victoire ; aiguilloné par les menaces d'un ennemi, ou par la vengeance ; ſuſpendu entre la ruine & la conquête, le barbare conſacre à la pareſſe tous les momens de relâche. Il ne peut s'abaiſſer aux pourſuites de l'induſtrie & au travail méeanique. De même que l'animal

de proie eſt dormeur, le guerrier ou le chaſſeur d'or, tandis que les femmes & les eſclaves travaillent pour ſon repas. Mais montrez-lui une proie dans le lointain ; il eſt hardi, impétueux, adroit & rapace. Nulle barriere ne peut arrêter ſa violence, nulle fatigue, amortir ſon activité.

Même dans cet état, le genre humain eſt hoſpitalier & généreux pour les étrangers. . . . On pourſuit des tribus, des peuples : on laiſſe paſſer tranquillement, ou l'on traite avec magnificence le voyageur ſolitaire, qui ne peut fournir matiere qu'à la réputation de généroſité.

Quoique diſtingués en petits cantons ſous différens chefs, & ſéparés preſque tous par la haine & la jalouſie, ces peuples s'uniſſent en grands corps, quand il faut ſoutenir des guerres, & repouſſer des ennemis puiſſans. Comme les Grecs dans leur expédition de Troie, ils ſuivent quelque chef illuſtre, & compoſent de pluſieurs tribus iſolées une eſpece de royaume. Mais ces unions ne ſont qu'occaſionnelles, &, tant qu'elles durent, reſſemblent même à une république plutôt qu'à une monarchie. Les chefs inférieurs maintiennent leur importance. Ils s'introduiſent, avec un air d'égalité, dans le conſeil de leur comman-

dant, comme le peuple de leur tribu s'introduit communément dans le leur. Et par quel motif, des hommes qui vivent enſemble avec la plus grande familiarité, & parmi leſquels il n'y a que des diſtinctions de rang ſi obſcures, pourroient-ils renoncer à leurs ſentimens perſonnels, & avoir une obéiſſance implicite pour un chef hors d'état de les effrayer & de les corrompre?

Il a fallu ſe ſervir de la force militaire pour extorquer, ou des moyens bas de corruption, pour acheter l'engagement que le Tartare contracte avec ſon prince, en promettant « d'aller où il lui or-» donnera, de venir quand il l'appelle-» ra, de tuer quiconque il lui déſignera, » & de conſidérer à l'avenir la voix du » prince comme une épée. »

Tels ſont les termes où le cœur indocile d'un barbare a été réduit, en conſéquence d'un deſpotiſme établi par lui-même. Les hommes, dans cet état de groſſiereté, ont éprouvé l'eſclavage politique en Europe, ainſi qu'en Aſie. Dès que l'intérêt domine dans toutes les ames, le ſouverain, avec ſes partiſans, ne peut en éviter l'infection: la force qu'on a miſe entre ſes mains, il l'emploie à ſe faire une propriété de ſon peuple. « Les Suinons, dit Tacite, font

» cas des richeſſes ; auſſi ſont-ils déſar-
» més & dans l'eſclavage..... »

Lorſque les peuples groſſiers échappent à ce fléau, ils ont beſoin de guerres étrangeres pour maintenir la paix domeſtique : s'il ne paroît aucun ennemi au-dehors, ils occupent leur loiſir de querelles particulieres : ils emploient dans leurs diſſentions le courage qui, en temps de guerre, eſt employé à la défenſe de la patrie.

« Il y a, dit Céſar, des diviſions par-
» mi les Gaulois, non-ſeulement dans
» chaque nation, & chaque diſtrict ou
» village, mais preſque dans chaque
» maiſon : chacun doit recourir à un pa-
» tron pour le protéger. » En pareilles circonſtances, non-ſeulement les querelles des tribus, mais celles des familles; & même les différends & les prétentions des individus ſont décidés par la force. Si la ſuperſtition n'aide pas le ſouverain, il tâche inutilement d'exercer ſa juriſdiction incertaine, & de ſoumettre les hommes à l'autorité des lois. Un peuple accoutumé à ne poſſéder que par violence, & mépriſant la fortune ſans la réputation de courage, ne reçoit d'autre arbitre que l'épée. Scipion offrant ſon arbitrage pour terminer le différend de deux Eſpagnols, au ſujet d'une ſuc-

ceſſion qu'ils diſputoient : « Nous avons » déjà refuſé, dirent-ils, une offre ſem- » blable de nos proches ; nous ne ſou- » mettons point nos affaires au jugement » des hommes ; & même parmi les » dieux, nous n'en appelons qu'à Mars.»

On ſait que les nations d'Europe ont porté cet uſage juſqu'à un excès de formalité, inconnu dans tout le reſte du monde. Le juge civil ou criminel ne faiſoit, dans pluſieurs cas, qu'aſſigner le champ clos, & laiſſoit les parties décider leur cauſe par le duel. On croyoit que le vainqueur avoit pour lui une ſentence du ciel ; & ſi quelquefois on ne ſuivoit pas cette forme étrange de procédure, on y ſubſtituoit d'autres appels au ſort, beaucoup plus bizarres, avec la perſuaſion que les dieux y déclaroient auſſi leur jugement.

Ces peuples féroces aimoient le combat, même comme un exercice & un jeu. Faute de véritable querelle, les amis ſe défioient mutuellement à des eſſais de leur dextérité, où ſouvent l'un des deux perdoit la vie. Quand Scipion célebra les funérailles de ſon pere & de ſon oncle, les Eſpagnols vinrent ſe battre deux à deux, pour augmenter la ſolennité par le ſpectacle de leurs duels.

Dans cet état de barbarie ſans lois,

où les effets de la vraie religion auroient été si désirables & si salutaires, il n'est point rare que la superstition dispute l'ascendant, même au respect pour la valeur ; & une classe d'hommes, tels que les druides parmi les anciens Gaulois & Bretons, trouvent dans la confiance que l'on a en leurs sortileges, un moyen de s'assurer le pouvoir. Leur baguette magique entre en concurrence avec l'épée. Elle donne à quelques peuples, comme les druides, les premiers élémens du gouvernement civil ; ou, comme le Lama parmi les Tartares, elle fait goûter à d'autres les premiers essais du despotisme & de la servitude.

Nous concevons difficilement, en général, comment le genre humain peut subsister sous des coutumes & des mœurs, si différentes des nôtres ; & nous exagérons volontiers la misere des temps barbares, en imaginant ce que nous souffririons nous-mêmes, dans un état auquel nous ne sommes point accoutumés. Mais chaque siecle a ses consolations, ainsi que ses maux. Dans l'intervalle des offenses passageres, le commerce amical des hommes, au milieu de la grossiereté même, est plein d'affection & de douceurs. La personne & la propriété des individus, en ces temps

barbares, ſont en ſureté ; parce que chacun a ſon ami, comme ſon ennemi ; parce que ſi l'un eſt diſpoſé à nuire, l'autre l'eſt à défendre ; & que l'admiration de la bravoure, qui tend quelquefois à conſacrer la violence, inſpire auſſi certaines maximes d'honneur & de généroſité, qui tendent à prévenir les injures.

Les hommes ſupportent les défauts de leur politique, auſſi bien que les incommodités & les peines dans leur maniere de vivre. Les alarmes, les fatigues de la guerre, deviennent un amuſément néceſſaire à ceux qui en ont l'habitude, & dont les paſſions fortes ne ſeroient point émues par des objets moins frappans. Parmi les courtiſans d'Attila, les vieillards pleuroient au récit des actions héroïques, dont ils n'étoient plus capables eux-mêmes ; & parmi les Celtes, quand l'âge mettoit un guerrier hors d'état de continuer ſes travaux, c'étoit la coutume, pour abréger les langueurs d'une vie inutile & oiſeuſe, qu'il priât ſes amis de le tuer.

Avec cette férocité, les nations groſſieres de l'occident furent ſubjuguées par la politique & par la ſcience militaire des Romains. Le point d'honneur, que les barbares d'Europe adopterent

comme individus, les expoſoit à un déſavantage particulier, en leur inſpirant de l'averſion, même dans leurs guerres nationales, pour les attaques de ſurpriſe & pour les fruits du ſtratagême. D'ailleurs, quoique braves & intrépides ſéparément, s'ils ſe trouvoient raſſemblés en grands corps, ils étoient comme les autres peuples groſſiers, voués à la ſuperſtition, & ſujets aux terreurs paniques. . . . . Conſidérant volontiers chaque événement comme un jugement des dieux, ils n'avoient jamais un ſyſtême uniforme de prudence, pour tirer le meilleur parti de leurs forces, pour réparer leurs déſaſtres, & pour augmenter leurs avantages. *

Gouvernés par l'affection & la paſſion, ces divers barbares étoient généreux, fideles, lorſqu'ils avoient formé un engagement; implacables, méchans, cruels, quand ils avoient conçu de la haine. Livrés à la débauche, & à l'excès des boiſſons ſpiritueuſes, ils délibéroient, au ſein de l'ivreſſe, ſur les affaires d'état; & dans ces momens dangereux, ils projettoient une entrepriſe mi-

* M. Ferguſon parle des barbares vaincus par les Romains. La politique ſe forma avec les établiſſemens.

litaire, ou terminoient leurs diſſentions domeſtiques avec le poignard & l'épée.

Dans la guerre, ils préféroient la mort à la captivité. Les Romains victorieux, prenant une ville d'aſſaut, ou forçant un camp, ont trouvé des meres qui tuoient leurs enfans pour les garantir de l'eſclavage, & des peres, qui, après avoir poignardé leur famille, alloient ſe percer du même poignard.

Toutes ces particularités montrent une vigueur d'ame, propre à faire reſpecter juſqu'au déſordre, & à mettre les hommes en état, ſi leur ſituation eſt heureuſe, de jeter les fondemens de la liberté domeſtique, ainſi que de défendre contre les ennemis étrangers leur liberté & leur indépendance nationales.

ÉLÉMENS D'HISTOIRE GÉNÉRALE.

SECONDE PARTIE.

HISTOIRE MODERNE.

L'HISTOIRE de l'Europe remplira preſque tout cet ouvrage, & nous n'y ferons entrer que ce qu'il eſt néceſſaire de ſavoir pour ſe diriger ſoi même dans l'étude particuliere des nations. Quelques coups-d'œil, jetés de temps en temps ſur les autres parties du monde, donneront des idées générales qui doivent fixer le jugement ſur l'état de l'univers. Parcourons rapidement les premiers ſiecles ; car il ſuffit preſque d'obſerver l'origine des choſes dans les ténebres de la barbarie. Saiſiſſons le fil

Deſſein de cette partie de l'hiſtoire générale.

des principaux événemens, ſans nous aſſervir à l'ordre chronologique, d'où naîtroit la confuſion plutôt que la clarté. Il importe de connoître, non la date préciſe des faits, mais leur rapport avec le genre humain, avec le bonheur ou le malheur de la ſociété. L'ordre des choſes eſt préférable ſans doute à celui des temps ; & dans l'immenſité des choſes, il faut ſe borner à celles dont nous pouvons tirer des lumieres. Vérité, utilité, c'eſt où ſe dirige notre étude.

Dans la premiere partie de cet ouvrage, nous avons ſuivi l'hiſtoire de l'empire romain, juſqu'au temps de Mahomet ; nous avons vu les conquêtes, les premiers établiſſemens des barbares, ſur-tout des Oſtrogoths en Italie, & les révolutions qu'ils eſſuyerent ſous Juſtinien. Ces objets ont un rapport particulier avec l'ancienne Rome. Nous remonterons ici au-delà du terme où nous étions parvenus, mais ſans répétition, uniquement parce que l'ordre des matieres ſemble l'exiger.

PREMIERE ÉPOQUE.

FONDATION DE LA MONARCHIE FRANÇOISE.

LA BARBARIE RÉPANDUE EN EUROPE.

Depuis CLOVIS juſqu'à CHARLEMAGNE.

Eſpace d'environ trois ſiecles, à commencer à l'an 486.

CHAPITRE PREMIER.

Monarchie françoiſe, juſqu'au temps où les maires du palais dominent.

CETTE multitude de peuples barbares, ſortis de la Germanie, & établis ſur les ruines de l'empire d'occident, avoit apporté par-tout le même fond de caractere, la même barbarie &, à peu-près, les mêmes coutumes. Ils ignoroient les arts pacifiques, ils ne reſpiroient que la guerre, ils n'avoient que des lois pleines d'abus. Leurs rois n'étoient proprement que des généraux, leurs magiſtrats, que des guerriers ignorans; leurs aſſemblées nationales, qu'un

Idée générale des barbares qui avoient détruit l'empire.

corps de ſoldats avides & fougueux. A moins d'être gouvernés par de grands hommes, toujours rares même chez les nations policées, ils devoient donc, après leur conquête, demeurer d'autant plus long-temps injuſtes & féroces, que dans les provinces conquiſes ils trouvoient moins d'exemples d'humanité, de juſtice; moins de principes, & moins de mœurs. Si les Romains n'euſſent pas étrangement dégénéré, ou ils auroient vaincu, ou ils auroient civiliſé leurs vainqueurs.

Leurs établiſſemens dans la Gaule.

Les Viſigoths s'étoient emparés de l'Eſpagne & d'une grande partie de la Gaule. Les Bourguignons occupoient de vaſtes provinces entre la Saône, le Rhône & les Alpes; les Francs ou François, déjà maîtres de Tournai & des rives de l'Eſcaut, s'étoient étendus juſqu'à la Somme qui arroſe la Picardie; les Armoriques, entre la Seine, la Loire & l'Océan, formoient une eſpece de république indépendante. Il ne reſtoit aux Romains que la Gaule belgique, où leur gènéral Siagrius affectoit la royauté; lorſque Clovis, fils du roi Childéric, âgé de dix neuf ans, défit Siagrius près de Soiſſons, chaſſa les Romains, & affermit par cette victoire les fondemens de la monarchie françoiſe.

An de J.C. 486.

Clovis, vainqueur des Romains.

Son ambition, égale à sa valeur, lui inspira bientôt le dessein de s'agrandir de tous côtés : la politique le servit autant que les armes. Les Gaulois détestoient la domination romaine, & étoient fort attachés au christianisme : il les gagna en les ménageant, en respectant leur religion, en favorisant leurs évêques. Son mariage avec Clotilde, niece de Gondebaud, roi de Bourgogne, leur fit espérer qu'il abjuroit l'idolâtrie pour la foi chrétienne. Les exhortations de cette pieuse princesse l'y disposerent peu-à-peu. Il n'alléguoit plus que l'attachement des François à leur culte. Mais ayant vaincu les Allemands à Tolbiac, près de Cologne, & attribuant sa victoire au dieu de Clotilde, qu'il avoit invoqué dans ce combat périlleux ; il se fit Baptiser par saint Remi, évêque de Rheims. La plupart suivirent son exemple. Un chef heureux & prudent persuadoit sans peine ces esprits grossiers. Il montra dès-lors beaucoup de zèle pour la vraie religion, qui devint fort utile à ses projets. Les Armoriques se soumirent volontairement à sa couronne. La qualité de catholique le rendit cher au reste des Gaulois, parce que les Bourguignons & les Visigoths étoient ariens. Du reste, on peut juger du christianisme

Sa politique pour gagner les Gaulois.

Il épouse Clotilde.

496. Il se fait chrétien après la bataille de Tolbiac.

& de la catholicité des Francs par leur profonde ignorance. Tout ſe réduiſoit preſque ou à des mots ſans idées, ou à des ſuperſtitions ſans vertus. Nous n'en verrons que trop de preuves.

Guerre inutile contre Gondebaud, roi de Bourgogne.

Gondebaud, meurtrier de ſes freres, uſurpateur de leurs états, fourniſſoit des prétextes de guerre à l'ambitieux conquérant. Clovis entreprend de le détrôner, de concert avec le grand Théodoric, roi d'Italie, ſon beau-frere. Sans attendre les Oſtrogoths, il dépouille en effet le roi bourguignon. Il cede une partie de la conquête à Théodoric, ſuivant les conventions faites entre eux. Mais ſe repentant d'avoir ainſi augmenté la puiſſance d'un voiſin plus dangereux que Gondebaud, il le détermine à remettre ce dernier en poſſeſſion de ſon royaume. Tout fut rendu. Une politique plus prévoyante n'auroit pas entrepris la guerre pour n'en tirer aucun fruit.

Clovis attaque, ſous prétexte de religion le roi des Viſigoths.

Réſolu d'envahir l'état d'Alaric, roi des Viſigoths, qui poſſédoit les provinces entre le Rhône & la Loire, Clovis ſut donner des couleurs de religion au deſſein que l'ambition lui inſpiroit. A l'entendre, c'étoit une choſe affreuſe que des ariens régnaſſent dans la Gaule. Les évêques du pays le favoriſerent, quoiqu'Alaric ne fût point perſécuteur; & l'on

l'on peut obſerver déjà que chez les peuples barbares, comme à Rome & à Conſtantinople, le clergé eut grande part aux révolutions politiques. La bataille de Vouillé près de Poitiers, en 507, couronna les vœux des partiſans de Clovis. Il tua le roi Viſigoth, il s'empara de pluſieurs provinces.

Théodoric ſauve une partie de ce royaume.

Gondebaud, ſon allié dans cette expédition, aſſiégeoit la Ville d'Arles. Une armée de Théodoric vint au ſecours; car ce grand prince ne pouvoit s'endormir ſur les périls dont ſa nation étoit menacée. Clovis & Gondebaud réunis furent vaincus, & Théodoric reſta maître de la Provence, de la province narbonnoiſe & d'une partie de l'Aquitaine. L'Europe n'avoit point de roi auſſi puiſſant & auſſi ſage. Je l'ai fait connoître ailleurs; je ne dois pas me répéter. (Voyez l'*Hiſt. Rom.*)

Cruautés & fin de Clovis, en 511.

On voit Clovis déshonorer la fin de ſon regne par des perfidies & des cruautés atroces, envers ſes propres parens, qu'il dépouille: on le voit fonder en même-temps des égliſes & des monaſteres; perſuadé, ſans doute, que les lois divines, comme celles des barbares, remettoient à prix d'argent tous les crimes. Il mourut en 511, après un Concile d'Orléans, où il avoit envoyé lui-

même les articles ſur leſquels on devoit régler la diſcipline.

Réglement ſur l'admiſſion des clercs

Un des principaux réglemens fut, qu'aucun laïque, excepté les deſcendans des clercs, n'entreroit dans le clergé ſans l'ordre du roi ou la permiſſion du juge. Conſtantin avoit pris de même des précautions, pour que le clergé ne ſe remplît pas d'hommes néceſſaires au ſervice de l'état. Les privileges de la cléricature en attiroient un trop grand nombre : la loi fut mal obſervée.

Quatre fils de Clovis partagent ſa ſucceſſion.

Quatre fils de Clovis, Thierri, Clodomir, Childebert & Clotaire, partagent entre eux ſa ſucceſſion; & la monarchie ſe diviſe malheureuſement en quatre royaumes : royaumes d'Auſtraſie ou de Metz, d'Orléans, de Paris & de Soiſſons. Des guerres civiles devoient être infailliblement le fruit de ce partage. Les freres devinrent ennemis, quand ils eurent des intérêts différens. Les barbaries les plus affreuſes ſont alors des événemens ordinaires. Sigiſmond, fils de Gondebaud, eſt maſſacré, avec ſa femme & ſes enfans, par ordre de Clodomir, & c'eſt ainſi que finit une guerre entre ces deux princes. Après la mort de Clodomir, deux de ſes fils ſont poignardés par leur oncle Clotaire, uni avec Childeberd pour ravir leur héritage.

Barbaries qu'ils commettent.

L'hiſtoire de ces temps-là, pleine d'atrocités & de perfidies, ou de fables ridicules, n'intéreſſe qu'autant qu'elle offre le tableau des anciennes mœurs.

Théodebert, fils & ſucceſſeur de Thierri, roi d'Auſtraſie, ſe diſtingue par de grandes qualités & de vaſtes entrepriſes. Il ſe rend reſpectable à ſes oncles, dont l'ambition auroit voulu le dépouiller. Il s'unit enſuite à eux, dans la vue de conquérir le royaume de Bourgogne, fondé depuis environ cent ans. Cette importante conquête fut ſuivie d'une ambaſſade de l'empereur Juſtinien, qui invitoit les rois de France à une ligue contre les Oſtrogoths. Amalaſonte, digne fils de Théodoric, les avoit ſagement gouvernés, ſous le nom d'Athalaric, ſon fils. Théodat, ſucceſſeur de ce dernier, avoit été détrôné, comme un lâche, pendant l'expédition de Béliſaire en Italie. (Les barbares ôtoient la couronne, ainſi qu'ils la donnoient, & vouloient ſur-tout des rois vaillans.) Vitigès, élu à la place de Théodat, négocie avec les François, déjà alliés de l'empereur. Ils acceptent, ſans ſcrupule, & ſes offres & ſon argent. Théodebert conduit une grande armée au-delà des Alpes; attaque tour-à tour les Oſtrogoths & les Romains; il les taille

Théodebert, célèbre roi d'Auſtraſie

Conquête du royaume de Bourgogne, en 534.

Les François, alliés perfides des Romains & des Oſtrogoths.

en pieces, & revient dans ſes états. Telle étoit la bonne foi de ces guerriers, avides de brigandages, & ſe croyant tout permis, pourvu que le ſuccès couronnât leurs injuſtices.

Autre expédition en Italie.

Pluſieurs années après, une armée de Théodebert conquit la Vénétie & une partie de la Ligurie, tandis que Totila, en 547, relevoit la puiſſance des Oſtrogoths. Cette conquête fut inutile ; le prince françois mourut, ſans avoir le temps de la cimenter. Sous des rois tels que lui, la monarchie de Clovis auroit pu engloutir les états voiſins.

562. Après la mort de Clotaire I, la monarchie partagée en quatre.

L'expérience n'inſtruit point des hommes qui ne ſavent pas réfléchir. Tant de malheurs qu'avoit occaſionnés le partage du royaume, ſe renouvelerent par un ſemblable partage, après la mort de Clotaire, ſucceſſeur unique de ſes freres & de ſes neveux. Caribert, Gontran, Sigebert & Chilpéric, ſes fils, tirerent au ſort les quatre états. Quoique le royaume de Paris fût échu à Caribert, on convint que tous auroient des droits ſur cette ville, dont Clovis avoit fait ſa capitale ; & qu'aucun ne pourroit y entrer ſans le conſentement des trois autres. Un traité ſi bizarre étoit une ſemence de guerres civiles. Tout concourut au malheur de la nation.

Deux femmes, plus dignes du nom de furies que du nom de reines, Brunehaut & Frédégonde, déchirerent la France par leur ambition sanguinaire. Brunehaut, princesse d'Espagne, avoit épousé Sigebert, roi d'Austrasie. Frédégonde, d'abord concubine de Chilpéric, roi de Soissons, l'avoit engagé à un divorce pour devenir son épouse. La haine mutuelle de ces deux princesses, l'empire qu'elles prenoient sur leurs maris, produisirent une infinité de crimes, aussi funestes aux peuples qu'à la famille royale. Sigebert, assiégeant Chilpéric dans Tournai, est assassiné par les satellites de Frédégonde. Cruelle marâtre, elle immole ensuite les enfans du premier lit de son époux. Brunehaut de son côté, respirant la vengeance, arme les princes, souffle le feu des guerres civiles. Elle tombe enfin entre les mains de Clotaire, fils de Frédégonde, qui la condamne à d'affreux supplices, comme coupable de la mort de dix rois ou enfans de rois. Saint Grégoire, pape, donne des éloges à Brunehaut : elle se montroit zélée & libérale pour l'église.

Brunehaut & Frédégonde, rivales furieuse.

Gontran, roi de Bourgogne, trop loué par les historiens du temps.

Gontran, roi d'Orléans & de Bourgogne, (mort en 593,) avoit passé d'un parti à l'autre, au gré du caprice & des conjonctures : prince pieux sans

lumieres, prodigue des fondations, foumis aveuglément aux évêques ; doux avec foibleſſe quand il falloit de la fermeté ; violent & cruel quand il falloit de la douceur ; trop célebre dans nos anciennes annales, parce que les écrivains jugeoient de tout, même de la vertu, ſuivant les préjugés de leur ſiecle. Ce prince ſi doux avoit juré de faire mourir ſes médecins, s'ils ne guériſſoient pas la reine, dangereuſement malade. La reine mourut : les médecins furent mis à mort. On cite pluſieurs autres exemples de cette nature ; mais la dévotion de Gontran couvroit tout.

Clotaire II, fils de Chilpéric & de Frédégonde, régna ſeul après le maſſacre d'une multitude de princes. Il rétablit la tranquillité ; il gagna le cœur de ſes ſujets, il s'attacha les grands, dont il augmentoit le pouvoir ; il laiſſa le gouvernement de l'Auſtraſie & de la Bourgogne aux maires du palais, ſemblables dès-lors à des vicerois qui, acquérant tous les jours de l'autorité, ſe frayoient de loin une route au trône. Ces officiers, juges dans le palais, devenus miniſtres des princes & arbitres du gouvernement, devoient bientôt agir en ſouverains, dès que des rois foibles & imbécilles ſeroient incapables de les réduire au devoir.

613. Clotaire II regne ſeul.

Maires du palais.

Les vices de Dagobert, fils de Clotaire ; les impôts dont il accabla ſon peuple, ſoit pour fournir à ſes débauches, ſoit pour les expier, ſelon la coutume, par de pieuſes profuſions, affoiblirent la puiſſance royale en l'aviliſſant. Ses deux fils, Sigebert II & Clovis II, ne furent que fonder de nouveaux couvens, & s'occuper de minuties. Les maires firent tout. Après la mort de ces princes, Grimoald, maire d'Auſtraſie, oſa mettre ſon propre fils ſur le trône. L'uſurpateur fut chaſſé, mais l'exemple de l'uſurpation annonçoit de nouvelles entrepriſes. Et quelles barrieres pouvoit y oppoſer un nom de roi, qui n'étoit qu'un nom ?

Leur puiſſance s'accroît ſous Dagobert & ſes ſucceſſeurs.

Sans conſulter les ſeigneurs, le maire Ebroin avoit mis ſur le trône d'Auſtraſie Thierri III, un des fils de Clovis II. Les Auſtraſiens raſerent ce prince & le confinerent dans un cloître. On le rétablit après la mort de ſon frere Childéric, aſſaſſiné. Cependant l'Auſtraſie, qu'Ebroin tyranniſoit, ſe révolta & voulut avoir des ducs ou gouverneurs indépendans. Pepin Hériſtel, digne de la confiance publique, y exerça le pouvoir ſuprême. Thierri, qui régnoit ſeul en France, l'ayant irrité, tomba entre ſes mains victorieuſes. Maître de tout le

L'Auſtraſie, tyranniſée par le maire Ebroin, ne veut plus de roi.

Le duc Pepin la gouverne, & devient maître de la monarchie.

royaume, ſous le titre de maire, Pepin gouverna vingt-ſept ans, avec autant de prudence que de courage. Les rois n'étoient plus que de fantômes décorés, qu'on montroit quelquefois au peuple. Le ſurnom de *fainéans* exprime leur foibleſſe & leur ſtupide inertie. En rétabliſſant les anciennes aſſemblées de la nation, dont le deſpotiſme des maires avoit interrompu l'uſage ; ſur-tout en tournant la vivacité fougueuſe des François contre des ennemis étrangers, qu'il battit toujours, Pepin jouit tranquillement d'un pouvoir, juſqu'alors inoui dans la monarchie.

714. Charles Martel, ſon fils, ſuccede à toute ſa puiſſance.

Après la mort de ce grand homme, l'autorité paſſa entre les mains de ſa veuve Plectrude, dont le petit-fils, encore enfant, étoit maire ; car Pepin avoit voulu rendre héréditaire pour la famille une charge qui tenoit lieu de la royauté. Charles-Martel, ſon fils, né d'une concubine, fut arrêté, comme ſuſpect au nouveau gouvernement. La nation ſe laſſa bientôt d'obéir à une femme : on élut un maire nommé Rainfroi. Charles s'étoit évadé ; les Auſtraſiens l'avoient reçu comme un libérateur. Rainfroi, voulant ſoumettre l'Auſtraſie, éprouva pluſieurs fois avec le roi Chilpéric II, l'invincible ſupériorité de ce héros. A

l'exemple de ſon pere, Charles-Martel s'empara de toute l'autorité ; & il en étoit digne. Un gouvernement ſage & vigoureux, des victoires continuelles, en un mot, la gloire & la proſpérité de l'état, furent ſes titres les plus reſpectables. Sans lui la France auroit été aſſervie aux muſulmans, déjà maîtres de l'Eſpagne.

CHAPITRE II.

L'Eſpagne envahie par les Saraſins. Charles Martel les défait en France.

L'HISTOIRE d'Eſpagne attire ici notre attention. Depuis que les Viſigoths avoient fondé leur monarchie dans cette province romaine, déjà conquiſe par les Vandales ; le clergé y étoit en général plus abſolu que les princes, qui par conſéquent méritent peu d'être nommés. Preſque toutes les cauſes paſſoient au tribunal des évêques : ils décidoient ſouvent dans leurs conciles les grandes affaires de l'état. Avec les ſeigneurs, parmi leſquels ils tenoient le premier rang, ils diſpoſoient même de la couronne, plutôt élective qu'héréditaire. Ce royaume étoit un théâtre de

Etat du royaume des Viſigoths en Eſpagne.

Le clergé y domine.

Révolu-

tions fréquentes.

révolutions & de crimes. Le nombre des rois assassinés fait horreur. Les barbares, après leur établissement, contractoient de nouveaux vices, & leur férocité en devenoit plus meurtriere. Quels crimes l'intérêt seul ne devoit-il pas leur inspirer ? Indiquons seulement les principaux regnes, où se trouvent quelques faits mémorables.

Principaux regnes.

Leuvigilde.

Leuvigilde, mort en 585, est célebre, soit par des victoires sur les Suèves, dont il conquit les états ; soit par ses violences contre son fils Herménégilde, qu'il poursuivit jusqu'à la mort, parce qu'il avoit embrassé la religion catholique.

Recared.

Recared, son autre fils & son successeur, abjura cependant l'arianisme, & les ariens furent persécutés à leur tour. Cet esprit de persécution regna en Espagne

Sisebut.

plus qu'ailleurs. Sisebut, en 612, obligea les Juifs, sous peine de mort, à recevoir le baptême : prince sage à d'autres égards, dont la valeur enleva aux empereurs d'orient ce qu'ils possédoient encore sur les côtes de la méditerranée.

Chintila.

Chintila bannit tous les Juifs, & un concile déclara qu'aucun prince ne pourroit monter sur le trône, sans avoir juré l'observation des lois faites contre ce peuple malheureux : l'inquisition semble

Récésuinthe.

déjà naître. Sous Récésuinthe, l'élection

des rois eſt réſervée par un concile aux évêques & aux palatins : (ces palatins étoient les principaux officiers de la couronne.) On voit ici le corps de la nation perdre un de ſes droits les plus précieux : Vamba, vainqueur des Saraſins, qui venoient attaquer l'Eſpagne, empoiſonné par l'ambitieux Ervige, eſt exclu du trône en 682 ; parce que, dans la foibleſſe où le réduiſit une maladie, on l'avoit revêtu d'un habit de pénitent. Cette entrepriſe odieuſe fut la premiere qui annonçoit de loin celles du clergé. Un concile aſſura le trône à Ervige. Un autre concile, tenu ſous ſon regne, défendit aux rois d'épouſer la veuve d'un roi, comme un crime digne de l'enfer. Tant il y avoit peu de ſens & de juſtice dans la légiſlation. Les cruautés, les déſordres de Vitiza, qui permit aux clercs de ſe marier, & aux laïques d'entretenir autant de concubines qu'ils voudroient, excitoient une guerre civile en 710. Rodéric ou Rodrigue détrôna ce prince, & fut bientôt détrôné par un peuple auquel rien ne réſiſtoit, & qui menaçoit le monde entier.

Vamba. Ervige. Vitiza. Rodéric.

Nous avons parlé, à la fin de l'hiſtoire romaine, de l'établiſſement du mahométiſme, religion qui excitoit aux conquêtes par le fanatiſme, & fortifioit les

Progrès du mahométiſme.

fanatiſme par les conquêtes. Mahomet, ſon fondateur, étoit mort en 633. Bientôt après, l'empire des Arabes ou Saraſins embraſſoit déjà des contrées immenſes, ſoit en Aſie, ſoit en Afrique. L'alcoran, ſoutenu de leurs armes, ſembloit devoir ſubjuguer tous les peuples.

Les Saraſins ou Maures envahiſſent l'Eſpagne.

On dit que le comte Julien, furieux de ce que Rodéric avoit déshonoré ſa fille, les invita lui-même à envahir le royaume d'Eſpagne. Les anciens monumens ne confirment point ce fait; il ne ſeroit qu'un exemple de plus des révolutions occaſionnées par les vices des princes. Les Saraſins, alors maîtres de la Mauritanie, (d'où ils ont tiré le nom de Maures,) fondirent ſur l'Eſpagne. Ils gagnerent en 712 la bataille déciſive de Xérès, dans l'Andalouſie, après laquelle diſparut pour toujours le roi viſigoth. Muza, qui commandoit en Afrique, comme viceroi du calif Valid, vint auſſi-tôt finir la conquête. Selon la prudente politique de ſa ſecte, il offrit aux habitans de leur laiſſer leur religion & leurs lois, ſe contentant du même tribut qu'ils payoient à leurs ſouverains. La plupart des villes le reçurent ſans réſiſtance : il brûla & ſaccagea les autres. Oppas, archevêque de Séville, oncle des enfans de Vitiza, ne rougit point de combattre pour les

Bataille de Xerès en 712.

Trahiſon d'Oppas.

musulmans, & de sacrifier la patrie, la religion, à sa haine pour Rodéric. Mais Pélage, héros du sang royal, s'étant retiré dans les montagnes des Asturies & de Burgos, suivi d'une foule de chrétiens, y fonda un petit royaume, où il se maintint par sa valeur. Alphonse, son gendre, monta ensuite sur le trône, & profita, pour reculer les frontieres, des guerres civiles qui ne tarderent point à diviser les conquérans.

Pélage réfugié dans les Asturies.

Cependant leur ambition ne pouvoit se contenir dans les bornes des Pyrénées. Ils attaquerent, d'abord sans succès, Eudes, duc d'Aquitaine, issu de la famille de Clovis. Abdérame, nouvel émir ou gouverneur d'Espagne, fit une seconde irruption avec des forces supérieures, & pénétra jusqu'à Sens. Repoussé par l'évêque Ebbon, il fondit sur l'Aquitaine, battit le duc, s'avança vers le centre du royaume. Charles-Martel devoit arrêter ce torrent. Une sanglante bataille, qu'il livra entre Poitiers & Tours, fit le salut de la France. Abdérame fut tué. On fait monter la perte des Sarasins à plus de trois cents mille hommes; mais les exagérations de cette espece méritent peu de place dans l'histoire. Les ennemis, malgré leur défaite, demeurerent quelques années en Lan-

732. Charles-Martel défait les Maures, qui vouloient conquérir la France.

guedoc & en Provence, d'où le héros françois les chaſſa enfin.

L'Eſpagne fût d'abord malheureuſe ſous leur empire.

Sous la domination des Maures, l'Eſpagne fut malheureuſe au commencement. Les émirs, dépendant des vicerois d'afrique, qui les laiſſoient peu de tems en place, s'empreſſoient à épuiſer les provinces, plutôt qu'à y faire fleurir la juſtice & le bon ordre. Les guerres civiles s'allumerent. Non-ſeulement les califs, dont la cour étoit à Damas, ne pouvoient de ſi loin appaiſer les troubles; mais les diſcordes qu'excitoit le califat même, devenoient favorables aux entrepriſes des factieux. Cette grande dignité, royale & ſacerdotale tout à la fois, paſſa en 750 de la famille des Ommiades dans celle des Abaſſides. La révolution fut ſanglante; & en produiſit une autre, vraiment avantageuſe à l'Eſpagne, qu'elle délivra de ſes oppreſſeurs.

Révolution du califat.

Le prince Abdérame, qu'on nomme auſſi Almanzor, échappé au maſſacre des Ommiades, vint fonder dans ce pays un royaume indépendant. Proclamé roi après une victoire, il ſoumit toutes les provinces, excepté ce que Pélage & Alphonſe avoient conquis ou conſervé. Il établit ſa réſidence à Cordoue, & en fit le ſéjour des arts,

Royaume des Maures en Eſpagne, fondé par Abdérame ou Almanzor.

de la magnificence & des plaiſirs. Sans perſécuter les chrétiens, il fut malheureuſement preſque anéantir le chriſtianiſme ; ſoit en les privant d'évêques, ſoit en réſervant les graces & les dignités pour les ſectateurs de Mahomet, ſoit en uniſſant par des mariages les uns avec les autres. Nul prince en Europe ne l'égaloit par la politique, comme nul peuple n'égaloit les Arabes dans ce qui honore l'eſprit humain. Autrefois ennemi de la raiſon & des ſciences, ils avoient appris à les cultiver, ils réuſſiſſoient en pluſieurs genres, tandis qu'une ignorance barbare dégradoit les autres peuples. Ce n'eſt pas ici le lieu de s'étendre ſur cet objet.

Ce prince regne glorieuſement.

Nous avons un peu anticipé ſur l'ordre des tems, pour ne pas confondre les matieres : toute autre méthode brouilleroit les idées & accableroit la mémoire.

Après la défaite des Sarafins, Charles-Martel, auſſi habile dans le gouvernement qu'invincible à la tête des armées, plus roi avec le ſimple titre de maire qu'aucun ſouverain de l'Europe ; ne ceſſa point d'augmenter la gloire du nom françois. Le trône ayant vaqué en 737 par la mort de Thierri IV, il régna en qualité de duc, ſans

Charles-Martel ne remplit pas le trône vacant.

daigner faire un roi, & ſans affecter un titre qui n'eût rien ajouté à ſa puiſſance. Il avoit rendu l'Aquitaine à Harald, fils d'Eudes, en ſe réſervant à lui-même & à ſes enfans les droits de ſouveraineté. Il ſe préparoit à paſſer en Italie, où le pape Grégoire III l'appeloit par des vues politiques, & offroit de le reconnoître conſul de Rome. Mais il mourut, en 741, avant l'exécution de ce projet. Il avoit déſigné pour ſon ſucceſſeur dans l'Auſtraſie Carloman, l'un de ſes fils; & ſon autre fils, Pepin le Bref, dans la Neuſtrie ou la France occidentale & dans la Bourgogne. La mémoire de Charles fut flétrie par des auteurs eccléſiaſtiques, qui ne purent pardonner à ce grand homme d'avoir accordé aux ſeigneurs l'uſufruit de pluſieurs terres de l'égliſe, pour les mettre en état de remplir les obligations du ſervice militaire. Comment oublioient-ils que ſes armes avoient préſervé du joug mahométant & l'égliſe & le royaume? Nous examinerons bientôt le motif de leur animoſité.

Il meurt en 741, après avoir partagé la monarchie à ſes deux fils.

Sa mémoire flétrie par les eccléſiaſtiques.

Carloman ſe fait moine, & laiſſe tout à ſon frere Pepin.

Carloman ſe fit moine, après avoir ſignalé ſon courage en Germanie; & ſa retraite rendit ſon frere tout-puiſſant. Pepin aſpiroit à la couronne, quoi-

qu'il eût fait proclamer un Childéric II, qui n'eſt pas même nommé dans les annales du temps. Le pape, ayant beſoin de lui contre l'empereur Grec, & contre les Lombards, ſervit adroitement ſon ambition. Voici le moment de jeter un coup d'œil ſur l'Italie, Rome, Conſtantinople. Leur ſituation actuelle eſt l'origine des plus grands événemens.

CHAPITRE III.

Etat du royaume des Lombards, & de l'empire de Conſtantinople. — Intrigues des papes. — Pepin détrône la race de Clovis.

ON a vu Alboin, ſous Juſtin II, fonder le royaume des Lombards en Italie, peu de temps après que les généraux de Juſtinien y eurent détruit la domination gothique. Cette nouvelle puiſſance s'agrandit par les armes, & s'affermit par la ſageſſe de pluſieurs princes. Autharic, troiſieme roi, fit le bonheur de ſes peuples, que dix années d'anarchie avoient cruellement agités. Les inſinuations de ſa femme Théodelinde, princeſſe bavaroiſe, le convertirent au chriſtianiſme. Il fut arien,

Etat du royaume des Lombards, depuis Alboin.

Autharic ſe fait chrétien, & gouverne ſagement.

comme preſque tous les barbares convertis ; les Lombards le furent de même ; mais les catholiques jouiſſoient d'une entiere liberté : le grand Théodoric ſembloit régner encore. Il eſt ſurprenant que le pape ſaint Grégoire diſe néanmoins que dieu a fait mourir le ſcélérat Autharic (*nefandiſſimus*), en punition de ce qu'il avoit défendu de baptiſer dans la religion catholique les enfans lombards. N'auroit-on pas pu, au contraire, le louer de ce qu'il laiſſoit les catholiques ſuivre paiſiblement leur religion ? Mais le zèle, ſurtout dans les ſiecles d'ignorance, donne à certains objets une couleur que l'impartialité n'y trouve point.

Agilulf veut conquérir Rome.

Agilulf, ſucceſſeur d'Autharic, prince courageux, entreprit la conquête de Rome. Les négociations & les préſens de Grégoire ſauverent la ville. Théodelinde avoit épouſé Agilulf. Elle étoit en liaiſon avec le pape. Elle inſpira au roi ſes ſentimens de catholicité, qu'elle n'avoit pu inſpirer à ſon premier époux. Dans preſque toute l'Europe, on voit des reines changer la religion dominante, & ſervir d'apôtres dans les cours. Leur ſexe les rendoit plus ſuſceptibles des vives impreſſions de la foi chrétienne, & plus propres à la communiquer par le ſentiment.

Sa femme le rend catholique.

Rothar surpassa la gloire de ses prédécesseurs, en donnant aux Lombards des lois écrites, faites dans une assemblée générale en 643. Il professoit l'arianisme; mais avec tant de modération, que la plupart des villes eurent deux évêques, l'un arien, l'autre catholique. On ne voyoit point ailleurs de pareille tolérance. Rothar, législateur de son royaume.

Sous Luitprand, dont le regne commença en 712, la nation étoit soumise aux dogmes de l'église romaine. La sagesse de ce prince paroît surtout dans une de ses lois, où il blâme la *ridicule coutume des duels, par lesquels, au gré du caprice des hommes, on veut forcer Dieu de manifester la vérité*: ajoutant qu'il en tolere l'abus, *parce que les Lombards y sont trop attachés.* Le duel décidoit presque toutes les causes parmi les barbares. Luitprand. Sa loi sur le duel.

Actif, prudent & courageux, Luitprand vouloit s'agrandir, en travaillant au bonheur de ses sujets. La foiblesse de l'empire de Constantinople, & les funestes démarches de la cour, lui en fournissoient l'occasion. Les idées superstitieuses des Grecs influoient toujours dans les affaires publiques. Constantinople avoit été plusieurs fois assiégée par les Sarasins. Leurs flottes ayant L'empire grec s'affoiblissoit tous les jours, quoique les Sarasins se fussent soumis au tribut.

été consumée par le feu grégeois, qui brûloit dans l'eau, (invention de l'ingénieur Callinique :) ils s'étoient vus réduits, sous le regne de Constantin Pogonat, à conclure une trêve de trente ans, pendant laquelle ils devoient payer un tribut. Le sixieme concile général, tenu en 680, sembloit devoir éteindre les querelles de religion, en condamnant le monothélisme. Double avantage pour les Grecs, s'ils avoient su en profiter. Mais rien ne guérissoit la nation de ses préjugés & de son entêtement. Un parti voulut couronner les deux freres de Constantin-Pogonat, parce qu'*il falloit trois empereurs, comme il y avoit trois personnes dans la Trinité.* On raisonnoit, on agissoit d'une maniere inconcevable. Ce ridicule esprit domina sous Justinien II, qui eut l'imprudence de rompre la trêve avec les Sarasins; sous Philippe-Bardane, qui ranima le monothélisme, & condamna le sixieme concile; sous Anastase II & Théodose III, qui se firent moines l'un & l'autre; enfin, sous Léon l'Isaurien, qui par une hérésie nouvelle, alluma de nouvelles dissentions, plus funestes à l'empire que les précédentes.

La superstition aveugloit les princes & les peuples.

Hérésie Léon, en 727, proscrivit le culte

des images, culte ſaint & utile en ſoi, dont néanmoins l'aveugle crédulité du peuple abuſoit groſſierement, & que cette crédulité même ne pouvoit manquer de défendre avec enthouſiaſme. Au lieu d'éclairer le peuple ſur les abus, on lui enleva les objets de ſa vénération, de ſa confiance. On effaça les peintures, on briſa les ſtatues, après avoir défendu inutilement de les honorer. Il y eut par-tout des ſéditions & des révoltes. Le vulgaire attachoit la religion à ces objets ſenſibles, en leur ſuppoſant toujours quelque vertu miraculeuſe. La plupart des prêtres, ſurtout les moines, intéreſſés à leur conſervation, ſe livroient à un zele auſſi violent que contagieux. Conſtantin Copronyme, fils de Léon, ſurpaſſa les excès de ſon pere, & trouva une réſiſtance invincible, que la perſécution changea en fureur. Les inconoclaſtes (*briſes-images*) furent un objet d'horreur pour la multitude. Les ariens, en attaquant la divinité de Jeſus-Chriſt, n'avoient pas été plus odieux aux catholiques.

des iconoclaſtes, ſous Léon l'Iſaurien.

Elle excite des ſéditions.

« Ce qui rendoit la querelle ſur les » images ſi vive, dit Monteſquieu, » c'eſt qu'elle étoit liée à des choſes » bien tendres : il étoit queſtion de la

Les moines excitoient à la révolte.

» puiſſance ; & les moines l'ayant uſur-
» pée, ils ne pouvoient l'augmenter
» ou la ſoutenir qu'en ajoutant ſans
» ceſſe au culte extérieur, dont ils fai-
» ſoient eux-mêmes partie. Voilà pour-
» quoi les guerres contre les images
» furent toujours des guerres contre
» eux, & que quand ils eurent gagné
» ce point, leur pouvoir n'eut plus de
» bornes. « (*Grand. & décad. des Romains, chap.* 22.) Il eſt vrai que les moines d'orient, ſéditieux & fanatiques en général, ſoufflerent le feu de la rebellion : il eſt évident que leur faux zele étoit excité par l'intérêt plus que par tout autre motif ; mais par quelle démence les empereurs fourniſſoient-ils toujours des matieres pour l'incendie ?

En Italie, la fermentation étoit auſſi grande.

Les Italiens ne furent pas les moins ardens à défendre les images : ils ſe revolterent ouvertement contre les édits. Rome, Naples, & les autres villes qui dépendoient de l'empire, commencerent à ne voir dans leur ſouverain que la qualité d'hérétique abominable. Ravenne, capitale de l'exarcat, devint un théâtre de troubles, de ſoulevemens. Luitprand ſut profiter des conjonctures. Il aſſiégea cette ville ; il s'en rendit maître en 728 : il prit beau-

Luitprand s'empare de Ravenne, & de

coup d'autres places, & fut ſur le point de ſubjuguer le reſte de l'Italie. Les anathêmes dont on frappoit les iconoclaſtes, diſpoſoient le peuple à ſecouer le joug de Conſtantinople. La Pantapole, voiſine de Ravenne, dans laquelle étoient compriſes les villes de Péſaro, Rimini, Fano, Ancone & Uniéna, avoit déclaré que la cauſe du pape étoit celle de la province; que l'exarque & ſes adhérans étant excommuniés, elle vouloit ſe choiſir des gouverneurs catholiques. Enfin on paroiſſoit déjà réſolu de créer un chef, c'eſt à-dire un empereur.

plusieurs autres villes.

Quoique Rome fût gouvernée par des ducs, qui dépendoient des exarques de Ravenne, les papes y avoient alors la principale autorité. Ils en étoient redevables, moins à leurs grandes richeſſes, qu'au reſpect que la religion inſpiroit pour leur ſiége, & à la confiance qu'on avoit en leur perſonne. Saint Grégoire avoit négocié & traité avec les princes dans pluſieurs affaires d'état. Ses ſucceſſeurs partagerent leurs ſoins entre les objets de l'épiſcopat & ceux de la politique. Pouvoit-il en être autrement, dès que les fonctions ſpirituelles ſe joignoient à des intérêts profanes? Egalement intéreſſés à s'affran-

Les papes, déjà très-puiſſans à Rome;

& occupés d'objets politiques.

chir de la domination des empereurs, & à réſiſter aux entrepriſes des rois d'Italie, les papes chercherent tous les moyens de remplir ce double objet. Ils employerent l'adreſſe & la religion : ils y gagnerent une monarchie. De tous les ouvrages humains, c'eſt ici peut-être le plus digne d'une curioſité attentive, ſoit par ſa nature, ou par ſes progrès, ou par ſes ſuites prodigieuſes.

Grégoire II fait chaſſer de Ravenne les Lombards.

Grégoire II, craignant ſur-tout un voiſin tel que Luitprand, ſe déclara pour l'empereur Léon, & réclama le ſecours des Vénitiens. Cette république, née en quelque ſorte de la terreur qu'avoit répandu Attila, étoit devenue conſidérable, à force de courage & d'induſtrie. Les Lombards furent chaſſés de Ravenne. Mais Léon n'en parut pas moins animé contre le pontife ni contre les images. Ses violences déterminerent les Romains à la révolte ; & ils ne reconnurent plus d'autre chef que le pape. Toujours ennemi des Lombards, Grégoire II s'efforça d'armer contre eux Charles-Martel, qui étoit leur allié. La négociation ne réuſſit point. Grégoire III la renoua en faiſant des offres plus avantageuſes, & gagna enfin le héros. Mais la mort de

Grégoire III & Zacharie ſuivent ſes vues.

Charles

Charles ſuſpendit l'exécution de l'entrepriſe. Luitprand céda aux inſtances du nouveau pape, Zacharie. Il lui rendit même quatre villes du duché de Rome, dont il s'étoit emparé. Il finit en paix, l'an 744, un regne auſſi long que glorieux.

Fin de Luitprand.

Ratchis, ſon ſucceſſeur, aſſiégeant Perouſe, ſe laiſſa encore déſarmer par le pontife. Telle étoit l'influence de la dignité pontificale, que ce prince, après une entrevue avec Zacharie, non-ſeulement leva le ſiége, mais ſe livra tout entier aux impreſſions religieuſes, juſqu'à prendre l'habit de moine. Cependant la ſituation de Zacharie, entre les Grecs & les Lombards, étoit toujours inquiétante & périlleuſe. Il penſoit donc, comme ſes prédéceſſeurs, à ſe ménager l'appui de la France, & à ſuppléer par la politique aux reſſources que la force ne procuroit point. Les reſſorts de la religion fortifioient ſes eſpérances.

Ratchis, ſon ſucceſſeur, ſe fait moine, après une entrevue avec le pape.

Dans ces conjonctures, l'ambitieux Pepin, qui, ſans doute, connoiſſoit les déſirs du pape, lui propoſe un cas de conſcience, qu'on ne s'étoit pas encore aviſé de ſoumettre au jugement de Rome. Il s'agiſſoit de décider, lequel devoit porter le titre de roi, ou un

750. Déciſion de Zacharie en faveur de Pepin, qui veut être roi.

prince incapable du gouvernement, ou un miniſtre dépoſitaire de l'autorité royale, qu'il exerçoit avec honneur. Zacharie décide en faveur du ſujet contre le roi légitime. Le clergé favoriſoit Pepin, parce que Pepin lui reſtituoit une partie des terres dont Charles-Martel l'avoit dépouillé; les ſeigneurs le reſpectoient, parce qu'il étoit puiſſant & habile, la nation mépriſoit des rois fainéans & obſcurs, qu'elle connoiſſoit à peine de nom. Ainſi le jugement du pape ne laiſſa aucun ſcrupule. On raſa le roi Childéric, c'eſt-à-dire, on le dégrada. Il fut enfermé dans un monaſtere avec ſon fils. Pepin fut élevé ſur le trône; & le fameux miſſionnaire des Germains, ſaint Boniface, évêque de Mayence, un de ſes plus utiles partiſans, le ſacra ſolennellement à Soiſſons.

Pepin détrône Childéric.

Cérémonie du ſacre, dont on abuſera un jour.

Cette cérémonie du ſacre, empruntée des Juifs, inconnue juſqu'alors à la nation françoiſe, parut imprimer au roi un caractere divin. Mais comme l'ignorance abuſe de tout, les évêques s'imagineront bientôt conférer la royauté en ſacrant les princes, & cette opinion aura des ſuites dangereuſes. Depuis long-tems les empereurs ſe faiſoient couronner par les patriarches de

Conſtantinople : les papes couronneront de même les empereurs d'occident. On ſuppoſera que le couronnement & le ſacre ſont néceſſaires à la puiſſance ſouveraine ; &, d'une pieuſe cérémonie, le clergé ſe fera un droit ſur les couronnes. Il eſt bon de prévoir les choſes dès l'origine.

Enfin le ſuccès répondit à la politique des papes : le nouveau roi de France paya leur faveur avec uſure. Aïſtulf ou Aſtolphe, ſucceſſeur de Ratchis, s'empare de Ravenne, de tout l'exarcat, de la Pentapole, & menace le duché de Rome. Zacharie ne vivoit plus. Etienne III * demande en vain du ſecours à Conſtantin-Coprony me, uniquement occupé de la guerre contre les images. Cet empereur le charge de négocier avec Aïſtuf; ou, s'il eſt intraitable, de s'adreſſer au roi des François. Etienne part, arrive en France, ſacre de nouveau Pepin, le déclare, lui & ſes fils patrices de

752. Négociation harcie d'Etienne III avec Pepin.

* Zacharie avoit eu pour ſucceſſeur un autre Etienne, qui mourut trois jours après l'élection, n'étant pas encore conſacré. Quelques auteurs ne le comptent point au nombre des papes, & donnent à celui-ci le nom d'Etienne II.

rome ; titre auquel on attache la ſouveraineté. Il obtient en récompenſe une donation de l'exarcat & de la Pentapole, pour l'égliſe romaine. » Voilà » de ces faits, dit un auteur eſtima- » ble, dont il ſe trouve peu d'exem- » ples dans l'hiſtoire. Un ambaſſadeur, » chargé de négocier avec un prince » étranger la conſervation d'une partie » des états de ſon maître, fait deux » lots de cette portion d'états, & vend » l'un à ce prince étranger, à condi- » tion que ce prince lui donnera l'au- » tre quand il en ſera le maître. » (*Abrégé de l'Hiſt. d'Italie.*) Mais la premiere faute, on doit l'avouer, étoit du côté de l'empereur, qui abandonnoit les Romains.

Lettre artificieuſe du pape, pour l'engager à la guerre contre les Lombards.

Pepin ſe hâta de franchir les Alpes. Aïſtulf demande la paix, l'obtient, la viole après le départ des François, & aſſiege Rome. Alors Etienne écrit à ſon protecteur cette fameuſe lettre, au nom de ſaint Pierre, où il confond adroitement toutes les idées, le ſacré avec le profane, les biens de l'égliſe avec la nature de l'égliſe, l'intérêt des ames avec la fortune des paſteurs ; & où, pour prix d'une guerre politique, il promet le bonheur de ce monde & le bonheur éternel, non ſans menace

de damnation, en cas qu'on lui refuſe des ſecours. Langage artificieux, qui ne devint que trop commun. Donner à l'égliſe, c'étoit donner à dieu ou à ſaint Pierre : diſputer quelque choſe à l'égliſe, c'étoit attaquer dieu, attaquer ſaint Pierre. La crédulité & la ſuperſtition prêterent tant de force à de ſemblables ſophiſmes, qu'il en réſulta un bouleverſement énorme dans l'ordre naturel de la ſociété.

755. Pepin donne au pape pluſieurs villes, dont Aiſtulf s'étoit emparé.

On revit bientôt Pepin en Italie. L'empereur offrit de lui payer les frais de la guerre, pourvu que les dernieres conquêtes des Lombards fuſſent reſtituées à l'empire. Mais il répondit qu'il avoit fait à ſaint Pierre une donation de ces provinces, & que pour tout l'or du monde, il ne la révoqueroit point. Aïſtulf, aſſiégé dans Pavie, ſa capitale, ſouſcrit aux conditions qu'on lui impoſe. Pepin met le pape en poſſeſſion de Ravenne, Claſſé, Céſarée, Rimini, Fano, Péſaro, Céſène, Sinigaglia, Comacchio, Urbin, Forli, &c. conſervant la ſouveraineté ſur cet état, en qualité de patrice des Romains. Naples gouvernée par un duc, Gaëte, preſque toute la Calabre, le pays des Brutiens, & quelques villes maritimes, demeurerent ſous la domi-

Il conſerve la ſouveraineté comme patrice.

nation de l'empereur. Le ſiege de Rome profita ainſi, à ſes dépens, de la querelle des images.

Mort de Pepin en 768.

Après une ſuite continuelle de victoires; après avoir ſoumis au tribut les Saxons & les Eſclavons, & le duc de Bavière au ſerment de fidélité; après avoir réuni l'Aquitaine à la couronne; également reſpecté au dedans & au dehors, Pepin mourut en 768, la dix-ſeptieme année de ſon regne. Jamais il n'avoit affecté un pouvoir trop abſolu. Il portoit les principales affaires aux aſſemblées de la nation, dont il étoit l'oracle par ſa prudence. Du conſentement des ſeigneurs, il avoit partagé l'état entre ſes deux fils, Charles & Carloman. Le premier va faire une grande époque dans l'hiſtoire. Arrêtons-nous encore quelques inſtans à conſidérer la ſituation de l'Europe.

CHAPITRE IV.

Obſervations générales.

I.

LEs anciens Gaulois, les Germains, les Bretons, les Scandinaves, qu'on ſuppoſe avec vraiſemblance d'une origine celtique, avoient entre eux beaucoup de conformité par le fond du gouvernement, des mœurs, des opinions. Cette conformité paroît ſenſible dans tous les états que fonderent les barbares, en démembrant le vaſte empire des Romains. La liberté & la guerre faiſoient leurs paſſions dominantes. Perſuadés que la force donne tous les droits, que la victoire eſt une preuve certaine de la juſtice, autant ils ambitionnoient de vaincre & de dépouiller leurs ennemis, c'eſt-à-dire, ceux qu'ils attaquoient, autant ils évitoient de ſe ſoumettre à la volonté abſolue d'un ſeul homme. Ils ſe maintenoient libres, juſques dans la ſoumiſſion. Leur gouvernement primitif fut une eſpece de démocratie militaire, ſous un général qui avoit ordinairement le titre de roi. Cette dignité ne pouvoit être hé

Tous les barbares établis dans l'empire d'occident, ſe reſſemblaient.

Leur premier gouvernement fut une démocratie militaire.

réditaire : on ne penſoit qu'au préſent ; on vouloit un chef capable de conduire l'armée & d'inſpirer l'obéiſſance. Si on ne le trouvoit pas tel, on lui arrachoit bientôt le pouvoir dont on l'avoit revêtu. Lorſqu'un guerrier ſe diſtinguoit par des qualités éminentes, pluſieurs autres s'attachoient à lui : un engagement mutuel les engageoit à combattre les uns pour les autres. Chacun ſe faiſoit un devoir de mourir pour ſon chef : c'étoit lâcheté que de lui ſurvivre. Ces aſſociations ſemblent avoir été le premier germe du gouvernement féodal.

Leurs rois ; leurs chefs.

Toutes les grandes affaires ſe décidoient dans les aſſemblées de la nation. Là, ces guerriers ſous les armes, ſentant leurs forces, abhorrant la contrainte, ne ſe rendoient qu'à la perſuaſion intime de l'utilité des choſes qu'on leur propoſoit, ou du moins ne cédoient jamais à l'autorité que par un conſentement libre. L'aſſemblée nationale s'appela en France, d'abord le *champ de mars*, parce qu'elle ſe tenoit en pleine campagne au mois de mars ; enſuite le *champ de mai*, parce que l'uſage de la cavalerie étant devenu commun, Pepin renvoya cette aſſemblée à un tems de fourages. On en tenoit un autre moins conſidérable en automne. Les peuplades

Aſſemblées de la nation.

devinrent des nations : les assemblées devoient prendre une forme différente.

Après l'établissement, la démocratie devint aristocratie.

Quand les barbares eurent des établissemens fixes, la démocratie se changea bientôt en aristocratie militaire. Les grands, avec des domaines & des richesses, eurent toutes sortes de moyens pour réduire les petits à la dépendance. Ils se réserverent à eux-mêmes le pouvoir dont la nation en corps avoit joui. Le peuple fut négligé, mépriſé : le roi & les seigneurs disposerent de l'état; & l'inégalité de fortune amena un nouvel ordre de choses. Cependant sous les deux premieres races, en France, le peuple ou les hommes libres participerent toujours, du moins par le droit, à la puissance législative : les lois se faisoient *du consentement du peuple*, suivant l'expression des capitulaires. Mais il paroît fort vraisemblable que ce consentement devint une pure formalité. Les maires du palais auroient-ils osé, auroient-ils pu supprimer les assemblées nationales, si l'ancienne constitution n'eût pas souffert des atteintes essentielles?

Puissance législative dans le peuple.

Comment la puissance royale s'augmenta, durant, en France.

Comme toute autorité tend à s'agrandir, celle des rois, surtout dans la monarchie françoise, gagna promptement du terrain. Ce fut un effet de la con-

quête & des circonſtances. D'un côté, les peuples vaincus, accoutumés au joug des empereurs, exercés par le chriſtianiſme à une obéiſſance continuelle, avoient des principes très-favorables à l'autorité des princes. Leur mélange avec les conquérans devoit influer ſur les opinions de ceux-ci, d'autant plus que la même religion leur devint commune; & que les évêques, tous romains, avoient beaucoup d'empire ſur les eſprits & ſur les cœurs. De l'autre côté, les rois, poſſédant de vaſtes domaines, en donnoient à titre de *bénéfice* aux ſeigneurs qu'ils vouloient s'attacher, & les retiroient quand ils le jugeoient à propos. Ainſi les grands reſſorts du cœur humain, l'eſpérance & la crainte, concouroient aux vues de leur politique. On vit des rois, tels que Chilpéric I, exercer même une ſorte de deſpotiſme violent. D'ailleurs les François laiſſerent toujours la couronne dans la famille de Clovis, quoiqu'ils ne connuſſent point un ordre rigoureux de ſucceſſion, en faveur des aînés, ou des plus proches héritiers. Quel avantage pour les princes de cette maiſon! Si les Mérovingiens (on donne ce nom à la premiere race) avoient ſoutenu leur dignité par le mérite; s'il y avoit eu parmi eux des Pepin,

Bénéfices.

Succeſſion à la couronne.

des Charles Martel, ils ſeroient devenus ſans doute de puiſſans monarques, au lieu de tomber ſous la dépendance des maires. Entre des mains ſages & vigoureuſes, l'autorité s'accroît pour le bien commun. Trois générations de grands hommes éleverent l'empire de Charlemagne; au lieu que par l'ineptie des fainéans; s'écroulpit le grand édifice que Clovis avoit fondé.

Les lois portent l'empreinte du génie des peuples. Elles ſont plus douces à proportion qu'ils ſont plus libres; car une extrême liberté ne ſe ſoumet point à un joug qui la révolte. Trahiſon & lâcheté, c'étoient les ſeuls crimes ordinairement impardonnables. Au défaut de vindicte publique pour le meurtre, chacun ſe vengeoit lui-même, vengeoit ſes proches, ou compoſoit avec le meurtrier. Ces peuples ſeptentrionaux, toujours en guerre, prenoient un intérêt particulier à la conſervation des individus. Il ne faut donc pas s'étonner qu'ils aient établi des peines pécuniaires, au lieu de peines capitales. Les lois des barbares trop douces. Pourquoi.

Il ne faut pas s'étonner non plus qu'ils ordonnaſſent le duel, pour ſuppléer aux preuves judiciaires. C'étoit le fruit de l'opinion reçue, que la victoire prouve la juſtice; c'étoit dans leur ſyſtême & Le duel, aux défauts des preuves judiciaires. Pourquoi.

dans leur langage le *jugement de Dieu* ; c'étoit pour des barbares le plus court moyen de terminer les différends ; c'étoit un aliment de cette vertu guerriere, qu'ils regardoient comme la premiere des vertus ; ce fut auſſi quelquefois un préſervatif contre l'abus du ſerment.

Gondebaud l'oppoſe à l'abus du ſerment.

Gondebaud, roi de Bourgogne, qui autoriſa principalement le duel, en donne cette raiſon dans ſa loi : *afin que nos ſujets ne faſſent plus de ſermens ſur des faits obſcurs, & ne ſe parjurent point ſur des faits certains.* » Ainſi, dit Mon» teſquieu, tandis que les eccléſiaſti» ques déclaroient impie la loi qui per» mettoit le combat, la loi des Bour» guignons regardoit comme ſacrilege » celle qui établiſſoit le ſerment ». Remarque vraie en un ſens, fauſſe dans ſa généralité ; car les Bourguignons admettoient quelquefois le ſerment des enfans mêmes. Mais enfin la folie des combats judiciaires n'en étoit pas moins liée aux principes des nations germaniques.

Abſurdité des épreuves judiciaires ; fondée ſur l'opinion.

Ce que nous venons d'obſerver ſur le duel, eſt applicable aux épreuves extravagantes par leſquelles on pouvoit ſe purger des crimes en juſtice. L'opinion les avoit établies, l'opinion les ſoutint long-tems. Dès les premiers âges, on attachoit aux élémens une vertu mira-

culeuſe, en les ſuppoſant animés par quelque intelligence qui en dirigeoit toujours l'action, & qui devoit néceſſairement les faire ſervir au triomphe de l'équité. On ſe perſuada que le feu ne brûleroit point l'innocent, que l'eau rejetteroit le coupable. L'innocent devoit donc ſans riſque manier un fer rouge, ou tremper ſes mains dans l'eau bouillante : le criminel devoit ſurnager dans une cuve d'eau, où il ſeroit plongé pieds & mains liés. Telles étoient les principales épreuves, qui ſe nommoient *ordéal* en quelques pays.

Le chriſtianiſme ne put les détruire, parce que les barbares le plioient à leurs préjugés, plutôt que de ſoumettre leurs préjugés à ſes principes. La ſuperſtition ne manqua pas de chercher des textes dans nos livres ſaints, pour autoriſer une pratique contraire au bon ſens. Elle crut en trouver ; & les épreuves devinrent des cérémonies religieuſes, que le clergé eut intérêt à ſoutenir : ſans parler des autres avantages qu'il en retiroit, elles le rendoient évidemment l'arbitre de beaucoup de cauſes capitales. La croix, l'eau-bénite, l'euchariſtie même, devinrent auſſi des épreuves. Des prêtres & des moines, quelquefois des laïques, accuſés de crimes, ſe purgeoient en pre-

Après l'établiſſement du chriſtianiſme, la ſuperſtition les maintint encore.

nant la communion, & des conciles autoriserent un tel abus.

On étoit jugés par les pairs.

Un point essentiel du droit public, dans les commencemens, étoit qu'on fut jugé par ses *pairs*, ou ses égaux. En France, il y eut des *centaines*, subdivisées en *dixaines*; c'est-à-dire, des especes de districts, composés au moins de cent familles, & comprenant d'autres districts moins nombreux. Les chefs *centeniers*, *dixainiers*, jugeoient les petites causes. Le *comte* étoit dans chaque province le vrai juge. Il prenoit pour assesseurs des échevins (*scabini*), élus parmi le peuple, & tirés communément des meilleures familles. Le roi se réservoit le jugement des évêques, des abbés, des grands. La *pairie* proprement dite, cette dignité attachée aux grands fiefs de la nation françoise, ne prit naissance que lorsque les fiefs furent héréditaires.

Ordre de juridiction

II.

La religion devoit s'altérer parmi les barbares.

Sans doute, la religion chrétienne auroit changé les barbares en d'autres hommes, si elle n'eût été bientôt infectée de superstitions, également absurdes & pernicieuses. Sa morale bienfaisante, divine, se trouva comme enveloppée d'une rouille grossiere, qui la

faiſoit diſparoître. C'étoit encore un effet inévitable des circonſtances. Autrefois les druides avoient un empire abſolu ſur les Gaulois ; les prêtres germains n'avoient pas moins d'autorité. En changeant de culte, ces peuples n'en furent que plus ſoumis au ſacerdoce. Malheureuſement le clergé n'avoit alors ni aſſez de lumieres pour les bien conduire, ni aſſez de vertu pour ne pas abuſer de ſon pouvoir. Comment auroit-il réſiſté, ſans un miracle, au torrent des mœurs publiques, ſur-tout lorſque les barbares entrerent dans l'épiſcopat, & y porterent leurs vices avec leur ignorance ? Alors tout devoit dégénérer. De grands abus altéroient déjà la pureté du chriſtianiſme : ils s'accrurent de jour en jour, & en produiſirent de plus grands.

On croyoit ſe ſauver en enrichiſſant l'égliſe.

Les empereurs chrétiens avoient enrichi l'égliſe, lui avoient prodigué les priviléges, les immunités ; & ces avantages ſéduiſans n'avoient pas peu contribué au relâchement de la diſcipline, & aux déſordres, plus ou moins ſenſibles, qui altéroient l'eſprit du ſaint miniſtere. Sous la domination des barbares, le mal s'accrut avec une rapidité prodigieuſe. Comme ils étoient perſuadés que tous les crimes ſe rachetoient à prix d'argent, & qu'en donnant à l'égliſe, on gagnoit

le ciel, plus ils se livroient à leurs brutales passions, plus ils se montroient prodigues pour cette espece de bonnes œuvres. » On croyoit en quelque sorte, » dit M. l'abbé de Mably, que l'avarice » étoit le premier attribut de Dieu, & » que les saints faisoient un commerce » de leur crédit & de leur protection.

Plaintes de Clovis & de Chilpéric à ce sujet.

» De-là le bon mot de Clovis, que *saint* » *Martin ne servoit pas mal ses amis*, » *mais qu'il se faisoit payer trop cher* » *de ses peines* ». (Observ. sur l'Hist. de France, c. 4.) ce mot de Clovis rend sa piété un peu suspecte. On trouve dans l'histoire les plaintes de Chilpéric, son petit-fils, qui disoit souvent : *Notre fisc est pauvre*; *nos richesses ont passé aux églises*; *les évêques sont les rois*. Quoique Chilpéric soit peint comme un impie, ses plaintes avoient quelque fondement.

Pouvoir excessif des évêques.

En effet, les prélats étant devenus des seigneurs par l'acquisition des terres, & ajoutant le pouvoir de la fortune au crédit que leur procuroit la religion, furent souvent les arbitres des états. Ils disposoient du trône, ils régloient la législation en Espagne, en France & ailleurs. Ils rédigerent aussi les lois, & ne cesserent d'étendre leurs prérogatives. On avoit besoin de les consulter, puis-

que le clergé ſeul ſavoit quelque choſe: leurs conſeils étoient des jugemens : ils parloient d'ordinaire au nom de dieu; & ils étoient hommes.

Comme l'intérêt des laïques ne s'accordoit point avec le leur, cette oppoſition fit naître de nouveaux déſordres. Le clergé employa l'artifice contre des adverſaires puiſſans ; on inventa des fables pour les effrayer & les ſoumettre ; on conſacra les armes ſpirituelles à la défenſe des biens temporels; on changea le doux langage de la charité en anathemes épouvantables, & la religion ſembla ne reſpirer que la terreur. Les conciles mêmes s'occuperent ſouvent moins de la diſcipline, que des droits lucratifs qu'on vouloit établir ou conſerver. On joignit à ces moyens le ſecours du glaive. Des prélats, guerriers par goût & par habitude, combattirent pour leurs domaines, quelquefois pour uſurper ceux d'autrui, quelquefois pour réſiſter au ſouverain. L'hiſtoire offre mille exemples de pareils ſcandales. Les violences des laïques en étoient, ſans doute, la premiere cauſe ; mais l'inimitié ſeule des deux ordres démontre qu'il y avoit d'étranges abus, profondément enracinés.

Diſcordes du clergé & des laïques ; effets qui en réſultent.

Dès qu'une claſſe nombreuſe de ci- Les évê-

ques deviennent redoutables aux rois mêmes.

toyens eſt exempte des charges communes, eſt affranchie des jugemens ordinaires; qu'elle commande à l'opinion; qu'elle ſuppoſe ſes privileges de droit divin, & que l'ignorance jointe à la ſuperſtition lui eſt favorable : elle peut tout entreprendre, ſi une fois elle ſe gouverne par l'ambition & l'intérêt. Les évêques parvinrent à un tel degré de puiſſance, que l'impérieux & cruel Chilpéric, accuſant Prétextat de Rouen de conſpiration contre ſa vie, ſe jetta aux pieds des autres évêques pour les conjurer de le punir. Cette autorité des prélats ſervit, en pluſieurs circonſtances, de frein au crime. Alors elle étoit véritablement utile; mais comme, ſelon le cours des choſes humaines, l'intérêt en devoit corrompre l'exercice, elle fut ſouvent très dangereuſe.

Dangereuſe multiplication des moines en orient.

Les fondations monaſtiques, trop multipliées, influerent beaucoup ſur le ſort des peuples. De temps immémorial, l'orient avoit vu un grand nombre d'hommes ſe vouer à une vie ſolitaire & contemplative. La chaleur du climat, la vivacité de l'imagination, en inſpiroient aiſément le goût. Parmi les Juifs, les Thérapeutes & les Eſſéniens en avoient donné l'exemple aux chrétiens. Ceux ci le ſuivirent avec d'autant plus d'ardeur,

que la religion les détachoit davantage des choſes terreſtres. L'Egypte ſur-tout ſe peupla de moines. On en comptoit, au quatrieme ſiecle, juſqu'à dix mille, & vingt mille religieuſes, dans la ſeule ville d'Oxyrinque en Thébaïde, où il y avoit plus de monaſteres que de maiſons. Cependant très-peu de perſonnes ſont appelées par la providence à un état, ſi contraire à l'ordre naturel de la ſociété, & qui exige des vertus ſi ſupérieures aux forces humaines. Le relâchement & le deſordre devoient donc s'introduire dans les cloîtres. Une infinité de moines vagabonds, fanatiques & ſéditieux, inonderent l'orient, y troublerent la paix de l'égliſe, y ébranlerent le trône. L'empereur Valens ordonna par une loi, en 376, qu'ils ſerviroient dans les armées, n'imaginant que ce moyen de les réduire à l'obéiſſance. De pareilles lois tombent ſans exécution, & le mal augmente par le remede. La regle de ſaint Baſile établit une édifiante régularité, mais qui eut pour limites les murs de quelques monaſteres. Elle n'empêcha point que dans les diſſentions théologiques, les moines, déjà maîtres de l'épiſcopat, ne jouaſſent le premier rôle.

Regle de S. Baſile.

On connoiſſoit déjà des moines en occident, où ils avoient commencé à

Les moines s'établiſſent en

Occident. Saint Benoit.

s'établir, lorſque ſaint Benoît fonda ſon ordre en Italie, au commencement du ſixieme ſiecle. Le célebre Caſſiodore, âgé de ſoixante & dix ans, quitta la cour pour embraſſer la nouvelle regle. Totila, ce grand prince, la rendit plus reſpectable en honorant le fondateur. Les vertus de l'ordre naiſſant, où la ferveur ſe ſoutenoit par le travail des mains, attirerent des milliers de proſélytes. Les princes & les ſeigneurs prirent la dévotion du cloître comme la meilleure voie de ſalut; & cette dévotion ſe répandit de toutes parts avec la chaleur de l'enthouſiaſme.

Fondations de monaſteres.

Fonder à grands frais des monaſteres, & dans les villes & dans les campagnes; les enrichir par des offrandes, par des donations: ce fut un des principaux actes du chriſtianiſme des barbares. Les moines acquirent une partie conſidérable des terres: ils en défricherent pluſieurs; & c'étoit du moins un avantage pour le pays qu'ils habitoient. Mais en devenant trop riches & trop nombreux, ils perdirent inſenſiblement de vue la ſainteté de leur inſtitut: ils devinrent avides, vains, ambitieux, guerriers, ſeigneurs, comme le clergé ſéculier; ils contracterent les vices du ſiecle; & les ſcandales ſortirent de l'aſyle même de l'auſtérité

Les vices y pénétrent: pourquoi.

religieuſe. La pareſſe, la miſere, les calamités publiques, ou une dévotion momentanée, ou le caprice des parens, faiſoient la vocation de la plupart de ceux qui ſe conſacroient au cloître. Pouvoient-ils dépouiller leur caractere en changeant d'habit ? L'état perdoit donc beaucoup de ſujets, & gagnoit peu de bons exemples. On fut toujours ébloui des commencemens : jamais on ne voulut prévoir les ſuites, quoique l'expérience du paſſé annonçat évidemment l'avenir. Le préjugé & l'habitude gouvernent les peuples.

Exemptions monaſtiques, avantageuſes aux papes.

Les moines étoient d'abord ſoumis aux évêques. Ils obtinrent bientôt des exemptions contraires au droit commun. On en demandoit aux papes : la reine Brunehaut, par exemple, en demanda elle-même à ſaint Grégoire, pour des monaſteres qu'elle avoit fondés. Les papes trouvoient un double avantage en les accordant, celui d'étendre leur autorité ſur l'épiſcopat, & celui de s'attacher plus étroitement les corps monaſtiques. De-là naquirent pluſieurs inconvéniens, une altération notable dans la diſcipline, une oppoſition d'intérêts entre les évêques & les moines, un dévouement extrême de ceux-ci à la cour pontificale. Ils étoient les miſſionnaires

des pontifes. Ils prêchoient, avec la religion, l'obéiſſance entiere à leurs ordres ; moins ils tenoient à l'ordre civil & politique, plus ils travailloient à étendre cette puiſſance étrangere, dont ils recevoient tant de prérogatives & de faveurs. C'eſt ainſi que l'Angleterre, comme nous le verrons ailleurs, & que d'autres pays tomberent dans une ſorte d'eſclavage. Rome en eût été ſurpriſe elle-même, ſi elle eût comparé les anciennes règles avec ſon nouveau gouvernement.

Accroiſſemens de l'autorité pontificale

Chefs de la hiérarchie, plus éclairés ordinairement & plus ſages que le reſte des évêques, les papes avoient été conſultés ſouvent dans les affaires importantes & difficiles. Ils s'étoient peu-à-peu accoutumés à envoyer des ordres, parce qu'on reſpectoit leurs avis. Ils voulurent enſuite avoir des vicaires qui commandaſſent par-tout en leur nom ; & non-ſeulement la liberté des égliſes, mais la puiſſance politique, reçurent de fréquentes atteintes, avant que d'être opprimées. Pepin & Carloman faiſant la guerre en Allemagne, le prêtre Sergius, que le pape Zacharie avoit envoyé au duc de Baviere, leur ordonna de ſa part, & au nom de ſaint Pierre, de ſe retirer, comme il auroit ordonné l'obſervation

Ordres qu'ils donnent ſur ce qui ne les regarde point.

de quelque loi de l'égliſe. Ils combattirent cependant, & furent vainqueurs. *Si ſaint Pierre*, dit Pepin à Sergius, *avoit jugé notre cauſe injuſte, il ne nous auroit pas ſi ſecourus.* Qu'on rapproche de ce trait les intrigues pour mettre Pepin ſur le trône, pour chaſſer d'Italie les rois lombards, pour ſecouer le joug des empereurs: on verra de loin juſqu'où les papes devoient porter leurs entrepriſes, lorſque leur domination auroit été plus ſolidement affermie.

La connoiſſance de abus en fait de religion, eſt eſſentielle.

Je m'arrête malgré moi à ces objets déſagréables, dont la connoiſſance eſt malheureuſement néceſſaire. L'influence prodigieuſe du ſacerdoce, dans les affaires publiques, devint la ſource des principaux événemens. Deux claſſes, diviſées d'intérêt, diviſent les royaumes: leur rivalité, tantôt ſourde, tantôt éclatante, produira long-tems de troubles, qu'augmenteront encore les partis oppoſés dans chaque claſſe. Un pontife étranger aſſujettira les couronnes mêmes par des préjugés de religion, tandis que la religion, défigurée & méconnue, ſervira de prétexte à mille cabales inteſtines. Enfin les maux de l'égliſe ſeront eſſentiellement liés à ceux de l'état, juſqu'à ce que la véritable ſcience diſſipe les ténebres de pluſieuts ſiecles.

Ce qui augmenta l'ignorance.

Presque tous les prêtres des fausses religions, nous l'avons vu dans l'histoire ancienne, avoient concentré la science au sein de leur ordre : car c'étoit le moyen de soutenir & d'étendre leur autorité. Ils vouloient qu'on ne sût que ce qu'ils jugeoient à propos d'enseigner eux-mêmes ; ils faisoient un mystere des choses les plus importantes ; en un mot, ils tenoient la vérité captive. Les druides gaulois, dans cette vue, réprouvoient sévérement l'écriture, & s'étoient mis en possession de prononcer leurs oracles, sans qu'il fût possible de les soumettre au moindre examen. Par un malheur trop naturel, le clergé suivit chez les barbares une politique si pernicieuse. Il entretint leur superbe mépris pour les lettres. Ce mépris étant devenu commun aux évêques, en général imbus des mœurs de la nation, on n'écrivit presque plus que dans les cloîtres. On y copia divers ouvrages des anciens : ce qui nous en a conservé plusieurs, dont la perte auroit été irréparable. Mais on s'y occupa plus à composer de mauvaises chroniques & des légendes fabuleuses : ce qui a prodigieusement altéré l'histoire, la religion, & les principes & les droits de la société.

Mauvaise politique du clergé.

Voyez l'Hist. des Celtes.

Aveugle

Une superstition grossiere forge à tous les jours

jours aux hommes de nouvelles chaînes. Les faux miracles, les fauſſes reliques, les faux actes, les fraudes prétendues pieuſes ſe multiplierent à l'infini. Il ne faut que jeter un coup d'œil ſur les hiſtoriens du temps, pour être effrayé du ſtupide aveuglement des peuples. Bede & Grégoire de Tours adoptent pluſieurs abſurdités, comme des faits certains. Saint Grégoire, ce pape ſi digne d'éloges par ſes vertus, mépriſoit & haïſſoit la bonne littérature, qui forme l'eſprit & le jugement : ſes propres ouvrages prouvent qu'il auroit eu beſoin de critique.

crédulité des hommes.

Les queſtions minutieuſes que lui faiſoit le moine Auguſtin, apôtre de l'Angleterre, & les réponſes du pontife à ces queſtions, ſuffiroient pour faire ſentir combien de fauſſes idées ſe mêloient alors à l'enſeignement & aux pratiques du vrai culte. La correſpondance de Boniface, le miſſionnaire des Germains, avec le pape Zacharie, rend ce point encore plus ſenſible. Zacharie lui marque dans une lettre, qu'il eſt ordonné aux chrétiens de s'abſtenir de la chair des geais, des corneilles, des cigognes, des lievres, &c. Il dit dans une autre lettre : « Vous me demandez combien il » faut garder le lard avant de le manger.

Fauſſes idées de religion qu'on leur donnoit.

» Les peres n'ont rien preſcrit là-deſſus. » Mon avis eſt cependant qu'on ne de- » vroit le manger que ſéché à la fumée » ou cuit au feu. Mais ſi on peut le man- » ger cru, il ſera bon d'attendre que les » fêtes de pâques ſoient paſſées. » Que devient la religion, dont l'eſſence eſt d'adorer dieu *en eſprit & en vérité*, ſuivant l'oracle de Jeſus-Chriſt ; que devient elle, lorſqu'on l'attache à des minuties mépriſables, & même à des pratiques pernicieuſes ?

Les maux devoient augmenter.

Sans études, ſans art, ſans commerce, ſans politique, ſans principes, preſque tous les Européens ne pouvoient que devenir plus barbares & plus malheureux, à moins qu'une révolution ſinguliere ne forçât, pour ainſi dire, la nature. Charlemagne fera de grands efforts, aura de grands ſuccès : après lui tout retombera dans le chaos.

SECONDE ÉPOQUE.

CHARLEMAGNE,

OU

LE NOUVEL EMPIRE D'OCCIDENT.

INVASION DES NORMANDS.

Depuis la fin du huitieme ſiecle, juſqu'au milieu du dixieme.

CHAPITRE PREMIER.

Guerres de Charlemagne.

Commencemens du regne de Charlemagne.

LA monarchie françoiſe étoit partagée entre les deux fils de Pepin, Charles, appelé depuis Charlemagne, & Carloman. Ils ſe brouillerent; & leur méſintelligence auroit eu des ſuites funeſtes, ſi la mort de Carloman en 771 n'avoit mis fin aux diſputes. Le génie vaſte & ambitieux de Charles, ſe trouvant en liberté, à la tête d'un puiſſant

Mort de ſon frere.

empire, forma bientôt des projets capable d'immortaliſer ſon nom. Un regne de quarante-ſix ans, fécond en victoires, en inſtitutions politiques, en événemens ſinguliers, va nous offrir, au milieu de la barbarie, des ſpectacles dignes de nous occuper.

Haine mutuelle des papes & des rois Lombards

Il reſtoit toujours en Italie un levain de troubles, entretenu par la haine mutuelle des papes & des Lombards. Les ducs de Spolète & de Bénévent avoient refuſé de reconnoître Didier, ſucceſſeur d'Aïſtulf. Ce prince qui attribuoit leur révolte aux intrigues pontificales, avoit ravagé ce qu'on appeloit le *patrimoine de ſaint Pierre*. Il s'étoit enſuite accommodé avec le pape Paul I, dont la politique ſuivoit les traces de ſes prédéceſſeurs. On conſerve des letrres de Paul à Pepin, dans leſquelles il traite ce héros politique de nouveau Moyſe, les François de nation ſainte, & les Lombards d'ennemis de l'égliſe & de la foi, quoique attachés comme les autres à la doctrine catholique. L'intérêt dictoit les éloges & les reproches.

Paul I & Didier.

Ingratitude d'Etienne IV envers Didier.

Après la mort de Paul I, Conſtantin, fils du duc de Népi, avant été mis à main armée ſur le ſaint ſiege, Didier avoit étouffé un ſchiſme ſcandaleux, en favoriſant l'élection d'Etienne IV.

(772.) Celui-ci n'en recourut pas moins à la France, pour le forcer à la reſtitution de quelques biens de l'égliſe. Etienne porta plus loin ſon ingratitude. Le projet d'un double mariage de Charlemagne & de Carloman, avec deux filles du roi d'Italie, lui cauſoit de vives alarmes : il s'efforça de le rompre. Non ſeulement il inſiſta ſur ce que les deux princes étoient déjà mariés, mais il leur peignit les Lombards comme une nation digne de mépris & d'horreur, *de laquelle nous ſavons certainement*, dit-il, *que ſont venus les lépreux*. Une imputation ſi outrageante n'empêcha point Charlemagne d'épouſer la fille de Didier. Peu après, il la répudia ; vraiſemblablement avec le deſſein de conquérir le royaume du pere.

772.

Charlemagne épouſe la fille de ce roi, & la répudie.

Didier, outré de cet affront, donne aſyle à la veuve de Carloman, & à ſes deux fils, que Charlemagne avoit privés des droits de leur naiſſance : il s'efforce enſuite de mettre dans ſes intérêts le pape Adrien I. Ne pouvant y réuſſir, il attaque les terres de l'égliſe. Alors Charlemagne, dont Adrien connoiſſoit les diſpoſitions, paſſe rapidement les Alpes ; prend Vérone, où les fils & la veuve de Carloman étoient renfermés ; s'empare de Pavie après un long ſiege, en 774 ;

Il détruit le royaume des Lombards au gré d'Adrien I.

774.

& détruit la monarchie des Lombards, qui ſubſiſtoit depuis deux cent ſix ans. Didier mourut dans un monaſtere. L'hiſtoire n'apprend pas quel fut le ſort des neveux de Charlemagne. L'ignoreroit-on, s'il avoit été un ſujet d'éloges pour le vainqueur ?

Son voyage à Rome pendant le ſiege de Pavie.

Pendant le ſiege de Pavie, il étoit allé à Rome. Tout le clergé marcha au-devant de lui, avec les bannieres ; Adrien le reçut pompeuſement dans l'égliſe de Saint-Pierre ; le peuple chanta, *béni ſoit celui qui vient au nom du ſeigneur.* La donation de Pepin fut confirmée, ſelon les hiſtoriens. Cependant ni l'original ni aucune copie d'un acte ſi important n'ont paru depuis. De-là les doutes de certains critiques.

Ses droits & ceux du pape.

Quelque généreux qu'ait été Charlemagne envers le ſaint ſiege, il ne négligea point ſes intérêts propres. Au titre de roi des Lombards, il ajouta, comme patrice des Romains, les droits de ſouveraineté dans Rome, & dans les états accordés aux papes. On dit qu'Adrien lui accorda le droit d'ordonner & de confirmer l'élection des pontifes ; mais les rois oſtrogoths & les exarques avoient uſé de ce droit, comme appartenant aux ſouverains de Rome. A en juger par une médaille d'Adrien, il paroît avoir eu la

ſouveraineté dans Rome même : quand, & comment ? cela ne peut s'éclaircir. Il ne négligea rien, ſans doute, pour obtenir de nouvelles conceſſions. D'un autre côté, tout donne lieu de croire que Charles ne ſe dépouilla point de ſes conquêtes.

Idée générale des guerres d'alors à ſimples expéditions.

Nous ne ſuivrons pas ce héros dans les expéditions qui ſignalent preſque chaque année de ſon regne. La guerre ſe faiſoit alors ſans ſyſtême, ſans ſuite d'opérations. Il n'y avoit ni troupes réglées, ni fonds pour les ſubſiſtances. Tout ſeigneur menoit ſes ſoldats, & ne devoit ſervir qu'un certain nombre de jours. On étoit contraint d'ordinaire de finir après la campagne : on congédioit les troupes; on revenoit l'année ſuivante en cas de beſoin. Auſſi la guerre contre les Saxons dura-t-elle trente ans, malgré des victoires continuelles. Contentons-nous de remarquer les faits mémorables.

Expédition d'Eſpagne contre Abdérame.

Abdérame ou Almanzor, ce prince arabe dont j'ai parlé, régnoit glorieuſement en Eſpagne. Les petits rois chrétiens des Aſturies avoient ſagement demandé la paix. Mais les gouverneurs de Saragoſſe & d'Aragon ſe révoltent, appellent Charlemagne, le reconnoiſſent pour leur ſouverain. Il paſſe les Pyrénées en 778 : il ſoumet tout le pays juſqu'à

l'Ebre ; ou plutôt il y eſt reçu par les ſeigneurs, avec leſquels il avoit des intelligences. Au retour de cette expédition, le duc de Gaſcogne défait ſon arriere-garde à Roncevaux. Là, périt le fameux Roland que les romanciers ont tant célébré, & qu'on ſuppoſe neveu de Charles. Les idées de chevalerie n'étoient pas encore telles qu'on ſe l'imagine d'après leurs fables.

Mort d'Abdérame.

En 788, mourut Abdérame ; & ſa mort, ſuivie de guerres civiles entre ſes enfans, procura aux chrétiens d'Eſpagne l'occaſion de ſe relever. La grandeur de ce monarque reſpire encore dans une ſuperbe moſquée, devenue la cathédrale de Cordoue : édifice de ſix cent pieds de long ſur deux cent cinquante de large ; ſoutenu par trois cent ſoixante-cinq colonnes d'albâtre, de jaſpe, de marbre noir. Nul autre peuple que les Arabes n'auroit pu concevoir ou exécuter de pareils ouvrages.

Moſquée de Cordoue ſubſiſtante.

Guerre de trente ans avec les Saxons

Depuis long-temps les Saxons étoient en guerre avec la France. Ils conſervoient toute la férocité des mœurs germaniques, & l'amour de la liberté enflammoit encore leur courage. Soumis au tribut par Pepin, qui de plus les avoit forcés à recevoir des miſſionnaires ; ils ne pouvoient ſupporter ni le tribut, ni

une religion pacifique, ſi contraire aux paſſions humaines. Ces barbares ayant tué quelques miſſionnaires, l'abbé de Fulde, dans une aſſemblée de Worms en 772, excita le roi à prendre les armes contre eux. Ils furent ſouvent battus, & toujours rebelles. Le célebre Witikind, leur général, ne ceſſoit de réveiller dans leur ame l'ardeur des combats & l'amour de l'indépendance. En 782, il remporta une victoire complette ſur les François.

Maſſacre que fait Charlemagne.

Charlemagne ſe vengea cruellement par le maſſacre de Verden, où quatre mille cinq cent des principaux Saxons eurent la tête tranchée. Après de ſanglantes défaites, Witikind ſe ſoumit, & embraſſa le chriſtianiſme. Quoique fidele à ſes engagemens, il ne put jamais lui-même inſpirer à ſes compatriotes une docilité ſalutaire. Autant de ſoumiſſions de leur part, autant de révoltes. Ils furent enfin ſubjugués après trente ans de guerre, parce qu'on tranſplanta pluſieurs milliers de familles en Flandre & ailleurs. Les plus courageux porterent dans la Scandinavie leur haine implacable pour le joug & la religion du François.

Witikind ſoumis.

Violences pour l'établiſſement du Chri-

Le conquérant regardoit avec raiſon le chriſtianiſme comme le meilleur moyen de dompter un peuple féroce. Mais

nisme en Saxe.

il ignoroit que la force ne fait pas des chrétiens. Ses capitulaires pour les Saxons semblent presque aussi barbares que leurs mœurs. Il les oblige, sous peine de mort, à recevoir le baptême ; il leur impose la dixme ecclésiastique, à laquelle les François même refusoient de se soumettre : il condamne au dernier supplice les infracteurs de l'abstinence du carême ; en un mot, il substitue la violence à la persuasion. Ces premieres lois saxonnes révoltent l'humanité. Cependant le peuple s'y accoutuma enfin, & les fit confirmer par l'empereur Conrard II. Des tribunaux sanguinaires, appelés *cour Vehmique*, *justice Westphalienne*, exercerent long temps une horrible inquisition, plutôt qu'une véritable justice. Sans forme de procédure, ils condamnoient sur le témoignage de vils délateurs. Ils n'ont été abolis qu'au sixieme siecle. Ce phénomene paroît inexplicable, si l'on ne suppose que la superstition avoit en quelque sorte changé la nature.

Durée des lois saxonnes, quoique barbares.

L'Allemagne soumise à la France.

Tout ce qui osa remuer en Allemagne succomba sous les armes du héros françois. Tassillon, duc de Baviere, qu'on avoit forcé de recevoir l'investiture, s'étant révolté de nouveau, fut dépouillé de son état. Les Esclavons de

Poméranie furent ſubjugués. Les Huns ou Abares, établis en Hongrie, furent chaſſés au-delà du Raab. Charlemagne n'avoit qu'à paroître pour diſſiper ſes ennemis. Nous le verrons encore plus grand parmi ſes ſujets.

CHAPITRE II.

Concile de Francfort & affaires eccléſiaſtiques. — Charlemagne empereur. — Fin de ſon regne.

Au milieu de tant de guerres, Charlemagne s'occupoit du gouvernement, des lois, des mœurs, des lettres, de la religion. Il tenoit de fréquentes aſſemblées nationales, pour régler les affaires de l'état & de l'égliſe. Il examinoit tout, préſidoit à tout, avec un zèle infatigable. Le concile de Francfort, où le culte des images fut condamné, offre à l'hiſtoire une matiere intéreſſante, qui fera connoître & les préjugés du ſiecle, & l'autorité du ſouverain, & les inconvéniens d'une théologie contentieuſe, & les remedes au mal qu'elle peut produire. Charlemagne étoit ſe- doit ſes foins à tout.

Le premier objet de ce concile étoit de condamner la doctrine de Félix Urgel & d'Elipand de Tolede, évêques 794. Fameux concile de Francfort.

eſpagnols, qui, pour réfuter l'imputation de polythéiſme, faite aux chrétiens par les juifs & les muſulmans, ſoutenoient que Jeſus-Chriſt étoit fils de dieu ſeulement par adoption, & détruiſoient la trinité en paroiſſant la défendre. Trois cents évêques, avec deux légats du pape, ſe rendirent aux ordres du roi. Francfort devint une autre Nicée, où le dogme de l'égliſe devoit triompher de l'héréſie.

Le roi y déploie ſon autorité.

Aſſis ſur un trône, Charles ouvrit l'aſſemblée, & il propoſa la condamnation. Dans une lettre adreſſée aux égliſes d'Eſpagne, il s'expliqua en ces termes remarquables : *Vous me conjuriez de juger par moi-même ; je l'ai fait ; j'ai aſſiſté comme auditeur & comme arbitre à l'aſſemblée des évêques ; nous avons vu, & , par la grace de dieu, nous avons arrêté ce qu'il faut croire.* Ni Conſtantin, ni les autres empereurs, trop jaloux de trancher les matieres théologiques, n'avoient pris un ton plus impoſant. Charles, loin d'en être blâmé, fut toujours comblé d'éloges. Son autorité & ſes bienfaits couvrirent, ſans doute, tous les défauts de ſa conduite.

Irène rétablit le culte des images.

Il montra encore plus de hauteur dans la queſtion des Images. Léon IV, fils de Conſtantin Copronyme, imitant

la perſécution de ſon pere, avoit exilé ſa propre femme Irène, parce qu'elle cachoit des images ſous le chevet de ſon lit. Cette princeſſe, dévote & ambitieuſe, parvint enſuite au gouvernement ſous ſon fils, Conſtantin Porphyrogénète, empereur enfant, auquel on l'aſſocia. Elle vouloit rétablir un culte qu'elle aimoit par goût & par politique. Taraiſe, ſecrétaire d'état, élu patriarche de Conſtantinople, fut l'inſtrument de ſes deſſeins. Le ſecond concile de Nicée, en 787, décida qu'on doit rendre aux images l'*adoration* d'honneur, non la véritable *latrie*, qui n'eſt due qu'à la nature divine. Des pieces fauſſes, des faits apocryphes, cités dans les actes de ce concile, prouvent bien l'ignorance des Grecs; mais ſelon la remarque de grands théologiens, n'infirment pas le jugement appuyé ſur des pieces vraies.

Décision du concile de Nicée.

Malheureuſement la traduction des actes, que le pape Adrien envoya en France, étoit ſi défectueuſe, qu'on y liſoit : *Je reçois & j'honore les images, ſuivant l'adoration que je rends à la trinité.* Il n'en falloit pas tant pour effaroucher les François, déjà prévenus & contre les Grecs & contre leur culte; car on ne rendoit aucun honneur aux

Charles fait rejeter ce concile avec mépris.

images dans la monarchie. Charles fit composer par des évêques, & publia sous son nom les *livres Carolins*, dont voici le titre : *Contre le concile qui a été tenu secrètement & arrogamment en Grèce, pour faire adorer les images.* Ce titre seul donne quelque idée d'une rapsodie pleine d'injures & de sophismes. Enfin, le concile de Francfort rejeta celui de Nicée avec le dernier mépris ; & le roi envoya au pape ses livres Carolins, si propres à échauffer la querelle.

Livres Carolins.

Chez un peuple de sophistes, tel que les orientaux, acharné aux controverses de théologie, une affaire si délicate auroit eu infailliblement des suites fort dangereuses. Elle n'en eut point, parceque le clergé national pensoit comme le prince, & que d'ailleurs la prudence d'Adrien savoit se plier aux conjonctures. Sa réponse à Charlemagne est mesurée avec circonspection : il y soutient la doctrine de Nicée, sans condamner celle de France ; s'il a reçu le concile des Grecs, c'est dans la crainte, dit-il, qu'ils ne retournassent à l'erreur : il parle en général des projets qu'il forme *pour l'exaltation de l'église romaine & de la puissance royale.* Ces projets apparemment étoient ceux qu'on verra exécutés par son successeur. Les papes haïs-

Prudence & politique du pape Adrien.

Ses projets en faveur de Charles, pour le St. Siege.

ſoient l'empire de Conſtantinople ; ils éprouvoient combien la protection de la France leur étoit utile : un empereur françois, qui leur ſeroit redevable de ſa dignité, devoit s'intéreſſer davantage à *l'exaltation de l'égliſe romaine.* Le temps approche où Charlemagne recevra ce titre.

Il vouloit qu'Adrien excommuniât l'empereur grec ; perſuadé ſans doute que l'excommunication avanceroit ſes deſſeins. Le pape ne pouvoit plus le faire à l'occaſion des images ; mais il promit, (choſe étonnante) de déclarer hérétiques Conſtantin & Irène, s'ils refuſoient la reſtitution de certaines terres de l'égliſe. L'intérêt temporel va donc régler l'uſage des armes ſpirituelles ! Quels orages ſe forment de loin contre les princes !

Il promet d'excommunier ſans autre raiſon que le temporel.

Léon III, ſucceſſeur d'Adrien, en 796, ſe hâta d'envoyer à Charlemagne l'étendard de Rome, & le pria de députer quelqu'un pour recevoir le ſerment de fidélité des Romains : preuve ſenſible de ſes droits de ſouveraineté dans Rome, toujours reconnus. Trois ans après, deux hommes conſidérables du clergé, parens du dernier pontife, ennemis de Léon, non-ſeulement ſe porterent pour accuſateurs contre lui,

Léon III fugitif auprès de Charles.

mais l'attaquerent en pleine rue, l'accablerent de coups, l'enfermerent demi-mort dans une prison monastique. Il s'échappe ; il va trouver Charlemagne, qui le renvoie comblé d'honneur, & se dispose à le suivre en Italie.

800. Ce prince juge le pape à Rome

Ce prince, arrivé à Rome, eut pendant six jours des conférences secretes avec le pape ; après quoi il convoqua les évêques & les Seigneurs, pour examiner les accusations dont on le chargeoit. Les prélats s'écrierent : *Le siege apostolique ne peut être jugé par personne.* Ce n'étoit pas le sentiment de Symmaque, lorsqu'il demanda lui-même, sous Théodoric, à être jugé par un concile. Léon parla néanmoins en accusé ; dit que le roi étoit venu *connoître la cause* ; & se purgea par le serment.

Léon le couronne empereur

Le jour de noël, Charlemagne va entendre la messe dans l'église de Saint-Pierre. Tout-à-coup, au milieu des cérémonies ecclésiastiques, le pape lui met sur la tête la couronne impériale : le peuple s'écrie de toutes parts : *Vie & victoire à Charles, Auguste, couronné de la main de dieu, grand & pacifique empereur des Romains.* Ce prince, si l'on peut en croire Eginhard son secrétaire, ne s'attendoit à rien de

pareil : il témoigna ſa ſurpriſe & même ſa douleur. Mais, pour peu qu'on réfléchiſſe ſur l'ambition de Charlemagne, ſur ſa politique & celle du pape, ſur leurs entretiens ſecrets, ſur les circonſtances de l'événement, on ſe défiera beaucoup de pareilles démonſtrations. Du reſte, quel droit les Romains, le pape en particulier, avoient-ils de proclamer un empereur ? quel droit ce titre, ainſi conféré, pouvoit-il donner au prince françois ? aucun, peut-être, à en juger par l'état de Rome & de l'occident. Mais les mots, bien ou mal entendus, fixent les opinions. On crut donc que l'empire, dont il ne reſtoit plus de traces, étoit rétabli ; & Charlemagne agit en ſucceſſeur des Auguſtes.

Second empire d'occident ſur quoi fondé.

Irène, qui avoit détrôné & fait mourir ſon fils Conſtantin pour régner ſeule, lui propoſa de l'épouſer, dans la crainte de perdre ce qu'elle avoit en Italie. Le mariage étoit conclu, quand le patrice Nicéphore conſpira contre Irène, l'exila dans un monaſtere, monta ſur le trône. Redoutant auſſi la puiſſance de Charlemagne, il lui envoya des ambaſſadeurs. On régla les limites des deux empires. Par un nouveau traité, en 811, la Calabre, la Sicile,

Irène détrônée par Nicéphore.

Traité

avec l'empereur d'orient.

la côte maritime de Naples, la Dalmatie, Veniſe, demeurerent ſous la domination des Grecs. Il y a des preuves de la dépendance où étoit encore Veniſe. Mais elle aſpiroit à une entiere liberté, la méritoit, & ſe la procura bientôt.

Veniſe encore dépendante.

Charlemagne en liaiſon avec Haroun-al-Raſchid.

La renommée de Charles s'étendoit juſques dans l'Aſie. Il entretenoit correſpondance avec le fameux Haroun-al-Raſchid, vingt-cinquieme calif, l'un de ceux qui contribua le plus à éclairer & à polir les Arabes. Selon Eginhard, l'amitié du roi de France lui paroiſſoit préférable à celle de tous les autres princes. Une preuve du cas qu'il en faiſoit, c'eſt qu'il lui céda la ſeigneurie de Jéruſalem, ville où la dévotion attiroit déjà beaucoup de chrétiens. Parmi des préſens curieux qu'il lui envoya, les François admirent ſur-tout une horloge ſonnante, la premiere qu'on ait vue dans le royaume. Quelque effort que fît Charlemagne pour éclairer la nation, les ſavans de ſa cour n'étoient pas même comparables au calif. Les Arabes pouvoient alors ſervir de maîtres à toute l'Europe, plongée dans les ténebres de la barbarie. Diſons un mot de ce phénomene ſi étonnant.

Les Abaſſides, étant remontés ſur le trône, avoient ttansféré le ſiege de l'empire muſulman, de Damas à Caſſa, & enſuite à Bagdad ſur les bords du Tigre. C'eſt là que le calif Almanzor attira les ſciences & les arts. Les Grecs en avoient donné l'idée & communiqué le goût à leurs barbares vainqueurs; eſpece de triomphe réſervé aux peuples polis, dans leur aviliſſement même; triomphe conſolant, ſi quelque choſe peut conſoler de la ſervitude, après la ruine d'une glorieuſe liberté! Mahadi, ſucceſſeur d'Almanzor, cultiva ces ſémences précieuſes. Al-Raſchid, ſucceſſeur de Mahadi, augmenta leur fécondité par ſes travaux & ſes lumieres. Sous Almamon, Motaſſem, Watik, elles fleurirent encore davantage; juſqu'à ce qu'enfin les diſcordes & les guerres civiles enleverent aux Arabes, comme à tant d'autres nations, les fruits du génie attachés pour l'ordinaire au bonheur & à la tranquillité politiques. On trouve dans tous les empires les mêmes révolutions produites par les mêmes cauſes; & rien ne mérite plus d'être obſervé, lorſqu'on étudie ſagement l'hiſtoire.

Les califes faiſoient fleurir les ſciences & les arts.

Une des cauſes de la chute des états fut toujours le partage entre pluſieurs

Partage de la monar-

chie françoise.

princes. La coutume en étoit établie. Charlemagne la ſuivit en 806, par ſon teſtament, qu'il fit ſigner aux évêques & aux ſeigneurs : il l'envoya enſuite à Rome pour avoir la ſignature du pape. Ce teſtament porte qu'en cas de diſpute entre ſes trois fils, on aura recours au jugement de la croix, afin de connoître la volonté de Dieu. (C'étoit une des épreuves judiciaires la plus ridicule : celui qui tenoit le plus longtemps ſes bras en croix, gagnoit ſa cauſe.) En 813, Louis, roi d'Aquitaine, reſtant ſeul des trois freres,

Louis aſſocié à l'empire.

Charles ſe l'aſſocia à l'empire, & lui ordonna de prendre la couronne ſur l'autel : comme pour faire entendre qu'il ne la tenoit que de Dieu.

CHAPITRE III.

Observations sur Charlemagne. — État de l'Angleterre, jusqu'à la fin de l'Heptarchie.

814. Fin de Charlemagne.

LA gloire de l'empire françois parut s'ensevelir avec Charlemagne. Il mourut à Aix-la-Chapelle, sa résidence ordinaire, âgé de soixante & onze ans. Il possédoit toute la France, toute l'Allemagne, une partie de la Hongrie, les Pays-Bas, le comté de Barcelone en Espagne, & le continent de l'Italie jusqu'à Bénévent. Pour soutenir une si vaste puissance, il falloit un génie tel que le sien.

Etendue de son empire.

Ses grandes qualités.

Ce héros fut le prodige de son siecle par ses talens, ses exploits, ses grandes vues; par son incroyable activité; par la sagesse de son gouvernement; par ses vertus mêmes, quoiqu'on puisse y observer plusieurs taches. Il portoit son attention sur une infinité de détails, en même-temps qu'il méditoit & exécutoit les plus vastes entreprises. Sa maison étoit un modele d'économie, & sa personne un modele de simplicité & de véritable grandeur. Il établit l'excellent

uſage d'envoyer dans les provinces des commiſſaires, pour examiner la conduite des ducs qui les gouvernoient, des comtes qui y rendoient la juſtice; pour recevoir les plaintes, réprimer les vexations, maintenir le bon ordre. Ces *envoyés royaux* faiſoient leur viſite tous les trois mois. On en vit ſouvent à Rome, où les pontifes reſpectoient leur autorité.

Envoyés royaux, qu'il établit.

Le clergé ayant ſeul quelques connoiſſances, il n'eſt pas ſurprenant que Charlemagne, ami du ſavoir ainſi que de la religion, l'ait toujours comblé de faveurs. Il employa les évêques dans toutes les affaires; il les aſſocia aux comtes pour l'adminiſtration de la juſtice; il fit avec eux & avec les ſeigneurs ces capitulaires trop nombreux, dans leſquels ſe trouvent des abus mêlés à de bonnes lois. Il preſcrivit la dixme, en compenſation des terres qu'on retenoit à l'égliſe, impôt qui excita long-temps des murmures. Mais d'un autre côté, il ordonna que les évêques ceſſaſſent de porter les armes; qu'ils s'appliquaſſent à l'étude & au miniſtere de paſteurs; en un mot, il s'efforça de remettre en vigueur la diſcipline eccléſiaſtique; & s'il ne put en venir à bout, c'eſt la plus forte preuve que le mal étoit incurable. La ſoumiſſion du clergé à ſes ordres n'eſt pas une

Ce qu'il fit en faveur du clergé.

moindrepreuve de ſon talentpour régner.

Il ſe piquoit trop de théologie.

Nous avons vu juſqu'où ce prince portoit ſon autorité dans les matieres de religion, ſans que les évêques ni les papes lui fiſſent la moindre réſiſtance. On en voit un nouvel exemple dans la fameuſe diſpute ſur la troiſieme perſonne de la trinité. Le ſymbole de Nicée diſoit que le ſaint Eſprit *procede du pere*. Depuis le ſeptieme ſiecle, les Eſpagnols & les François ajoutoient, *& du fils* (*filioque*.) C'étoit un ſcandale horrible aux yeux des Grecs, c'étoit une nouveauté blâmable, aux yeux de l'égliſe romaine, qui déſapprouvoit auſſi l'uſage de chanter le ſymbole. Le roi convoqua, en 809, le concile d'Aix-la-Chapelle, pour confirmer l'addition. Il la ſoutint en docteur, dans une lettre dogmatique, tiſſue de textes compilés, qu'il envoya au Pape Léon III. Léon ne décida rien, juſtifia ſeulement l'uſage de Rome, & conſeilla de faire tomber peu à peu celui de France. Sans la condeſcendance du pontife, le *filioque* auroit peut-être occaſionné un ſchiſme entre les Italiens & les François, comme entre les Grecs & les Latins. Par bonheur, le clergé & les moines d'occident ne ſe livroient point alors à l'eſprit de controverſe: dans un autre temps, ces démarches du ſou-

Affaire du *filioque*, ajouté au ſymbole.

913.

Léon III prévient un ſchiſme par ſa prudence.

verain auroient pu devenir un ſignal de diſſentions civiles.

Projets & établiſſemens de Charlemagne.

Si Charlemagne ſe piquoit de théologie, à l'exemple des empereurs de Conſtantinople, du moins ſon génie n'étoit pas reſſerré dans un cercle de vaines ſubtilités : il tendoit au grand & à l'utile en tout genre. Il créa une marine, pour s'oppoſer aux incurſions des Normands, pirates terribles, qui inſultoient déjà le royaume, & qui le ravageront après lui. Il entreprit de joindre l'océan à la mer noire, par un canal de communication entre le Rhin & le Danube. Quel avantage n'en auroit-on pas tiré pour le commerce ? mais l'exécution exigeoit des connoiſſances ſupérieures à la capacité de tous les François.

Ecoles ; ce qu'on y apprenoit.

Le prince raſſembla autour de lui des gens de lettres, & forma dans ſon palais une eſpece d'académie, dont il étoit membre. Il établit des écoles dans les cathédrales & les monaſteres. On y enſeignoit la grammaire, l'arithmétique, le chant de l'égliſe, pas autre choſe : encore étoit-ce beaucoup, puiſque des conciles avoient ſeulement exigé que les prêtres puſſent comprendre l'Oraiſon dominicale.

Largeſſes pour l'égliſe.

Je paſſe ſous ſilence les largeſſes dont Charlemagne combla les égliſes, ſurtout

tout celle de Rome, où Eginhard eſt étonné qu'il n'ait fait que *quatre voyages de dévotion* : tel fut l'eſprit dominant de pluſieurs ſiecles. Les tréſors des Huns & des Lombards fourniſſoient aux beſoins publics, & à ce goût de pieuſes prodigalités. Il paroît ſingulier que reprochant aux eccléſiaſtiques l'amour des richeſſes, Charles ait continué de les enrichir. Trois groſſes abbayes furent la récompenſe d'Alcuin, ſavant Anglois, qu'il avoit attiré en France, dont il admiroit le mérite, & dont les ouvrages ne peuvent plus trouver de lecteur. On reprochoit au puiſſant abbé d'avoir vingt mille eſclaves. Le peuple étant ſerf, ſes trois abbayes pouvant contenir vingt mille ſujets ; le reproche n'étoit pas ſans fondement : il nous donne du moins quelque idée de l'opulence eccléſiaſtique.

L'abbé Alcuin, ſavant enrichi.

La patrie d'Alcuin commence à mériter une place dans l'hiſtoire. Depuis que les Romains avoient abandonné la Grande-Bretagne, pour défendre le reſte de l'empire contre les barbares ; elle étoit devenue la proie des Saxons, qui, appelés au ſecours des Bretons contre les Pictes & les Ecoſſois, avoient fini par les ſubjuguer. Les Saxons avec les Angles ou Anglois, (originairement le même peuple,) fonderent vers le mi-

Sur l'Angleterre depuis la conquête des Saxons.

lieu du cinquieme ſiecle les ſept petits royaumes qu'on nomme Heptarchie *.

Comment le chriſtianiſme s'y établit.

Le chriſtianiſme fut introduit dans celui de Kent par la reine Berthe, fille de Caribert, roi de Paris, & femme du roi Ethelbert. C'eſt alors que Grégoire le Grand envoya le moine Auguſtin, pour prêcher la foi à ces barbares. Une reine de Northumberland & une reine de Mercie imiterent le zele de Berthe. La vraie religion pénétra par-tout. On retourna de tems en tems aux idoles, parce que le peuple mal inſtruit, preſque ſans principes, ſuivoit les caprices des princes. Les idoles diſparurent enfin pour toujours. Si l'Angleterre fut extrêmement aſſujettie au ſiege de Rome, c'eſt que les moines miſſionnaires, ou leurs ſucceſſeurs, en firent un des principaux devoirs de religion.

Le roi Offa va chercher l'abſolution à Rome.

Offa, le plus célebre des rois de Mercie, monta ſur le trône en 755, après avoir aſſaſſiné le roi d'Eſtanglie, & envahi ſes états. Il alla chercher l'abſolution à Rome; il la reçut du pape Adrien I.

Denier de S. Pierre.

Il établit le *denier de ſaint Pierre*, eſpece de taxe d'un denier par maiſon,

* Royaumes de Kent, de Suſſex, d'Eſſex, de Weſſex, de Mercie, d'Eſtanglie & de Northumberland.

(environ trois livres d'aujourd'hui), que les papes exigerent depuis comme un tribut. En un mot, il effaça le ſouvenir de ſes crimes par de ſomptueuſes fondations, qu'un état pauvre ne pouvoit guere ſoutenir. Ce prince étoit lié avec Charlemagne, & lui envoya le fameux Alcuin, révéré comme un prodige de ſcience, parce qu'à peine on ſavoit lire.

L'Heptarchie finit en 827. Egbert, roi de Weſſex, ſeul reſte des anciennes familles royales, la réunit en un ſeul royaume. Perſécuté dans ſa jeuneſſe, il avoit trouvé à la cour de Charlemagne un aſyle & des leçons. Il y avoit dépouillé la férocité ſaxonne, pour prendre des mœurs plus douces & plus polies : car l'hiſtorien Malmesbury dépeint les François comme le modele des peuples d'occident, quoique les Francois eux-mêmes fuſſent encore bien près de l'ancienne barbarie. La ſageſſe & la valeur d'Egbert ſauverent le royaume, attaqué par les Danois. Ces pirates devenoient tous les jours plus redoutables. On les verra bientôt établis, ſoit en Angleterre, ſoit en France. Une partie des Saxons, fuyant les cruautés religieuſes & politiques de Charlemagne, s'étoient réfugiés parmi eux, & leur avoient inſpiré le deſir de

Egbert réunit les ſept royaumes de l'Heptarchie.

Incurſions des Danois

la vengeance, avec la haine du chriſtianiſme. Revenons à la monarchie françoiſe, qui ſera long-tems, dans l'hiſtoire de l'Europe, une eſpece de centre commun, où devoient ſe réunir les rayons tirés de la circonférence.

CHAPITRE IV.

Regne foible & malheureux de Louis le Débonnaire. — Partage de ſon royaume.

814. Foibleſſe & dévotion de Louis.

Sous le fils de Charlemagne, Louis ſurnommé le Débonnaire, tout annonce une prochaine décadence. La dévotion puſillanime du prince, la foibleſſe de ſon caractere, la petiteſſe de ſon génie, devoient ſuccomber ſous le fardeau d'un ſi vaſte empire. Il donna ſa confiance à un moine pieux, mais qui n'étoit propre qu'à gouverner de bons moines. Il ſe rendit odieux au clergé par des projets de réforme, ſans prévoir que ce corps puiſſant n'auroit pas pour lui la même ſoumiſſion que pour ſon pere. Enfin il penſa beaucoup à ſe ſanctifier, & peu à régner: comme ſi la ſainteté ne conſiſtoit pas à remplir ſes premiers devoirs; comme

ſi les pratiques du cloître ſuppléoient aux fonctions du trône !

Une des grandes fautes de Louis fut de partager la monarchie à ſes enfans, & d'affoiblir encore par-là une autorité, déjà ſi foible par l'ineptie du gouvernement. Il donna l'Aquitaine à Pepin, la Baviere à Louis, & il s'aſſocia pour l'empire Lothaire, l'aîné des trois princes. Bernard, roi d'Italie, petit-fils de Charlemagne, eſt indigné d'un tel partage. En cette qualité de roi d'Italie, & comme fils d'un aîné de l'empereur, il s'attribue des droits incompatibles avec l'aſſociation de Lothaire. Ses flatteurs le pouſſent à la révolte. Il leve des troupes contre ſon oncle, au mépris de la dignité impériale, à laquelle ſa couronne étoit ſoumiſe. Ses troupes l'abandonnent. On l'arrête priſonnier; on le juge, on le condamne à mort. Louis commua la peine, & lui fit crever les yeux. Le jeune prince mourut trois jours après. Pour prévenir de nouveaux troubles, on enferma dans un cloître trois fils naturels de Charlemagne, qui avoit eu pluſieurs concubines ou femmes du ſecond ordre.

817. Ce prince partage imprudemment la monarchie.

Révolte de Bernard, roi d'Italie.

Sa punition.

Après ces rigueurs, cruellement agité de remords, ſe reprochant d'être le

Louis s'humilie mal à propos.

meurtrier de ſon neveu & le tyran de ſes freres, entretenu dans ſes ſcrupules par des moines & des prélats, ou imprudens, ou ambitieux ; il s'accuſa lui-même dans une aſſemblée générale, & pria les évêques de l'admettre à la pénitence publique. On parut édifié de cette démarche ; mais on apprit combien il ſeroit facile de ſubjuguer un eſprit foible, dont la dévotion mal entendue humilioit la majeſté du trône.

L'impératrice Judith trouble la famille royale.

829. L'ambition de Judith de Baviere, ſeconde femme de l'empereur, fit éclore toutes les ſemences de révolte. Son fils Charles (depuis roi, ſous le nom de Charles-le-Chauve) ſembloit exclu de la ſucceſſion par le partage réglé entre les enfans du premier lit. Pour lui aſſurer un état, elle engage Louis à faire un nouveau partage. Elle obtient le conſentement de Lothaire, plus intéreſſé que tout autre à s'y oppoſer ; & qui ne tarda point à ſe repentir de ſa complaiſance. Les trois princes forment un parti redoutable.

L'abbé Vala, chef des factieux.

Un moine de haute naiſſance, autrefois en crédit à la cour de Charlemagne ; diſgracié & mécontent ; mais reſpecté comme un ſaint ; Vala, dis-je, abbé de Corbie, ſe met à la tête des factieux, & entraîne par ſon exemple

& ſes diſcours un grand nombre de prélats. On invente des prodiges pour animer le peuple crédule. On déclame contre le gouvernement, contre l'impératrice en particulier ; on l'accuſe d'un commerce adultere avec le comte Bernard, miniſtre ferme & déteſté. Enfin Louis tremble, s'humilie ; ſa femme eſt reléguée dans un cloître ; il ſe voit preſque forcé lui-même de prendre le froc : car on vouloit l'y réduire ; & il ne conſerve la couronne que par les intrigues du moine, qui ſeme la diſcorde entre les princes. Les moines devenoient en occident ce qu'ils étoient depuis pluſieurs ſiecles en orient.

Louis eſt preſque détrôné.

Avant que la rebellion éclatât, Louis avoit aſſemblé quatre conciles, & avoit ſoumis à leur cenſure ſa conduite, celle de ſes enfans, tous les abus, par conſéquent toute l'adminiſtration. Dans les actes du concile de Paris, les ſeuls qui ſubſiſtent, on lui donne des avis outrés en faveur de la dignité épiſcopale ; on met dans la bouche de Conſtantin ces étranges paroles, adreſſées aux évêques : *Dieu vous a donné le pouvoir de nous juger, mais vous ne pouvez être jugés par les hommes. Dieu vous a établis ſur nous comme des dieux, & il ne convient pas que l'homme juge*

Il s'étoit ſoumis à la cenſure des évêques.

Etrange diſcours ſur la dignité épiſcopale.

des dieux. Cela n'appartient qu'à celui dont il eſt écrit : Dieu s'eſt aſſis dans la ſynagogue des dieux, & il les juge. Voilà peut-être la meilleure explication des entrepriſes du clergé contre les couronnes. En partant de tels principes, juſqu'où ne devoit pas ſe porter l'audace, dès que les princes n'auroient ni prudence ni vigueur ?

Fautes multipliées, ſource de révolte.

Tant de preuves de foibleſſe, ſuivies encore d'un pardon général, n'étoient propres qu'à augmenter l'inſolence des ſéditieux. Louis veut maintenant agir en maître ; nouveau moyen de ſoulever les ſujets. Il rappelle Judith, qui, délivrée du voile monaſtique, rapporte à la cour ſon ambition aigrie par une ſoif de vengeance. Il exile Vala, dont le châtiment doit irriter le fanatiſme de ſes admirateurs. Il déclare Lothaire déchu de l'empire ; il déshérite, en faveur du jeune Charles, le roi d'Aquitaine coupable d'une ſeconde révolte ; & par-là il s'expoſe à la haine irréconciliable de ſes fils dénaturés. Il ſe rend odieux même au comte Bernard, ſon miniſtre, en ſe livrant aux conſeils d'un moine, & le miniſtre devient ſon ennemi.

832. Grégoire. Bientôt la guerre civile eſt allumée.

Lothaire, Pepin & Louis raſſemblent leurs troupes en Alſace, contre un pere qu'ils mépriſent & qu'ils regardent comme un oppreſſeur. Le pape Grégoire IV ſe joint à eux, ſous prétexte de pacifier les eſprits. Mais le bruit ſe répand qu'il vient excommunier l'empereur. Des évêques fideles lui reprochent de trahir ſon ſouverain; le menacent de lui rendre excommunication pour excommunication, de le dépoſer même, s'il perſiſte dans le parti des rebelles. Agobard de Lyon, le plus célebre des prélats françois, fuit des principes tout différens. Mandé à la cour, il refuſe d'obéir au prince, & ſoutient qu'on doit obéir au pape.

IV ſe joint aux princes rebelles.

Agobard pour le pape.

La ſource de ces égaremens étoit dans les fauſſes décrétales, fabriquées du tems de Charlemagne, pour étendre ſans meſure l'autorité des pontifes. Jamais impoſture n'a eu des ſuites plus contagieuſes. Ces prétendus décrets, attribués aux papes des quatre premiers ſiecles, quoique évidemment contraires à la diſcipline des premiers ſiecles, ont paſſé pour lois inviolables de l'égliſe, ont infecté la légiſlation de tous les états, & conſerveroient encore leur influence, ſi la critique moderne n'en avoit démontré la fauſſeté. Une com-

Fauſſes décrétales dont on abuſoit.

pilation de textes, tirés en partie d'une ſource ſi corrompue, ouvrage de Vala & du moine Ratbert, ſon diſciple, perſuada à Grégoire qu'il avoit droit de tout juger, & qu'il étoit au-deſſus de tout jugement. Auſſi ſa réponſe aux évêques royaliſtes reſpire-t-elle une hauteur inouie juſques alors.

Louis eſt trahi, & ſe livre aux rebelles qui le dépoſent.

Cependant l'empereur marche avec des troupes. Il ſe plaint qu'on abuſe contre lui de l'autorité pontificale. L'artificieux Lothaire lui envoie le pape, comme pour négocier l'accommodement. On ignore ce qui ſe paſſa entre eux; mais on ſait que Louis fut tout-à-coup abandonné, que la déſertion fut générale, & qu'alors il ſe livra entre les mains des rebelles. Une aſſemblée tumultuaire le dépoſa, & conféra l'empire à ſon fils. Le pape reprit alors le chemin de Rome.

833. Les évêques ſe ſervent de la pénitence pour l'exclure du trône.

Pour affermir cette révolution, pour enchaîner à jamais le malheureux empereur, voici l'étrange moyen que fournirent les prélats. Un pénitent, diſoient-ils, doit être exclu de toute fonction civile: un roi pénitent ſera donc incapable de régner: ſoumettre Louis à la pénitence publique, ſera donc lui fermer le retour au trône. Ebbon, qu'il avoit élevé de la condition

d'eſclave au ſiége de Reims, fut le principal inſtrument de cet infâme complot. Après avoir invectivé contre ſon maître dans une aſſemblée générale, il le fit condamner à la pénitence publique pour toute ſa vie.

Circonſtances ignominieuſes de cette cérémonie.

On va dire au prince dévot qu'ayant perdu ſa dignité, il ne doit penſer qu'à ſon ſalut. Loin de témoigner de l'indignation, il reſpecte encore ces perfides, indignes du ſaint miniſtere. Il étoit priſonnier dans le monaſtere de Saint-Médard de Soiſſons. Les prélats s'y rendent pour la fatale cérémonie. Etendu ſur un cilice, il s'avoue coupable. Cet aveu ne ſuffit point. On lui donne pour écrit ſa confeſſion; on le force de s'accuſer, entre autres crimes, d'avoir fait marcher des troupes pendant le carême, d'avoir convoqué une aſſemblée pour le jeudi ſaint, d'avoir pris les armes contre ſes enfans: car la ſuperſtition pouvoit alors transformer en crimes les choſes les moins condamnables, & les plus néceſſaires. S'étant ainſi confeſſé de tout ce que l'on vouloit, il quitte ſon baudrier, ſes habits royaux; il prend le ſac de pénitent; il eſt enfermé dans une cellule. Agobard lui-même, dont la vertu s'égaroit alors, écrivit pour juſ-

tifier ces horreurs : le préjugé juſtifie tout.

834. Lothaire fugitif ; l'empereur rétabli.

Mais le cri de la nature, la voix de la juſtice firent plus d'impreſſion ſur les ames. Lothaire fut abhorré ; ſes deux freres s'unirent contre lui. Il traîna ſon pere à Aix-la-chapelle, le ramena enſuite à Paris ; & contraint de ſe ſauver, il le laiſſe à Saint Denis, où les ſeigneurs vinrent auſſitôt lui rendre hommage, comme au légitime ſouverain. Louis n'oſa ſe donner pour tel, qu'après avoir reçu l'abſolution.

Il reconnoit devoir la couronne aux évêques, & à ſaint Denis.

Il écrivit à l'abbé Hilduin, qu'il avoit repris le baudrier *par l'autorité & le jugement des évêques* ; attribuant cette grace aux mérites de ſaint Denis ; invitant le moine à compoſer l'hiſtoire de ſon protecteur. Hilduin compoſa en effet une vie de ce premier évêque de Paris, ou plutôt un roman, qui le confond avec Denis l'Aréopagiſte, & qui le peint, après le martyre, ramaſſant ſa tête coupée qu'il porte enſuite dans ſes mains. Ces fables furent long-tems reſpectées, faute de lumieres.

Vie fabuleuſe du ſaint.

Procès des évêques les plus coupables.

Un concile de Thionville, auquel Louis porta ſa plainte contre les évêques les plus coupables, (on ne croyoit pas qu'ils puſſent être jugés autrement)

cita trois fois Agobard de Lyon, & le dépoſa ſur un troiſieme refus de comparoître. Ebbon, qui étoit priſonnier, évita la honte d'une procédure, en faiſant une confeſſion ſecrete, & en ſe démettant lui-même de l'épiſcopat. Tout fut bientôt oublié. L'empereur rétablit Agobard; ne montra que du reſpect pour Grégoire IV; reçut des avis du concile de Thionville, où fut inculqué de nouveau le prétendu diſcours de Conſtantin, que j'ai rapporté. Docile aux vues de cette aſſemblée, il obligea Pepin de reſtituer des biens eccléſiaſtiques, qu'on réclamoit. Enfin il s'occupa de dévotions, tandis que les Normands faiſoient leurs courſes ordinaires dans les provinces, & que les déſordres ruinoient l'état.

Louis toujours foible.

Les mêmes fautes ſe renouvelant, produiſoient toujours les mêmes malheurs. Pepin mourut : l'impératrice Judith fit dépouiller ſes enfans de la ſucceſſion, en faveur du prince Charles, à qui elle venoit de procurer la Neuſtrie. Lothaire, déjà remis en poſſeſſion du royaume d'Italie, eut part à la dépouille de Pepin, & jura de ſoutenir à ce prix l'enfant de Judith. Le roi de Baviere, choqué d'un partage dont il ſe voyoit exclu, prit encore les

Nouvelles fautes, ſuivies d'une révolte.

armes contre ſon pere : le plus indulgent des peres, le plus doux des princes, étoit toujours attaqué comme un tyran, parce que les vices de la foibleſſe peuvent révolter comme les coups de la tyrannie.

840. Mort de Louis le Débonnaire.

En allant combattre ce fils rebelle, l'empereur dévoré de chagrin, effrayé d'une éclipſe de ſoleil qu'il prit pour un préſage de mort, tomba malade près de Mayence, & expira dans la vingt-huitieme année de ſon regne. Il avoit de l'érudition, les vertus d'un particulier & celles d'un moine : il ne ſut jamais être roi.

Rétabliſſement des élections canoniques.

Dès le commencement, il avoit rétabli la liberté des élections canoniques, dont le clergé étoit fort jaloux, mais difficiles à concilier avec l'intérêt de la couronne. Outre les brigues & les ſcandales qu'elles avoient ſouvent occaſionnés, tout rendoit les évêques & les abbés trop puiſſans dans une monarchie, pour que l'on s'en rapportât ſur le choix au caprice des électeurs. Auſſi les rois de la premiere race nommoient-ils eux-mêmes, ou déſignoient-ils les ſujets qu'il falloit élire. Louis le Débonnaire n'éprouva que trop combien la ſureté du prince dépendoit alors de la ſoumiſſion du cler-

Convenoient-elles à la ſureté de la couronne?

gé. Le luxe, l'orgueil, l'eſprit de domination, les goûts profanes des ſeigneurs eccléſiaſtiques, les préjugés de ceux dont les mœurs étoient irréprochables, devinrent d'autant plus funeſtes, que parlant au nom de dieu, ils ſavoient preſque toujours ſe faire obéir.

Donations à l'égliſe, au préjudice des enfans.

Un capitulaire de 816 declara nulles les donations faites à l'égliſe, au préjudice des enfans & des proches parens du donateur. Cet abus, déjà condamné par Charlemagne, augmenta cependant de jour en jour.

Les papes profiterent de la foibleſſe de l'empereur.

Les papes, ſi habiles à profiter de toutes les occaſions, ſentirent l'avantage qu'ils pouvoient prendre ſur un prince ſcrupuleux & puſillanime. Etienne V, élu en 816, n'attendit pas que ſon élection fût confirmée : il envoya faire des excuſes pour la forme ; il vint ſacrer l'empereur, qui ſe proſterna trois fois à ſes pieds, au lieu qu'Adrien s'étoit proſterné devant Charlemagne. Quel pouvoit être le motif du voyage d'Etienne ? vraiſemblablement il regarda la cérémonie du couronnement comme un titre pour nommer à l'empire ; & ce fut un droit que s'arrogea la cour romaine. Paſcal I ſuivit l'exemple d'Etienne V : il prit poſſeſſion du pontificat ſans l'agrément de l'empe-

reur ; il en fit de même des excuſes.

Cependant il exerçoit la ſouveraineté à Rome.

On voit cependant Louis & Lothaire exercer dans Rome la ſouveraineté, y envoyer leurs officiers rendre la juſtice. On voit les papes leur faire prêter le ſerment de fidélité par le peuple. Mais cette clauſe du ſerment, *ſauf la fidélité promiſe au ſeigneur Apoſtolique* (au pape), décele des vues politiques, dont le ſuccès doit naître des circonſtances. Eugène II & Valentin furent conſacrés en préſence des commiſſaires. Grégoire IV voulut attendre la confirmation de l'empereur, & ne lui en fut pas moins infidele enſuite.

Les Sarafins en Sicile, &c.

Sous ce dernier pontificat, les Saraſins ayant ſubjugué la Sicile, infeſterent la mer de Toſcane. L'Italie étoit menacée de leurs armes. Grégoire, dans la crainte qu'ils ne ſe rendiſſent maîtres du Tibre, & ne vinſſent attaquer Rome, fit rebâtir & fortifier Oſtie. Saraſins au midi, Normands au nord, périls de toutes parts ; au-dedans, miſere, confuſion, diſcordes, crimes affreux & guerres civiles : tel eſt le fond de l'hiſtoire pour un long eſpace de tems. Les malheurs de la France méritent ſurtout notre attention.

CHAPITRE V.

Troubles & guerres civiles ſous Charles le Chauve.

UN mauvais fils ne deviendra jamais un bon frere ; car les ſentimens de la nature étant une fois étouffés, les paſſions maîtreſſes du cœur ne reſpectent aucun devoir. Il faut donc s'attendre à voir les enfans de Louis le Débonnaire armés les uns contre les autres. L'empereur Lothaire, oubliant d'abord ſes ſermens en faveur de Charles le Chauve, entreprit de le dépouiller ; il forma en même-tems des projets contre le roi de Bavière. Ces deux cadets, unis par un intérêt commun, défirent leur ainé à Fontenai en Bourgogne. Peu de batailles ont été auſſi ſanglantes : la haine fraternelle y déploya toutes ſes fureurs.

841. Enfans de Louis le Débonnaire, brouillés.

Bataille de Fontenai.

Il ne manquoit à Louis & à Charles que de s'aſſurer les états d'un frere vaincu & fugitif. C'eſt au clergé qu'ils s'adreſſent, avec une confiance d'autant mieux fondée, que Lothaire, pour avoir des troupes, avoit promis aux Saxons la liberté d'abjurer le chriſtia-

Le clergé donne les états de Lothaire à ſes freres.

niſme, ou, ſi l'on veut adoucir les termes, la liberté de conſcience. Pluſieurs évêques aſſemblés à Aix-la-Chapelle, après l'examen de la mauvaiſe conduite de l'empereur, demandent aux deux princes, s'ils veulent ſuivre ſon exemple, ou gouverner conformément à la loi de dieu. Leur réponſe eſt facile à deviner. *Recevez donc ce royaume par l'autorité divine*, ajoutent les prélats; *nous vous y exhortons, nous vous le commandons.* Le commandement auroit eu ſon plein effet, ſi Lothaire l'avoit reſpecté comme ſes freres.

Nouveau partage entre eux. Mais ce prince étoit encore redoutable. Par un nouveau traité de partage, on lui laiſſa l'empire avec l'Italie, & les pays ſitués entre le Rhône & les Alpes, la Meuſe & le Rhin. Charles conſerva la Neuſtrie & l'Aquitaine; Louis, ſurnommé le Germanique, eut toutes les provinces au-delà du Rhin, & quelques villes en-deçà.

La monarchie menacée de toutes parts La fin de la guerre civile ne fut qu'un malheur de moins. Les incurſions des Normands, dont je parlerai ailleurs; les entrepriſes des Saraſins, qui faiſoient trembler l'Italie; l'indépendance des ſeigneurs, accoutumés depuis le dernier regne à mépriſer le prince & les

lois ; le mécontentement du clergé, en butte aux entrepriſes des ſeigneurs : tout préſageoit de fatales révolutions, tout inſpiroit des alarmes.

Fameuſe aſſemblée de Merſen.

Dans une aſſemblée de Merſen ſur la Meuſe, les trois monarques, occupés en commun de leurs intérêts, convinrent que les enfans hériteroient de la couronne des peres, pourvu qu'ils euſſent pour leurs oncles le reſpect convenable. Cette précaution, quoique inſuffiſante, pouvoit empêcher des guerres civiles. Mais d'autres réglemens de Merſen porterent atteinte à l'autorité royale, qui avoit beſoin d'être étayée. On convint que les vaſſaux ne ſeroient plus obligés de ſuivre le roi que dans les guerres générales, en cas d'invaſions étrangeres. On convint que tout homme libre pourroit choiſir, entre le roi & ſes vaſſaux, qui il voudroit pour ſeigneur. Le premier article augmenta l'indépendance des vaſſaux, le ſecond augmenta leurs forces ; car une infinité de ſujets aimerent mieux dépendre immédiatement d'un grand, dont ils eſpéroient la protection, que du ſouverain dont ils eſpéroient moins de ſecours.

Réglemens funeſtes à l'autorité royale.

855. Mort de Lothaire,

Peu d'années après, Lothaire mourut en habit de moine : dévotion commode, par laquelle de méchans princes

partage entre ſes trois fils.

croyoient devenir ſaints à l'article de la mort. Il avoit partagé ſes états entre ſes fils, & en vertu du traité de Merſen, ſes dernieres volontés s'accomplirent. Louis eut donc l'Italie, avec le titre d'empereur ; Lothaire II, les provinces entre le Rhône, la Saône, la Meuſe, l'Eſcaut & le Rhin : on les appela de ſon nom le royaume de Lorraine, (*Lotharingia.*) Charles eut le royaume de Provence; entre le Rhône, la Méditerranée & les Alpes. Ces partages continuels mettoient en lambeaux la monarchie de Charlemagne : ce n'étoit pas encore le plus grand mal.

Charles le Chauve ſans prudence dans les périls.

Le déſordre & la terreur ſe répandent par-tout, principalement dans les états de Charles le Chauve, prince auſſi foible que ſon pere, & auſſi remuant que ſa mere. Les Normands portent le fer & le feu au ſein du royaume, juſqu'à Rouen, juſqu'aux portes de Paris. Le jeune Pepin, fils du dernier roi d'Aquitaine, raſé par force, rebelle par vengeance, eſt uni avec les pirates. Noménoë, duc de Bretagne, uſurpe le titre de roi. Loin de prendre de ſages meſures, Charles tient alors des conciles, ſe mêle dans une diſpute de moines & d'évêques ſur la prédeſtination, fomente les diſcordes

inteſtines, & ſemble abandonner l'état aux ennemis. Le clergé s'agite contre les ſeigneurs, qui le dépouillent. Il réclame ſes biens, les *biens de Dieu*, le *patrimoine des pauvres*, tellement expoſés au brigandage, que des femmes du monde poſſédoient même des abbayes d'hommes. Il menace, il excommunie, & voit avec horreur qu'on le mépriſe. D'un autre côté, les ſeigneurs déclament contre le clergé; le dépeignent comme l'auteur des troubles & l'ennemi de la couronne. Ils viennent à bout, dans une aſſemblée générale d'Epernai, où les évêques ne ſont point admis, de réduire les canons des derniers conciles à un petit nombre de réglemens, qui n'ont de rapport qu'à la diſcipline eccléſiaſtique. En cette occaſion le roi fit deux fautes eſſentielles: il favoriſa les ſeigneurs, ennemis de la royauté; il irrita les évêques, capables de détrôner un prince foible avec les armes de la religion.

Diſſentions entre le clergé & les ſeigneurs.

Triomphe des derniers à Epernai.

Comme on éprouvoit tous les jours des maux ſans remede, l'eſprit de révolte devint preſque univerſel. Quelques factieux vont inviter Louis le Germanique à envahir le royaume de ſon frere. Il arrive, à la tête de ſes troupes; il reçoit l'hommage de la plupart

858. Louis le Germanique, appelé contre ſon frere.

des ſeigneurs. Vénilon, archevêque de Sens, l'un des principaux conjurés, s'empreſſe le plus à favoriſer ſon entrepriſe. Charles le Chauve étoit perdu; ſi les évêques des provinces de Rouen & de Rheims, n'euſſent refuſé de ſuivre cet exemple. Le célebre Hincmar écrivit en leur nom une lettre à l'uſurpateur, pleine de reproches, où cependant on découvre moins de courage que de politique. *Quand nous aurons vu*, diſent les prélats, *ſi dieu a réſolu de ſauver l'égliſe par votre moyen, & de mettre le royaume ſous votre domination, nous tâcherons de faire ſous votre ſage gouvernement ce que nous jugerons le plus convenable; car dieu peut donner une bonne fin à ce qui a mal commencé.*

Lettre remarquable qu'Hincmar lui écrit.

Quoique ces paroles n'annoncent pas une fidélité à toute épreuve, les prélats des deux provinces firent beaucoup pour le roi, en ne ſe déclarant point contre lui. Il gagna du tems, aſſembla une armée, & chaſſa le Germanique. Alors une députation du clergé de France alla porter à ce dernier des ordres terribles, comme ſi leur juridiction avoit pu s'étendre ſur l'Allemagne. Sommé par eux de ſe ſoumettre à la pénitence, & aux conditions les plus

On chaſſe Louis; & les évêques françois lui envoient leurs ordres.

Sa réponſe foible.

dures, Louis ſe contenta de répondre qu'il ne pouvoit prendre ſon parti qu'après avoir conſulté les évêques de ſon royaume. Ainſi la foibleſſe paroît juſques dans ſa réſiſtance.

Procès de Vénilonde Sens.

Une ſingularité non moins étonnante, c'eſt la conduite de Charles le Chauve à l'égard du traître Vénilon. Il aſſemble pour le juger un concile à Savonnieres près de Toul. Il y préſente requête contre lui. Il dit dans ſa requête : *Je ne devois pas être dépoſé, ou du moins je devois auparavant être jugé par les évêques qui m'ont donné l'autorité royale ; j'ai toujours été ſoumis à leur correction, & ſuis prêt encore à m'y ſoumettre.* Vénilon échappa au jugement, en faiſant ſa paix avec le prince ; & les évêques du concile s'obligerent par un canon à demeurer unis, *pour corriger les rois, les grands & le peuple.*

Requête du roi Charles.

Les évêques ſe croyoient maîtres de diſpoſer de la couronne.

Tous les monumens démontrent que le clergé ſe croyoit en droit de diſpoſer de la couronne ; qu'il fondoit ce droit ſur le ſacre des ſouverains ; qu'il faiſoit remonter juſqu'à Clovis cette cérémonie du ſacre, inſtituée en faveur de Pepin ; qu'il employoit des fictions & des ſophiſmes pour ſe rendre indépendant ; qu'il refuſoit le ſerment de fidélité, *parce*

que des mains ſacrées ne pouvoient ſans abomination ſe ſoumettre à des mains impures; que des prétentions ſi inſoutenables s'enracinoient par l'habitude. Un premier pas en amenoit un autre; un abus faiſoit un droit; une équivoque paroiſſoit une loi divine. L'ignorance autoriſoit tout. Et que ne devoit-on pas conclure des honteuſes paroles de ce prince, qui reconnoît dans un concile que des évêques peuvent le dépoſer? Il faut convenir que les excès du clergé furent en grande partie la faute des laïques, également aveugles & vicieux. Nos hiſtoires eccléſiaſtiques ne diſſimulent aucun des faits que je rapporte: c'eſt un grand témoignage en faveur du clergé même, quand il condamne ce que l'opinion ſembloit conſacrer autrefois. (Voyez *Fleury* & l'*Hiſt. de l'Eg. Gallicane.*)

Comment leurs prétentions ſe fortifioient.

CHAPITRE

CHAPITRE VI.

Entrepriſes des papes. — Divorce de Lothaire & ſes ſuites. — Fin de Charles le Chauve.

Si les évêques réuſſiſſoient à établir leur ſyſtême d'indépendance, c'étoit un préjugé bien favorable à celui de la cour de Rome. Sergius II, ſucceſſeur de Grégoire IV en 884, avoit pris poſſeſſion du ſiége ſans l'agrément de Lothaire, alors empereur. Lothaire indigné, envoya ſon fils Louis, avec des troupes & des prélats. Le pape ayant conduit ce prince à la porte de ſaint-Pierre : *Je vous permets d'entrer, ſi vous avez de bonnes intentions*, lui dit-il, *ſinon, je ne le ſouffrirai point.* Il fit même fermer les portes de Rome, à l'occaſion de quelques violences des François. On ſe plaignit. Sergius fut cité dans un concile, y comparut, ſe juſtifia. Léon IV, célebre par le courage avec lequel il défendit Rome contre les Saraſins, & Benoît III, élu malgré l'empereur, furent en paix avec les couronnes. Mais Nicolas I, plus hardi qu'aucun de ſes prédéceſſeurs, ſe rendit le juge des rois com-

Les papes devenus plus indépendans.

Trait de Sergius II.

me des évêques, & réalisa la chimere des fausses décrétales.

Maximes de Nicolas I, pour la papauté, contre les couronnes

Les principes consignés dans ses lettres, & consacrés par sa conduite, sont, que l'autorité du saint-siege approuve ou rejette tous les écrits, (d'où il s'ensuivroit que tout ce que les papes ont écrit ou approuvé est vrai, que tout ce qu'ils ont rejeté est faux : cela iroit prodigieusement loin.) Qu'on peut appeler au pape de toutes les causes ecclésiastiques, & qu'il peut envoyer par-tout des légats, assembler par-tout des conciles pour les juger, (c'étoit s'ériger dans tous les pays un tribunal supérieur à tout autre.) Que même hors du cas d'appel, on doit s'en rapporter à son jugement : (il seroit donc proprement le seul juge dans l'univers.) Que les canons doivent l'emporter sur les lois, quand les lois sont contraires aux canons : (ce qui affoibliroit beaucoup la puissance législative.) Qu'on doit être soumis aux princes, pourvu qu'il se comportent bien, & qu'ils gouvernent bien leurs sujets : *Autrement*, dit-il, *on doit les tenir pour des tyrans, plutôt que pour des rois, & leur résister, au lieu de leur obéir en favorisant leurs vices.* Le vrai sens de cette maxime, telle qu'on l'a souvent pratiquée, est qu'un mauvais

prince, ſur-tout un prince déſobéiſſant à l'égliſe, perd ſes droits à la couronne. Cependant ſaint Pierre ordonnoit d'obéir au roi *comme étant au deſſus de tout*; & il parloit de Néron. Mais depuis ſaint Pierre tout étoit prodigieuſement changé.

862. Lothaire répudie ſa femme & épouſe ſa concubine.

Il ſe préſente au pape une grande occaſion d'exercer en France l'autorité qu'il s'attribuoit. Lothaire, roi de Lorraine, répudie ſa femme Teutberge, fauſſement accuſée d'inceſte. Elle s'étoit d'abord juſtifiée par l'epreuve de l'eau bouillante. Elle fut enſuite convaincue par ſon propre aveu, ſi un aveu involontaire, effet de la violence & de la crainte, peut ſervir de conviction. Un concile d'Aix-la-Chapelle autoriſe Lothaire à épouſer Valdrade, ſa concubine. Il reſpiroit uniquement pour ce mariage: un amour criminel l'avoit entraîné au précipice. Le ſcandale étoit énorme. Nicolas ſaiſit l'affaire, & entreprend de forcer le prince à reprendre ſa premiere épouſe. Ce pontife devoit ſans doute l'avertir, l'exhorter en pere commun des fideles. Mais pouvoit-il le juger & le contraindre?

Idée du mariage; coutume du divorce.

Juſqu'alors le mariage avoit été enviſagé, moins comme ſacrement, (quoique l'égliſe le conſidérât ſous ce rapport,) que comme le plus eſſentiel des contrats civils. Les empereurs chrétiens

en avoient réglé les conditions ; les lois romaines, qui permettoient le divorce, s'étoient maintenues long-temps après Conſtantin ; le double divorce de Charlemagne n'avoit point eu de ſuites fâcheuſes ; les conciles de Verberie & de Compiegne, au milieu du huitieme ſiecle, avoient même publié des canons favorables au divorce. Telle étoit la force des mœurs & des coutumes, contre la vraie doctrine de l'indiſſolubilité du mariage. L'entrepriſe du pape étoit donc d'autant plus extraordinaire, qu'un jugement eccléſiaſtique coloroit la faute du roi, & que le pape alors protégeoit Baudouin, comte de Flandre, raviſſeur d'une fille de Charles le Chauve.

Nicolas veut juger le roi de Lorraine, &c.

Cependant Nicolas ordonne aux évêques de tenir à Metz un concile, avec ſes légats, d'y citer Lothaire & de le juger. Le concile ayant confirmé le divorce, contre l'attente du pontife, il dépoſe les évêques de Trèves & de Cologne, qu'on avoit chargés de lui en préſenter les actes. Ces prélats vont porter leurs plaintes à l'empereur Louis. Auſſitôt l'empereur ſe rend à Rome, déploie toute ſon autorité, ſemble réſolu de réprimer la puiſſance pontificale. Mais il tombe malade : une crainte ſuperſtitieuſe le ſaiſit ; & il ſe retire, après avoir ap-

prouvé la conduite de Nicolas. Celui-ci en devient plus impérieux. Inutilement Lothaire s'humilie, juſqu'à promettre de venir ſe juſtifier en perſonne. Le pape veut que Valdrade ſoit chaſſée auparavant. Enfin un légat menace le roi d'une prompte excommunication, s'il perſiſte dans la déſobéiſſance. Ce prince intimidé ſe ſoumet, rappelle Teutberge, conſent même que le légat emmene Valdrade à Rome; eſpece de triomphe trop peu décent. Valdrade s'échappe en chemin, & reprend bientôt ſa place de reine & de maîtreſſe. L'infortunée Teutberge, ſous le poids de la perſécution, demande elle-même la permiſſion de ſe ſéparer de Lothaire, proteſtant que ſon mariage eſt nul, que celui de Valdrade eſt légitime. Rien ne peut fléchir Nicolas.

Il eſt inflexible malgré toutes ſortes de ſoumiſſions.

Il venoit de remporter une victoire ſur le clergé de France, en rétabliſſant Rothade de Soiſſons, dépoſé par un concile provincial. Il recevoit l'appel de tous les eccléſiaſtiques mécontens de leurs évêques. Il accoutumoit ainſi les peuples à reconnoître un tribunal ſuprême, hors de leur patrie, & par conſéquent une domination étrangere. Il donnoit des ordres pour la ſucceſſion du roi de Provence, que Charles le Chauve diſputoit à l'empereur Louis, frere du

Ses entrepriſes ſur d'autres objets.

mort. *Qu'on n'empêche pas l'empereur*, écrivoit-il, *de gouverner les royaumes qu'il tient d'une ſucceſſion confirmée par le ſaint ſiége, & par la couronne que le ſouverain pontife a miſe ſur ſa tête.* Quand les évêques de Trèves & de Cologne lui reprocherent, dans une invective, de ſe faire *empereur de tout le monde*, cette expreſſion trop dure étoit-elle ſans fondement? On peut regarder Nicolas I comme le précurſeur de Grégoire VII; & dans les mêmes circonſtances, il eût vraiſemblablement commis les mêmes excès. Il mourut en 867.

On lui reproche de ſe faire empereur de l'univers.

869. Lothaire va ſe juſtifier à Rome.

Ses principes avoient ſi fort prévalu, qu'Adrien II, plus modéré, deſirant la paix, crut faire beaucoup en permettant au roi de Lorraine de venir à Rome, ou pour ſe juſtifier, ou pour recevoir la pénitence. Charles le Chauve & Louis le Germanique, attendoient avec impatience l'excommunication de leur neveu, perſuadés qu'ils auroient droit alors de lui enlever ſes états. Ainſi l'aveugle ambition des princes favoriſoit des entrepriſes, dont ils devoient ſentir pour eux-mêmes le danger. Lothaire partit, employa tous les moyens imaginables de fléchir le pape. Il reçut de ſa main la communion, après avoir juré qu'il n'avoit eu avec Valdrade aucun commerce

Il eſt abſous.

criminel, depuis la défenſe de Nicolas, & qu'il n'en auroit aucun dans la ſuite. Revenant de Rome, il mourut à Plaiſance. On ne douta point que ce ne fût une punition divine de ſon parjure ; & cet accident rendit l'épreuve de l'euchariſtie plus impoſante. Sa mort.

L'empereur Louis II, frere de Lothaire, devoit légitimement lui ſuccéder. Mais occupé contre les Saraſins, qui étoient maîtres de Bari & de Tarente, qui ravageoient l'Italie, il ne pouvoit ſoutenir ſes droits par les armes. Adrien voulut y ſuppléer en menaçant d'excommunication les uſurpateurs. *Les armes que Dieu nous met en main*, écrivit il, *ſont préparées pour ſa défenſe.* Charles le Chauve ne laiſſe pas d'envahir la ſucceſſion. Les ſeigneurs, ſur-tout les évêques du royaume de Lorraine, ſe ſoumettent volontairement à lui. Son frere le Germanique partage une ſi belle dépouille. Adrien II menace le roi de France comme uſurpateur.

C'eſt alors que le fameux Hincmar de Rheims adreſſa au pape des remontrances vigoureuſes, où, lui rappelant le ſouvenir du reſpect & de la ſoumiſſion des anciens pontifes à l'égard des princes, il lui fait entendre que ſa dignité ne lui donne aucun droit ſur le gouvernement des états ; qu'il ne peut être tout Fameuſe lettre d'Hincmar au pape.

enſemble évêque & roi ; que c'eſt aux peuples à choiſir leurs ſouverains ; que les anathêmes mal appliqués n'ont aucun effet ſur les ames ; que des hommes *francs* ne ſe laiſſeront point aſſervir par un évêque de Rome, &c.

Entrepriſe d'Adrien contre Charles le Chauve.

Adrien, loin de ſe rendre à ces raiſons, fait éclater ſa colere, & contre le roi & contre Hincmar. Il prend le parti de Carloman, fils de Charles le Chauve, diacre, abbé de pluſieurs monaſteres, devenu rebelle & chef de brigands. Il ordonne au roi de le rétablir dans ſes biens & ſes honneurs ; il défend aux ſujets, ſous peine de damnation, de porter les armes contre lui ; il ſe déclare avec la même animoſité en faveur de l'évêque de Laon, neveu d'Hincmar, ennemi du ſouverain & de ſon oncle. Mais enſuite le pape change de ton au gré des conjonctures. Voyant l'inutilité de ſes menaces, & voulant s'attacher le roi de France, parce que l'empereur alloit mourir, il écrit à Charles une lettre pleine d'éloges : il admire ſa piété & ſa ſageſſe ; il lui promet de ne reconnoître que lui pour empereur, quand on l'en voudroit détourner par des boiſſeaux d'or. C'eſt la derniere lettre d'Adrien II, auſſi entreprenant que Nicolas, mais plus ſouple & plus politique.

Il finit par le flatter publiquement.

Son ſucceſſeur, Jean VIII, exécuta ſon projet en faveur de Charles. L'empereur mourut, ſans laiſſer d'enfans mâles. Louis le Germanique étoit menacé d'une mort prochaine ; & ſes trois fils devoient affoiblir ſon royaume en le partageant. Charles le Chauve, n'ayant qu'un fils, paroiſſoit plus capable de protéger la cour de Rome : titre certain de préférence. Il paſſa les Alpes avec une armée ; il reçut la couronne impériale, comme un préſent du pontife. Dans une aſſemblée de Pavie, les évêques, les abbés & les ſeigneurs Italiens le reconnurent en ces termes : *Puiſque la bonté divine, par les mérites des ſaints apôtres, & par leur vicaire le ſeigneur Jean, vous a élevé à l'empire, ſelon le jugement du ſaint Eſprit, nous vous éliſons unanimement pour notre protecteur & ſeigneur.* Ces formules ſont très-remarquables, par les conſéquences qu'il eſt facile d'en tirer.

875. Jean VIII donne l'empire à ce prince.

Comment les Italiens le reconnoiſſent.

Charles avoit prodigué ſes tréſors, & comme acheté l'empire. Il rapporta un ordre du pape, qui créoit l'archevêque de Sens vicaire du ſaint ſiege, avec pouvoir d'aſſembler des conciles & de régler les affaires. Il s'efforça de le faire exécuter dans un concile de Ponthyon ; mais il ne put obtenir de

Il tâche d'établir un vicaire du pape en France.

l'assemblée que cette réponse : *Nous obéirons au pape selon les regles, comme nos prédécesseurs ont obéi aux siens.* Hincmar de Rheims & les autres évêques savoient du moins défendre quelquefois la liberté de leurs églises. Un vicaire du pape seroit bientôt devenu leur maître.

Charles veut dépouiller les fils de son frere Louis le Germanique.

Après la mort de Louis le Germanique, Charles le Chauve, toujours ambitieux & imprudent, voulut s'emparer d'une partie de la succession, & n'y gagna que la honte d'être battu. Ses trois neveux, Carloman, Louis & Charles, conserverent leur héritage. Le premier avoit la Baviere, le second la Saxe, & le troisieme la Souabe.

---

877. Le pape l'appelle contre les Sarasins.

Tandis que tout se démembre & s'affoiblit, les Sarasins continuent leurs courses : ils saccagent Comachio. Le pape Jean réclame le secours de l'empereur, & l'invite à se souvenir de la main qui lui a donné l'empire, *de peur*, ajoute-t-il, *que si vous nous mettez au désespoir, nous ne changions peut-être de sentiment.* Cette menace assez claire eut son effet. Quoique la France fût inondée de Normands, quoique Charles ne pût leur résister, il entreprit de combattre les Sarasins. A peine arrivé en Italie, il reçut la nouvelle que Carloman, son neveu, s'avançoit pour lui enlever la

couronne impériale. Trahi par les seigneurs, il s'enfuit, tomba malade, & mourut dans une chaumiere, âgé de cinquante-quatre ans. Mort de Charles en Italie.

Un capitulaire de la derniere année de son regne permet aux seigneurs de transmettre leurs emplois à leurs fils ou à leurs parens. C'est une des principales sources du gouvernement féodal, qui s'établit sur les ruines de la royauté. Mais, depuis la mort de Charlemagne, tout conduisoit à l'anarchie. Je traiterai ce sujet dans les observations générales à la fin de la troisieme époque. J'ajouterai seulement ici que, la nation étant divisée, les seigneurs laïques formant un parti, les ecclésiastiques un autre; sans que le peuple eût d'influence, & sans que l'autorité royale pût balancer les forces contraires; il étoit impossible que les convulsions intestines ne déchirassent tout le royaume. Capitulaire qui introduit l'hérédité des fiefs.

CHAPITRE VII.

Incurſions des Normands en France & en Angleterre. — Regne d'Alfred le-Grand.

Idée générale des Normands

JUSQU'ICI nous n'avons fait qu'indiquer les entrepriſes des Normands, dont les pirateries infeſtoient l'Europe, & annonçoient de nouvelles révolutions. Il importe de ſe former une idée de leur caractere & de leurs expéditions ſanglantes. On appela Normands (*hommes du nord*) les peuples de l'ancienne Scandinâvie, aujourd'hui la Suéde & la Norwège, auxquelles il faut joindre le Danemarck. C'eſt de-là que tiroient leur origine pluſieurs des nations germaniques établies dans l'empire romain. Ces peuplades conſervoient les mœurs des premiers Celtes, les mêmes que celles des Scythes, mœurs ſimples, dures, féroces, qui en firent toujours de redoutables conquérans. Leur religion étoit digne de ces mœurs. Ils adoroient Odin, le dieu ſuprême que les Saxons nommoient Woden. Ils le dépeignoient comme le *dieu terrible*, *l'auteur de la dévaſtation*, *le pere du carnage*, *de l'incen-*

Leur religion féroce.

diaire, &c. On lui immoloit des victimes humaines; on croyoit que ſes récompenſes étoient pour ceux qui tuoient le plus de guerriers dans les combats; on aſpiroit au bonheur de s'enivrer de bière dans ſon palais. Les crânes des ennemis qu'on auroit tués, étoient les coupes précieuſes qui devoient ſervir à ces feſtins éternels.

Ce qu'ils eſpéroient dans l'autre vie.

Comment des nations innombrables ont-elles pu transformer le pere de la nature, l'être infiniment bon, en un tyran ſanguinaire & deſtructeur? c'eſt que les hommes, quand ils ſont plongés dans l'ignorance, ſe forgent une divinité de leur goût: ils lui prêtent leurs paſſions. Si quelqu'un raiſonnoit parmi ces barbares, ne pouvant admettre des monſtres pour divinité, n'ayant pas l'idée d'un eſprit pur & infini, il ſe précipitoit dans l'athéiſme. On voit un guerrier dire à Olaüs, roi chrétien de Suède, au onzieme ſiecle: *Mes compagnons & moi, nous n'avons de confiance qu'en nos forces: c'eſt notre ſeule religion; c'eſt à notre avis tout ce qu'il faut.*

Athéiſme de ceux qui raiſonnoient.

Le grand principe des Celtes, des Scandinaves en particulier, étoit que la force fait le droit, & que la victoire prouve la juſtice. Ils rapportoient tout à la guerre; ils ne reſpiroient que les

Leurs principes; leurs émigrations.

combats ; ils couroient d'une entrepriſe à l'autre, pour amaſſer du butin. De-là ces fréquentes émigrations, attribuées fauſſement à une population extrême ; (car le pays étoit preſque ſans art & ſans culture,) émigrations qui ne venoient que de leur audacieuſe rapacité, & qui dépeuploient néceſſairement ces terres ſauvages.

Leur courage commun aux femmes.

Les fatigues, les bleſſures, les armes, ſervoient en quelque ſorte de jeux à l'enfance & à la jeuneſſe. Il fut même défendu de prononcer le nom de la peur dans les plus terribles dangers. Les femmes, ainſi que les hommes, mépriſoient la mort. Non-ſeulement ils ſavoient mourir avec intrépidité, mais ils affectoient ſouvent de le faire avec des ſignes de joie. L'éducation, les préjugés, les mœurs, l'exemple, l'habitude de ſouffrir, tout domptoit en eux la nature. Il ne leur manquoit que la diſcipline militaire, pour être ſurs d'aſſervir les nations policées. Par elle ſeule, Marius avoit triomphé des Cimbres, voiſins de la Scandinavie. Mais au tems dont nous parlons, il n'y avoit plus de Romains.

Mépris de la mort.

Irruptions des Normands, depuis Charlemagne.

Charlemagne prévint les irruptions des Normands, en établiſſant une marine, qui gardoit les embouchures des fleuves. Sous Louis le Débonnaire, ils

jeterent l'alarme en France. Ils firent d'affreux ravages ſous Charles le Chauve. Leurs flottes, compoſées de barques légeres, bravoient les tempêtes de l'océan, pénétroient par-tout. On les voyoit fondre ſur les côtes, dans l'intérieur des provinces, ſans que rien pût les arrêter. Le gouvernement ne ſavoit prendre aucune précaution, & les peuples délaiſſés n'avoient que de la terreur. De tous côtés, le carnage & l'incendie marquoient les pas de ces brigands. Avec leur butin, ils enlevoient les enfans, dont ils faiſoient enſuite des pirates : ce qui ſuppléoit à la population. A peine retirés, ils revenoient avec de nouvelles forces. Enfin ils pillerent deux fois Rouen, ils ſurprirent & brûlerent Paris en 845 ; ils mirent à feu & à ſang l'Aquitaine & d'autres provinces, & réduiſirent le roi aux dernieres extrémités.

Leurs ravages.

Retranché à Saint-Denis, lorſque ſa capitale étoit en proie aux barbares, Charles ne penſoit guere comme le peuple qu'à ſauver les reliques. Au lieu de combattre, il acheta, ou crut acheter la paix, pour une ſomme de ſept mille livres peſant d'argent. C'étoit donner aux ennemis le moyen, & leur inſpirer l'envie de recommencer bientôt la guerre. Les ſermens ne leur coûtoient rien à

Paix achetée par Charles le Chauve.

violer. Les prodiges, que les moines ont racontés depuis, les touchoient peu. Un capitaine normand pilla l'égliſe de Saint Germain : il fut, ſelon les chroniques monacales, renverſé d'une maniere miraculeuſe, en s'écriant que le ſaint le meurtriſſoit de coups. Cependant on pilla toujours, & principalement les égliſes.

Contributions ordonnées pour les Normands

Pour comble d'infâmie, Charles le Chauve, allant au ſecours du pape la derniere année de ſon regne, publia un capitulaire pour régler les contributions qu'on payeroit aux Normands. Ce tribut étoit d'un ſou par chaque maiſon de ſeigneur ; les hommes libres, les ſerfs étoient taxés à proportion ; les évêques avoient ordre de faire contribuer leurs prêtres. C'eſt ainſi que le roi & la nation ſavoient ſe défendre. Les Saraſins d'Eſpagne firent mieux : ils forcerent les pirates qui les attaquoient, à ſe retirer.

L'Angleterre étoit auſſi dévaſtée.

Si l'Angleterre ſentit le même fléau, du moins elle trouva ſon ſalut dans un grand prince. Sous Ethelwolf, ſucceſſeur d'Egbert, les Danois firent beaucoup de ravages, parce que le roi négligeoit les ſoins du gouvernement pour des pratiques de dévotion. Trois de ſes fils régnerent avec auſſi peu de gloire.

Alfred

Alfred, leur cadet, monta heureuſe-

ment ſur le trône en 871 ; homme admirable dans le ſiecle des horreurs. Toujours armé contre les Danois, il avoit remporté ſur eux pluſieurs victoires. Mais comme de nouveaux eſſaims de pirates venoient ſans ceſſe joindre les premiers, ſes troupes découragées l'abandonnerent. Il fut contraint de ſe déguiſer en payſan ; il vécut quelques mois chez un berger ; il ſe retrancha enſuite au fond d'un marais, faiſant des courſes ſur l'ennemi, & attendant l'occaſion de le vaincre.

monte ſur le trône en 871.

Ses malheurs.

Enfin il apprend qu'un ſeigneur anglois a battu les Danois dans une rencontre. A cette nouvelle, il ſort de ſon aſyle, contrefait le joueur de harpe, entre avec ſécurité dans leur camp, les amuſe, les trompe, examine tout, reconnoît leur indiſcipline & leur aveugle confiance, forme ſon plan d'attaque & ſe retire pour l'exécuter. Bientôt il fait avertir & raſſemble ſes meilleurs ſujets, qui le croyoient mort. On accourt ſe ranger ſous ſes étendards. Ayant défait les ennemis, il penſe à en faire des ſujets : il leur permet de s'établir dans le Northumberland & l'Eſtanglie, pays dépeuplé, à condition qu'ils embraſſeront le chriſtianiſme. Cette douce politique paroît la meilleure que permiſſent

Comment il défait les Danois.

Il leur permet de s'établir dans des provinces dépeuplées.

les circonſtances. L'agriculture & la religion pouvoient adoucir les mœurs des pirates ; ils pouvoient devenir les défenſeurs d'un état où ils ſe trouveroient fixés ; ils devoient chérir & reſpecter un roi bienfaiſant, dont ils connoiſſoient la valeur & les reſſources. Toutes les conditions furent acceptées, & l'Angleterre enfin reſpira.

Sageſſe de ſon gouvernement.

L'eſſentiel étoit de prévenir de nouveaux deſaſtres. Alfred en chercha les moyens & les mit en œuvre. Les places réparées, une milice réguliere répandue dans les provinces ; une marine conſidérable formée en très-peu de temps ; les Anglois exercés à la navigation, qu'ils avoient négligée juſqu'alors ; un gouvernement plein d'équité & de ſageſſe, veillant ſur tous les beſoins publics, tels furent les premiers fruits de la paix. C'étoient les gages de la ſureté & de la victoire. Une terrible irruption des Danois, en 895, renouvela les maux de la France, mais ne fut qu'un orage paſſager pour l'Angleterre : Alfred diſſipa bientôt les ennemis.

Ses inſtitutions pour la juſtice & le bon ordre.

Il conſacra le reſte de ſon régne à des travaux politiques, dignes de ſon génie & de ſa grande ame. Il perfectionna les lois, rendit lui-même la juſtice & la fit rendre par-tout. Il établit les *jurés* pour

l'examen des crimes : c'eſt ſur le rapport de ces jurés, *pairs* de l'accuſé, que les juges prononcent la ſentence. Il diviſa le royaume en comtés, les comtés en *centènes*, *décènes*, ou en petits diſtricts ; de maniere que l'ordre, l'harmonie, la ſubordination ſe maintenoient aiſément. La liberté publique réſultoit de l'empire des lois ſur chaque particulier. Alfred vouloit que les Anglois fuſſent libres en obéiſſant aux lois ; il régnoit par elles, en leur obéiſſant lui même.

Il excite à l'étude & donne l'exemple.

La ſcience, qui éclaire la raiſon pour former les mœurs, lui parut un des moyens les plus propres à rendre heureux ſes ſujets. Il attira les ſavans, il établit des écoles ; il fonda la célebre univerſité d'Oxford, & récompenſa toujours le mérite. Il donnoit l'exemple de l'érude, & écrivoit ſur la morale. Les arts, l'agriculture, le commerce, rien n'échappa au zèle actif qui l'animoit. Il répandit toutes les ſemences du bonheur & de la vertu. Trop d'obſtacles malheureuſement les empêchoient de prendre racine : elles furent preſque étouffées ſous les regnes ſuivans. Ce roi ſi digne d'admiration, & peut-être ſupérieur à Charlemagne par ſon mérite, mourut en 901, dans la cinquante-troiſieme année de ſon âge.

Sa mort.

CHAPITRE VIII.

Décadence totale de l'empire françois.

Louis le Bègue, comme soumis à ses sujets.

LE continent de l'Europe n'offre que calamités, désordres & anarchie. On voit Louis le Bègue, fils de Charles le Chauve, acheter en quelque sorte la couronne, aux conditions que les évêques & les seigneurs osent lui imposer. Il n'est reconnu qu'après avoir promis aux premiers, que le clergé jouiroit des biens & des privileges dont il jouissoit sous Louis le Débonnaire. Hincmar de Rheims avoit exigé de Charles le Chauve une promesse de même nature. Les souverains se trouvoient réduits à traiter avec des sujets, trop peu zélés pour la nation.

878. Jean VIII vient commander en France, quoique fugitif.

Jean VIII vient tenir un concile à Troies en Champagne, pour excommunier Lambert, duc de Spolète, & Adalbert, duc de Toscane, qui attaquoient l'état ecclésiastique. Un canon de ce concile porte : *Que les puissances du monde n'auront jamais la hardiesse de s'asseoir devant les évêques, s'ils ne l'ordonnent.* Le pape fugitif fait en France des lois générales, affecte

de maîtriſer les ſouverains, couronne le roi, & demande des troupes ſous peine de la vengeance divine. Il ſuffit d'indiquer ces traits, pour qu'on juge de l'état d'une monarchie.

A Louis le Bègue ſuccéderent en 879 Louis III & Carloman, ſes deux fils, nés d'une premiere femme qu'il avoit répudiée. Le duc Boſon, beau-pere de Carloman, leur procura la couronne. Ils partagerent, & vécurent unis. Mais la monarchie n'en fut pas moins démembrée par les ſujets. Un concile de Mante en Dauphiné donna *par l'inſpiration divine*, ſelon ſes termes, le royaume d'Arles ou de Provence, à ce duc Boſon, ſeigneur ambitieux, adroit, dont les intrigues avoient gagné le pape & le clergé : ils trahirent ſans peine la maiſon de Charlemagne. L'italie étoit au pouvoir de Carloman, roi de Baviere, qui ſe fit encore céder une partie de la Lorraine. Déjà les ſeigneurs poſſédoient la plupart des terres ; & un roi de France n'avoit preſque rien.

Un concile fait Boſon roi de Provence.

Démembrement.

Les deux fils de Louis le Bègue étant morts ainſi dépouillés, leur frere Charles, depuis ſurnommé le Simple, devoit être leur ſucceſſeur par le droit de la naiſſance. Mais comme il n'avoit

884. L'empereur Charles le Gros élu roi de France.

que cinq ans, & qu'il falloit un roi capable de réſiſter aux ennemis, on élut Charles le Gros, fils de Louis le Germanique, déjà empereur, & héritier de ſes deux freres. Il réunit alors ſur ſa tête tout l'empire françois, excepté le royaume de l'uſurpateur Boſon. C'en étoit trop pour une tête ſans génie & ſans courage. Charles s'étoit déshonoré en achetant la retraite des Normands, dont l'Allemagne éprouvoit auſſi la fureur. Après leur avoir cédé la Friſe, & leur avoir promis un tribut, il les irrita par une perfidie, en même-temps qu'il leur paroiſſoit mépriſable par ſa lâcheté. Plus furieux que jamais, ils ſe jeterent ſur la France : ils pénétrerent juſqu'à Pontoiſe, brûlerent cette ville, & aſſiégerent enſuite Paris.

Sa lâcheté & ſa perfidie irritent les Normands.

886. Fameux ſiége de Paris.

Ce ſiege eſt célebre dans notre hiſtoire. De part & d'autre, on fit des prodiges. Eudes, comte de Paris, que nous verrons ſur le trône, ſon frere Robert, l'évêque Goſlin, & enſuite l'évêque Anſchéric, l'abbé Eble, neveu de Goſlin, ſignalerent ſurtout leur patriotiſme & leur vaillance. Les aſſiégés ſe défendoient depuis plus d'un an, & Charles le Gros ne paroiſſoit point.

Appelé au ſecours de ſa capitale, il arrive enfin avec une armée nombreuſe. Preſque ſûr de la victoire, il n'oſe combattre ; il préfere une honteuſe négociation ; il s'engage de payer aux ennemis une groſſe ſomme d'argent pour prix de la paix ; & il leur permet d'aller attendre le payement en Bourgogne, c'eſt-à-dire, de continuer leurs ravages. Charles renvoie les ennemis à force d'argent.

Les Normands avoient fait une écurie du monaſtere de Saint-Germain ; ils avoient exigé des moines quatorze cents marcs d'argent pour ſe racheter de l'incendie. Les moines attribuerent enſuite au ſaint la délivrance de Paris. Egliſe de Saint-Germain pillée.

Tous les peuples de la domination françoiſe, indignés de l'infâme conduite de l'empereur, ne reſpiroient que la révolte. Les Allemands ſe ſoulevent les premiers. Charles s'étoit attiré parmi eux la haine des ſeigneurs, en voulant abolir l'hérédité des fiefs ; & la haine des prélats, en faiſant le procès à Luitward, évêque de Verceil, ſon premier miniſtre, accuſé d'un commerce criminel avec l'impératrice. Luitward excite les mécontens. L'empereur eſt dépoſé dans une diete, il eſt réduit à vivre des libéralités de l'évêque de Mayence. On lui donne

888. Révoltes contre Charles. En Allemagne.

pour ſucceſſeur Arnoul, bâtard de Carloman, roi de Baviere. L'Italie ſe ſoumet à Bérenger, duc de Frioul, & à Gui, duc de Spolète, tous deux de la maiſon de France par leurs meres: tous deux amis auparavant, ils devinrent des rivaux armés pour déchirer l'Italie. Le comte Eudes qui avoit ſauvé Paris, & dont le pere, Robert le Fort, duc de France, avoit été de même un héros, Eudes eſt élu roi; mais il ſemble n'accepter la couronne qu'en qualité de tuteur de Charles le Simple. Ces grands hommes ſont les ancêtres de Hugues Capet, en qui commencera la troiſieme race.

En Italie.

En France

Eudes élu roi.

De nouveaux démembremens, outre les uſurpations continuelles des ſeigneurs, affoiblirent la France, malgré le courage & les talens du fameux Eudes. Un parti s'étant élevé en faveur de l'héritier légitime, Eudes lui céda une portion du royaume. Le comte Raoul ou Rodolphe s'établit roi de la Bourgogne Transjurane, où étoient compris le Bugei, la Savoie, Genève & une partie de la Suiſſe. On appeloit Bourgogne Cisjurane (relativement au mont Jura), le royaume d'Arles, qu'un concile aſſura au fils de Boſon, comme un concile l'avoit donné au pere.

Il partage avec Charles le Simple.

Royaume de Bourgogne-Transjurane.

L'hiſtoire

L'hiſtoire deviendroit un chaos, ſi elle embraſſoit les détails de ce que la violence & l'artifice produiſirent par-tout dans l'anarchie. On ne voyoit que fiefs arrachés à la couronne.

Eudes mourut en 898, ſans avoir pu remédier aux plaies de l'état. Charles le Simple, trop digne de ſon ſurnom, ne pouvoit que les augmenter par ſa foibleſſe. Les ſeigneurs, aſpirant tous à l'indépendance, s'acharnerent les uns contre les autres. Les Normands profiterent de l'occaſion pour s'établir. Rollon, un de leurs plus illuſtres chefs, après avoir porté la terreur en Angleterre, vient s'emparer de Rouen, & en fait une place d'armes. Il ſe rend ſi redoutable, que le roi lui envoie offrir ſa fille en mariage, avec le pays maritime que les pirates dévaſtoient. Un évêque chargé de la négociation, demande ſeulement que le Normand ſe faſſe chrétien, & pour l'y engager, il le prêche ſur l'enfer & le paradis. L'intérêt décide Rollon. Après avoir conſulté ſes ſoldats, que la religion touchoit peu, il promet de conclure, pourvu qu'on lui cede encore la Bretagne, juſqu'à ce que l'autre province ſoit cultivée. On y conſent : il rend hommage à la couron-

902. Charles le Simple cede aux Normands

Rollon, duc de Normandie.

ne, moins en vaſſal qu'en conquérant.

Il fait le bonheur de ſes ſujets.

Ce guerrier méritoit bien de fonder un état. La Normandie, qui prit ſon nom des pirates, devint heureuſe & floriſſante ſous ſes lois. Il dompta la férocité de ſes Normands; il fit ſuccéder l'agriculture au brigandage; en un mot, il réprima entierement le vol parmi des barbares accoutumés à vivre de rapines. Tant les lois ont de pouvoir, quand l'agriculture inſpire le goût de la ſociété! C'eſt ainſi que les deſtructeurs de l'empire romain avoient d'abord cimenté leur puiſſance.

Révolte contre le roi Charles.

L'imbécille Charles, gouverné par Haganon, miniſtre odieux, fut le jouet des ſeigneurs, comme le jouet des Normands. Robert, frere du roi Eudes, forma une conſpiration. Au lieu de raſſembler des forces, Charles eut recours à un concile, & fit excommunier d'avance ceux qui ſe révolteroient. La révolte, quelque tems ſuſpendue, éclata en 922. On contraignit Charles de congédier ſon miniſtre; on promit, à cette condition, de lui obéir encore un an. Mais au bout de ſept mois, l'archevêque de Rheims, qui lui avoit donné aſyle dans ſon dioceſe, le trahit & couronna Robert. Celui-ci fut tué dans une bataille. Hugues le Grand ou

Il eſt dépouillé de ſes états & détrôné.

l'Abbé, ſon fils, pouvoit prendre la couronne. Il aima mieux la mettre ſur la tête du duc de Bourgogne, Raoul. Ce fut en prodiguant ſes domaines, que le nouveau roi s'attacha les grands.

Herbert, Comte de Vermandois, avoit attiré Charles le Simple, ſous prétexte de le défendre. Il le retint priſonnier. Il lui rendit la liberté, mais pour le trahir encore, au prix du comté de Laon que Raoul lui abandonna. Charles mourut en priſon la même année. 927. Il meurt en priſon.

Sous ſon regne déplorable, la maiſon de France perdit l'Allemagne avec l'empire. Le pape Etienne VI avoit couronné empereur Gui, duc de Spolète, ennemi de Bérenger, & enſuite Lambert, fils de ce duc ambitieux. Le pape Formoſe avoit couronné Arnoul, bâtard de Carloman, après l'avoir engagé à ſe rendre maître de Rome. Louis IV, fils d'Arnoul, enfant de ſept ans, lui avoit ſuccédé dans le royaume d'Allemagne. Un autre Louis, roi d'Arles, fils de l'uſurpateur Boſon, s'étoit fait donner la couronne impériale par Benoît IV. Mais Bérenger l'ayant ſurpris à Véronne & lui ayant fait crever les yeux, étoit remonté ſur le trône d'Italie. Ces révo- Révolutions en Italie. Bérenger reſte roi.

lutions en annonçoient de plus grandes.

La maiſon de France ne regne plus en Allemagne.

Après la mort de Louis IV, en 911, l'Allemagne appartenoit de droit à Charles le Simple. Les Allemands le mépriſoient trop pour le reconnoître, & ſa foibleſſe ne lui permit pas même de réclamer la ſucceſſion. Les états élurent d'un conſentement unanime Otton, duc de Saxe, qui refuſant la couronne à cauſe de ſa vieilleſſe, propoſa lui-même Conrad, duc de Franconie.

Conrad, duc de Franconie roi par élection.

Conrad fut roi d'Allemagne, par les ſuffrages de la nation. Bérenger, roi d'Italie, fut couronné empereur en 916, par le pape Jean X. Ainſi la race de Charlemagne perdoit ſucceſſivement tous les fruits de la politique & des victoires de ce héros, parce qu'aucun de ſes ſucceſſeurs ne s'étoit montré digne de lui.

Ravages des Huns ou Hongrois.

Un fléau imprévu renouvella les horreurs dont l'Europe gémiſſoit depuis ſi long-temps. L'empereur Arnoul avoit appelé à ſon ſecours, contre un roi de Moravie, les Huns ou Hongrois, & avoit renverſé des retranchemens conſtruits par Charlemagne, le long du Raab, pour arrêter leurs incurſions. Auſſi féroces que leurs ancêtres, ils furent bientôt les deſtructeurs de ceux qu'ils étoient venus ſecourir. Dès l'an

901, ils ravagerent la Baviere, la Souabe, la Franconie. Toute l'Allemagne ſe vit enſuite expoſée à leur avide fureur. Louis IV s'étant ſoumis à un tribut annuel pour s'en délivrer, ils fondirent ſur l'Italie, & la mirent pluſieurs fois au pillage. Ils dévaſterent encore l'Allemagne, ſous Conrad I, qui s'obligea de même au tribut. Ils pénétrerent en Lorraine & juſques en Languedoc, ſaccageant le pays, maſſacrant les hommes, n'épargnant rien.

Fanatiſme avec les malheurs.

On ne doit pas s'étonner que tant de malheurs enfantaſſent le fanatiſme. Chacun voyoit la fin du monde approcher. Chacun ſe dépouilloit de ſes biens en faveur des égliſes & des monaſteres. Les déſordres ſe multiplioient parmi le peuple, & dans le clergé & dans la nobleſſe, & dans les gouvernemens. La déraiſon, l'ignorance la plus profonde, caractériſent le dixieme ſiecle. C'étoit donc auſſi le ſiecle des crimes, car il n'y avoit aucun frein pour les paſſions.

936. Hugues le Grand fait priſonnier le roi Louis d'Outremer.

Raoul étant mort, Hugues le Grand, qui poſſédoit pluſieurs riches abbayes avec le comté de Paris & les duchés de France & de Bourgogne, dédaigna encore le titre de roi, ou craignit de paroître l'uſurper. Il rappela Louis d'Ou-

tremer, fils de Charles le Simple, réfugié en Angleterre où ſa mere l'avoit conduit pendant les troubles. Ce roi ne le fut que de nom, comme tant d'autres. Il voulut commander; mais Hugues devint alors ſon ennemi, l'arrêta, & ne lui rendit la liberté qu'en ſe faiſant céder le comté de Laon, auquel ſe réduiſoit preſque tout le domaine.

Singularités déplorables.

Otton I de Saxe, roi d'Allemagne, après Henri l'Oiſeleur, ſon pere, fut le médiateur de la paix entre le ſouverain & le Vaſſal. Des conciles, le pape lui-même avoient excommunié Hugues. Une armée des évêques lorrains avoit ſecouru Louis. On s'étoit encore battu pluſieurs années, au ſujet de l'archevêché de Rheims, que le comte de Vermandois avoit fait donner à ſon fils, âgé de cinq ans, pour le poſſéder au nom de cet enfant. L'hiſtoire n'offre qu'une ſuite uniforme d'extravagances & de brigandages.

954. Lothaire, ſucceſſeur de Louis

Louis d'Outremer laiſſa en mourant une ombre de royauté à Lothaire, ſon fils; ou plutôt Hugues le Grand voulut bien lui accorder le titre, en conſervant le pouvoir. Ce Seigneur, auſſi redoutable que les anciens maires, mourut deux ans après. Son fils,

Hugues Capet, hérita de ſes abbayes comme de ſes dignités & de ſa puiſſance. Lothaire ne manquoit pas d'activité & de courage. Il entreprit de recouvrer la Lorraine, dont les rois allemands s'étoient rendus maîtres. Obſervons ici d'avance que l'empereur Otton II eut l'adreſſe de lui oppoſer un compétiteur, en cédant la baſſe Lorraine à Charles, frere du roi, qui la reçut à titre de vaſſal. Mécontent de ce traité, le roi ſe jeta ſur la Lorraine, ſurprit l'empereur & le mit en fuite. Il fut battu à ſon tour; il fut encore une fois vainqueur. Enfin il renonça au royaume de Lorraine, qui demeura partagé entre Otton & le prince Charles. La fortune des Ottons va nous occuper, & mérite de faire époque.

Il perdit le royaume de Lorraine.

TROISIEME ÉPOQUE.

OTTON LE GRAND.

L'EMPIRE TRANSFÉRÉ AUX ALLEMANDS. — LA FRANCE SOUMISE AUX CAPÉTIENS.

Depuis le milieu du dixieme ſiecle, juſqu'au tems de GRÉGOIRE *VII.*

CHAPITRE PREMIER.

La maiſon de Saxe parvient à la royauté & à l'empire. — Regnes des Ottons.

Henri l'Oiſeleur, duc de Saxe, roi par l'élection des états.

UNE puiſſance formidable s'étoit élevée en Allemagne, & avoit réuni la dignité impériale avec la royauté. C'eſt ici le lieu de conſidérer cette nouvelle révolution. Conrad, duc de Franconie, fut élu roi, comme nous l'avons dit ailleurs, au refus & par le conſeil du duc de Saxe. Il mourut ſans enfans mâles, en 919, après avoir déſigné aux états pour ſon ſucceſſeur, Henri, fils de ce duc Otton, auquel

il étoit redevable de sa couronne. Les états composés *du clergé*, *de la principale noblesse & des chefs de l'armée*, élurent effectivement Henri l'Oiseleur. (On le nommoit ainsi, parce qu'il se plaisoit à la chasse des oiseaux.) Ce prince vaillant & sage soumit des vassaux rebelles, discipline les troupes, bâtit des fortereſſes & des villes, refusa le tribut aux Hongrois, les tailla en pieces, & mit son royaume en sureté.

Il se qualifioit avoué de Rome, quoique les troupes l'eussent nommé empereur.

Quoique ses troupes lui eussent conféré le titre d'empereur, on ne voit pas qu'il l'ait jamais pris. On voit que dans un acte de 932, il se qualifie seulement *avoué de Rome*, c'est-à-dire, défenseur du temporel de l'église romaine : qualité qui désignoit ordinairement un officier de l'église.

Otton I, plus grand prince de son siecle.

Otton I, son fils, lui succede en 936 par l'élection des états. Il triomphe de plusieurs rebelles ; il soumet au tribut le Danemarck & la Bohême : il devient le plus grand prince de son siecle.

Révolutions & troubles en Italie.

L'Italie partagée entre des tyrans désunis, déchirée de factions & de guerres continuelles, toujours exposée aux ravages des Sarasins, qui en occupoient une partie, étoit un des pays les plus malheureux de l'Europe. Raoul ou

Rodolphe II, roi des deux Bourgognes Transjurane & Cisjurane, avoit détrôné Bérenger ; & avoit été détrôné par Hugues, marquis de Provence, dont le fils Lothaire fut de même détrôné par Bérenger II.

On aimoit trop à changer de maître.

Les Italiens n'étoient jamais contens de leur roi, & le changement agravoit toujours leurs infortunes. Quelques papes ſcandaleux, livrés à des femmes impudiques, fomenterent les diviſions. On appeloit les étrangers en Italie ; on cherchoit en quelque ſorte le joug, pour ſe délivrer des oppreſſeurs ; on ſe repentoit, on ne vouloit point obéir, & l'on faiſoit des rois au haſard. Les révolutions ſont d'ordinaire les fruits de la diſcorde. Ces troubles procurerent l'empire aux Allemands.

Otton laiſſe le royaume d'Italie à Bérenger II.

En 952, Otton paſſe en Italie, où l'appeloit Adélaïde, veuve du roi Lothaire, que Bérenger II tenoit captive dans un château. Il délivre cette princeſſe & l'épouſe. Il reçoit le ſerment de Bérenger, & lui laiſſe le royaume. Il va enſuite réprimer des rebelles en Allemagne. Rome lui avoit fermé ſes portes : un pape, quelques années après, les lui ouvrit.

961. Jean XII

Jean XII avoit été mis ſur le ſaint ſiege à l'âge de dix-huit ans. Petit-fils

de la célebre Marozie, concubine de Sergius III, il joignoit aux mœurs corrompues de ſon ſiecle un caractere hardi & entreprenant. La tyrannie de Bérenger & de ſon fils Adalbert excitant par tout l'eſprit de révolte, ce pontife conjure Otton, *pour l'amour de Dieu & des ſaints Apôtres, de venir delivrer l'égliſe romaine des griffes de deux monſtres qui la déchiroient.* Le roi d'Allemagne ſe rend à ſes vœux. On dépoſe Bérenger & ſon fils; on couronne à Milan Otton roi d'Italie. L'année ſuivante, il eſt couronné empereur à Rome par Jean XII; & il confirme les donations des princes françois, ſi intéreſſantes pour la papauté.

le rappelle contre Bérenger.

On le couronne roi & empereur.

Bientôt le pape oublie ſes engagemens. Uni avec Adalbert contre l'empereur, il raſſemble même des troupes. Mais ſe voyant trop foible pour réſiſter, il prend la fuite. Les Romains prêtent un nouveau ſerment de fidélité, par lequel ils s'engagent à n'élire & ne conſacrer aucun pape; ſans le conſentement de l'empereur ou de ſon fils. Un concile fait le procès à Jean, accuſé de crimes énormes. On le cite deux fois; on ne reçoit d'autre réponſe que des menaces d'excommunication. On le dépoſe enfin, & on élit Léon

Le pape le trahit.

VIII, ſimple laïque, mais homme vertueux. Le pontife dépoſé ne perd point courage. Il fait révolter les Romains; il entre dans la ville; il tient un concile où Léon eſt dépoſé à ſon tour. La mort ſubite de Jean XII n'éteignit point la ſédition. Benoit V fut élu pour le remplacer; car les Romains ne penſoient déjà plus à leur ſerment. Ce peuple, ſelon Luitprand, évêque de Crémone, Lombard d'origine & auteur contemporain, étoit alors ſi mépriſé, quoique toujours fier, qu'on déſignoit par le nom ſeul de Romain un homme perfide, lâche & infame.

Jean dépoſé fait révolter les Romains.

Idée qu'on avoit de ce peuple.

---

964. Otton I ſubjugue Rome.

Tant d'audace contre un grand prince eut l'effet des entrepriſes inſenſées. Otton qui venoit de prendre Berenger dans Montéfeltro, aſſiege Rome, & la réduit aux abois. Les Romains obtiennent grace en ſe ſoumettant. Benoît comparoît en préſence d'un concile, s'avoue coupable, ſe dépouille des habits pontificaux. Léon VIII, avec *tout le clergé & tout le peuple Romain*, fait un décret célèbre qu'on regarde comme loi fondamentale de l'empire, portant, » qu'Otton & ſes ſucceſſeurs au ro-» yaume d'Italie, auront à perpé-» tuité le pouvoir de ſe choiſir un ſuc-» ceſſeur, de nommer le pape, & de

Fameux décret de Léon VIII

» donner l'inveſtiture aux évêques. »

Si ce décret eſt faux.

Muratori & d'autres ont attaqué l'authenticité de ce décret, qui ſe trouve par extrait dans Gratien. Mais on obſerve que la forme peut en être fauſſe, ſans que le fond en ſoit moins vrai, puiſque Luitprand raconte le fait conformément à l'acte même. « La col» lection de Golbaſtus, dit M. Pfeffel, » eſt remplie de lois & de conſtitu» tions pareilles, dont le fond eſt in» conteſtablement vrai, & qui cepen» dant ſont de franches impoſtures. »

Nouvelle révolte des Romains, punie.

A peine l'empereur avoit quitté l'Italie, que les Romains, par un nouvel attentat, chaſſerent Jean XIII, élu en préſence des commiſſaires impériaux après la mort de Léon VIII. Juſtement irrité, Otton vient pour la quatrieme fois, & punit ſévérement les ſéditieux. Il exile les conſuls, fait pendre les tribuns, fait fouetter par les rues le préfet de Rome. On voit que les anciennes dignités ſubſiſtoient de nom ; vaine pâture de l'orgueil d'un peuple auſſi foible que turbulent.

Guerre d'Otton avec les Grecs.

L'empereur grec, Nicéphore, avoit reconnu la dignité impériale d'Otton, avoit fiancé ſa fille au fils de ce prince ; & cependant il fit aſſaſſiner les ambaſſadeurs qui devoient emmener la prin-

96).

ceſſe. La guerre s'alluma entre ces deux empereurs. Les Allemands attaquerent la Pouille & la Calabre. Une armée grecque fut battue, & les priſonniers, renvoyés à Conſtantinople, le nez coupé. Nicéphore ayant été tué par ſes ſujets, Jean Zimiſcès, ſon ſucceſſeur, conclut la paix avec Otton, en lui cédant la ſouveraineté ſur Capoue. Otton mourut en 973. Le ſurnom de Grand n'étoit point pour lui un hommage de la flatterie : il le méritoit.

Sa mort.

Il imitoit Charlemagne.

Imitateur de Charlemagne dans ſes entrepriſes, comme lui il aima les lettres; & Brunon, archevêque de Cologne, ſon frere, lui inſpira le goût d'une eſpece d'académie. Comme Charlemagne, il eut fort à cœur la converſion des barbares qu'il vouloit ſoumettre; & il fonda pluſieurs évêchés dans le nord, où le chriſtianiſme étendoit ſes branches. Soit dévotion à la mode, ſoit mauvaiſe politique, il rendit le clergé d'Allemagne trop puiſſant, en lui conférant des duchés & des comtés, avec les droits des autres ſeigneurs ou princes. Mais pour contrebalancer ce pouvoir, il établit des *avoués*, à la nomination de l'empereur, qui devoient partager le gouvernement avec les prélats. Les prélats ſe délivrerent bientôt

Il rendit le clergé trop puiſſant.

de ces avoués. Otton, comme Charlemagne, ou ne prévit point trop l'avenir, ou fut entraîné par les circonſtances.

Hérédité des fiefs établie.

L'hérédité des fiefs, autre principe de déſordres, s'établit preſque généralement en Allemagne. L'empereur fit décider par le duel une des grandes queſtions qui puſſent exercer la ſagacité des juriſconſultes : il s'agiſſoit de ſavoir ſi la repréſentation devoit avoir lieu en ligne directe ; ſi, par exemple, un petit-fils, repréſentant le fils, devoit ſuccéder préférablement à ſes oncles. Le droit de neveu prévalut, parce que leur champion fut vainqueur : la loi ſubſiſte toujours. Sous le regne ſuivant, une diete ordonna que les cauſes douteuſes ne ſeroient plus décidées par le ſerment, mais par le duel. Du moins les lâches perdirent l'avantage qu'ils pouvoient tirer du parjure.

Droit de repréſentation.

Le duel décide.

973. Otton II.

Otton II, n'ayant que dix-huit ans, ſuccede à ſon pere, qui l'avoit fait élire dès 961 ; précaution néceſſaire pour aſſurer la couronne dans une famille. Sa jeuneſſe occaſionna des troubles qu'il eut la force de diſſiper. Rome ouvrit un théâtre à ſa juſtice par de nouveaux crimes. Creſcentius ou Cincius, fils de l'impudique Théodora, qu'on dit avoir été concubine de Jean X, ayant formé

Troubles de Rome.

le projet de rétablir la république Romaine, ſouleva le peuple, & fit périr dans une priſon le pape Benoît VI, à qui les factieux donnerent pour ſucceſſeur Benoît VII. Une autre faction élut Boniface VII, une autre Jean XIV, dont Boniface fut le meurtrier. Ces horreurs ſe ſuccédoient ſi rapidement que les hiſtoriens ne s'accordent point ſur les noms ni ſur les dates. Le pape des uns eſt l'antipape des autres.

Papes & antipapes en grand nombre.

L'empereur meurt en Italie.

J'ai parlé, ſous la derniere époque, de la guerre de France au ſujet du royaume de Lorraine, qu'Otton partagea politiquement avec le frere du roi Lothaire. Cette guerre finie, l'empereur ſe rendit à Rome, & réprima les ſéditieux. Il voulut enſuite prendre la Calabre ſur les Grecs; mais les Saraſins, leurs alliés pour le moment, taillerent ſon armée en pieces. Il mourut à Rome, où il faiſoit de nouveaux préparatifs.

983. Creſcentius renouvelle à Rome les révoltes.

Son fils Otton III, déjà élu, lui ſuccede à l'âge de trois ans. L'aïeule & la mere de l'empereur enfant ſe diſputent l'autorité, & une régence orageuſe trouble l'Allemagne. Rome vit bientôt renaître les factions & les ſcandales. Creſcentius y mit tout en feu par ſon fanatiſme de liberté. Jean XV appela l'empereur. Otton parut en Italie en 996.

Le pape étant mort, il mit à sa place Grégoire V, & se fit couronner par ses mains. Grégoire étoit proche parent de l'empereur. Crescentius ne laissa pas de le chasser, établit un autre pontife, sous le nom de Jean XVI, & persuada encore aux Romains qu'ils étoient libres.

Mais en 998, Otton entre à Rome. Il assiége le château Saint Ange, où le rebelle étoit renfermé, il l'emporte d'assaut, ou, selon les autres italiens, y entre par capitulation; enfin, il fait trancher la tête à Crescentius. Les Romains avoient crévé les yeux à leur antipape. Grégoire V porta la vengeance jusqu'à le faire promener sur un âne, dont la queue lui servoit de bride. Qu'on juge des mœurs publiques, par celles des chefs de la religion, qui malheureusement entraînés par le torrent de ces mœurs perverses, y ajoutoient la force d'un exemple contagieux.

Otton III le punit enfin.

Nous marchons ici à travers les ronces de l'histoire. Les objets se confondent, se ressemblent, & n'offrent presque aucun détail intéressant. C'est ce qui nous force à indiquer seulement les faits principaux, jusqu'à ce que les matieres se prêtent à un développement plus agréable. Ces premiers pas sont nécessaires, pour arriver dans les campagnes enri-

Aridité de l'histoire, en passant.

chies par la culture. Nous trouverons toujours, en avançant, quelques fruits à moiſſonner; & c'eſt alors que les détails deviendront utiles.

CHAPITRE II.

Hugues Capet détrône en France la maiſon de Charlemagne. — Robert. — Philippe I.

987. Hugues Capet veut s'approprier la couronne de France.

TANDIS que la maiſon de Saxe poſſédoit l'Allemagne & l'Italie, démembrées de l'empire françois, la maiſon de Charlemagne perdit la couronne de France, qui n'étoit preſque plus qu'un titre ſans réalité. La mort du roi Lothaire fut bientôt ſuivie de celle de Louis V, ſon fils. Hugues Capet, auſſi illuſtre par ſon mérite que par ſa naiſſance & ſon pouvoir, ſaiſit l'occaſion de s'approprier cette couronne, qu'avoient porté Robert, ſon aïeul, & Eudes, ſon grand-oncle Elle appartenoit par le droit du ſang à Charles, duc de Lorraine, frere de Lothaire. La qualité de vaſſal de l'empereur parut un titre légitime pour l'en exclure. On le décria comme un lâche, indigne de ſon ſang, traître à ſa patrie.

Hugues avoit mis le clergé & les moines dans ſes intérêts, en renonçant aux abbayes qu'il avoit héritées de ſon pere. Une extrême dévotion, réelle ou apparente, pour les reliques, lui attiroit leurs ſuffrages, & la vénération du peuple. Saint Riquier, dont il avoit porté la châſſe nu pieds, étoit cité comme lui ayant promis la couronne : & ce bruit, répandu à propos, lui en préparoit les voies. Enfin, l'adreſſe & la force contribuerent au ſuccès de ſon ambition. Il ſe fit reconnoître dans une aſſemblée nationale ; il ſe fit ſacrer à Rheims ; il eut la précaution de s'aſſocier Robert, ſon fils. Charles entra dans le royaume, s'empara de Laon, enſuite de Rheims, par la trahiſon de l'archevêque Arnoul, ſon oncle. Mais trahi lui-même par l'évêque de Laon, il tomba entre les mains de ſon rival, & mourut priſonnier en 992.

Comment il avoit gagné le clergé & les moines.

Il eſt ſacré au préjudice de Charles, duc de Lorraine.

Ce fut une grande affaire d'état, que le procès de cet Arnoul de Rheims, ſi ingrat envers ſon bienfaiteur, envers un roi qu'il avoit reconnu, & à qui il avoit prêté ſerment. On aſſemble un concile pour le juger. Ses partiſans ſoutiennent que ſa cauſe doit aller à Rome. Arnoul d'Orléans, un des plus reſpectables évêques du royaume, prouve le contraire.

Procès d'Arnoul de Rheims, traître au roi.

Diſputes ſur la juriſdiction du pape.

Après avoir dépeint vivement les ſcandales dont le ſaint ſiége étoit déshonoré, il dit : *Si le pape eſt recommandable par ſa ſcience & ſa vertu, nous n'avons rien à craindre de ſa part : encore moins devons-nous le craindre, s'il s'égare par ignorance ou par paſſion.* On reconnut enfin que le concile pouvoit juger. Le roi vint en perſonne preſſer la ſentence. Le coupable ſe jeta humblement à ſes pieds, ſe dépouilla des marques de ſa dignité, & donna ſon acte de démiſſion. Hugues promit de lui épargner la vie, s'il ne commettoit un nouveau crime digne d'être *puni par le glaive.* Le fameux Gerbert fut mis à ſa place.

Gerbert, archevêque de Rheims.

Gerbert, homme ſans naiſſance, élevé par ſon génie, avoit été moine d'Aurillac. En butte à la haine jalouſe des autres moines, qu'il mépriſoit, il s'étoit retiré en Eſpagne, & y avoit étudié les ſciences des Arabes. Comme mathématicien & philoſophe, il étoit ſorcier aux yeux du peuple. Mais il avoit percé dans les cours; il étoit devenu précepteur d'Otton III, enſuite de Robert, fils de Hugues Capet. Le roi ne pouvoit mieux le récompenſer qu'en lui donnant le ſiége de Rheims.

Jean XV veut le dépoſer.

Sa fortune & ſon mérite l'expoſoient trop. Des évêques envieux écrivirent à

Jean XV, que la dépoſition d'Arnoul étoit nulle, puiſqu'elle s'étoit faite ſans le pape. Cette raiſon parut déciſive. Malgré les remontrances reſpectueuſes du roi, Jean ne balança point à interdire tous les prélats du concile. Alors Gerbert, ſe livrant à l'ardeur naturelle de ſon eſprit, invectiva contre le ſouverain pontife, dans une lettre adreſſée à l'archevêque de Sens. » Ne donnons pas lieu » à nos adverſaires, dit-il, de croire que » le ſacerdoce ſoit tellement ſoumis à » un ſeul, que ſi cet homme ſe laiſſe » corrompre ou ſéduire par argent, par » faveur, par crainte, par ignorance, » on ne puiſſe plus être évêque ſans » employer auprès de lui de pareils » moyens ». Jean XV fut le plus fort. La cour vouloit le ménager, parce qu'il attaquoit auſſi le mariage du roi Robert avec Berthe. Un légat vient de ſa part donner des ordres, tenir des conciles. Arnoul fut rétabli, Gerbert dépoſé. Mais le premier reſta en priſon juſqu'à la mort de Hugues Capet; & le ſecond, ayant trouvé un aſyle auprès d'Otton III, ſon élève, devint archevêque de Ravenne, enſuite pape ſous le nom de Silveſtre II.

Sa lettre contre le pape.

Gerbert dépoſé.

996. Grégoire V caſſe le mariage du roi Robert.

Dès que Robert eut ſuccédé à ſon pere, il ſe vit lui-même d'autant plus expoſé aux entrepriſes de la cour de

Rome, qu'il joignoit à un caractere foible une dévotion ſcrupuleuſe & peu éclairée. L'égliſe avoit étendu les empêchemens du mariage juſqu'au ſeptieme degré. Il étoit parent au quatrieme de Berthe, ſon épouſe, tendrement chérie & digne de ſa tendreſſe. Leur mariage avoit été autoriſé par pluſieurs évêques. Grégoire V entreprend de le rompre; & dans un concile de Rome, ſans examen de la cauſe, ſans entendre les parties, avec l'autorité la plus deſpotique, il publie un décret foudroyant, qui ordonne au roi & à la reine de ſe ſéparer, ſous peine d'excommunication; & qui interdit tous les évêques complices de leur prétendu crime, juſqu'à ce qu'ils viennent faire ſatisfaction au ſaint ſiége.

Effets de l'excommunication de ce bon prince.

Retenu par l'amour conjugal, Robert ne ſe preſſa point d'obéir : il ſe tint pour excommunié. Selon le récit du cadinal Pierre Damien, les courtiſans éviterent tout commerce avec lui; deux domeſtiques ſeulement lui reſterent, dont la ſuperſtition alloit juſqu'à purifier par le feu la vaiſſelle dont il s'étoit ſervi à table. Cet auteur crédule ajoute que la reine accoucha d'un monſtre, qui avoit un cou & une tête d'oie : punition évidente de l'inceſte. Robert converti par ce prodige, ou plutôt craignant une révolte,

Il ſe ſoumet.

& cédant aux terreurs ſuperſtitieuſes, répudia Berthe, épouſa Conſtance, fille du comte d'Arles ; & ſe donna un tyran au lieu de l'épouſe aimable qu'on le forçoit de renvoyer. Grégoire l'obligea encore de rétablir le traître Arnoul ſur le ſiége de Rheims. Que n'annoncent pas des ſcenes ſi étranges ? On verra les foudres du Vatican embrâſer bientôt toute l'Europe, ébranler tous les trônes, & rompre les plus forts liens de la ſociété.

Il refuſe la couronne d'Italie.

Cependant Robert auroit pu devenir ſouverain des papes, s'il avoit eu de l'ambition & de la vigueur. Après la mort de Henri II, ſucceſſeur d'Otton III, le dernier empereur de la maiſon de Saxe; les Italiens, dégoutés de la domination allemande, lui offrirent leur couronne & l'empire. Il eut la prudence de refuſer. La maiſon de Franconie remplaça celle de Saxe, dans la perſonne de Conrad II, dont le regne commence en 1024.

Factions dans ce pays.

Sous celui de Henri II, Ardoin, marquis d'Ivrée, avoit porté le titre de roi d'Italie, & ſoutenu la guerre contre le monarque allemand. Pavie tenoit pour l'un, Milan pour l'autre. Une haine implacable s'éleva entre ces deux villes. Toute l'Europe étoit pleine de factions; mais nulle part elles n'étoient auſſi ora-

geuſes qu'en Italie. On peut croire que l'état violent de Rome, partagée entre les empereurs, les papes & l'amour de la liberté, imprimoit au reſte le mouvement, ou donnoit plus d'activité à l'inquiétude nationale.

Robert tyrannise par sa femme.

Pour revenir à Robert, ſon ſecond mariage fut une ſource de chagrins & de malheurs. La reine Conſtance dominoit avec une hauteur inſupportable. Elle voulut régler la ſucceſſion. N'aimant pas le prince Henri, l'aîné de ſes fils, elle remua tout pour que le roi s'aſſociât le cadet, nommé Robert. Irritée d'un refus, elle perſécuta les deux freres, unis par une ſincere amitié. Elle fut cauſe qu'ils prirent les armes contre leur pere, dont elle dictoit preſque toujours les volontés. Heureuſement ils rentrerent bientôt dans le devoir.

Hérétiques d'Orléans.

Rien n'eſt plus propre à donner l'idée de cette princeſſe, & des mœurs du ſiecle en général, que l'affaire des hérétiques d'Orléans. Une femme italienne avoit dogmatiſé en ſecret, & ſéduit pluſieurs perſonnes, parmi leſquelles ſe trouvoient des eccléſiaſtiques de réputation. Leur héréſie attaquoit les dogmes & les uſages de l'égliſe. Ils furent arrêtés. Examinés dans un concile, où ils diſputerent avec les évêques, on les condamna au

au feu. Conſtance étoit à la porte de l'égliſe, quand ces malheureux paſſerent pour être conduits au bûcher. Avec une baguette, elle creva l'œil à l'un des principaux, qui avoit été ſon confeſſeur: elle s'en applaudit vraiſemblablement comme d'un effort de zele & de vertu. Trait de cruauté atroce.

Henri I, que Robert avoit fait ſacrer de ſon vivant, lui ſuccéda en 1031. Conſtance arma ſon autre fils contre ce frere, dont il s'étoit montré l'ami juſqu'alors. Le roi, d'abord fugitif en Normandie, diſſipa peu de temps après la ſédition, & donna le duché de Bourgogne au rebelle. Le trait le plus ſingulier de ſon regne, c'eſt qu'il épouſa en ſecondes noces la fille de Jarodiſlas, czar ou prince de Ruſſie. Les empêchemens du mariage étoient ſi multipliés, & l'exemple de ſon pere ſi effrayant, qu'il crut ſans doute devoir chercher une femme dans ce pays inconnu, pour ne pas courir les riſques de l'excommunication. Telle étoit la confuſion de toutes choſes dans l'ordre civil, qu'un roi même ne ſavoit comment ſe marier! 1031. Regne de Henri I. Le mariage devient difficile par les empêchemens.

On ne peut dépeindre les déſordres que l'anarchie produiſoit d'ailleurs. La *paix* & la *trève de Dieu*, imaginées comme un remede, donneront du moins quelque idée du mal. En 1033, les évê- Paix de Dieu ordonnée par les évêques.

ques publierent un décret, qu'ils ſuppoſoient d'inſpiration divine, par lequel tout laïque étoit obligé de ne plus porter les armes, de ne pas exiger la reſtitution d'un bien uſurpé, de ne pas venger la mort de ſes parens, de pardonner aux meurtriers, de jeûner le vendredi au pain & à l'eau, & de s'abſtenir de chair le ſamedi. Quiconque refuſeroit de s'y obliger par ſerment, devoit être excommunié & privé de la ſépulture.

Un ſage prélat s'y oppoſe ſeul. Un ſeul évêque oſa blâmer cette ordonnance : il repréſenta qu'il n'appartenoit qu'aux rois d'ordonner la paix ou la guerre ; qu'un tel ſerment ne ſerviroit qu'à multiplier les parjures ; que la prudence ne permettoit point d'impoſer des obligations inſupportables au plus grand nombre. On le regarda comme l'ennemi de la paix, juſqu'à ce qu'il eût ſuivi l'exemple des autres.

Cette paix ſe détruit d'elle-même. Mais l'expérience démontra bientôt la ſageſſe de ſon avis. Les guerres privées, les violences recommencerent après un court accès de dévotion ; & les ſcrupuleux en furent néceſſairement les victimes. Chaque petit ſeigneur étoit alors le tyran de ſa terre & l'ennemi de ſes voiſins ; chaque grand ſeigneur étoit un plus terrible tyran. Il ne reſtoit ni lois ni juſtice : les armes décidoient de tout.

Voyant l'inutilité de leurs cenſures, les évêques changerent la paix de Dieu en trêve, vers l'an 1040. On ordonna que depuis le mercredi au ſoir juſqu'au lundi matin, les voies de faits ſeroient interdites, ſous peine d'amende & d'excommunication. C'étoit encore trop. On reſtreignit ce réglement à l'eſpace depuis le ſamedi au ſoir juſqu'au lundi matin; de ſorte que, tout le reſte de la ſemaine, le meurtre & le brigandage pouvoient paroître autoriſés. Un gouvernement de ſauvages n'offre rien de ſi mauvais. C'eſt le tableau de la ſituation des François ſous le regne de Henri I, qui ne finit qu'en 1060. Jettons un coup-d'œil ſur les autres peuples, dont il ſuffit pour le préſent d'avoir une idée générale. Nous verrons par-tout les mêmes principes de calamités.

On la change en trêve auſſi inutile.

CHAPITRE III.

L'Angleterre, l'Eſpagne, l'empire des Arabes & l'empire de Conſtantinople, ſous les deux dernieres époques, depuis Charlemagne.

L'ANGLETERRE.

Depuis Alfred, tout empire en Angleterre.

DEPUIS le grand Alfred, l'Angleterre perdit de jour en jour les fruits de ſes admirables inſtitutions, que les troubles, les guerres & la barbarie empêchoient de s'affermir dans le royaume. Edouard l'Ancien, ſon fils, fut ſans ceſſe armé contre les Danois. Trois fils d'Edouard, Athelſtan, Edmond I & Edred, régnerent ſucceſſivement avec peu de tranquillité. Sous le dernier, les moines de l'ordre de ſaint Benoît s'établirent comme des réformateurs; attaquerent le clergé & les autres moines, dont le déréglement étoit public; gouvernerent l'eſprit du roi; occaſionnerent une révolte contre Edwy, ſon ſucceſſeur, qui n'avoit pas le même ſyſtême; devinrent plus puiſſans ſous Edgard, dont ils ont vanté les vertus, quoique ſouillées de beaucoup de taches; & régnerent en

Les Bénédictins y deviennent trop puiſſans.

quelque ſorte ſous le nom d'Edouard le Martyr. Le célebre Abbé Dunſtan, évêque de Worceſter & de Londres, archevêque de Cantorbery, poſſédant à la fois ces trois ſieges, avec la réputation de ſaint, fut l'ame de tous les mouvemens en faveur des moines. Il y attachoit la gloire & le ſervice de dieu. L'empire étonnant qu'il leur procura, ſervit à augmenter celui que prenoit la cour de Rome.

L'abbé Dunſtan, auteur de leur crédit

Ce n'étoit pas le moyen de repouſſer les Danois, dont les irruptions recommencerent en 991. Ethelred, prince ſans génie & ſans courage, excita leur avidité, en achetant leur retraite. Swenon, roi de Danemarck, & Olave, roi de Norwege, fondirent ſur l'Angleterre. Ils gagnerent une bataille, & vendirent pour ſeize mille livres peſant d'argent une paix honteuſe, qui annonçoit de nouvelles hoſtilités. Les Anglois, comme la plupart des autres Germains, avoient dégénéré de leur ancienne valeur, & de cet amour de la liberté qui bravoit la mort. Ils ſe ſoumirent à Swenon, en 1013. Canute le Grand, ſon fils, monta ſur le trône en 1017. Ce prince affermit ſon pouvoir, conquit la Norwège, & poſſéda trois royaumes. Il finit ſon regne dans les exercices de dévotion, pélerin

Invaſion des Danois ſous Ethelred.

Ils ſubjuguent le royaume.

Canute le Grand regne après Swénon.

à Rome, fondateur d'égliſes en Angleterre. Ses deux fils, Harold & Canute II, ne ſoutinrent point ſa gloire. Leur regne fut court. Après la mort du dernier, en 1041, les Anglois ſecouerent le joug étranger; ils appeierent Edouard le Confeſſeur, prince de l'ancienne maiſon royale, réfugié en Normandie, qui régna en prince foible. Ayant rendu ſon mariage ſtérile, par un vœu indiſcret de virginité, il laiſſa l'Angleterre expoſée à l'ambition du fameux Guillaume, duc de Normandie, comme on le verra ſous l'époque ſuivante.

Edouard le Confeſſeur ſuccede aux Danois.

L'ESPAGNE.

Les chrétiens perſécutés par leur faute dans le royaume de Cordoue.

L'Eſpagne, plus agitée que l'Angleterre, ne préſente qu'un tableau confus de grands déſordres, de petits combats & de petites révolutions. Les chrétiens ſe firent perſécuter dans le royaume de Cordoue, en outrageant par leurs diſcours le mahométiſme; ce que les lois défendoient ſous peine de mort. Un ſage évêque, déclara en vain qu'on ne devoit pas regarder comme martyrs, ceux qui ſans néceſſité venoient maudire Mahomet; en vain un concile que Mariana traite de conciliabule, défendit cet excès de zele: on en vit encore de nombreux

exemples, célébrés comme des actions héroïques.

Le foible royaume des Aſturies, fondé par Pélage, unique rejeton des rois goths, s'accrut par la valeur & la ſageſſe d'Alphonſe III, ſurnommé le Grand. Garcias Ximenès, françois d'origine, fondoit en même-temps le royaume de Navarre, qui dans la ſuite devint le plus conſidérable des états chrétiens du pays. Les Maures ou Arabes poſſédoient cependant encore le Portugal, la Murcie, l'Andalouſie, Valence, Grenade, Tortoſe, & l'intérieur des provinces, juſqu'au-delà des montagnes de Saragoſſe & de la Caſtille; c'eſt-à-dire, plus des trois quarts de l'Eſpagne, & les plus fertiles contrées.

Ils agrandiſſoient le royaume des Aſturies, & fondoient celui de Navarre.

Les Maures poſſédoient plus des trois quarts de l'Eſpagne.

Parmi eux, une foule de ſeigneurs trop puiſſans, affectoient l'indépendance; le ſouverain avoit à combattre les ſujets. Mais les chrétiens n'étoient pas entre eux plus unis. Toujours en guerre avec les Maures, ils ſe déchiroient encore mutuellement. Le regne d'Alphonſe-le-Grand fut plein de conſpirations & de révoltes. Sa propre femme, ſes deux fils, furent des rebelles. Il remit la couronne à Garcias, l'aîné; il combattit même généreuſement ſous ſes ordres; il mourut en 912 avec la gloire d'un

Diviſions entre les chrétiens, même ſous Alphonſe-le-Grand.

héros. On a de lui une chronique, qui remonte juſqu'au regne de Wamba.

Ramire II défait les Maures à Simencas.

Un autre héros de l'Eſpagne, Ramire II, roi de Léon & des Aſturies, remporta en 938 la célebre victoire de Simencas ſur les Maures, dont quatre-vingt mille, dit-on, furent tués. Il avoit promis à ſaint Jacques, dans un pélérinage de Compoſtelle, que, s'il étoit vainqueur, tous ſes ſujets donneroient chaque année une certaine meſure de blé à cette égliſe. L'égliſe s'enrichit, & le nom de ſaint Jacques devint le cri de guerre des Eſpagnols. On trouve par-tout quelque trait ſemblable : par-tout la confiance qu'ils ont inſpirée a quelquefois produit de grands ſuccès.

Son vœu à ſaint Jacques.

Almanzor, vainqueur des chrétiens, vaincu enſuite.

Cependant le brave Almanzor, vice-roi de Cordoue, ennemi célebre des chrétiens, les tailla en pieces en 995, prit Léon d'aſſaut l'année ſuivante, ſaccagea enſuite Compoſtelle, pilla les tréſors de Saint-Jacques, dont il fit tranſporter les portes à Cordoue, ſur les épaules des vaincus. Une maladie épidémique l'ayant forcé à la retraite, les chrétiens ne doutant pas que le ciel ne fut leur vengeur, ſe réunirent enfin, & battirent Almanzor en 998. Ce général, qui les avoit, dit-on, vaincus dans plus de cinquante combats, qui joignoit les

vertus politiques à l'héroïſme militaire, qui gouvernoit les Juifs & les chrétiens avec autant d'équité que les Muſulmans, ne put ſurvivre à ſa défaite, & ſe laiſſa mourir de faim.

Mort de ce grand homme.

Peu d'années après, deux ſeigneurs Maures ſe diſputent le trône d'Hiſſem II, dernier roi du ſang d'Abdérame. Les comtes de Barcelone & d'Urgel, avec trois évêques, prennent les armes pour l'un contre l'autre; & les trois évêques ſont tués en combattant. Quel pouvoit être le motif de ces chrétiens, unis à des infideles malgré la haine de religion? ſans doute le déſir de profiter de leurs guerres civiles; peut-être auſſi le goût de chevalerie & la paſſion des aventures, que les Saraſins inſpiroient par leur exemple.

Trois évêques tués en combattant pour des Maures.

Dès le commencement du onzieme ſiecle, le royaume de Cordoue fut démembré par l'ambition d'une foule de ſeigneurs qui, à la faveur des troubles, uſurperent le titre de rois. Tolède, Valence, Saragoſſe, Séville, Orihuéla, preſque toutes les grandes villes, eurent des rois indépendans. Les provinces ſe changerent en royaumes. Les royaumes ſe multiplierent de même parmi les chrétiens. Un Sanche, roi de Navarre, ſurnommé le Grand, parce qu'il fit des

Le royaume de Cordoue diviſé en pluſieurs royaumes.

Même diviſion des royaumes parmi les chrétiens.

conquêtes sur les Maures, eut l'imprudence de partager ses états entre ses quatre fils. Il y eut des rois de Léon, des rois de Navarre, des rois de Castille, des rois d'Aragon. Ces rois sortis de la même tige devinrent ennemis; car c'étoit le fruit des partages. En un mot, l'ancienne histoire d'Espagne est toujours moins intéressante & plus ténébreuse; à mesure qu'elle se subdivise en plus de branches entrelacées. On n'y voit guère qu'un ramas confus de crimes, que la discorde produit ailleurs avec plus d'éclat.

Ce qui rend l'ancienne histoire d'Espagne fatigante.

Les Ricos hombrès d'Aragon.

Une chose vraiment digne d'attention, c'est que le peuple étant par tout esclave & opprimé, la noblesse d'Aragon lui procura de grands privileges dans ce royaume, afin de se faire un parti puissant contre le souverain. Les *Ricos hombrès*, élus par le peuple, formerent un tribunal très-redoutable à la couronne.

Autorité du grand-justicier à l'égard du roi.

A leur tête étoit le grand justicier. Il recevoit le serment du roi; & lui tenant une épée nue sur le cœur, il prononçoit ces paroles : *Nous qui valons autant que vous, nous vous faisons notre seigneur & roi, à condition que vous maintiendrez nos privileges & libertés; sinon, non.* En cas de violation des privileges, le justicier avoit droit de le citer devant les états généraux, & de le faire déposer.

Il étoit l'interprète, l'arbitre des lois, le juge ſuprême. Dans la ſuite, en 1461, on créa un tribunal, à la nomination des états, pour juger en cas de beſoin le grand juſticier. Il lui falloit des éphores. Cette magiſtrature ne commença que ſous Philippe II à perdre de ſon autorité : aujourd'hui ce n'eſt qu'un titre.

L'EMPIRE DES ARABES.

Le grand empire des Arabes éprouvoit auſſi les révolutions, que produiſent la diſcorde & la guerre, qui renverſent tôt ou tard les trônes les mieux affermis. Après Watik, vers le milieu du neuvieme ſiecle, s'obſcurcit la gloire du califat. Sous des princes foibles ou méchans, les gouverneurs ſecouent le joug de l'autorité. Alger, Tunis, Tripoli, forment des états particuliers. Bientôt les querelles de religion augmentent le déſordre, arment les ambitieux. La ſecte des Fatimites ſe releve avec la fureur du fanatiſme. Elle fonde un empire en Egypte. Le Caire, capitale de cet empire, devient en même temps le ſiege d'un nouveau calif, & une ville de commerce très-floriſſante.

Diſcordes funeſtes à l'empire des Arabes.

Sectes des Fatimites.

Calif du Caire.

D'autres fanatiques, perſuadés que le relâchement introduit dans la reli-

Troiſieme calif en Afrique.

gion de Mahomet demandoit une réforme, se livrant aux transports de l'enthousiasme, s'attirent des persécutions & des anathêmes, acquierent des forces parce qu'ils sont persécutés. Ils se révoltent, remportent des victoires, s'emparent des côtes occidentales de l'Afrique. Enfin, leur chef unissant, comme les deux autres califs, le sacerdoce & la royauté, gouverne sous le nom de Miramolin ce nouvel empire, détaché d'un corps immense.

Les Turcs appelés par les califs de Bagdad, les dépouillent bientôt.

Les califs de Bagdad avoient reçu pour troupes auxiliaires les Turcs ou Turcomans, de la race des Huns, peuple sorti de la Tartarie, ne respirant que la guerre & les conquêtes. Ces auxiliaires saisirent l'occasion de subjuguer ceux dont ils étoient les défenseurs. Ils se rendirent maîtres des provinces de l'Asie, ils dépouillerent les califs de l'autorité royale, en révérant leur dignité pontificale : car ils se soumirent avec prudence à la religion du pays. On vit naître plusieurs états sous des monarques, appelés sultans, qui prenoient l'investiture du calif, mais qui avoient grand soin de ne pas lui laisser prendre trop d'autorité. Le roi pontife, vers le milieu du onzieme siecle, étoit déjà comme les rois de

l'Europe : plus il avoit des vaſſaux, moins il avoit de pouvoir.

L'EMPIRE DE CONSTANTINOPLE.

L'empire de Conſtantinople, ſur le penchant de ſa ruine, offre toujours un ſpectacle de foibleſſe, de folie, de ſuperſtition, de crimes & de ſoulevemens. Nicéphore, que nous avons vu détrôner Irène, fut un tyran exécrable. Les Saraſins lui enleverent l'île de Chypre ; & les Bulgares, fléau de la Thrace, le tuerent dans une bataille, en 811, après avoir détruit ſon armée.

Tout fait pitié ou horreur à Conſtantinople.

Nicéphore.

Staurace, ſon fils, ſe rendit ſi odieux dès le commencement de ſon regne, qu'une révolte générale l'engagea à ſe faire moine.

Staurace.

Michel Rangabé refuſa de faire la paix avec les Bulgares, parce qu'un moine décida qu'on ne pouvoit pas en conſcience rendre les transfuges. Alors les Bulgares défirent entierement les Grecs ; l'empereur prit la fuite ; & les officiers indignés proclamerent Léon l'Arménien.

Michel Rangabé.

Celui-ci veut faire aſſaſſiner le roi des Bulgares, qui ſe venge en ſaccageant les fauxbourgs de Conſtantinople. L'empereur n'imagine rien de mieux pour

Léon l'Arménien, iconoclaſte.

ſauver l'état, que de détruire l'idolâtrie, c'eſt-à-dire, les images. Il commande une nouvelle perſécution, & on le maſſacre en 820 dans une égliſe.

Michel le Bègue. Michel le Bègue, ſon ſucceſſeur, tolere d'abord le culte des images, mais il change de ſyſtême ; il perſécute, il veut même qu'on obſerve le ſabbat, & qu'on célebre la pâque comme les Juifs. Les Saraſins profitent de ſon imbécilité, pour prendre l'île de Crète (aujourd'hui Candie) ; ils s'emparent de preſque toute la Sicile ; ils envahiſſent la Pouille & la Calabre.

Théodora ſemblable à Irène. Sous Théophile, quoique plus digne de régner, la perſécution redouble, & les Saraſins étendent leurs conquêtes. Après ſa mort, l'impératrice Théodora, régente pendant la minorité de Michel III, rétablit le culte des images, comme l'avoit fait Irène. Elle veut enſuite convertir les manichéens par la terreur, elle en fait égorger des milliers. Ceux qui échappent aux ſupplices vont groſſir les troupes des Saraſins, & l'empire a pour ennemis ſes propres ſujets.

Michel III Michel relegue Théodora dans un couvent, ſe livre à tous les crimes, porte l'impiété juſqu'à faire une farce des cérémonies eccléſiaſtiques : enfin il eſt aſſaſſiné en 867 par Baſile, qu'il s'étoit

aſſocié, & qu'il vouloit imprudemment dépoſer.

Baſile, mendiant autrefois, ſe trouve empereur. On vante ſa vertu & ſa juſtice; mais il eſt la dupe du célebre patriarche Photius, à qui il donne ſa confiance après l'avoir exilé; mais en occupant ſa flotte à la conſtruction d'une égliſe, il laiſſe prendre Syracuſe aux Saraſins. Baſile.

Léon, ſon fils, compoſe des ſermons, pendant que les ennemis font des ravages & des conquêtes; il eſt cependant nommé le Philoſophe, parce qu'il aimoit l'étude & favoriſoit les ſavans. Léon le philoſophe.

Conſtantin Porphyrogénète, fils de Léon, dont le regne commence en 912, & finit en 959, mérite des éloges, comme protecteur des ſciences qu'il cultivoit. Des hommes du premier rang enſeignerent la philoſophie, la géométrie, la rhétorique; mais les affaires de l'empire n'en allerent pas mieux. Conſtantin Porphyrogénète.

Elles allerent encore plus mal ſous Romain, fils de Conſtantin, qui avoit empoiſonné ſon pere, & qui fut le tyran de ſon peuple. Son fils Romain l'empoiſonne.

Nicéphore-Phocas eut la gloire de vaincre les Saraſins, de leur enlever Antioche & d'autres conquêtes. Son ava- Nicéphore-Phocas

rice & ſa tyrannie le firent cependant déteſter ; ſa femme ſe mit à la tête d'une conſpiration, & on le poignarda dans ſon lit.

Jean-Zimiſcès. Jean-Zimiſcès, un des aſſaſſins, s'empara de l'empire. Les Ruſſes y avoient pénétré : il les défit à Andrinople & en Bulgarie. L'eunuque Baſile, ſon grand-chambellan, enrichi de concuſſions, craignant d'être puni & dépouillé, empoiſonna ce vaillant prince en 976, & conſerva ſon crédit ſous Baſile II, petit-fils de Conſtantin-Porphyrogénète.

Baſile II. Baſile ne fut qu'un guerrier terrible. Ayant vaincu les Bulgares, il fit crever les yeux à près de quinze mille priſonniers. Ses ſujets, accablés d'impôts, ne pouvoient ſe réjouir de ſes victoires : il combattoit pour lui & non pour eux.

Crimes de la princeſſe Zoé. Sa mort fut ſuivie de crimes ſi noirs, qu'à peine en trouve-t-on ailleurs quelque exemple. La princeſſe Zoé, fille de Conſtantin, frere & collégue de Baſile, avoit épouſé Romain Argyre, qu'on proclama empereur en 1028. Zoé devient amoureuſe de Michel Paphlagonien, homme de baſſe naiſſance : elle empoiſonne ſon mari, pour donner le trône à ſon amant ; & le poiſon n'agiſſant pas aſſez vîte, elle fait noyer Argyre dans un bain. Le patriarche de

Elle fait mourir Romain pour épouſer Michel

Conſtantinople ſe montre d'abord difficile, pour le mariage de l'impératrice avec Michel ; mais cinquante mille livres d'or levent ſes ſcrupules.

En 1041, l'empereur Paphlagonien, accablé de maladies & dévoré de remords, meurt ſous un habit de moine. Zoé donne l'empire & ſa main à Michel-Calaphate, fils d'un calafateur de vaiſſeaux & d'une ſœur de l'autre Michel ; eſpérant qu'il ne ſera que le miniſtre de ſes volontés. Ce nouvel empereur, jaloux du commandement, la relegue dans une île. On ſe révolte, on ramene l'impératrice avec ſa ſœur Théodora ; on creve les yeux à Calaphate. Les deux ſœurs regnent enſemble une année, & ne s'occupent que de bagatelles. Enfin le peuple voulant un prince, Zoé épouſe Conſtantin-Monomaque, un de ſes anciens amans, & le fait couronner.

Elle épouſe Calaphate, qui la relegue

On creve les yeux à Calaphate

Zoé épouſe Monomaque, ſon ancien amant.

Ce nouvel empereur néglige ſa femme pour une jeune maîtreſſe. Les Grecs en ſont furieux : ils l'arrêtent dans une proceſſion, & déclarent qu'ils ne veulent obéir qu'aux deux impératrices. On l'auroit mis en pieces, ſi les princeſſes n'avoient calmé les mutins. Monomaque, par ſa rapacité, augmenta la foibleſſe de l'empire. Les provinces

Sédition contre ce prince.

frontieres étoient chargées de ſe défendre contre les barbares, & exemptes d'impôts pour certaine raiſon. Il voulut qu'elles payaſſent comme les autres, prenant ſur lui le ſoin de les garder. Ces provinces furent très-mal-défendues, malgré les impôts.

L'eſprit de ſuperſtition domine toujours dans l'empire.

C'en eſt aſſez pour faire connoître l'état de Conſtantinople. Si quelquefois on y trouve un prince habile & courageux, on y voit toujours le même eſprit dominant. Iſaac Comnéne, un

Iſaac-Comnène ſe fait moine.

des meilleurs empereurs, proclamé en 1057, ſe fait haïr des moines, en appliquant aux beſoins publics le ſuperflu de leurs richeſſes. Les moines crient à l'impiété, au ſacrilege. L'empereur, malade d'une chute de cheval, ſe livre à la dévotion, & ſe dépouille de la couronne en faveur de Conſtantin Ducas, pour prendre l'habit monaſtique en 1059.

Fautes de Conſtantin-Ducas

Ducas, trop ami de la paix, abandonne les provinces aux ravages des Turcs. Il fait ſes trois fils empereurs : il laiſſe le gouvernement à Eudocie leur mere, en exigeant qu'elle ne ſe remarieroit point. Elle s'y étoit obligée par écrit. Bientôt elle réſolut d'épouſer Romain-Diogène, qu'elle venoit de condamner à mort, mais dont la bonne mine toucha ſon cœur. Sa promeſſe dé-

posée entre les mains des patriarches lui causoit de l'embarras. Pour la retirer, elle feint de fixer son choix sur un parent du patriarche. Celui-ci approuve alors que l'impératrice se remarie, & s'empresse à rendre l'écrit. Sur le champ, Eudocie épouse Romain & lui procure l'empire. Les Grecs d'alors valoient-ils mieux que les barbares ? Et qu'apprendrions-nous d'utile, en nous étendant sur les détails uniformes de leur histoire ?

Sa veuve trompe le patriarche pour se remarier.

CHAPITRE IV.

Schisme des Grecs.

Le schisme des Grecs, consommé vers le même temps, est un objet de curiosité digne de l'histoire, indépendamment de ses rapports avec la religion. Il faut remonter à son origine, pour en suivre les progrès. Ignace, patriarche de Constantinople, ayant été déposé en 858 par des intrigues de cour, on mit à sa place Photius, simple laïque, d'une naissance illustre, d'un génie supérieur, le plus savant homme de l'Europe ; mais d'un caractere dangereux, intrigant, rusé, hypocrite,

Le patriarche Ignace supplanté par Photius en l'an 858.

tantôt ſouple avec fineſſe, tantôt fier avec hauteur. En ſix jours, il parvint à la dignité patriarchale. Le premier jour, il fut fait moine, car il falloit l'être chez les Grecs pour s'élever dans l'égliſe ; le ſecond jour, lecteur ; le troiſieme, ſoudiacre ; le quatrieme, diacre ; enſuite prêtre, enfin évêque & patriarche.

Concile, dont le jugement fut caſſé par Nicolas I.

Comme l'ancien & le nouveau patriarches avoient chacun leurs partiſans, & que la diſcorde troubloit l'état, Michel III s'adreſſa au pape Nicolas I, qui ne demandoit pas mieux que d'être juge de l'égliſe grecque, comme des égliſes d'occident. Un concile de plus de trois cents évêques, préſidé par deux légats corrompus, confirma en 861 la dépoſition d'Ignace & l'élection de Photius. Mais dans un concile de Rome, Nicolas, après avoir caſſé la ſentence de Conſtantinople, excommunia Photius, *par l'autorité de Dieu, des apôtres, de tous les ſaints, de ſix conciles généraux, & du jugement que le ſaint Eſprit prononce par la bouche du pontife.* Ce ſont les termes de la ſentence.

Excommunication de Photius.

Vengeance du patriarche.

Furieux d'une démarche ſi peu meſurée, Photius tint de ſon côté un concile, excommunia & dépoſa le pape, & prit le titre de patriarche écumé-

Il prend le

nique ou univerſel ; titre que l'on ne pouvoit ſouffrir à Rome. Selon le ſyſtême déjà formé depuis long-temps, il prétendoit que la primatie étoit transférée à Conſtantinople avec le ſiege de l'empire. Il conçut le projet de rendre l'égliſe grecque indépendante de la romaine ; & pour décrier celle-ci par des accuſations capables de frapper le peuple, il lui reprocha de permettre le fromage & le lait pendant le carême ; de ſuivre la manichéiſme en impoſant le célibat aux prêtres ; mais ſur-tout d'ajouter au ſymbole le mot *filioque* ; impiété monſtrueuſe, diſoit Photius, & deſtructive du chriſtianiſme. Il condamnoit de même le jeûne du ſamedi, & l'uſage des clercs de raſer leur barbe. Un grand génie auroit imaginé, ſans doute, des griefs moins frivoles, s'il n'avoit voulu ſe conformer aux petites idées vulgaires.

titre d'écuménique.

Reproches qu'il fait à l'égliſe romaine.

Baſile, meurtrier & ſucceſſeur de Michel III, ſuſpendit la querelle en faiſant rétablir Ignace. Photius, qui lui avoit reproché courageuſement ſon parricide, fut chaſſé. On le foudroya dans un concile de Conſtantinople, (huitieme concile général) où ſe trouverent trois légats d'Adrien II. La paix ſembla rétablie entre les deux égliſes rivales :

Baſile chaſſe Photius, & rétablit Ignace.

elle ne pouvoit durer, parce que la rivalité ne pouvoit s'éteindre. L'intérêt occasionna une autre rupture.

Dispute entre les deux églises, au sujet de la Bulgarie.

Le roi des Bulgares, dont la femme étoit chrétienne, avoit embrassé le christianisme; & son exemple avoit, selon la coutume, entraîné une grande partie du peuple. La Bulgarie devoit-elle être soumise à la juridiction du pape, ou à celle du patriarche de Constantinople? ce fut la matiere d'une fameuse dispute. Le concile de Constantinople décida en faveur du patriarche. Mais les légats d'Adrien réclamerent contre la décision; & Jean III, son successeur, menaça Ignace de l'excommunier, de le déposer, s'il ne rappeloit incessamment les prêtres & les évêques employés dans la Bulgarie. Ce royaume étoit cependant un démembrement de l'empire grec. Rome vouloit encore tout soumettre à son empire.

Jean III menace d'excommunication Ignace.

Après la mort d'Ignace, le pape fait rétablir Photius.

Ignace étant mort, Photius ayant recouvré son crédit à la cour, le pape ayant besoin de Basile, (car les Sarasins l'avoient soumis à un tribut de vingt-cinq mille marcs d'argent,) tout changea bientôt de face. Jean VIII, résolu de reconnoître Photius, envoie des légats pour cet effet. Un concile de près

de quatre cents évêques, assemblé à Constantinople, en 879, rétablit solennellement le patriarche, & casse les jugemens des autres conciles où il a été condamné. Le pape écrivit même une lettre, par laquelle il traitoit de transgresseurs ceux qui avoient ajouté le *filioque* au symbole.

Mais il l'excommunie ensuite, au sujet de la Bulgarie.

Il ne doutoit point que Photius ne renonçât à la Bulgarie. Apprenant tout le contraire, il eut recours aux armes qu'il mettoit sans cesse en usage : il fulmina des excommunications. Ses successeurs refuserent de reconnoître le patriarche. Celui-ci fut exilé par Léon le Philosophe, & laissa en mourant le germe d'un schisme éternel, où l'on ne peut trop déplorer l'influence de l'esprit de parti dans les affaires de religion.

Fin de Photius.

Michel cérularius renouvelle les disputes, au onzieme siecle.

La rupture fatale ne se fit qu'au milieu du onzieme siecle. Le patriarche Michel Cérularius, moins habile & aussi ambitieux que Photius, entreprit de secouer le joug des papes : il invectiva contre l'église latine, s'attachant à des minuties, & faisant des crimes de tout. Manger des viandes étouffées & des animaux immondes, de la viande le mercredi, des œufs & du fromage le vendredi, jeûner le samedi ; se ser-

Petites choses dont il fait des crimes aux Latins.

vir du pain azime ou ſans levain pour la meſſe ; ne pas chanter *alleluia* en carême ; c'étoient ſelon lui , des abominations. Dans une réponſe faite à Rome , il eſt dit que les Latins impoſoient une rude pénitence à quiconque mangeoit du ſang & des viandes étouffées , hors le péril de mourir de faim. La paſſion , bien plus que le préjugé , animoit Cérularius ; & il ne cherchoit que des prétextes pour colorer ſon entrepriſe.

Reproches de Léon IX aux Grecs.

Une lettre fort vive de Léon IX irrita la haine du patriarche. Leon reprochoit aux Grecs plus de quatre-vingt-dix héréſies , condamnées par l'égliſe romaine ; il prouvoit la puiſſance temporelle des papes par la donation chimérique de Conſtantin. Ses raiſons ne valoient guere mieux que celles de Cérularius. Celui-ci refuſa de voir des légats envoyés à Conſtantinople. Alors ils dépoſerent ſur l'autel de Sainte Sophie , en 1054 , un acte d'excommunication , portant *que Michel & ſes ſectateurs ſoient anathêmes , avec les ſimoniaques , les hérétiques , & avec le diable & ſes anges , s'ils ne ſe convertiſſent pas.* Les Grecs ſont accuſés dans cet acte de rendre eunuques leurs hôtes , & de les faire enſuite évêques ; de

1054. Excommunication ſinguliere contre eux.

de dire que la loi de Moyſe eſt maudite ; d'obſerver les purifications judaïques ; de retrancher du ſymbole la proceſſion du ſaint Eſprit ; de permettre le mariage aux prêtres, & d'exiger qu'on porte la barbe & les cheveux longs ; en un mot, de renouveller toutes les anciennes héréſies.

Cérularius de ſon côté répondit aux légats par un décret injurieux : *Des hommes impies, ſortis des ténebres de l'occident, ſont venus en cette pieuſe ville, d'où la foi orthodoxe s'eſt répandue dans tout le monde ; ils ont entrepris de corrompre la foi orthodoxe par la diverſité de leurs dogmes.* Ce début ſeul fait voir combien les eſprits s'échauffent dans la diſpute, lorſqu'on s'éloigne des bornes de la modération. Les Grecs mépriſoient ſouverainement les Romains. Ils les regardoient comme des barbares ignorans ; ils étoient indignés de l'empire que vouloient prendre les papes ſur tout l'univers ; ils rendoient anathêmes pour anathêmes. Les empereurs de Conſtantinople, ayant beſoin des ſecours de l'occident, s'efforcerent quelquefois de réunir les deux égliſes ; mais les intérêts politiques n'étouffent pas les haines de religion. Le ſchiſme s'eſt perpétué, quoiqu'il y

Cérularius, de ſon côté, inſulte les Latins.

Le ſchiſme ſe perpétue à jamais.

ait eu quelque intervalle de paix apparente. Nous aurons encore occaſion d'en parler.

CHAPITRE V.

Obſervations générales ſur les deux dernieres époques.

Utilité des obſervations ſuivantes.

POUR connoître le prix & la néceſſité des lumieres que la raiſon doit acquérir par l'étude, il importe de réfléchir ſur les égaremens de nos ancêtres. Pour ſentir les avantages d'un bon gouvernement, où l'autorité eſt revêtue de la force convenable, où la ſoumiſſion eſt fondée ſur le bien public, il importe de conſidérer les déſordres d'un gouvernement abſurde & odieux. C'eſt le double objet que je me propoſe dans les obſervations ſuivantes.

L'ignorance & l'anarchie produiſent des maux infinis.

Quels déſordres enracinés partout depuis Charlemagne ! que de maux accablent le genre humain ! L'ignorance & l'anarchie concourent au malheur extrême des nations. L'une anéantit les principes, l'autre anéantit les droits. La premiere, non-ſeulement abrutit les hommes, mais les rend eſclaves d'une infinité d'erreurs & de préjugés nui-

ſibles, dont les brues du moins ſont exemptes : la ſeconde fait de la ſociété un aſſemblage monſtrueux de brigands, acharnés à s'entredétruire, de tyrans féroces, & d'eſclaves ſtupides ou furieux. Voilà ce qui caractériſe les derniers ſiecles, & ce qui demande quelques nouvelles obſervations.

I.

A la faveur de l'ignorance, les moines & les clercs s'emparent de l'autorité.

L'ignorance étoit ſi profonde en occident, excepté parmi les Maures d'Eſpagne, que très-peu de perſonnes ſavoient lire, encore moins écrire. Les clercs & les moines, reſtant ſeuls en poſſeſſion de cet important ſecret, devinrent néceſſairement les arbitres & les juges des affaires. Ils envelopperent dans leur juridiction les mariages, les contrats, les teſtamens, qu'ils avoient ſoin de conſidérer ſous quelque rapport myſtique. Ils s'ouvrirent ainſi de nouvelles ſources d'autorité & de richeſſes, pour ſe dédommager des biens que leur avoient ravis les ſeigneurs. Tout prit une couleur de religion ; le civil ſe trouva confondu avec le ſpirituel : de ce mélange contraire à la nature des choſes, naquirent une infinité d'abus.

Ils l'éten-

N'en citons pas d'autre preuve que

dent particulierement sur le mariage.

le mariage même, le plus essentiel, sans doute, de tous les engagemens de la société, & celui, par conséquent, sur lequel les lois civiles doivent avoir le plus d'inspection. Les empereurs chrétiens avoient suivi, à cet égard, l'exemple des anciens législateurs, sans que personne réclamât. Mais le clergé, devenu presque souverain, ne vit dans le mariage qu'un sacrement. Il fit des empêchemens nouveaux de parenté, d'affinité, d'affinité même spirituelle; & les étendit si loin, qu'on ne savoit presque où trouver une épouse légitime: car il n'y en avoit point jusqu'au septieme degré. Les papes s'arrogerent un droit spécial sur ce grand objet, d'où dépendent tous les autres. Comment en userent-ils? le pieux roi de France Robert, fut forcé de quitter sa femme, parce qu'elle étoit sa parente au quatrieme degré; quoique des prélats françois eussent autorisé leur chaste & tendre union. Henri, fils de Robert, pour éviter de pareilles violences, n'imagina rien de mieux que de faire venir une épouse de Moscovie.

Mais barbares eux-mêmes & ignorans, ils devoient

Puisque la religion seule pouvoit exercer quelque empire sur des barbares sans frein, le pouvoir de ses ministres auroit été fort salutaire, s'ils avoient

ſu en général l'employer avec ſageſſe. Mais barbares eux-mêmes & ignorans, comment auroient-ils pu être de bons guides & de bons paſteurs ? Les préjugés s'accumulerent, la religion devint méconnoiſſable ; & les motifs religieux qui réglcient tout, s'éloignant du but où il falloit tendre, devinrent ſouvent des principes d'égaremens & de folie. abuſer de leur pouvoir.

Au lieu des devoirs eſſentiels du chriſtianiſme, ſi propres à établir l'ordre & à inſpirer la juſtice, on attacha la vertu à des pratiques arbitraires, qui s'allient aiſément avec le crime. La morale fut preſque étouffée ſous un tas de dévotions. Avec des reliques, des pélérinages, des offrandes & des legs pieux, la porte du ciel parut ouverte aux plus méchans hommes. Autrefois la ſévérité de la pénitence contenoit les uns, corrigeoit les autres. On crut y ſuppléer par ces ſignes équivoques de piété, dont les cœurs corrompus ſe font quelquefois un titre pour être impunément vicieux. Ils ſe perſuaderent en effet que dieu n'exigeoit rien de plus, & ils acheterent, en quelque maniere, le droit de ſuivre ſans remords le penchant des paſſions. Les pratiques & les formules ſubſtituées aux devoirs.

Si les prélats ignoroient l'eſprit du chriſtianiſme, ils ignoroient davanta- Abus énormes de l'ex-

communication. ge les bornes de leur autorité. Au lieu de consacrer au bien des ames les censures ecclésiastiques, ils les consacrerent à la défense de leurs privileges, à soutenir leurs prétentions. Le sacerdoce, destiné principalement à bénir, fut exercé d'avantage à maudire. On excommunia souvent pour damner, non pour sauver; on excommunia au gré de la politique & de la vengeance; on excommunia les grands, les rois mêmes, qu'on vouloit ou dépouiller ou réduire en servitude : & cette arme invisible devint un instrument de guerres & de révolutions sanglantes, comme nous le verrons bientôt.

L'esprit de la religion, opposé à ces excès. Enfin, il n'est sorte d'excès ni d'illusions que l'ignorance ne consacrât. L'histoire de ces siecles fait l'opprobre de l'esprit humain. La religion en seroit déshonorée elle-même, si l'on pouvoit lui imputer ce qu'elle condamne dans ses propres ministres. Elle produisoit toujours quelques grands exemples de vertu, malheureusement absorbés par le tourbillon des vices, mais propres du moins à confondre les vicieux.

Les mœurs du clergé, alors corrompues. Un clergé ignorant, avide, qui s'érigeoit un tribunal universel; qui regardoit comme une infâmie, de prêter

le ſerment de fidélité au ſouverain ; qui prétendoit diſpoſer de la couronne ; qui en France, en Eſpagne, & ailleurs, en diſpoſa réellement pluſieurs fois ; qui voulant tout juger, ne reconnoiſſoit aucun juge ; qui voyoit ces abſurdes prétentions conſacrées par les fauſſes décrétales, par les écrits de prélats vertueux & ſavans, d'un Agobard de Lyon, & même du célebre Hincmar de Rheims : un clergé qui ordonnoit la paix ou la guerre ; qui cependant, toujours expoſé aux violences des ſeigneurs, ſe ſervoit auſſi ſouvent de l'épée que des cenſures : par quel miracle auroit-il eu les mœurs de ſon état ? A peine connoiſſoit-on les bienſéances. Le ſcandale régnoit juſques ſur le ſaint ſiége. On voyoit des évêques mariés publiquement, au mépris des canons ſéveres de l'égliſe romaine. Les prêtres, les anciens moines, avoient la plupart ou leurs femmes ou leurs concubines, ſans honte & ſans ſcrupule. Les biens de l'égliſe ſervoient de patrimoine aux bâtards des bénéficiers. Plus ſouvent ils ſe vendoient à l'enchere ; & la ſimonie, ſurtout à Rome, étoit un négoce public, où la violence ne ſe mêloit que trop aux manéges de l'intérêt. Les monumens même eccléſiaſtiques ne laiſſent

aucun doute sur des faits si déplorables. Faut-il s'étonner qu'on perde les mœurs, quand les vices sont autorisés par l'ignorance ?

La réforme de Cluni parut un remede au mal.

Comme il est impossible que le désordre extrême ne ranime des sentimens de zele & de vertu ; comme d'ailleurs les calamités publiques, dont l'Europe étoit accablée, inspirent une ferveur religieuse ; la réforme monastique de Cluni prit naissance au commencement du dixieme siecle, & ses progrès furent prodigieusement rapides. Un spectacle nouveau de sainteté frappa les peuples. Des moines pieux & austeres parurent des anges venus du ciel pour sauver le genre humain. Plus ils mépriſoient d'abord les richesses, plus on s'empressa de les enrichir. Tous les genres de malheurs contribuant à persuader que la fin du monde approchoit, on se mettoit peu en peine des besoins d'une famille. On s'imaginoit assurer à ses enfans & à soi-même le bonheur de l'autre vie, en donnant ses biens aux zélés serviteurs de Dieu, que la fin du monde n'empêchoit pas de les recevoir. On ambitionna l'avantage d'être agrégé dans leur corps. On mépriſa des évêques, des prêtres, des moines, dont la conduite

On prodigue les richesses aux nouveaux moines.

Mépris pour le clergé &

étoit réellement mépriſable ; & les réformateurs acquirent autant de crédit & d'autorité, qu'on avoit pour eux de vénération & de confiance. De-là les rivalités, les querelles, entre le clergé ſéculier & le clergé régulier, entre les anciens & les nouveaux moines. Ceux-ci dominerent enfin, & ce fut encore une ſource de déſordres ; car cette domination, contraire à l'ordre par ſa nature, étoit pour eux-mêmes l'écueil des vertus, qui leur procuroient tant de pouvoir, & qui les rendoient ſi reſpectables.

Les anciens moines ; ſource de diſcorde.

C'eſt alors que la religion, déjà fort déchue de ſon antique ſimplicité, ſe vit ſurchargée de pluſieurs pratiques du cloître. C'eſt alors que les prieres vocales s'alongerent à l'infini : que les génuflexions & d'autres cérémonies acquirent un mérite ſupérieur ; que les dévotions particulieres furent beaucoup plus reſpectées que les devoirs ; qu'on inventa des moyens étranges de ſoulager les morts, & d'expier les crimes des vivans ; qu'on prétendit, par exemple, ſatisfaire à la juſtice divine, non-ſeulement pour ſoi-même, mais pour autrui, en ſe donnant un certain nombre de coups de fouet, qui devoient racheter d'un certain nombre d'années de purgatoire.

La religion ſurchargée de nouvelles pratiques monacales.

Fables de légendaires.

C'eſt alors qu'on remplit les vies des ſaints d'une infinité de fables, pour accréditer tout ce que l'on inſpiroit au peuple. Métaphraſte répandit ces fables chez les Grecs : les Latins, plus ignorans, devoient être encore plus crédules. En un mot, les écrits de ce tems fourmillent d'extravagances, parce que la ſuperſtition aveugle ou intéreſſée tenoit la plume ; & qu'autant les uns aimoient à tromper, autant les autres aimoient à croire. Les ſavans moines ou eccléſiaſtiques d'aujourd'hui reconnoiſſent tous ces abus, comme nous reconnoiſſons toutes les folies de nos ancêtres. (Voyez *Fleury*).

Diſputes théologiques du neuvieme ſiecle.

Sur la fin du neuvieme ſiecle, on ſe mêloit encore de raiſonner, après avoir déjà perdu les regles du ſens commun. Il s'éleva donc en France quelques controverſes théologiques. Le moine Gotheſcalc crut éclaircir le myſtere de la prédeſtination ſuivant la doctrine de ſaint Auguſtin. Mais il trouva dans le fameux Hincmar de Rheims un adverſaire terrible qui, ne pouvant le réduire par les argumens, le fit fuſtiger en préſence du roi Charles le Chauve. Le moine Ratbert exprima le dogme de la préſence réelle en termes ſi durs & ſi nouveaux, que deux autres moines, Raban & Ra-

Gotheſcalc fuſtigé

Ratbert & d'autres moines oppoſés ſur l'euchariſtie.

tram, parurent combattre le dogme, quoiqu'ils n'attaquaſſent que les expreſſions de Ratbert. Alors la curioſité ſe porta ſur la digeſtion de l'euchariſtie, ſur l'enfantement de la Vierge, ſur des matieres que les théologiens ſages ne pourroient eux-mêmes toucher, ſans riſque de profaner les myſteres. Heureuſement toutes ces diſputes s'évanouirent dans le chaos du dixieme ſiecle. Que ſeroit devenue la doctrine de l'égliſe, ſi l'ignorance la plus profonde n'avoit pas empêché de dogmatiſer encore?

Les études ſe renouvellent au onzieme ſiecle; mais quelles études! Une fauſſe dialectique ſubtiliſe ſur les mots, & ne donne aucune idée des choſes. Elle confond tout en voulant tout analyſer; elle forme un jargon ſcientifique, capable lui ſeul d'anéantir toute ſcience; elle ouvre un champ de bataille aux eſprits ardens qui vont, à l'exemple des Grecs, allumer avec leurs ſophiſmes le feu des controverſes & des héréſies. Comme les nouveaux docteurs ne ſe donnent que pour théologiens, les matieres théologiques ſont le principal objet de leur travail; & comme ils ne connoiſſent ni l'hiſtoire, ni l'antiquité, ni la critique, leur travail ne peut guere produire de bons fruits. Auſſi Bérenger,

Dialectique pernicieuſe du onzieme ſiecle.

Bérenger

& Lanfranc opposés sur la transsubstantiation.

chanoine de Tours, en voulant expliquer la présence réelle, fera-t-il naître la dispute sur la *transsubstantiation*. Aussi le moine Lanfranc, son rival, en le faisant condamner par plusieurs conciles, en remuant contre lui & les évêques & les papes; exposera t-il la transsubstantiation, sur laquelle on ne disputoit que dans une seule école, à être attaquée par des légions de sectaires.

Pouvoir infini attribue au pape par les moines.

Le nombre des absurdités devoit s'accroître par les mauvaises études. Nous n'en verrons que trop d'exemples. Mais le plus frappant de tous est le pouvoir énorme que l'opinion donna aux papes. Ce fut principalement l'ouvrage de ces moines pieux, devenus les oracles de l Europe. La cour de Rome leur prodiguoit des privileges inouis, les exemptoit de toute autre juridiction que de la sienne, & se les attachoit par tous les liens imaginables. D'ailleurs, accoutumés dès la jeunesse à recevoir les ordres absolus d'un supérieur, comme des ordres de la divinité; ils supposerent aisément que le chef de l'église, le vicaire de Jésus-Christ, avoit une autorité sans bornes. Le préjugé & l'intérêt firent leurs principes, l'ignorance & l'enthousiasme les consacrerent. Un premier pas conduisit toujours à un autre plus hardi; un succès

parut bientôt un titre certain. Des ſophiſmes & des fauſſetés tinrent lieu de démonſtration. Enfin les entrepriſes de Grégoire IV contre Louis le Débonnaire, de Nicolas I contre Lothaire, roi de Lorraine, d'Adrien II contre Charles le Chauve, de Jean VIII contre diverſes puiſſances, de Grégoire V contre le roi Robert, ne ſont rien en comparaiſon de celles que formera Grégoire VII, qui aura de zélés imitateurs.

Ainſi la religion va ſervir plus que jamais de prétexte aux excès les plus étranges. Elle entrera dans toutes les grandes affaires; elle fera le premier mobile des événemens. C'eſt donc une néceſſité de connoître les erreurs & les abus qui la corrompoient. On doit les regarder comme eſſentiels à l'hiſtoire de l'eſprit humain, ainſi qu'à l'hiſtoire politique; car les idées religieuſes abſorboient alors toute l'intelligence des hommes, qui certainement ne connurent jamais ſi peu ni la politique, ni même la religion. Influences des idées religieuſes.

II.

Un autre caractere diſtinctif de ces deux époques, eſt l'anarchie née du gouvernement féodal. Les *bénéfices* ou *fiefs*, que les rois donnoient aux grands pour Comment les fiefs ſe multiplierent aux dépens de la royauté.

récompenſer leurs ſervices, & pour les mettre en état de ſervir, étant amovibles dans l'origine, devoient ſoutenir l'autorité royale, loin d'en ſaper les fondemens, ſi les rois avoient tous été des Charlemagne. Mais l'ambition & l'avarice des ſeigneurs ſurent profiter de la foibleſſe des princes. Ils ruinerent le domaine, en extorquant de nouveaux fiefs. Non-contens d'être uſufruitiers, ils voulurent devenir propriétaires; & l'hérédité fixa dans leurs familles les dépouilles de la couronne. Malheur inévitable, dès que les rois ne ſavoient plus régner; dès que les diſſentions civiles & les périls toujours renaiſſans les forçoient d'acheter le ſecours, je dirois preſque, la protection de leurs ſujets; dès que les ſeigneurs eurent la force d'uſurper ce qu'il étoit dangereux de refuſer à leurs déſirs. L'exemple de quelques-uns fut le titre & le droit des autres: une fois la digue rompue, le torrent ſe déborda de toutes parts.

L'hérédité ſe fixe dans les familles.

Les ſeigneurs & le clergé s'emparent des villes & des terres.

Les *ducs* ou gouverneurs des provinces, les *marquis* prépoſés à la garde des frontieres, les *comtes* même chargés de l'adminiſtration de la juſtice, auparavant officiers du roi, furent bientôt les maîtres de leurs duchés, de leurs marquiſats & de leurs comtés. Les évêques, les

moines, s'emparerent comme eux & des villes & des terres, où ils se trouvoient les plus forts. En Allemagne, ils devinrent plus puissans qu'ailleurs, parce que la mauvaise politique des Ottons voulut s'en faire un parti contre les grands. On assure que ces princes donnerent à l'église les deux tiers des biens du royaume. Ne devoient-ils pas prévoir que le clergé auroit les mêmes passions que les laïques, & y ajouteroit l'art de les couvrir de tout ce que la religion a d'imposant & de formidable ?

En Allemagne, le clergé plus puissant qu'ailleurs

Dans le neuvieme & le dixieme siecles, le gouvernement féodal jeta les plus profondes racines. Presque tous les états modernes de l'Europe en adopterent la constitution, liée peut-être aux anciennes coutumes germaniques. Le roi, comme *Juzerain*, recevoit l'hommage & le serment de fidélité de ses vassaux, pour les fiefs qu'ils tenoient de la couronne, & qui, au défaut d'héritiers, devoient revenir à son domaine. Il avoit droit de les convoquer pour la guerre ; de les juger dans sa cour avec leurs *pairs* assemblés ; de confisquer leurs fiefs, en cas de *félonie* ou de révolte. Mais du reste, les grands vassaux jouissoient chez eux des droits régaliens ; ils battoient monnoie, exerçoient souverainement la jus-

Gouvernement féodal, établi partout.

tice, faiſoient des lois, avoient leur cour & leurs vaſſaux : en un mot, ils étoient la plupart aſſez puiſſans, pour faire trembler le monarque, ſi l'on peut donner ce nom à des princes ſans autorité réelle.

Fiefs & arriere fiefs, multipliés à l'infini.

L'anarchie laiſſant un libre cours aux violences, & la protection immédiate des premiers ſeigneurs étant plus utile que celle du roi ; le nombre de leurs vaſſaux augmenta de jour en jour. Chacun vouloit participer aux avantages du corps féodal. Les poſſeſſeurs des terres libres qu'on appeloit *franc-aleux*, les donnoient à quelque grand pour les recevoir de lui en fief : ils ſe faiſoient un défenſeur, en ſe rendant feudataires. De-là vint que les fiefs ſe multiplierent à l'infini ; que des moulins & des fours en prirent le nom ; que des arriere-fiefs eurent ſous eux d'autres arriere fiefs ; & qu'il ſe forma une chaîne de droits reſpectifs, ſi compliqués & ſi obſcurs, qu'on s'efforceroit en vain de les éclaircir.

Déſordres affreux nés de l'anarchie féodale.

Du gouvernement féodal naiſſoient les plus horribles déſordres. La force y décidoit de tout. Grands & petits ſeigneurs, toujours armés ; ne penſoient qu'à envahir ou à ſe défendre. Nulle autorité ne pouvant punir le crime, les meurtres & les rapines ſe perpétuoient ſans interruption. Les guerres privées étoient une

ſorte de droit public. La plupart des ſeigneurs, tyrans chez eux, brigands au-dehors, comptoient pour rien les principes de l'équité & les ſentimens de la nature. Les hommes devenoient des bêtes féroces. Et il ne faut pas s'étonner que les évêques aient eu recours à des expédiens bizarres, aient imaginé la *paix de Dieu*, la *treve de Dieu*, pour mettre un frein à la fureur générale. De mauvais médecins vouloient guérir des maux ſans remede; & les remedes étoient une nouvelle ſource de maux.

Le ſervice militaire, principale obligation des vaſſaux, n'avoit pas même de regles fixes, ni pour la durée de la campagne, ni pour la diſtance des lieux, ni pour le nombre des ſoldats, ni pour la nature des guerres. Il étoit limité à un eſpace de temps, ſoixante, quarante jours, plus ou moins, ſuivant des conventions arbitraires qui ne pouvoient être ſolides. En certains cas, les vaſſaux, loin d'être obligés de ſervir le ſuzerain, étoient en droit de le combattre. Le ſouverain ſe trouvoit quelquefois le vaſſal de ſes vaſſaux. Tout dépendoit enfin des circonſtances, parce que le plus fort, ou donnoit la loi, ou refuſoit de s'y ſoumettre. Les Scythes, errans avec

Le ſervice militaire, du au ſouverain, ſe réduiſoit à peu de choſe.

leurs troupeaux, étoient certainement mieux gouvernés.

Misere & servitude du peuple.

Il seroit inutile de peindre l'état déplorable du peuple : on l'imagine aisément. L'esclavage, où il se trouvoit partout réduit, afflige encore moins l'humanité, que les violences & les besoins dont il étoit la victime. Abruti par l'oppression & par les calamités publiques, mais capable de quelque retour sur lui-même, sa foible raison devoit mettre le comble à ses maux. La seule remarque à faire ici, c'est qu'une grande partie du peuple s'étoit rendue volontairement esclave, soit du clergé & des moines, soit des séculiers ; tantôt par une dévotion stupide, tantôt pour se procurer du pain avec du travail, tantôt pour se soustraire à une plus cruelle tyrannie. La servitude (qui le croiroit ?) fut une ressource dans ces tems d'horreurs.

III.

Le goût de la chevalerie augmentoit la passion des armes.

Le goût de la chevalerie, déjà fort commun, utile à quelques égards, devint funeste en augmentant la passion des armes & des aventures. Chez les anciens Germains, on armoit pour la premiere fois les jeunes gens avec de certaines cé-

rémonies, propres à inſpirer l'ardeur martiale. Mais la chevalerie conſidérée comme un ordre militaire & politique, étoit encore moderne au onzieme ſiecle. On lit avec plaiſir dans les mémoires de M. de Sainte-Palaye, (*Académie des Inſcript. tome* 20.) les détails qui concernent cet établiſſement. On y voit la religion ou la dévotion tellement liée à la chevalerie, que des enthouſiaſtes la tranſformoient en une eſpece de ſacrement, & la comparoient au ſacerdoce, à l'épiſcopat même : idée tout-à-fait digne des folies antiques. Après les jeûnes preſcrits, la *veille des armes* paſſée en prieres dans une égliſe, la réception des ſacremens, & pluſieurs cérémonies religieuſes, où des prêtres & des parrains prêtoient leur miniſtere; le novice recevant l'épée & l'accolade, ſe vouoit ſolennellement à la défenſe de la foi, à celle des veuves, des orphelins & des opprimés.

Religion mêlée à la chevalerie

Les Maures d'Eſpagne avoient répandu une galanterie romaneſque, qui devint un des principaux caracteres de la chevalerie. Combattre pour l'honneur des dames, ſur-tout pour la gloire de celle dont on ſe déclaroit le chevalier, fut un devoir ſacré & inviolable. Des ſentimens généreux commençoient à naî-

Galanterie romaneſque, empruntée des Maures.

tre : pouvoient-ils s'épurer au ſein des vices dominans ?

Enthouſiaſme pour la chevalerie.

Cette inſtitution s'accordoit trop bien avec les mœurs guerrieres, pour ne pas inſpirer l'enthouſiaſme. La jeune nobleſſe, élevée dans les maiſons des chevaliers, apprit ſous eux le métier des armes, la religion & l'amour. Elle les ſervoit en qualité de pages, enſuite d'écuyers, aſpirant au rang ſuprême de la chevalerie, où l'on ne parvenoit qu'après des preuves éclatantes de valeur.

Avantages que la nobleſſe en retire.

Il réſultoit de là deux avantages pour la nobleſſe. Celle qui étoit en poſſeſſion des fiefs, élevoit de braves guerriers attachés à ſon ſervice; celle qui étoit pauvre trouvoit des reſſources, une éducation & des moyens d'avancement. Mais toute idée de mérite ſe bornant aux objets de la chevalerie, l'ignorance, la ſuperſtition, & la fureur des combats, devinrent plus que jamais le caractere diſtinctif de la nobleſſe.

Abus de la chevalerie.

Malgré les éloges que M. de Sainte-Palaye donne à la chevalerie, la vérité l'oblige de convenir, » que les ſiecles dans leſquels elle étoit la plus floriſſante, furent des ſiecles de débauche, de brigandage, de barbarie & d'horreur; & que ſouvent tous les vices & tous les crimes ſe trouvoient réunis dans les mê-

mes chevaliers qu'alors on érigeoit en héros. « (*Cinquieme mémoire.*) « Les hommes ſont inconſéquens, ajoute ce ſavant judicieux; il y a toujours bien loin de la ſpéculation à la pratique. Dans les états les plus réguliers, le nombre de ceux qui vivent conformément aux regles eſt toujours le plus petit, ſi ce n'eſt peut être dans les premiers commencemens. A meſure que l'on s'éloigne de l'origine, le tems introduit des abus, mais ces abus doivent être imputés aux hommes, & non pas à la profeſſion qu'ils ont embraſſée. La chevalerie eut, à cet égard, le ſort de tous les autres inſtituts; & d'ailleurs, pour ne rien déguiſer, ſa conſtitution même étoit inſéparable de divers inconvéniens. A la conſidérer même du côté de la guerre, avec quel déſordre ne devoit point combattre une milice impétueuſe, qui ne recevoit de lois que de ſon courage, & ſembloit chercher uniquement les moyens de multiplier les dangers; qui confondoit l'oſtentation avec la gloire, la témérité avec la valeur; & qui, dans l'ivreſſe de ſes faux préjugés, n'auroit jamais pu croire qu'il y eût des peuples plus ſages, tels que les Lacédémoniens & les Romains, chez leſquels l'excès du courage étoit puni comme une lâcheté; une mi-

1°. Nulle diſcipline.

lice enfin presque incapable de se rallier, par conséquent de réparer ses fautes & ses pertes ».

2°. Superstition. — » Une religion, toute superstitieuse, sembloit être l'unique regle de leur conduite : ils ne connoissoient que des pratiques extérieures, recommandées par des prêtres, la plupart aussi ignorans que ceux dont ils gouvernoient les consciences ».

3°. Débauche. — » Comme il n'y avoit qu'un pas de la superstition de nos dévots chevaliers à l'irréligion, ils n'avoient aussi qu'un pas à faire de leur fanatisme en amour, aux plus grands excès du libertinage, &c. ».

Joûtes & tournois ; passion des aventures. Sans nous arrêter à peindre les chevaliers errans de l'Espagne, ni les joûtes & les tournois que les Maures mirent en usage; observons seulement que ces jeux superbes & meurtriers furent bientôt usités chez les autres peuples, & que les chevaliers de tous les pays se livrerent à la passion des aventures. Cette passion donna lieu aux conquêtes des Normands en Italie ; elle fut une des principales causes des croisades. Les entreprises de la chevalerie, mêlées à celles de la puissance pontificale, vont faire une époque très-intéressante.

QUATRIEME ÉPOQUE.

GRÉGOIRE VII.

GUERRES DU SACERDOCE AVEC L'EMPIRE. — CROISADES.

Depuis le milieu du onzieme ſiecle, juſqu'au treizieme.

CHAPITRE PREMIER.

État de l'égliſe de Rome avant le pontificat de Grégoire VII. — Conquêtes des Normands en Italie. — Conquête de l'Angleterre par Guillaume.

Les papes vont troubler le monde.

NOUS touchons au tems où des ſouverains pontifes, oubliant les bornes & les devoirs de leur miniſtere de paix, allumeront l'incendie des guerres civiles, armeront les ſujets contre les princes, & bouleverſeront l'Europe entiere par les terreurs de la ſuperſtition. Le célebre Grégoire VII fut pro-

prement l'auteur de ces maux : mais la matiere étoit préparée de loin, comme on a dû ſouvent l'obſerver ; les faits qui précedent de quelques années ſon pontificat, annoncent encore mieux ſes funeſtes entrepriſes.

Trois papes enſemble, qui ont acheté le pontificat.

Quoique le ſcandale fût commun dans toutes les égliſes, celle de Rome en étoit plus infectée que les autres. Benoît IX, ſucceſſeur de Jean XIX, mort en 1033, ſe fit chaſſer pour ſes débauches & ſa tyrannie. Etant remonté ſur le ſaint ſiége, il vendit ſa dignité à Grégoire VI, que le moine Glaber repréſente comme un ſaint. Silveſtre III qui, après l'expulſion de Benoît, avoit de même acheté le pontificat, continuoit à prendre le titre de pape. Tous trois ne cherchoient que de l'argent ; & ce Grégoire ſi vanté adreſſa une lettre circulaire aux chrétiens, pour demander de quoi ſoutenir ſon rang avec honneur. Un hiſtorien du ſiecle avoit il tort de comparer les dignités eccléſiaſtiques à des marchandiſes qu'on étaloit en plein marché ? On ne connoiſſoit plus ni mœurs, ni décence, ni lois, ni principes.

L'empereur Henri III les fait dépoſer.

L'empereur Henri III, fils de Conrad II, indigné de ces déſordres, ſe rend à Rome en 1046, & fait dépoſer les

les trois papes. On élit Clément II, & après lui Damaſe II. Leur pontificat fut très-court. Henri jette enſuite les yeux ſur Brunon, évêque de Toul, ſon parent, recommandable par des mœurs édifiantes. Une aſſemblée de Worms le nomme pape. Il paſſe en Italie, demande une élection canonique, eſt introniſé avec acclamation, & prend le nom de Léon IX. L'empereur lui cede Bénévent, pour racheter un tribut annuel de cent marcs, qu'on payoit depuis Henri II, en reconnoiſſance de ce que l'évêché de Bamberg avoit été ſoumis immédiatement au ſaint ſiége. On voit que les papes, en détruiſant le droit commun, augmentoient leur tréſor ainſi que leur juridiction, par la faute même des empereurs. Combien de graces achetées à Rome, qui n'étoient que des abus du pouvoir!

Election de Léon IX.

1047. Henri lui cède Bénévent, en échange d'un tribut

Si Léon IX avoit eu autant de modération que de zele, il auroit mérité davantage d'être mis au nombre des ſaints. Plein d'ardeur pour la réforme, & ſe croyant en droit d'employer tous les moyens d'autorité, à peine fut-il ſur le trône de l'égliſe, qu'il agit en maître abſolu. Sans l'agrément du roi de France, Henri I, & même en dépit de ce prince, il vint tenir un concile à Rheims,

Léon zélé pour la réformie, mais deſpotique.

Il brave le roi de France Henri I.

où il dépoſa quelques évêques, où il excommunia ceux qui avoient mieux aimé obéir au roi, que de ſe rendre au concile. Il retourne en Italie, dépoſant & excommuniant par les chemins quiconque lui paroît digne des cenſures. Dans un concile de Rome, il déploie avec plus d'éclat ſa rigoureuſe ſévérité. Les anathêmes pleuvent ſur les ſimoniaques, ſur les concubinaires; mais les mœurs ne changeoient point.

Un concile de Paris menace de faire marcher les troupes contre des hérétiques

Un concile de Paris, de la même année 1050, condamna Bérenger & ſes ſectateurs, & déclara que s'ils ne venoient à réſipiſcence, toutes les troupes du royaume, ayant à leur tête le clergé en habits ſacerdotaux, les pourſuivroient juſqu'à ce qu'ils fuſſent ſoumis au dogme, ou punis de mort. Les évêques François exerçant de cette maniere la puiſſance ſpirituelle, il étoit difficile qu'un pape Allemand ſût l'exercer avec la modération convenable. On le verra bientôt joindre l'épée aux cenſures, contre les princes Normands qui s'établiſſoient en Italie. Etabliſſement remarquable par ſa ſingularité comme par ſes effets.

Voyages des Normands en Italie.

Selon la foule des hiſtoriens, quarante gentilshommes Normands, au retour d'un pélérinage de Jéruſalem, ſauve-

rent, en 1016, la ville de Salerne, dont les Saraſins s'emparoient déjà ; ils refuſerent les récompenſes que l'on offroit à leur courage héroïque ; & porterent dans leurs pays, avec la gloire d'une ſi brillante expédition, l'enthouſiaſme guerrier qui devoit en produire de plus importantes. M. de Saint-Marc rejette ce fait par des raiſons très-plauſibles. Il ſoutient que les premiers Normands vinrent au Mont-Gargan en pélérinage; que Mélo, vaillant capitaine Lombard, ennemi des Grecs, leur perſuada de s'établir dans la Pouille ; qu'en effet ils en inſpirerent le deſir à leurs compatriotes ; & que ce fut la véritable origine de leurs conquêtes.

Quoi qu'il en ſoit, les Normands conſervoient encore l'audace intrépide & l'ambition de leurs ancêtres. L'eſpérance de s'enrichir étoit auſſi pour eux un puiſſant motif de combattre. Ils ſe jeterent par troupes en Italie. Ils vendirent leurs bras à qui payoit mieux ; tantôt alliés des Grecs, & tantôt de leurs ennemis. Le duc de Naples, qu'ils avoient ſervi utilement contre le prince de Capoue, leur donna un grand territoire entre ces deux villes, où ils fonderent Averſe, en 1029.

Ils s'y battent, y obtiennent des terres & fondent Averſe.

Cet établiſſement attire de nouveaux Les fils de

Tancrède, gentilhomme Normand, s'emparent de la Pouille.

aventuriers. Trois fils de Tancrède de Hauteville, gentilhomme de Normandie, dont l'un s'appelle Guillaume *Fier-à-bras ou Bras-de-fer*, jettent les fondemens d'une nouvelle domination pour leur famille. Après avoir enlevé la Pouille au Catapan, (c'étoit le titre du magiſtrat qu'envoyoit la cour de Conſtantinople,) ils partagent la conquête entre eux & les autres officiers. Bras de-fer eſt comte de la Pouille par les ſuffrages de ſes ſoldats. Son frere Drogon lui ſuccede en 1046. Robert Guiſcard, leur cadet, arrive avec deux de ſes freres : cette famille, compoſée de douze héros, devient chaque jour plus redoutable.

1053. Léon IX, qui les attaque, eſt fait priſonnier.

L'Italie, ſans ceſſe inondée de ſang, craignoit en eux de nouveaux ennemis. Léon IX, voyant les terres de l'égliſe expoſées à l'invaſion comme les terres profanes, demande des troupes à l'empereur. Il forme une armée d'Allemands & d'Italiens, & la conduit en perſonne contre ces guerriers, après les avoir excommuniés. Les Normands, dont le nombre ne montoit guere qu'à trois mille hommes, lui envoient une députation reſpectueuſe, offrant de lui faire hommage de leurs fiefs. Sur le refus du pape, ils taillent ſon armé-

en pieces, le font priſonnier, ſe jettent à ſes genoux, reçoivent l'abſolution & lui rendent la liberté.

Nicolas II leur donne en fief ce qu'ils pourront conquérir.

Ce qu'ils avoient offert à Léon IX, s'exécuta en 1059, ſous Nicolas II. Robert Guiſcard lui prêta ſerment de fidélité, ayant reçu de lui en fief toutes les conquêtes qu'il avoit faites dans la Pouille & dans la Calabre, & toutes celles qu'il pourroit faire encore, ſoit dans ce pays, ſoit en Sicile. Le pape accorda de même à Richard, comte d'Averſe, l'inveſtiture de la principauté de Capoue, que Richard ne poſſédoit point. La politique romaine cherchoit alors à ſe faire un appui contre l'empereur. Elle donnoit aux Normands ce qu'elle ne pouvoit pas donner, mais ce qu'ils devoient conquérir. On s'attachoit par là de puiſſans vaſſaux; on acquéroit les droits précieux de ſuzeraineté; & l'on ſe ménageoit de nouveaux moyens d'agrandiſſement.

Il cherchoit à s'attacher les Normands contre l'empereur.

Hildebrand, auteur de cette politique.

L'auteur de cette politique ambitieuſe étoit le fameux Hildebrand, (depuis Grégoire VII) moine Italien, de baſſe extraction, mais auſtere, appliqué, habile, d'un génie hardi & d'un caractere indomptable; zélé pour la réforme de l'égliſe, & encore plus pour les prétentions de la cour ro-

maine; capable de les porter au dernier excès, & de les ſoutenir avec la derniere violence. Ses panégyriſtes, en le comparant à Elie, s'imaginoient qu'un pape devoit faire deſcendre le feu du ciel, pour détruire tout ce qui s'oppoſoit à ſes volontés. Jeſus-Chriſt avoit enſeigné d'autres maximes, auxquelles on ne penſoit plus.

Il gouverne déjà l'égliſe ſous différens papes.

Hildebrand gouverna long-temps l'égliſe de Rome, avant que d'en être le pontife. A la mort de Léon IX, en 1055, les Romains l'envoyerent en Allemagne, pour lui choiſir un ſucceſſeur. Il fixa ſon choix ſur Victor II, qui le fit auſſitôt légat en France, où il commença par dépoſer ſix évêques ſimoniaques. Etienne IX, abbé du Mont-Caſſin, ayant ſuccédé à Victor, Hildebrand devint cardinal-archidiacre. Après la mort d'Etienne en 1058, il eut le crédit de faire dépoſer un antipape, & d'élever ſur le ſaint ſiége Nicolas II, dont il dirigea toute la conduite.

Concile de Rome.

Dans un concile de Rome, Nicolas publie ce décret célebre, en vertu duquel les cardinaux doivent élire le pape; & le reſte du clergé avec le peuple, donner ſon conſentement à l'élection; *ſauf l'honneur dû à notre très-*

Décret

cher fils Henri (IV), actuellement roi, & qui ſera bientôt empereur, comme nous le lui avons accordé, & cet honneur paſſera à ceux de ſes ſucceſſeurs à qui le ſaint ſiége aura perſonnellement accordé le même droit. Le droit de confirmer l'élection, eſt ſuppoſé ici n'être qu'un privilége perſonnel ; droit fondé néanmoins ſur tant de titres inconteſtables. Henri étoit fort jeune, & Hildebrand profitoit de tout. pour l'élection du pape.

Bérenger, que Lanfranc ne ceſſoit de pourſuivre, fut contraint dans ce concile de ſigner un formulaire, portant que le pain & le vin ſont après la conſécration le vrai corps & le vrai ſang de Jeſus-Chriſt, *touchés & rompus par les mains des prêtres, & briſés par les dents des fidèles.* On crut avoir triomphé de l'hérétique ; mais ſa profeſſion de foi, retractée avec éclat, devint la matiere d'un nouveau ſcandale. Le zele inquiet du moine Lanfranc, ſemblable à celui d'Hildebrand, marchoit à grands pas vers la fortune. Bérenger ſigne par force un formulaire, & le rétracte.

On foudroie de nouveau le concubinage des prêtres & la ſimonie. Il paroît ſingulier qu'en attaquant avec force les abus, le pape conſervât ſon archevêché de Florence. Léon IX avoit On foudroie la ſimonie ; mais les papes conſervoient leurs pre-

miers siéges. gardé de même l'évêché de Toul, & cet exemple avoit été suivi par d'autres. Quels droits n'attachoit-on pas au titre de souverain pontife, ou *d'évêque universel*? car ce dernier titre s'étoit introduit sans doute, pour l'opposer à celui de *patriarche écuménique*, dont on faisoit un crime aux patriarches de Constantinople.

1061. Alexandre II élu sans l'aveu de la cour.

Après la mort de Nicolas II, Hildebrand, qui venoit de rendre les princes Normands feudataires de l'église romaine, fait élire Alexandre II, sans daigner consulter la cour. L'impératrice Agnès, veuve de Henri III, régente dans la minorité de son fils, veut réprimer cette entreprise. Cadaloüs, évêque de Parme, est élu par quelques évêques, sous le nom d'Honorius II. Des troupes allemandes arrivent pour le mettre en possession du pontificat. Mais les princes d'Allemagne changent tout-à-coup le gouvernement; l'archevêque de Cologne enleve le jeune Henri à sa mere; l'antipape est abandonné & jeté dans une prison.

On lui oppose en vain Cadaloüs.

Pierre Damien, légat; ses fausses idées sur bien des choses.

Le génie d'Hildebrand animoit le nouveau pontificat. Pierre Damien, son ami, ardent promoteur des nouvelles dévotions monastiques, se signala dans plusieurs légations. Il travailla surtout

en France à cimenter les priviléges de Cluni, qui alloient jusqu'à défendre, sous peine d'excommunication aux évêques, même du diocese, d'excommunier un moine. Il répandit le goût des flagellations volontaires, qu'on vit bientôt dégénérer en fanatisme. Ce pieux cardinal, excessivement austere pour lui-même, avoit des maximes commodes pour les pécheurs. Il supposoit qu'on pouvoit se charger pour eux de la pénitence. On lit avec surprise dans une de ses lettres à un prélat : *Vous savez que, lorsque les pénitens nous donnent quelque fonds de terre, nous diminuons de leur pénitence à proportions de leur présent.* Ses ouvrages sont un des monumens les plus singuliers des fausses idées & de la crédulité de son siecle. (Voyez *Fleury.*)

La cour de Rome occupée d'objets politiques.

Comme les affaires politiques occupoient sans cesse la cour romaine ; les ordres, les décrets, les menaces, les foudres de Rome vont produire des événemens, qui paroîtroient incroyables, si l'opinion ne pouvoit tout à la faveur de l'ignorance. La conquête même de l'Angleterre par les Normands vint en partie de cette source de révolutions. C'est un des événemens les plus mémorables du onzieme siecle.

Edouard, roi d'Angleterre, ne laisse point d'héritier.

Nous avons vu Edouard le Confesseur, prince de la famille royale des Anglo Saxons, succéder aux Danois qui étoient montés sur le trône. Sa dévotion lui interdisant le commerce conjugal, il se trouvoit sans postérité. Il avoit passé sa jeunesse en Normandie; il chérissoit le duc Guillaume, son parent : il eut envie de le déclarer son successeur. Mais les Normands qu'il avoit attirés dans le royaume, y étoient devenus odieux par leur crédit. Les Anglois jaloux jusqu'à la révolte, l'avoient même réduit à les chasser. Après sa mort, la nation choisit Harold, seigneur puissant & ambitieux, dont la politique se frayoit le chemin du trône depuis long-temps.

Les Anglois choissent Harold.

Harold eut pour concurrent un heros, non moins habile que brave. Le fameux Guillaume, duc de Normandie, bâtard du duc Robert, s'étoit maintenu contre les efforts du roi de France Henri I, & contre ses propres vassaux qui vouloient le dépouiller. Maître chez lui, il osa entreprendre de conquérir l'Angleterre. Un testament vrai ou faux d'Edouard fut son titre. Sa réputation, & celle de ses Normands, attirerent sous ses drapeaux une foule de guerriers. Il se rendit favo-

1066. Guillaume duc de Normandie, vent conquérir ce royaume.

rable la cour d'Allemagne, & même la cour de France où le roi Philippe I, encore mineur, ne montroit aucune qualité digne du trône. Mais un des principaux ſecrets de ſa politique fut de ſe ménager l'approbation du pape Alexandre, qui lui envoya l'étendard de ſaint Pierre, comme le gage d'une victoire juſte & infaillible, après avoir anathématiſé Harold comme un tyran. Le pape le favoriſe.

Le duc débarque en Angleterre avec ſoixante mille hommes. Il fait vœu de bâtir un monaſtere ſur le champ de bataille; il remporte une victoire déciſive à Haſtings, où Harold eſt tué; il force les Anglois à ſubir le joug, & regne par le droit des armes. Les anathêmes du pape ébranloient tellement les eſprits, que le frere du roi avoit employé ce motif pour le diſſuader de combattre. Si Harold eût ſuivi ſon conſeil, l'hiver, la fatigue & la diſette, auroient probablement conſumé les forces de l'ennemi. Les conquérans doivent beaucoup aux fautes de ceux qu'ils attaquent. Il réuſſit dans ſon entrepriſe.

Alexandre II, ou Hildebrand qui gouvernoit, profita d'une conquête entrepriſe avec le ſceau de l'autorité pontificale. L'Angleterre reçut pour la pre- Premier légat en Angleterre.

miere fois un légat. Or, par le moyen des légations, le pontife étoit comme préſent, & exerçoit ſa puiſſance abſolue dans tous les pays. Lanfranc, ce moine Italien que le deſir de la fortune avoit attiré en France, placé ſur le ſiége de Cantorbéry, primat du royaume, travailla efficacement à y enraciner les principes ultramontains.

Mais Guillaume tient le clergé dans la ſubordination.

Mais Guillaume, tout dévot qu'il paroiſſoit, ne l'étoit point aſſez pour ſoumettre les droits de la couronne à l'égliſe. Il voulut que les canons des ſynodes & même les bulles du pape n'euſſent d'effet qu'avec le ſceau de l'autorité royale. Le clergé ne remua point ſous ſon regne.

CHAPITRE II.

Pontificat de Grégoire VII. — Ses démêlés avec l'empereur Henri IV.

ENFIN, Hildebrand eſt élu pape après la mort d'Alexandre, ſans l'aveu de la cour impériale. Il differe prudemment ſon ſacre, juſqu'à ce qu'il ait obtenu le conſentement néceſſaire; il l'obtient par cette marque de ſoumiſſion. Le jeune empereur, Henri IV, ne prévoyoit pas les malheurs que lui cauſeroit un tel pontife. Grégoire VII (c'eſt le nom du nouveau pape) ſe montra bientôt l'ennemi de toutes les couronnes. Auſtere, entreprenant, inflexible, ſes préjugés & ſon caractere le rendoient capable de bouleverſer les états.

1073. Hildebrand pape ſous le nom de Grégoire VII.

On croira difficilement qu'un moine, devenu chef de l'égliſe, ait prétendu à la monarchie univerſelle; qu'il ait regardé tous les rois chrétiens comme ſes vaſſaux, & qu'il ait réellement entrepris de les ſoumettre en cette qualité à ſon empire. Cependant ſes lettres même le démontrent. Quiconque d'ailleurs compare l'état ancien des pon-

Son ſyſtême de monarchie univerſelle.

tiſes, avec la puiſſance où ils étoient déjà parvenus, conçoit qu'un génie audacieux pouvoit enfanter ce projet, & peut-être en avancer beaucoup l'exécution, s'il avoit eu autant d'adreſſe que de vigueur.

Il prétend que l'Eſpagne appartient au St. ſiége.

Il débute par déclarer ſes prétentions ſur l'Eſpagne. Il ordonne qu'on lui paye un tribut, pour les conquêtes qu'on y fera ſur les Sarafins : *Car vous n'ignorez pas ſans doute*, écrit-il aux Eſpagnols, *que le royaume d'Eſpagne, autrefois du domaine de ſaint Pierre, n'appartient encore à aucun mortel, mais ſeulement au ſiége apoſtolique.* Il leur défend de faire des conquêtes, s'ils ne veulent ſincerement payer le tribut ; aimant mieux voir ce pays entre les mains des infideles, que de voir l'égliſe *traitée par ſes enfans comme par ſes ennemis.* Après une telle déclaration, rien n'eſt incroyable.

Il menace de faire révolter la France contre Philippe I.

Le roi de France Philippe I, prince foible & vicieux, arrêtoit le ſacre d'un évêque de Mâcon, & de plus étoit accuſé de vendre les bénéfices. Grégoire écrit à l'évêque de Châlons-ſur-Saône, que le roi changera de conduite, ou qu'il ſera puni par l'autorité de ſaint Pierre ; & que *les François, frappés d'un anathème général, refu-*

ſeront de lui obéir, s'ils n'aiment mieux abjurer la foi chrétienne. Philippe envoie des ambaſſadeurs l'aſſurer de ſon reſpect & de ſon obéiſſance.

Il envoie contre lui des ordres terribles aux évêques.

De nouvelles plaintes s'élevent bientôt, à l'occaſion de quelques pélérins maltraités, de quelques marchands Italiens rançonnés dans une foire. C'en eſt aſſez pour que le pape écrive aux évêques : *Votre roi eſt un tyran, & non un roi, lui qui a paſſé toute ſa vie dans le crime & dans l'opprobre. S'il ne veut pas vous écouter, ſéparez-vous entierement du ſervice & de la communion de ce prince, mettez en interdit toute la France. Si l'anathème ne le corrige point, qu'on ſache qu'avec le ſecours de Dieu, nous emploierons toutes ſortes de moyens pour délivrer le royaume de l'oppreſſion.* Dans une autre lettre, il déclame contre le *crime inoui, déteſtable, de Philippe, roi de France, ou plutôt loup raviſſant & tyran inique.* Ce crime atroce eſt d'avoir pris une ſomme aux marchands Italiens.

Il livre la France au deſpotiſme d'un légat.

Soit que Philippe ſe ſoumît, ſoit que les affaires d'Allemagne empêchaſſent Grégoire de le pourſuivre, le *tyran* demeura ſur le trône. Mais la France fut livrée à un légat terrible,

évêque de Die, François, qui devint le fléau de la nation, qui commanda en deſpote, tint des conciles malgré les défenſes du roi d'y aſſiſter, dépoſa une foule d'évêques ſans forme de procédures, exigea des troupes & de l'argent pour le pontife ; en un mot, foula aux pieds tous les droits de l'épiſcopat & de la couronne. Grégoire prétendoit que la France devoit lui payer, comme l'Angleterre, le tribut d'un denier au moins par maiſon, (environ un écu de notre monnoie.) S'il ne put la rendre tributaire, il parvint du moins à y établir ſolidement la primatie de Lyon, la ſeule qui ait triomphé des anciennes maximes du clergé national.

Il vouloit que le royaume lui payât tribut.

Toujours armé d'excommunications contre la ſimonie, & contre les mariages des clercs, il éprouva que les vices étoient plus difficiles à ſubjuguer que les ſouverains. On défendoit d'entendre la meſſe des prêtres concubinaires, on leur interdiſoit toute fonction eccléſiaſtique, on vouloit que le célibat fût religieuſement obſervé. Ces lois publiées dans un concile de Rome parurent intolérables, tant l'uſage avoit prévalu ſur la diſcipline. Elles exciterent des ſéditions. Grégoire fut

Il ne peut ſoumettre à la diſcipline les prêtres concubinaires.

traité d'hérétique qui altéroit la doctrine de Jeſus-Chriſt & de ſaint Paul. *S'il perſiſte, nous aimons mieux renoncer à la prêtriſe qu'à nos femmes, & il pourra chercher des anges pour gouverner les égliſes.* C'étoit, ſelon les hiſtoriens du temps, un langage très-commun. Lanfranc lui-même ne put mettre la loi en vigueur. Dans un concile de Wincheſter, il défendit bien aux chanoines d'avoir des femmes; mais il permit aux prêtres de la campagne de garder les leurs, & ordonna ſeulement qu'à l'avenir perſonne ne ſeroit fait diacre ou prêtre, ſans s'être engagé à la continence. Preſque partout, une grande partie du clergé & du peuple ne regardoit plus alors le célibat eccléſiaſtique comme un devoir, malgré les anciens décrets des conciles. On crioit donc en Occident, à-peu-près comme on eût fait en Orient, ſi un patriarche de Conſtantinople avoit entrepris de ſoumettre le clergé grec au célibat.

Lanfranc eſt obligé de les tolérer en Angleterre.

Le pontife n'avoit rien tant à cœur que de rendre le ſacerdoce indépendant des princes, & par-là plus dépendant de Rome. Prétendre qu'il ait enviſagé le célibat comme un moyen de parvenir à ce but, parce que des

1075. Droit des princes de donner l'inveſtiture des grands bénéfices.

hommes ſans famille ont peu de liens qui les attachent à la ſociété politique ; c'eſt une ſuppoſition haſardée par des écrivains ſuſpects. Mais on ne peut guere douter du motif qui ſuſcita la querelle des inveſtitures. Les évêques & les abbés, tenant leurs fiefs des ſouverains, devoient en recevoir l'inveſtiture, ainſi que les autres ſeigneurs. Cette cérémonie les mettoit en poſſeſſion du temporel des égliſes ; & leur dépendance à cet égard paroît d'autant plus juſte, qu'en qualité de ſeigneurs, ils étoient plus riches & plus puiſſans.

Grégoire VII ſuppoſe que c'eſt une ſimonie, pour rendre le clergé indépendant

Dès le neuvieme ſiecle, on voit la coutume établie en Allemagne de les inveſtir par une croſſe & un anneau, que le prince leur remettoit. Certainement perſonne n'avoit eu l'idée de leur conférer de la ſorte l'autorité ſpirituelle du miniſtere. Grégoire VII le ſuppoſa néanmoins, pour avoir un prétexte ſpécieux d'anéantir le droit des couronnes. Il traita l'inveſtiture de ſimonie ; & dans un concile de Rome, il défendit ſous peine d'excommunication de la recevoir des laïques. Les évêques d'Allemagne, empreſſés de ſe ſouſtraire à la domination des empereurs, devoient appuyer cette démar-

che avec ardeur : ceux des autres pays y étoient de même intéreſſés. Telle fut la ſource des guerres du ſacerdoce & de l'empire ; guerres d'autant plus affreuſes, qu'elles apprirent à prodiguer le ſang humain, ſous prétexte de religion.

La ſimonie réelle, alors très-commune, luifourniſſoit des prétextes.

Comme la ſimonie réelle étoit commune en Europe, le faux zèle trouvoit des raiſons pour colorer ſes attentats. Des rois preſque ſans autorité, ſans domaines, ſans argent, tiroient volontiers parti des bénéfices. Ils ne ſe faiſoient pas ſcrupule de les vendre quelquefois ; & l'on ne s'en faiſoit pas de les acheter. Les mœurs & les circonſtances en étoient cauſe. Nous avons vu auſſi la papauté vendue à un nombre d'acheteurs, par le clergé qui éliſoit les papes. Où ne regnoit pas le déſordre ? Un droit eſt-il nul, parce qu'on en fait une matiere d'abus ?

Il inquiete l'empereur Henri IV, qui faiſoit la guerre aux Saxons.

Henri IV, que Grégoire vouloit ſurtout opprimer, jeune prince plein de courage ; mais livré aux paſſions de la jeuneſſe, & trafiquant des bénéfices, combattoit les Saxons rebelles, leur inſolence s'étoit portée juſqu'à lui offrir un duel, pour décider s'il reſteroit empereur ou non. Pendant cette guerre

civile, Rome lui avoit déjà donné de l'inquiétude, & il avoit eu la prudence d'uſer à ſon égard de ménagement. Il avoit même prié Grégoire d'excommunier les Saxons comme ſacrileges. Ceux-ci, s'adreſſant au même tribunal, l'accuſerent de ſimonie & d'autres crimes. Bientôt après, ils furent contraints de ſe ſoumettre; mais le pontife préparoit ſes foudres contre l'empereur.

1076. Il le ſomme de comparoître. Henri le fait dépoſer à Worms.

Une diete venoit de régler les conditions d'accommodement, lorſque tout-à-coup arrivent deux légats, qui ſomment Henri de comparoître devant le pape au jour marqué, pour répondre aux accuſations de ſes ſujets. Il répond à cette inſulte, en faiſant dépoſer le pape dans un concile de Worms. Il lui marque enſuite qu'un ſouverain n'a que Dieu pour juge, & ne peut être dépoſé pour aucun crime, à moins qu'il n'abandonne la foi. (Reſtriction remarquable & bien haſardeuſe; car on pouvoit aiſément ſuppoſer le crime d'héréſie, contre un prince qui paroîtroit attaquer l'égliſe dans la perſonne de ſon chef.) Alors le pontife pro-

Le pape dépoſe Henri dans un concile.

nonce en plein concile, au nom de ſaint Pierre, l'anathème foudroyant, par lequel il ôte à Henri le royaume

Teutonique avec celui d'Italie, déliant tous les ſujets du ſerment de fidélité, & leur défendant de le reconnoître pour roi. Voilà, pour la premiere fois, un ſouverain dépoſé par un pape. Cette ſentence ſervira de modele à quantité d'autres.

La comteſſe Mathilde aſſiſtoit.

Rien n'eſt peut-être plus étrange, que de voir dans le concile de Rome, où elle fut prononcée, la célebre comteſſe Mathilde & ſa mere Béatrix. Souveraines d'une grande partie de l'Italie, dévouées aveuglément à Grégoire, elles l'animoient & lui promettoient toutes leurs forces contre Henri, leur proche parent. Ce n'étoit pas le moindre motif de confiance pour le pape, inſtruit d'ailleurs de la diſpoſition des Allemands à la révolte.

Sophiſmes de Grégoire contre les couronnes.

Il eut ſoin de juſtifier à ſa maniere une entrepriſe ſi révoltante, par des ſophiſmes qui ſervoient de preuves. *Si le ſaint ſiege* (écrivoit-il à l'évêque de Metz) *a reçu de Dieu le droit de juger les choſes ſpirituelles, pourquoi pas les temporelles? Si les hommes ſpirituels ſont jugés quand il le faut; pourquoi les ſéculiers ne ſeront-ils pas punis de leurs crimes? Ils s'imaginent peut être que la dignité royale eſt au-deſſus de l'épiſcopale. Ils peuvent en*

connoître la différence par leur origine. L'une a été inventée par l'orgueil humain, l'autre instituée par la bonté divine : celle là court après la vaine gloire, celle-ci n'aspire qu'à la vie céleste, &c. De ces raisonnemens on pouvoit conclure qu'il falloit abolir la royauté, & reconnoître le souverain pontife pour unique maître du monde.

Sa sentence détermine les Allemands à la révolte.

Les lettres de Grégoire, ses légats, & quelques dévots fanatiques envoyés exprès en Allemagne, firent valoir sa sentence comme si Dieu l'avoit rendue. Indignés de la vente scandaleuse des bénéfices, de quelques vexations du prince, & de sa vie licencieuse, les Allemands, ceux même qui avoient déposé le pape, ne tardèrent point à se déclarer contre l'empereur. Une assemblée de Tibur délibéroit sur les partis les plus violens. Henri s'humilia jusqu'à offrir de remettre le gouvernemens aux seigneurs, & de ne garder que le titre, ainsi que les ornemens de roi. On décida que le pape seroit invité de venir à Augsbourg juger l'affaire ; que si le roi n'étoit pas absous de l'excommunication dans un an, il perdroit la couronne sans retour ; qu'en attendant il vivroit à Spire comme un excommunié, exclu de l'église, & ne

Ils déclarent Henri déposé s'il ne se fait absoudre dans un an

faiſant aucune fonction publique. On penſa dès-lors qu'une année entiere d'excommunication entraînoit, *par le droit Teutonique.*, la perte des fiefs & de tous les biens. Les Allemands ſembloient courir à l'eſclavage, lors même qu'ils enchaînoient leur ſouverain.

CHAPITRE III.

Suite des démêlés de Grégoire VII avec l'empereur. — Fin de Guillaume le Conquérant.

HENRI attérré par la diſgrace, forcé de ſubir la loi des rebelles, craignant les ſuites du jugement qu'il ne pouvoit éviter, prend la réſolution d'aller lui-même demander miſéricorde au pontife, ſon oppreſſeur. Il arrive comme un humble pénitent. Il ſe rend à Canoſſe ſur l'Apennin, place de la comteſſe Mathilde, où Grégoire étoit renfermé avec elle. Une triple enceinte de murailles environnoit cette forteresſe. On l'arrête dans la ſeconde enceinte. On l'y fait attendre trois jours, au cœur de l'hiver, nud pieds & ſans domeſtique, qu'il plaiſe au pape de lui donner audience. Il l'obtient après une ſi rude épreuve, à force

1077. Henri va implorer la miſéricorde du pape à Canoſſe.

Il eſt abſous aux

conditions les plus dures.

de prieres & de promeſſes. Il reçoit l'abſolution ; mais en s'engageant à comparoître devant la diète d'Allemagne, à ſe ſoumettre au jugement du pape, à perdre la couronne ſi le pape l'ordonnoit, & à ne faire en attendant aucune fonction de la royauté. Henri jure tout ce qu'on veut.

Epreuve de l'euchariſtie que le pape veut lui faire ſubir.

Alors Grégoire dit la meſſe ; conſume une moitié de l'hoſtie pour prouver ſon innocence ; lui préſente l'autre moitié, en l'invitant à ſe juſtifier de même. Le prince, touché ſans doute de ſentimens de religion, s'excuſe ſous prétexte que les abſens ne ſe contenteront point de cette preuve.

Les Lombards font violer à Henri ſon ſerment.

Cependant les Lombards, mécontens alors de Grégoire, ſe récrient ſur la foibleſſe & le déshonneur de Henri ; ils menacent de le détrôner, de mettre ſon fils à ſa place. La circonſtance le ranime. Il viole ſes ſermens & regagne l'affection des Lombards. Mais les Allemands vengerent le pontife en dépoſant le roi. Rodolphe, duc de Souabe, fut élu dans une diète.

Alors les Allemands le dépoſent & éliſent Rodolphe.

Grégoire veut juger ces deux princes.

Grégoire n'oſa d'abord ſe déclarer pour l'un ni pour l'autre, donna à entendre qu'il décideroit en faveur de celui des deux, qui ſeroit le plus ſoumis au ſaint ſiége. Enfin, il voulut que

ſe

ſes légats jugeaſſent l'affaire ſur les lieux, & menaça d'anathême quiconque leur réſiſteroit. *Nous le lions*, dit-il dans ſon décret, *non ſeulement quant à l'eſprit, mais quant au corps, & lui ôtons toute proſpérité en cette vie, & la victoire à ſes armes.* On eût dit qu'il diſpoſoit des élémens & de la fortune.

1080. Il porte un décret abſurde & révoltant contre Henri.

Après des expéditions malheureuſes, Rodolphe remporta enfin une victoire, qui fit pencher la balance de ſon côté. Auſſitôt le fier Grégoire, dans un concile de Rome, prive de nouveau Henri IV du royaume de Germanie & d'Italie; le dépouille de toute puiſſance & dignité royale, défend à tout chrétien de lui obéir comme à ſon roi, le condamne à n'avoir aucune force dans les combats & à n'être jamais victorieux. Ce ſont les propres termes du décret, où apoſtrophant ſaint Pierre & ſaint Paul, il finit en ces termes : *Faites donc voir à tout le monde que, ſi vous pouvez lier & délier dans le ciel, vous pouvez auſſi ſur la terre ôter ou donner à chacun, ſelon ſes mérites, les empires, les royaumes, les principautés, les duchés, les marquiſats, les comtés, & les poſſeſſions de tous les hommes..... Que les rois & les princes du ſiecle connoiſſent donc maintenant,*

Son apoſtrophe ſinguliere à ſaint Pierre.

votre pouvoir ; qu'ils tremblent de mépriſer les ordres de votre égliſe ! Que votre juſtice s'exerce ſi promptement ſur Henri , qu'on ne puiſſe douter qu'il ne tombe par votre puiſſance , & non par haſard !

Ses maximes ſur la ſupériorité des clercs & des pontifes.

Nous avons une ſeconde lettre à Hériman , évêque de Metz , qui acheve de dévoiler les opinions de Grégoire , & les principes d'un deſpotiſme ſans exemple. Il y avance que le ſimple exorciſte a plus de pouvoir qu'aucun ſeigneur laïque ; car l'exorciſte commande au demon , dont les mauvais princes ſont eſclaves : Que les prêtres ſont évidemment au-deſſus des rois ; car ils jugent les rois , & peuvent les abſoudre de leurs péchés : Que les bons chrétiens du plus bas rang doivent être regardés comme rois , plutôt que les princes vicieux ; car les uns ſont membres de Jeſus-Chriſt & les autres du diable : Qu'à plus forte raiſon , les papes ſont au-deſſus de tout ; car la papauté rend impeccable , & depuis ſaint Pierre , on compte près de cent papes au nombre des plus grands ſaints. Comment , après les ſcandales infinis du dixieme & du onzieme ſiecles, oſoit-on faire de la ſainteté une eſpece de privilege inhérent au pontificat ? L'o-

Il ſuppoſe les papes impeccables.

pinion a ſouvent la force de changer les abſurdités en principes. Enfin, des canoniſtes ont écrit que *le pape n'eſt ni un dieu ni un homme, mais un être mitoyen.*

Abſurdité de quelques canoniſtes.

Naturellement plus porté que Grégoire aux actes de violence, Henri, furieux des affronts qu'il eſſuyoit, franchit de ſon côté toutes les bornes. Il avoit fait dépoſer le pape dans un concile, & nommer à ſa place Guibert, archevêque de Ravenne. Ayant vaincu Rodolphe, qui fut tué dans une bataille, il revint en Italie avec ſon antipape & une armée. Grégoire s'étoit ménagé du ſecours. Outre la comteſſe Mathilde qu'il gouvernoit, & qui avoit ſignalé ſon dévouement par une donation de ſes états au ſaint ſiege, il pouvoit compter ſur Robert Guiſcard, duc de la Calabre & de la Pouille, & ſur les autres Normands. Foudroyés auparavant de ſes anathêmes, ils étoient traités alors avec tous les ménagemens de la politique. Une guerre ſanglante s'alluma encore pour la cauſe du pontife, qui ſans doute oublioit trop ſon miniſtere de paix.

1081. Henri, vainqueur de Rodolphe, marche contre Grégoire.

Celui-ci défendu par Mathilde & par les Normands.

Après diverſes expéditions & un long ſiége, Henri IV ſe rend maître de Rome. Guibert eſt introniſé ſous le nom

1084. On l'aſſiége; Robert Guiſcard le délivre.

de Clément III, & le couronne empereur. Grégoire, excommunié par un concile d'Utrecht, tient ferme dans le château Saint-Ange. Robert Guiſcard vole à ſon ſecours & le délivre. Cependant ne ſe croyant plus en ſureté à Rome, le pape ſe retire à Salerne, après avoir fulminé de nouvelles excommunications contre l'antipape & l'empereur. Il mourut l'année ſuivante 1085. Ses dernieres paroles, empruntées de l'écriture, auroient été dignes du plus grand ſaint : *J'ai aimé la juſtice & haï l'iniquité : c'eſt pourquoi je meurs en exil.*

Mort de Grégoire VII.

Juſqu'où alloient de ſon temps les préjugés ſur l'excommunication.

On peut excuſer en partie les entrepriſes de Grégoire VII, par les préjugés que les fauſſes décrétales avoient établis, & qui s'étoient accrus ſans ceſſe à la faveur de l'ignorance. Ils alloient ſi loin, par rapport à l'excommunication, qu'un excommunié ſembloit exclus entierement de la ſociété civile. Quiconque communiquoit avec lui étoit excommunié lui-même de fait; quiconque communiquoit avec ces derniers excommuniés, l'étoit également, & ainſi du reſte, par une progreſſion infinie. Or il ne s'agiſſoit pas ſeulement de la communion eccléſiaſtique, il s'agiſſoit du commerce de la vie, des choſes même les plus indiſpenſables.

Gregoire, crut uſer d'une grande *miſéricorde*, en exceptant les femmes, les enfans, les ſerviteurs des excommuniés, & en permettant de donner le néceſſaire à ceux qui étoient ſous le joug de l'excommunication. Selon de tels principes, fort différens des anciennes regles, un prince excommunié devoit être dépoſé.

Ses prétentions énormes ſur tous les états.

Ce pape répete ſouvent dans ſes lettres les paroles de Jérémie : *maudit ſoit celui qui n'enſanglante pas ſon épée.* Il les appliquoit fort mal, & perdoit de vue les vrais principes de la religion & du ſacerdoce. Mais où avoit-il pris que la France, l'Angleterre, l'Eſpagne, le Danemarck, la Hongrie, la Dalmatie, la Pologne, la Ruſſie même, &c. lui devoient des tributs, ou l'hommage & le ſerment de fidélité, comme il l'exigeoit ? que la Saxe avoit été donnée à l'égliſe romaine par Charlemagne ? que le roi d'Allemagne qu'on éliroit après Rodolphe, ſeroit obligé de ſe reconnoître pour ſon vaſſal, & de lui obéir en tout ? que l'empire par conſéquent, attaché à la couronne d'Allemagne, dût relever du ſiege de Rome, tandis que les empereurs avoient le droit inconteſtable de confirmer l'élection des pontifes ? Si un tel ſyſtême

avoit pu s'établir par la ſeule force de l'opinion & des armes ſpirituelles, le nouvel empire du ſacerdoce eût effacé à Rome les conquêtes de cet empire Romain, autrefois ſi redoutable.

Guillaume le Conquérant avoit refuſé de lui rendre hommage;

Le conquérant de l'Angleterre, par la vigueur de ſa politique, ſe fit ſeul reſpecter d'un pape qui fouloit aux pieds les couronnes. Grégoire l'ayant ſommé de lui rendre hommage, & de lui payer le tribut, (car il appeloit ainſi ce *denier de ſaint Pierre*, que la dévotion du roi Offa avoit établi comme une offrande,) Guillaume répondit qu'il vouloit bien accorder le denier, ſelon la coutume; mais au lieu de rendre hommage, il défendit aux Evêques d'aller à Rome pour un concile. Auſſi

& l'avoit forcé de le ménager.

Grégoire ordonna-t-il à ſon légat de le ménager. « Quoiqu'il ne ſe comporte » pas en certaines choſes, écrivoit ce » pontife, auſſi religieuſement que nous » voudrions; cependant, comme il ne » vend point les égliſes, qu'il n'a pas » voulu ſe joindre aux ennemis du ſaint » ſiege, qu'il a même juré d'obliger les » prêtres à quitter leurs femmes, & » les laïques à ſe deſſaiſir des dixmes, » il mérite plus d'honneur que les au- » tres rois. »

Comment

On peut juger par le trait ſuivant,

de la conduite qu'auroit tenue Guillaume, en cas de révolte du clergé. L'évêque de Bayeux, ſon frere utérin, complotoit d'aller à Rome avec des tréſors, ſuivi d'un grand nombre de ſeigneurs, dans l'eſpérance de ſe faire pape. Le roi inſtruit du complot, après lui avoir reproché ſa trahiſon, commande aux ſeigneurs de l'arrêter. Perſonne n'oſant mettre la main ſur un prélat, il le ſaiſit lui même. Le coupable réclamoit les immunités eccléſiaſtiques. *Je n'arrête pas l'évêque*, s'écria Guillaume, *j'arrête le comte.* Il avoit donné à ſon frere le comté de Kent.

ce prince traite l'évêque de Bayeux coupable de trahiſon

Ce monarque étoit l'oppreſſeur de l'Angleterre. Il y exerça juſqu'au bout le droit de l'épée, ſur lequel portoit ſa couronne. Quelques ſoulevemens des Anglois lui fournirent un prétexte pour les aſſervir; & peut être n'avoit-il que ce moyen de les réduire à la ſoumiſſion: tant les conquêtes attirent de malheurs ſur l'humanité. Il les dépouilla de leurs biens en faveur de ſes officiers; il s'efforça d'anéantir leurs lois, leurs coutumes, & juſqu'à leur langue. Dans les actes publics & dans les tribunaux on n'employa que le françois. En un mot, il rendit ſa domination

Il régnoit deſpotiquement en Angleterre.

odieuſe, mais il ſut la rendre durable. Sa politique fut celle d'un deſpote habile & courageux.

Il combat un de ſes fils.

Robert, un de ſes fils, auquel il deſtinoit la Normandie, voulut en jouir avant le temps, & ſe révolta, ſoutenu en ſecret par la cour de France. Guillaume pourſuit le rebelle. Ils ſe battent dans un combat ſingulier, ſans ſe connoître ſous le caſque. Le roi bleſſé tombe de cheval; le prince Robert le reconnoiſſant alors, ſe jette à ſes pieds, & le fléchit avec peine.

1087. Il ſe venge d'une raillerie de Philippe I.

Philippe I, roi de France, s'expoſa, par une raillerie indiſcrete, à la colere d'un ſi dangereux vaſſal, beaucoup plus puiſſant que lui. Guillaume, irrité prit les armes, pénétra juſqu'à Mante, brûla cette ville, & auroit porté ſa fureur juſqu'à Paris, ſi une maladie mortelle ne l'eût arrêté. Au lit de la mort, il ſe reprocha d'avoir prodigué le ſang humain; mais, pour ſe raſſurer contre les terreurs de l'avenir, il fit le dénombrement de ſes bonnes œuvres; il ſe félicita d'avoir honoré l'égliſe; d'avoir élevé aux premieres places Lanfranc, Anſelme, & d'autres moines illuſtres; d'avoir augmenté & enrichi dix abbayes fondées par ſes peres, d'avoir établi en Normandie dix-ſept nouveaux monaſ-

Ses ſentimens au lit de la mort.

teres d'hommes & ſept de filles. Il ordonna de diſtribuer ſes tréſors aux égliſes & aux pauvres. C'eſt ainſi qu'on croyoit devenir ſaint, après avoit été le fléau des hommes. Guillaume le Roux, ſecond fils du conquérant, lui ſuccéda en Angleterre par la force ; Robert l'aîné, n'eut que la Normandie & le Maine ; Henri, le cadet, qui d'abord n'eut preſque rien, s'emparera un jour de toute la ſucceſſion.

Fin du Tome cinquieme.

TABLE DES MATIERES CONTENUES DANS CE CINQUIEME VOLUME.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Sur l'établiſſement des Barbares dans l'empire Romain, page 58

LA ruine de l'empire Romain, grand objet de réflexions. Cette révolution s'explique par les cauſes morales. Comment les Romains avoient acquis leur empire. Comment & à quel point ils ſe corrompirent. Quelques grands empereurs ne remédierent au mal qu'en paſſant. Licence affreuſe des ſolda's. Vices & miſere du peuple. Etat déplorable de l'occident, après la fondation de Conſtantinople. Brigandages publics. Révolutions continuelles. Trahiſons employées contre les barbares. Plus de vertu ni d'honneur. Haines de religion, après l'établiſſement du chriſ-

tianiſme. Violences contre les païens. De-là les diſcordes & le fanatiſme. Les chrétiens eux-mêmes diviſés entre eux. Empereurs théologiens & perſécuteurs. Le clergé prenant trop d'empire. Acharnement des ſectes. Mauvaiſes lois de Théodoſe & de ſes fils. Les barbares bien ſupérieurs aux romains de ce temps-là. Les Vandales ſous Genſéric. Alaric & les Viſigoths. Attila, grand homme à pluſieurs égards. Odoacre & Théodoric, conquérans de l'Italie. Leur tolérance, comparée à l'intolérance de Juſtin. Clovis & les Francs. Révolution paſſagère ſous Juſtinien. Fautes énormes de cet empereur. Les Lombards établis en Italie. Héraclius ſe conduit mal en orient. Mahomet & les Arabes; leur conduite par rapport aux chrétiens. Tous les barbares devoient vaincre les Romains. Triſtes effets de la révolution. Les lois romaines tombent. Abus des lois barbares. Mêlanges dangereux de ces deux eſpèces de lois. Gouvernement des barbares, beau en apparence. Inconvéniens qui en réſultent. Aviliſſement du peuple. Indépendance des grands. Les fiefs. Gouvernement féodal: Anarchie féodale: Mœurs barbares. Pourquoi l'ancienne Rome avoit été vertueuſe. Tout devoit empirer chez les nouveaux peuples: Leurs excès. Charlemagne tenta en vain de les réformer. L'ignorance fomenta la barbarie: Cette ignorance devoit augmenter. Ce n'étoit pas comme à la Chine, où les Tartares ſe ſont éclairés. Funeſtes effets de l'ignorance. Superſtition aveugle. Pouvoir exceſſif du clergé. En Eſpagne, les évêques diſpoſent de la couronne. En France, ils font auſſi la loi.

Les lois ecclésiastiques confondues avec les lois civiles. Autres abus. Entreprises des papes. Comment l'europe sortira enfin de la barbarie. Auparavant elle éprouvera tous les malheurs.

Des Nations grossières, sous l'influence de la propriété & de l'intérêt, 99

HISTOIRE MODERNE.

115

DESSEIN de cette partie de l'Histoire générale.

PREMIERE ÉPOQUE.

FONDATION DE LA MONARCHIE FRANÇOISE.

LA BARBARIE RÉPANDUE EN EUROPE.

Depuis CLOVIS jusqu'à CHARLEMAGNE.

Espace d'environ trois siècles, à commencer à l'an 486.

CHAPITRE PREMIER.

MONARCHIE Françoise, jusqu'au temps où les maires du palais dominent, 117

IDÉE générale des barbares qui avoient détruit l'empire. Leurs établissemens dans la Gaule. Clovis, vainqueur des Romains. Sa politique pour gagner les Gaulois. Il épouse Clotilde. Il se fait chrétien après la bataille de Tolbiac. Guerre inutile contre Gondebaud, roi de Bourgogne. Clovis attaque, sous prétexte de religion, le roi des Visigoths. Théodoric sauve une partie de ce royaume. Cruautés & fin de Clovis, en 511. Réglement sur l'admission des clercs. Quatre fils de Clovis partagent sa succession.

Barbaries qu'ils commettent. Théodebert, célebre roi d'Auſtraſie. Conquête du royaume de Bourgogne, en 534. Les François, alliés perfides des Romains & des Oſtrogoths. Autre expédition en Italie. Après la mort de Clotaire I, la monarchie partagée en quatre. Brunehaut & Frédégonde, rivales furieuſes. Gontran, roi de Bourgogne, trop loué par les hiſtoriens du temps. Clotaire II regne ſeul. Maires du palais. Leur puiſſance s'accroît ſous Dagobert & ſes ſucceſſeurs. L'Auſtraſie, tyrannisée par le maire Ebroin, ne veut plus de roi. Le duc Pepin la gouverne, & devient maître de la monarchie. Charles-Martel, ſon fils, ſuccéde à toute ſa puiſſance.

CHAPITRE II.

L'ESPAGNE envahie par les Sarraſins. — Charles-Martel les défait en France, 729.

ÉTAT du royaume des Viſigoths en Eſpagne. Le clergé y domine. Révolutions fréquentes. Principaux regnes. Leuvigilde, Recared, Siſebut, Chintila, Récéſuinthe, Vamba, Ervige, Vitiza, Rodéric. Progrès du mahométiſme. Les Sarraſins ou Maures envahiſſent l'Eſpagne. Bataille de Xérès en 712. Trahiſon d'Oppas. Pélage réfugié dans les Aſturies. Charles-Martel défait les Maures, qui vouloient conquérir le France. L'Eſpagne fut d'abord malheureuſe ſous leur

empire. Révolution du califat. Royaume des Maures en Eſpagne, fondée par Abdérame ou Almanzor. Ce prince regne glorieuſement. Charles-Martel ne remplit pas le trône vacant. Il meurt, en 741, après avoir partagé la monarchie à ſes deux fils. Sa mémoire flétrie par les eccléſiaſtiques. Carloman ſe fait moine, & laiſſe tout à ſon frere Pepin.

CHAPITRE III.

ÉTAT du royaume des Lombards & de l'empire de Conſtantinople. — Intrigues des papes. — Pepin détrône la race de Clovis, 137

ÉTAT du royaume des Lombards, depuis Alboin. Autharic ſe fait chrétien, & gouverne ſagement. Agilulf veut conquérir Rome. Sa femme le rend catholique. Rothar, légiſlateur de ſon royaume. Luitprand. Sa loi ſur le duel. L'empire grec s'affoibliſſoit tous les jours, quoique les Saraſins ſe fuſſent ſoumis au tribut. La ſuperſtition aveugloit les princes & les peuples. Héréſie des iconoclaſtes, ſous Léon l'Iſaurien. Elle excite des ſéditions. Les moines excitoient à la révolte. En Italie, la fermentation étoit auſſi grande. Luitprand s'empare de Ravenne, & de pluſieurs autres villes. Les papes, déjà très-puiſſans à Rome, & occupés d'objets politiques. Grégoire II fait chaſſer de Ravenne les Lombards. Grégoire III

& Zacharie ſuivent ſes vues. Fin de Luitprand. Ratchis, ſon ſucceſſeur, ſe fait moine, après une entrevue avec le pape. Déciſion de Zacharie en faveur de Pepin, qui veut être roi. Pépin détrône Childéric. Cérémonie du ſacre, dont on abuſera un jour. Négociation hardie d'Etienne III avec Pepin. Lettre artificieuſe du pape, pour l'engager à la guerre contre les Lombards. Pepin donne au pape pluſieurs villes, dont Aïſtulf s'étoit emparé. Il conſerve la ſouveraineté comme patrice. Mort de Pepin, en 768.

CHAPITRE IV.

OBSERVATIONS générales. 151

I.

TOUS les barbares, établis dans l'empire d'occident, ſe reſſembloient. Leur premier gouvernement fut une démocratie militaire. Leurs rois; leurs chefs. Aſſemblées de la nation. Après l'établiſſement, la démocratie devint ariſtocratie. Puiſſance légiſlative dans le peuple. Comment la puiſſance royale augmenta, ſur-tout en France. Bénéfices. Succeſſion à la couronne. Les lois des barbares trop douces. Pourquoi. Le duel, au défaut de preuves judiciaires. Pourquoi. Gondebaud l'oppoſe à l'abus du ſerment. Abſurdité des preuves judiciaires, fondée ſur l'opinion. Après l'établiſſement du chriſtianiſme, la ſuperſtition les maintint encore.

On étoit jugé par ſes pairs. Ordre de juriſdiction.

II.

La religion devoit s'altérer parmi les barbares. On croyoit ſe ſauver en enrichiſſant l'égliſe. Plaintes de Clovis & de Chilpéric à ce ſujet. Pouvoir excéſſif des évêques. Diſcordes du clergé & des laïques ; effets qui en réſultent. Les évêques deviennent redoutables aux rois mêmes. Dangereuſe multiplication des moines en orient. Regle de ſaint Baſile. Les moines s'établiſſent en occident. Saint Benoît. Fondation de monaſtères. Les vices y pénétrent. Pourquoi. Exemptions monaſtiques, avantageuſes aux papes. Accroiſſemens de l'autorité pontificale. Ordres qu'ils donnent ſur ce qui ne les regarde point. La connoiſſance des abus en fait de religion, eſt eſſentielle. Ce qui augmenta l'ignorance ; mauvaiſe politique du clergé. Aveugle crédulité des hommes. Fauſſes idées de religion qu'on leur donnoit. Les maux devoient augmenter.

SECONDE ÉPOQUE.

CHARLEMAGNE,

OU

LE NOUVEL EMPIRE D'OCCIDENT.

INVASION DES NORMANDS.

Depuis la fin du huitieme ſiecle, juſqu'au milieu du dixieme.

CHAPITRE PREMIER.

GUERRES de Charlemagne, 171

COMMENCEMENS du règne de Charlemagne. Mort de ſon frere. Haine mutuelle des papes & des rois Lombards. Paul I & & Didier. Ingratitude d'Etienne IV envers Didier. Charlemagne épouſe la fille de ce roi, & la répudie. Il détruit le royaume des Lombards, au gré d'Adrien I. Son voyage à Rome pendant le ſiége de Pavie. Ses droits & ceux du pape. Idée générale des guerres d'alors, ſimples expéditions. Expédition d'Eſpagne contre Abdérame. Mort d'Abdérame. Moſquée de Cordoue ſubſiſtante. Guerre de trente ans avec les Saxons. Maſſacre que fait Charlemagne. Witikind ſoumis. Violences pour l'établiſſement du chriſtia-

niſme en Saxe. Durée des loix ſaxonnes, quoique barbares. L'Allemagne ſoumiſe à la France.

CHAPITRE II.

CONCILE de Francfort, & affaires eccléſiaſtiques. — Charlemagne empereur. — Fin de ſon règne, 179

CHARLEMAGNE étendoit ſes ſoins à tout. Fameux concile de Francfort. Le roi y déploie ſon autorité. Irène rétablit le culte des images. Déciſion du concile de Nicée. Charles fait rejetter ce concile avec mépris. Livres Carolins. Prudence & politique du pape Adrien. Ses projets en faveur de Charles, pour le ſaint ſiége. Il promet d'excommunier ſans autre raiſon que le temporel. Léon III fugitif auprès de Charles. Ce prince juge le pape à Rome. Léon le couronne empereur. Second empire d'occident, ſur quoi fondé. Irène détrônée par Nicéphore. Traité avec l'empereur d'orient. Charlemagne en liaiſon avec Haroun-al-Raſchid. Les califs faiſoient fleurir les ſciences & les arts. Partage de la monarchie françoiſe. Louis, aſſocié à l'empire.

CHAPITRE III.

OBSERVATIONS sur Charlemagne. — Etat de l'Angleterre, jusqu'à la fin de l'Heptarchie, 189

FIN de Charlemagne. Etendue de son empire. Ses grandes qualités. Envoyés royaux qu'il établit. Ce qu'il fit en faveur du clergé. Il se piquoit trop de théologie. Affaire du *filioque*, ajouté au symbole. Léon III prévient un schisme par sa prudence. Projets & établissemens de Charlemagne. Ecoles; ce qu'on y apprenoit. Largesses pour l'église. L'abbé Alcuin, savant enrichi. Sur l'Angleterre, depuis la conquête des Saxons. Comment le christianisme s'y établit. Le roi Offa va chercher l'absolution à Rome. Denier de saint Pierre. Egbert réunit les sept royaumes de l'Heptarchie. Incursions des Danois.

CHAPITRE IV.

REGNE foible & malheureux de Louis le Débonnaire. — Partage de son royaume, 196

FOIBLESSE & dévotion de Louis. Ce prince partage imprudemment la monarchie. Révolte de Bernard, roi d'Italie. Sa punition. Louis s'humilie mal à propos. L'impé-

ratrice Judith, trouble la famille royale. L'abbé Vala, chef des factieux. Louis eſt preſque détrôné. Il s'étoit ſoumis à la cenſure des évêques. Etrange diſcours ſur la dignité épiſcopale. Fautes multipliées, ſource de révolte. Grégoire IV ſe joint aux princes rebelles. Agobard pour le pape. Fauſſes décrétales, dont on abuſoit. Louis eſt trahi, & ſe livre aux rebelles qui le dépoſent. Les évêques ſe ſervent de la pénitence pour l'exclure du trône. Circonſtances ignominieuſes de cette cérémonie. Lothaire fugitif; l'empereur rétabli. Il reconnoît devoir la couronne aux évêques, & à ſaint Denis. Vie fabuleuſe du ſaint. Procès des évêques les plus coupables. Louis toujours foible. Nouvelles fautes, ſuivie d'une révolte. Mort de Louis le Débonnaire. Rétabliſſement des élections canoniques. Convenoient-elles à la ſûreté de la couronne? Donations à l'égliſe, au préjudice des enfans. Les papes profiterent de la foibleſſe de l'empereur. Cependant il exerçoit la ſouveraineté à Rome. Les Saraſins en Sicile, &c.

CHAPITRE V.

TROUBLES & guerres civiles ſous Charles le Chauve, 209

ENFANS de Louis le Débonnaire, brouillés. Bataille de Fontenai. Le clergé donne les états de Lothaire à ſes freres. Nouveau partage entre eux. La monarchie menacée de

toutes parts. Fameuſe aſſemblée de Merſen. Réglemens funeſtes à l'autorité royale. Mort de Lothaire ; partage entre ſes trois fils. Charles le Chauve, ſans prudence dans les périls. Diſſentions entre le clergé & les ſeigneurs. Triomphe des derniers à Epernai. Louis le Germanique, appellé contre ſon frère. Lettre remarquable qu'Hincmar lui écrit. On chaſſe Louis ; & les évêques François lui envoient leurs ordres. Sa réponſe foible. Procès de Vénilon de Sens. Requête du roi Charles. Les évêques ſe croyoient maîtres de diſpoſer de la couronne. Comment leurs prétentions ſe fortifioient.

CHAPITRE VI.

ENTREPRISES des Papes. — Divorce de Lothaire, & ſes ſuites. — Fin de Charles le Chauve, 217

LES papes, devenus plus indépendans. Trait de Sergius II. Maximes de Nicolas I, pour la papauté, contre les couronnes. Lothaire répudie ſa femme & épouſe ſa concubine. Idée du mariage ; coutume du divorce. Nicolas veut juger le roi de Lorraine, &c. Il eſt inflexible, malgré toutes ſortes de ſoumiſſions. Ses entrepriſes ſur d'autres objets. On lui reproche de ſe faire empereur de l'univers. Lothaire va ſe juſtifier à Rome. Il eſt abſous. Sa mort. Adrien II menace le roi de France comme uſurpateur. Fameuſe lettre d'Hincmar au pape. Entrepriſe d'Adrien

contre Charles le Chauve. Il finit par le flatter publiquement. Jean VIII donne l'empire à ce prince. Comment les Italiens le reconnoiſſent. Il tâche d'établir un vicaire du pape en France. Charles veut dépouiller les fils de ſon frere Louis le Germanique. Le pape l'appelle contre les Saraſins. Mort de Charles en Italie. Capitulaire qui introduit l'hérédité des fiefs.

CHAPITRE VII.

INCURSIONS des Normands en France & en Angleterre. — Règne d'Alfred le Grand, 218

IDÉE générale des Normands. Leur religion féroce. Ce qu'ils eſpéroient dans l'autre vie. Athéiſme de ceux qui raiſonnoient Leurs principes ; leurs émigrations. Leur courage commun aux femmes. Mépris de la mort. Irruptions des Normands, depuis Charlemagne. Leurs ravages. Paix achetée par Charles le Chauve. Contributions ordonnées pour les Normands. L'Angleterre étoit auſſi dévaſtée. Alfred monte ſur le trône en 871. Ses malheurs. Comment il défait les Danois. Il leur permet de s'établir dans des provinces dépeuplées. Sageſſe de ſon gouvernement. Ses inſtitutions pour la juſtice & le bon ordre. Il excite à l'étude & donne l'exemple ; ſa mort.

CHAPITRE VIII.

DÉCADENCE totale de l'empire françois, 236

Louis le Begue, comme ſoumis à ſes ſujets. Jean VIII vient commander en France, quoique fugitif. Un concile fait Boſon roi de Provence. Démembremens. L'empereur Charles le Gros, élu roi de France. Sa lâcheté & ſa perfidie irritent les Normands. Fameux ſiége de Paris. Charles renvoie les ennemis à force d'argent. Egliſe de ſaint-Germain pillée. Révolte contre Charles; en Allemagne; en Italie; en France. Eudes élu roi. Il partage avec Charles le Simple. Royaume de Bourgogne. Transjurane. Charles le Simple cède aux Normands. Rollon, duc de Normandie. Il fait le bonheur de ſes ſujets. Révolte contre le roi Charles. Il eſt dépouillé de ſes états, & détrôné. Il meurt en priſon. Révolutions en Italie. Bérenger reſte roi. La maiſon de France ne régne plus en Allemagne. Conrand, duc de Franconie, roi par élection. Ravages des Huns ou Hongrois Fanatiſme avec les malheurs. Hugues le Grand fait priſonnier le roi Louis d'Outremer. Singularités déplorables. Lothaire, ſucceſſeur de Louis. Il perdit le royaume de Lorraine.

TROISIEME

TROISIEME ÉPOQUE.

OTTON LE GRAND.

L'EMPIRE TRANSFÉRÉ AUX ALLEMANDS. — LA FRANCE SOUMISE AUX CAPÉTIENS.

Depuis le milieu du dixième ſiècle, juſqu'au temps de GRÉGOIRE VII.

CHAPITRE PREMIER.

LA maiſon de Saxe parvient à la royauté & à l'empire. — Regnes des Ottons, 248

HENRI l'Oiſeleur, duc de Saxe, roi par l'élection des états. Il ſe qualifioit *Avoué* de Rome, quoique les troupes l'euſſent nommé empereur. Otton I, le plus grand prince de ſon ſiécle. Révolutions & troubles en Italie On aimoit trop à changer de maître. Otton laiſſe le royaume d'Italie à Bérenger II. Jean XII. le rappelle contre Bérenger. On le couronne roi & empereur. Le pape le trahit. Jean dépoſé fait révolter les Romains. Idée qu'on avoit de ce peuple. Otton I ſubjugue Rome. Fameux décret de Léon VIII.

Si ce décret eſt faux. Nouvelle révolte des Romains, punie. Guerre d'Otton avec les Grecs. Sa mort. Il imitoit Charlemagne. Il rendit le clergé trop puiſſant. Hérédité des fiefs établie. Droit de repréſentation. Le duel décide. Otton II. Troubles de Rome. Papes & antipapes en grand nombre. L'empereur meurt en Italie. Creſcentius renouvelle à Rome les révoltes. Otton III le punit enfin. Aridité de l'hiſtoire, en paſſant.

CHAPITRE II.

HUGUES Capet détrône en France la maiſon de Charlemagne. — Robert. Philippe II, 258

HUGUES Capet veut s'approprier la couronne de France. Comment il avoit gagné le clergé & les moines. Il eſt ſacré au préjudice de Charles, duc de Lorraine. Procès d'Arnould de Rheims, traître au roi. Diſputes ſur la juriſdiction du pape. Gerbert, archevêque de Rheims. Jean XV veut le dépoſer Sa lettre contre le pape. Gerbert dépoſé. Grégoire V. caſſe le mariage du roi Robert. Effets de l'excommunication de ce bon prince. Il ſe ſoumet. Il refuſe la couronne d'Italie. Factions dans ce pays. Robert tyranniſé par ſa femme. Hérétiques d'Orléans. Trait de cruauté de la reine. Regne de Henri I. Ce mariage, très-difficile par les empêchemens. Paix de Dieu, ordonnée par les évêques. Un ſage prélat s'y oppoſe ſeul. Cette

paix ſe détruit d'elle-même. On la change en treve auſſi inutile.

CHAPITRE III.

L'ANGLETERRE, l'Eſpagne, l'empire des Arabes & l'empire de Conſtantinople, ſont les deux dernières époques, depuis Charlemagne, 268

L'ANGLETERRE.

DEPUIS Alfred, tout empire en Angleterre. Les Bénédictins y deviennent trop puiſſans. L'abbé Dunſtan, auteur de leur crédit. Invaſion des Danois, ſous Ethelred. Ils ſubjuguent le royaume. Canut le Grand regne après Swenon. Edouard le Confeſſeur ſuccéde aux Danois.

L'ESPAGNE.

LES chrétiens perſécutés par leur faute dans le royaume de Cordoue. Ils agrandiſſoient le royaume des Aſturies, & fondoient celui de Navarre. Les Maures poſſédoient plus des trois quarts de l'Eſpagne. Diviſion entre les chrétiens. même ſous Alphonſe le Grand. Ramire II défait les Maures à Simencas. Son vœu à ſaint Jacques. Almanzor, vainqueur des chrétiens, vaincu enſuite. Mort de ce grand homme. Trois évêques tués en combattant pour des Maures. Le royaume

de Cordoue, diviſé en pluſieurs royaumes. Même diviſion des royaumes parmi les chrétiens. Ce qui rend l'ancienne hiſtoire d'Eſpagne fatigante. Les *Ricos hombrès* d'Aragon. Autorité du grand-juſticier à l'égard du roi.

L'EMPIRE DES ARABES.

Diſcordes funeſtes à l'empire des Arabes. Secte des Fatimites. Calif du Caire. Troiſieme calif en Afrique. Les Turcs, appelés par les califs de Bagdad, les dépouillent bientôt.

L'EMPIRE DE CONSTANTINOPLE.

Tout fait pitié ou horreur à Conſtantinople. Nicéphore. Staurace. Michel Rangabé. Léon l'Arménien, iconoclaſte. Michel le Bégue. Théodora, ſemblable à Irène. Michel III. Baſile. Léon le Philoſophe. Conſtantin-Porphyrogénète. Son fils Romain l'empoiſonne. Nicéphore-Phocas. Jean Zimiſcès. Baſile II. Crimes de la princeſſe Zoé. Elle fait mourir Romain pour épouſer Michel. Elle épouſe Calaphate, qui la relegue. On creve les yeux à Calaphate. Zoé épouſe Monomaque, ſon ancien amant. Sédition contre ce prince. L'eſprit de ſuperſtition domine toujours dans l'empire. Iſaac-Comnène ſe fait moine. Faute de Conſtantin-Ducas. Sa veuve trompe le patriarche, pour ſe remarier.

*

CHAPITRE IV.

SCHISME des Grecs, 283

LE patriarche Ignace ſupplanté par Photius, en l'an 858. Concile, dont le jugement fut caſſé par Nicolas I. Excommunication de Photius. Vengeance du patriarche. Il prend le titre d'écuménique. Reproches qu'il fait à l'égliſe romaine. Baſile chaſſe Photius, & rétablit Ignace. Diſpute entre les deux égliſes, au ſujet de la Bulgarie. Jean VIII menace d'excommunication Ignace. Après la mort d'Ignace, le pape fait rétablir Photius. Mais il l'excommunie enſuite, au ſujet de la Bulgarie. Fin de Photius. Michel Cérularius renouvelle les diſputes, au onzième ſiecle. Petites choſes, dont il fait des crimes aux latins. Reproches de Léon IX aux grecs. Excommunication ſingulière contre eux. Cérularius, de ſon côté, inſulte les latins. Le ſchiſme ſe perpétue à jamais.

CHAPITRE V.

OBSERVATIONS générales ſur les deux dernières époques, 290

UTILITÉ des obſervations ſuivantes.

I.

L'ignorance & l'anarchie produiſent des maux infinis. A la faveur de l'ignorance, les moines & les clercs s'emparent de l'autorité. Ils l'étendent particuliérement ſur le mariage. Mais barbares eux-mêmes & ignorans, ils devoient abuſer de leur pouvoir. Les pratiques & les formules ſubſtituées aux devoirs. Abus énorme de l'excommunication. L'eſprit de religion, oppoſé à ces excès. Les mœurs du clergé, alors corrompues. La réforme de Cluni parut un remède au mal. On prodigue les richeſſes aux nouveaux moines. Mépris pour le clergé & les anciens moines; ſource de diſcordes. La religion ſurchargée de nouvelles pratiques monacales. Fables des légendaires. Diſputes théologiques du neuvieme ſiecle. Gotheſcalc fuſtigé. Ratbert & d'autres moines oppoſés ſur l'euchariſtie. Dialectique pernicieuſe du onzieme ſiécle. Bérenger & Lanfranc oppoſés ſur la tranſſubſtantiation. Pouvoir infini attribué au pape par les moines. Influence des idées religieuſes.

II.

Comment les fiefs ſe multiplièrent aux dépens de la royauté. L'hérédité les fixe dans les familles. Les ſeigneurs & le clergé s'emparent des villes & des terres. En Allemagne, le clergé plus puiſſant qu'ailleurs. Gouvernement féodal, établi par-tout. Fiefs & arrière-fiefs, multipliés à l'infini. Déſordres affreux nés de l'anarchie féodale. Le ſervice militaire, dû au ſouverain, ſe réduiſoit à peu de choſe. Misère & ſervitude du peuple.

III.

Le goût de la chevalerie augmentoit la paſſion des armes. Religion mêlée à la chevalerie. Galanterie romaneſque, empruntée des Maures. Enthouſiaſme pour la chevalerie. Avantages que la nobleſſe en retire. Abus de la chevalerie. 1°. Nulle diſcipline. 2°. Superſtition. 3°. Débauche. Joutes & tournois; paſſion des aventures.

QUATRIEME ÉPOQUE.

GRÉGOIRE VII.

GUERRES DU SACERDOCE AVEC L'EMPIRE. — CROISADES.

Depuis le milieu du onzième siècle, jusqu'au treizième.

CHAPITRE PREMIER.

ÉTAT de l'église de Rome avant le pontificat de Grégoire VII. — Conquêtes des Normands en Italie. — Conquête de l'Angleterre par Guillaume, 311

LES papes vont troubler le monde. Trois papes ensemble, qui ont acheté le pontificat. L'empereur Henri III les fait déposer. Election de Léon IX. Henri lui céde Bénévent, en échange d'un tribut. Léon zélé pour la réforme, mais despotique. Il brave le roi de France Henri I. Un concile de Paris menace de faire marcher les troupes contre des hérétiques. Voyages des Normands en Italie. Ils s'y battent, y obtiennent des terres, & fondent Averse. Les fils de

Tancrède, gentilhomme normand, s'emparent de la Pouille. Léon IX, qui les attaque, eſt fait priſonnier. Nicolas II leur donne en fiefs ce qu'ils pourront conquérir. Il cherchoit à s'attacher les Normands contre l'empereur. Hildebrand, auteur de cette politique. Il gouverne déjà l'égliſe ſous différens papes. Concile de Rome. Décret pour l'élection du pape. Bérenger ſigne par force un formulaire, & le rétracte. On foudroie la ſimonie; mais les papes conſervoient leurs premiers ſieges. Alexandre II élu ſans l'aveu de la cour. On lui oppoſe en vain Cadaloüs. Pierre Damien, légat; ſes fauſſes idées ſur bien des choſes. La cour de Rome occupée d'objets politiques. Edouard, roi d'Angleterre, ne laiſſe point d'héritier. Les Anglois choiſiſſent Harold. Guillaume, duc de Normandie, veut conquérir ce royaume. Le pape le favoriſe. Il réuſſit dans ſon entrepriſe. Premier légat en Angleterre. Mais Guillaume tient le clergé dans la ſubordination.

CHAPITRE II.

PONTIFICAT de Grégoire VII. — Ses démêlés avec l'empereur Henri IV, 325

HILDEBRAND, pape ſous le nom de Grégoire VII. Son ſyſtême de monarchie univerſelle. Il prétend que l'Eſpagne appartient au ſaint ſiége. Il menace de faire révolter la France contre Philippe I. Il envoie contre

lui des ordres terribles aux évêques. Il livre la France au deſpotiſme d'un légat. Il vouloit que le royaume lui payât tribut. Il ne peut ſoumettre à la diſcipline les prêtres concubinaires. Lanfranc eſt obligé de les tolérer en Angleterre. Droit des princes de donner l'inveſtiture des grands bénéfices. Grégoire VII ſuppoſe que c'eſt une ſimonie, pour rendre le clergé indépendant. La ſimonie réelle, alors très-commune, lui fourniſſoit des prétextes. Il inquiéte l'empereur Henri IV, qui faiſoit la guerre aux Saxons. Il le ſomme de comparoître. Henri le fait dépoſer à Worms. Le pape dépoſe Henri dans un concile. La comteſſe Mathilde y aſſiſtoit. Sophiſme de Grégoire contre les couronnes. Sa ſentence détermine les Allemands à la révolte. Ils déclarent Henri dépoſé, s'il ne ſe fait abſoudre dans un an.

CHAPITRE III.

SUITE des démêlés de Grégoire VII avec l'empereur. — Fin de Guillaume le Conquérant, 335

HENRI va implorer la miſéricorde du pape à Canoſſe. Il eſt abſous aux conditions les plus dures. Epreuve de l'euchariſtie que le pape veut lui faire ſubir. Les Lombards font violer à Henri ſon ſerment; alors les Allemands le dépoſent & éliſent Rodolphe. Grégoire veut juger ces deux princes. Il porte un décret abſurde & révoltant contre Henri. Son apoſtrophe ſingulière à ſaint Pierre. Ses

maximes ſur la ſupériorité des clercs & des pontifes. Il ſuppoſe les papes impeccables. Abſurdité de quelques canoniſtes. Henri, vainqueur de Rodolphe, marche contre Grégoire. Celui-ci, défendu par Malthilde & par les Normands. On l'aſſiége ; Robert Guiſcard le délivre. Mort de Grégoire VII. Juſqu'où alloient de ſon temps les préjugés ſur l'excommunication. Ses prétentions énormes ſur tous les états. Guillaume le Conquérant avoit refuſé de lui rendre hommage ; & l'avoit forcé de le ménager. Comment ce prince traita l'évêque de Bayeux, coupable de trahiſon. Il régnoit deſpotiquement en Angleterre. Il combat un de ſes fils. Il ſe venge d'une raillerie de Philippe I. Ses ſentimens au lit de la mort.

Fin de la Table des Matières du cinquieme Volume.
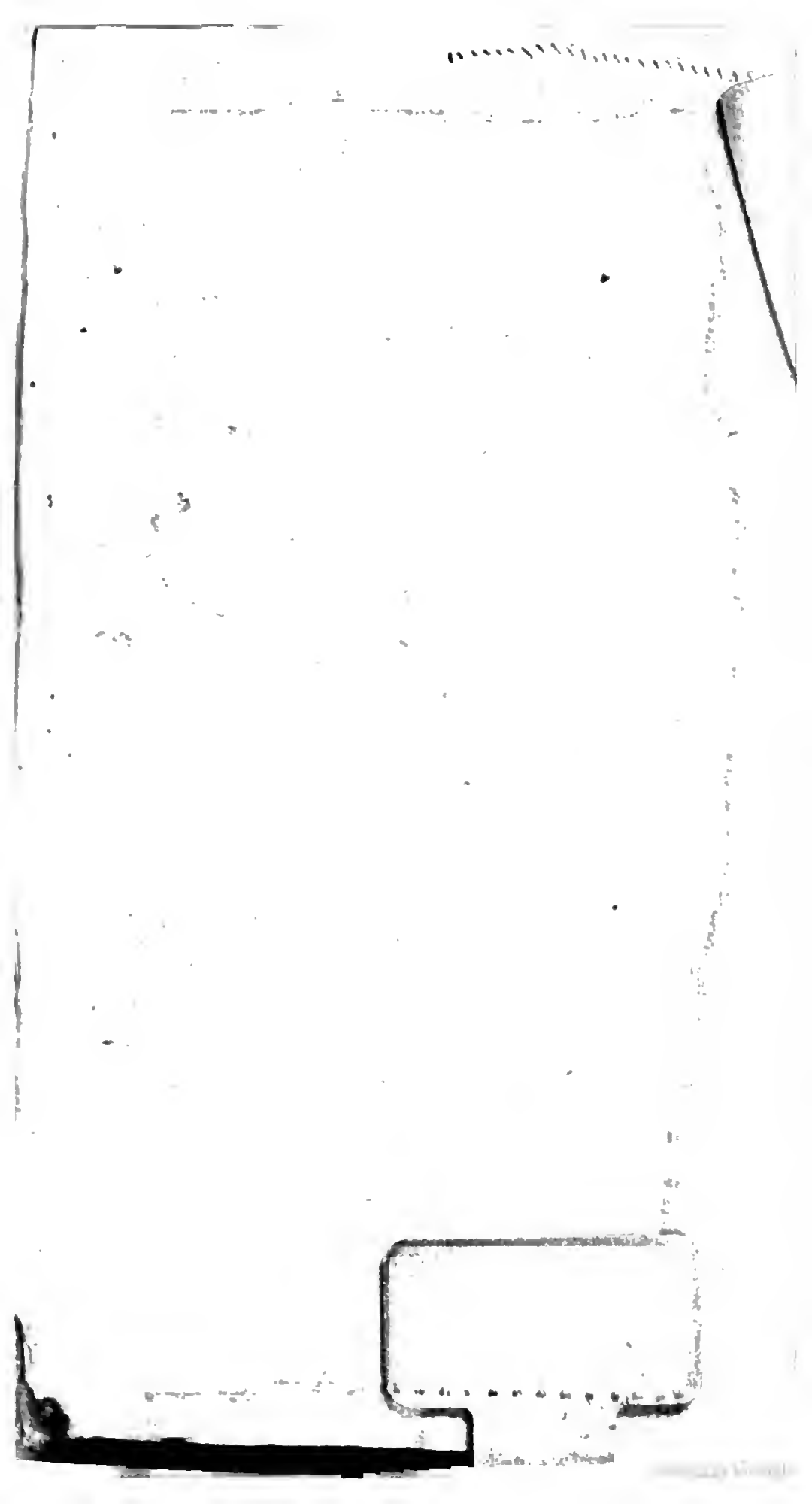
583309
Sm